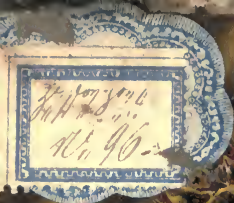
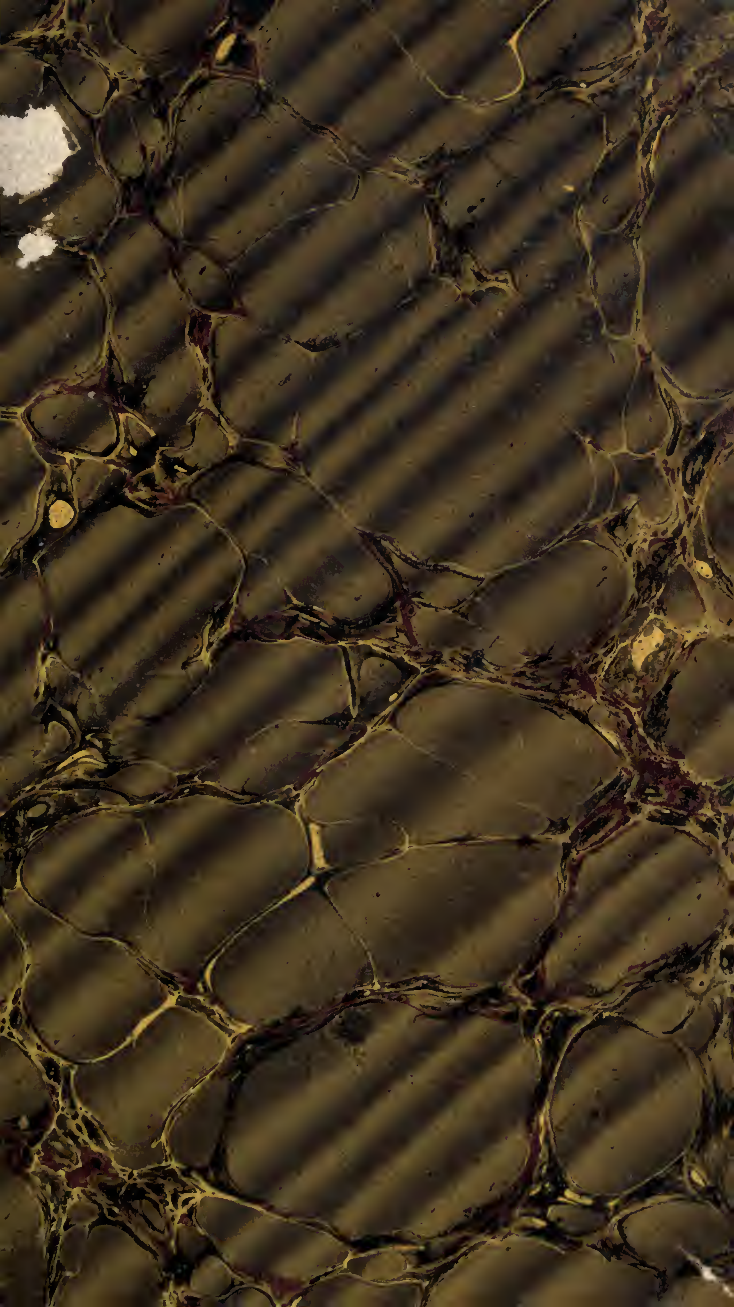

3 1761 03594 6318





HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION BELGE

DE 1830.

ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE. — T. I.

Imprimerie de G. STAPLEAUX.



Représentation de la Muette de Portici du 25 août.

HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION BELGE



ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION BELGE

DE 1830

PAR

Charles de Leutre.

TOME I.



BRUXELLES,
Société pour l'émancipation intellectuelle.
A. JAMAR, ÉDITEUR.





INTRODUCTION.

L'*Encyclopédie populaire de la Belgique* devait s'ouvrir par le récit des événements qui ont créé et la Belgique et le peuple belge.

Jusqu'en 1830, la Belgique n'avait pu réunir ces deux caractères, éléments constitutifs de toute nationalité, l'unité et l'indépendance. Dominatrice ou dominée, elle s'était perdue dans les vastes corps qu'elle gouvernait ou qui la gouvernaient; ou bien encore, morcelée en petits États, elle ne conservait l'indépendance qu'aux dépens de l'unité. Avec Charlemagne et les vieux héros de Landen et de Jupille, avec Charles-Quint de Gand elle a été la souveraine de l'Occident, comme celle de l'Orient avec Godefroid de Bouillon et Baudouin de Flandre; des Belges commandaient au monde, mais la Belgique n'existait pas. Plus tard le nom de Gand ou de Bruges, de Lou-

vain ou d'Anvers, occupait l'Europe politique, artistique, industrielle; il y avait des Flamands, des Brabançons, des Wallons, des Liégeois, il n'y avait pas de Belges. Dans des temps plus rapprochés de nous, la personnalité de la Belgique s'efface encore davantage. A peine cesse-t-elle d'être bourguignonne, qu'elle devient espagnole par l'abdication de Charles-Quint en faveur de Philippe II, autrichienne par le traité d'Utrecht, française par celui de Campo-Formio, néerlandaise par le Congrès de Vienne. Les trois derniers siècles en avaient fait un fragment plus ou moins important d'une nation quelconque; 1830 en a fait une nation, 1830 l'a faite Belge; et tout d'un coup elle a trouvé en soi de si puissants éléments de vitalité, que, née d'hier, elle semble aussi forte et aussi solidement constituée que les plus vieux États, presque tous ébranlés autour d'elle, tandis qu'elle-même n'a pas chancelé un instant.

D'où vient donc un phénomène historique aussi singulier? D'une part ce vif et constant désir d'être soi, de vivre de sa vie, qui saisit avidement toutes les occasions de se satisfaire, que ne rebute point l'hostilité persévérante de la destinée, qui plie et ne rompt pas sous les événements; et de l'autre cette longue impuissance à réaliser un vœu si ardent et si obstiné?

Quand on étudie la nature des diverses puissances auxquelles la Belgique a été successivement attachée, on doit reconnaître que chacune d'elles présentait certains avantages qui semblaient pouvoir balancer sous quelques rapports le malheur d'une domination étrangère.

L'Espagne, attachée comme la Belgique au dogme et au culte catholique, offrait d'ailleurs un débouché avantageux à l'industrie belge de cette époque.

Le sceptre de l'Autriche était paternel; à défaut de grandeur, de richesse, d'indépendance, le peuple jouissait du moins d'un

certain bien-être agricole et matériel, de l'exemption presque complète d'impôts, du calme et de la sécurité. En 1727, Charles VI avait au moins tenté d'ouvrir aux Belges le commerce des Indes; en 1781, Joseph II, après avoir obtenu l'évacuation des places de la Barrière, avait voulu leur assurer la navigation de l'Escaut; le nom de Marie-Thérèse avait toujours été chéri et respecté.

Et cependant la Belgique saisit toutes les occasions de secouer le joug de l'Espagne et de l'Autriche; les injures de ses dominateurs irritaient le sentiment national, leurs faveurs ne l'endormaient pas.

Si cette passion de nationalité n'avait pas été aussi vive aux cœurs des Belges, l'incorporation de la Belgique dans le vaste empire français devait contribuer à l'éteindre bien mieux que n'avait fait la durée séculaire de la domination espagnole ou autrichienne. Jusque-là en effet, la Belgique était pour ses souverains une colonie lointaine à qui la dépendance n'ôtait point l'individualité. Mais il n'en était pas de même de la souveraineté française. Ce n'était plus une domination, c'était une fusion. *En se l'appropriant, la France avait libéré la Belgique* [1]. La Belgique, formant neuf départements [2], était devenue une partie intégrante de l'empire, un membre de la grande famille; la puissance assimilatrice du génie français devait s'exercer bien vite sur des populations partageant dejà presque toutes les idées françaises, et que la France associait à sa gloire et enrichissait par ses conquêtes. Le blocus continental imprima à l'industrie des départements belges une activité chaque jour croissante. Les produits naturels de leur sol si fécond, les produits manufacturés

1 *Essai sur la Révolution belge*, par M. Nothomb.

2 Dyle, Escaut, Deux-Nèthes, Jemmapes, Sambre-et-Meuse, Meuse-Inférieure, Ourthe, Forêts.

de leur travail si intelligent et si persévérant, eurent alors pour marché la moitié de l'Europe. Anvers fit tomber Brest ; et lorsque Napoléon, quittant Saint-Cloud, venait apporter à sa résidence de Laeken le prestige de sa gloire et les hommages du monde, en voyant l'accueil enthousiaste qu'il recevait des populations flamandes et wallonnes, il eût été difficile de croire que le besoin de l'individualité nationale se fît encore sentir aux Belges.

Il n'était pourtant pas éteint ; le feu vivait sous la cendre. Quand le congrès de Vienne arracha la Belgique à la France, en dépit du coup funeste porté à l'industrie et au commerce belge par le rétablissement d'une ligne de douanes sur les frontières du Luxembourg, du Hainaut et des Flandres, en dépit des habitudes prises, des intérêts pécuniaires, et même de l'affection pour la France, le sentiment populaire, l'esprit national se réjouit de cette séparation dans laquelle il vit la reconnaissance formelle de la nationalité.

Cette espérance ne fut pas de longue durée. L'indépendance promise à la Belgique en février 1814 lui fut ravie trois mois après, par le traité de Paris. La Belgique n'y était plus qu'une annexe de la Hollande. « La Hollande, dit l'art. 8 du traité du 30 mai 1814, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, *recevra un accroissement de territoire,...* etc. » La plupart des hommes politiques de l'Europe approuvaient cependant cette réunion. Ils la regardaient comme l'acte le plus important du congrès pour le bien général ; ils prétendaient que toutes les convenances nationales appelaient les Belges et les Hollandais à s'unir[1] ; que la Belgique, réduite à elle-même, était incapable de remplir la mission qui préoccupait alors la politique ; que les Hollandais et les Belges, peuples d'origine commune, n'étaient pas séparés

1 M. de Pradt, *Congrès de Vienne*, c. VIII.

depuis assez longtemps pour que les intérêts les plus intimes ne vinssent pas renouer bientôt la chaîne des temps ; que la Hollande offrirait par ses colonies à la Belgique agricole et industrielle des débouchés qui compenseraient la perte des marchés de France. Enfin, le prince qui montait sur ce trône nouveau, ayant fait ses preuves, comme soldat et comme homme, sur les champs de bataille et dans la mauvaise fortune, semblait offrir des garanties certaines de libéralisme comme de stabilité. L'érection du royaume des Pays-Bas fut donc considérée partout comme un acte à la fois conservateur de l'équilibre européen, et avantageux à la Belgique. Et depuis les écrivains officiels des chancelleries jusqu'aux publicistes, organes du libéralisme français, tous lui donnèrent leur adhésion.

Mais ni les diplomates ni les écrivains ne faisaient entrer en ligne de compte ce sentiment de nationalité intime, profond, indestructible au cœur des Belges, que nous venons de constater et qui devait tôt ou tard faire crouler tout l'édifice de la politique. Ils ne songeaient pas aux causes multipliées qui ne pouvaient manquer de l'aviver : différence de religion, différence de langue, antécédents historiques qui prouvaient aux Belges que, depuis le commencement du XVIIe siècle, une des pensées dominantes de la Hollande avait été l'humiliation, l'asservissement et la ruine de la Belgique ; que cette pensée avait dicté en 1648 le traité de Munster; en 1715, l'occupation de nos places fortes par des garnisons hollandaises ; en 1727, le traité de la Barrière ; en 1781, l'opposition aux projets de Joseph II. Ils ne songeaient pas enfin que ces paroles : *La Hollande recevra un accroissement de territoire,* était un germe de mort que le traité de 1814 portait en lui-même. Comment, en effet, prétendre à une assimilation, à une fusion quelconque entre deux pays dont l'un, supérieur à l'autre en population et en étendue territoriale,

était constitué dès le principe l'accessoire du moins étendu et du moins peuplé! Il fallait nécessairement ou que la Belgique conquît sur la Hollande une prépondérance qu'on ne voulait pas lui laisser prendre, ou que sa supériorité réelle fût compensée par une infériorité politique qui devait conduire à une révolution inévitable.

1814 devait donc infailliblement amener 1830; et jamais révolution ne fut plus nécessaire et plus légitime. Ici, en effet, il ne s'agissait ni de vagues théories, ni d'agitations sans but, ni d'aspirations turbulentes vers un avenir chimérique; c'était la satisfaction d'un besoin d'indépendance nationale que deux cents ans d'asservissement à la domination étrangère n'avaient pu comprimer.

Mais ce désir si naturel, si légitime, si puissant, pourquoi fallut-il deux siècles entiers pour le réaliser? Pourquoi toutes les tentatives précédentes avaient-elles échoué? Pourquoi les succès mêmes n'avaient-ils été que des lueurs éphémères suffisant à peine à éclairer un instant l'obscurité qui nous enveloppait? C'est que, jusqu'en 1830, la Belgique n'avait pas assez compris la vérité de sa devise : *L'union fait la force;* c'est que jusqu'alors, les partis n'avaient pas pu sacrifier leurs intérêts, leurs opinions, leurs préjugés à l'opinion et à l'intérêt général. En 1830, il n'y eut ni castes, ni provinces, ni partis; ceux qu'on appelait *catholiques,* ceux qu'on appelait *libéraux* se réunirent sous une même bannière et sous un même nom; Liége comprit qu'elle était solidaire de Bruxelles, comme Bruxelles de Gand et d'Anvers; chacun ne vit que le bien de tous; opinions religieuses, rivalités de tribus et de clochers, préjugés politiques, intérêts commerciaux, tout fit place, en dépit des velléités d'opposition d'une imperceptible minorité, à l'élan unanime et spontané de la nation entraînée vers un seul but.

C'est ainsi que la Belgique conquit son indépendance; c'est ainsi qu'elle conquit la plus libérale et tout ensemble la plus sage des assemblées constituantes de notre siècle, le Congrès, dont l'œuvre à peine terminée a déjà prouvé qu'elle était inébranlable, et qui a mérité, avec l'admiration de l'Europe, l'éternelle reconnaissance de la nation; c'est ainsi qu'elle conquit une dynastie à la fois royale et populaire, destinée à affermir et son indépendance et sa constitution. L'union de tous les Belges a fait leur nationalité, elle seule peut la maintenir.

En ouvrant notre recueil par le récit de cette révolution si juste et si pure, nous avons voulu en signaler dès l'abord le caractère distinctif. Que ce caractère soit aussi celui de notre travail, que les principes qui seuls ont donné à la nation le triomphe dans le passé, et seuls pourront lui assurer le bonheur dans l'avenir, *Union* et *Indépendance*, nous guident aussi dans la rédaction d'un livre qui doit être belge et populaire.

CHAPITRE Ier.

GUILLAUME Ier. — PÉRIODE DE 1815 A 1828.

Les systèmes politiques de toutes les époques et de tous les pays se personnifient le plus souvent dans certains hommes d'État. Le caractère personnel influe sans doute dans les affaires publiques, mais les événements dominent les hommes plus encore que les hommes ne déterminent les événements. Quand donc nous examinons un prince, un homme d'État, un chef de parti, nous devons toujours le voir comme l'expression d'un système; il porte cette empreinte dès l'origine de sa vie, et souvent sans le savoir et sans le vouloir; cela dépend de son éducation première, de l'étendue de son esprit, de ses relations, et de l'idée qu'il s'est faite de son pays, de l'histoire et des intérêts de sa nation.

Guillaume Ier est bien certainement la personnification complète du système qui a pesé pendant quinze ans sur la Belgique, et qui a amené la révolution de 1830. Avant de commencer le récit des faits qui ont précédé cette révolution, il est bon de dire quel fut Guillaume. On en comprendra mieux l'influence de l'homme sur son époque et de cette époque sur l'homme.

Guillaume appartient à la fois au présent et au passé. Ayant connu le malheur, ayant vécu au milieu des hommes, il les aimait et voulait sincèrement leur bien; sous ce rapport, c'était un roi

progressif. Mais le bien, il voulait être seul à le faire ; il ne pouvait s'accommoder des principes et des prétentions de l'esprit moderne, à qui il faut des lois bien définies, des constitutions écrites, afin que les droits et les devoirs de chacun et de tous dans l'État soient clairement tracés. C'était une âme haute, passionnée pour le bien, et dont le caractère, dès le début, fit naître de belles espérances de bonheur public ; mais c'était un esprit sans étendue, incapable de pressentir un monde et de marcher à sa conquête sur la foi d'une idée.

Malgré ce défaut, Guillaume était véritablement un homme de gouvernement ; il avait plusieurs de ces qualités qui font un roi, de ces passions qui sont des forces, et, avec des vertus privées, une haute ambition. Peu fait, par la tournure de son génie, pour les hauteurs de la théorie, il était né pour la vie pratique. Aussi, en se plaçant moins haut, il paraissait devoir être plus utile au pays, comme il en avait le désir sincère. Il ne manquait pas de cet amour du pouvoir qui donne tant d'énergie pour se maintenir contre des forces ennemies ; mais il descendait trop souvent à l'habileté des détails, il se bornait à regarder les ressorts ordinaires qui font mouvoir les hommes, et il ne s'en détournait jamais pour aller aux idées ; il ignorait qu'il n'y a de puissance réelle que celle du juste et du vrai. Par là, le roi Guillaume, tout en s'attirant l'affection des individus et en réussissant dans les affaires, indisposait les masses et ne fondait pas un État. Aussi les individus gardèrent du respect et une certaine affection pour lui, tandis que les masses accumulèrent toute leur haine sur M. Van Maanen, en qui elles personnifiaient le système du roi, obéissant ainsi instinctivement à cette loi de la responsabilité ministérielle que Guillaume avait refusé d'écrire dans la constitution.

Guillaume était bien l'homme qu'il fallait pour réaliser le vœu des puissances alliées : ce n'était pas une force, mais un obstacle. C'était un esprit sec ; et en politique, les esprits secs ne prennent d'importance que lorsqu'ils sont unis à des caractères opiniâtres. Alors seulement ils peuvent dominer quelque temps, de la pire manière, en isolant ceux qu'ils dirigent, et en leur donnant des préjugés et des rancunes au lieu de patriotisme et d'idées : ce fut précisément ce que fit Guillaume.

Peut-être sans préméditation, sans machiavélisme, il divisa pour régner; il opprima toutes les libertés, et cependant il réussit à passer pour le prince le plus libéral de l'Europe, et cela parce qu'il accueillait les conventionnels exilés par la restauration française, et surtout parce que les atteintes portées par lui à la liberté ne frappaient réellement d'abord que sur les catholiques. Les hommes sont ainsi faits qu'ils tiennent peu de compte des principes, et qu'on est toujours assez leur ami lorsque l'on opprime leurs adversaires.

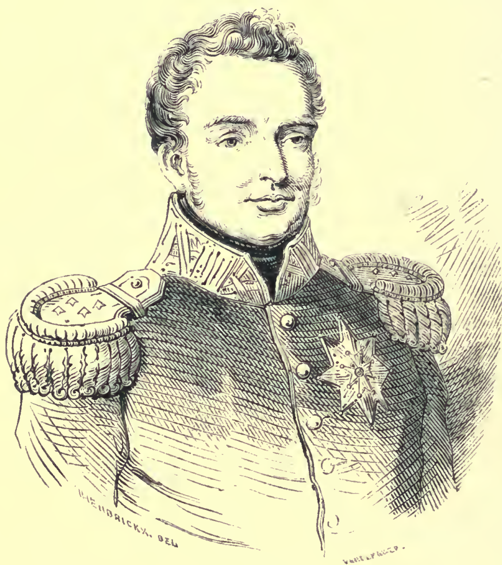
D'ailleurs si Guillaume, par cela seul qu'il était hostile aux catholiques, était considéré comme un libéral par les libéraux de la restauration, il faut bien reconnaître aussi que les principes de ces prétendus libéraux n'avaient rien qui pût les faire répudier par Guillaume.

Ainsi M. Royer-Collard, qui est l'expression la plus complète de la philosophie libérale de la restauration, M. Royer-Collard niait en 1816 que la chambre des députés fût une représentation nationale; elle n'était à ses yeux qu'un pouvoir auxiliaire [1]. Lorsque la majorité gouvernée demandait à la minorité gouvernante de lui donner au moins des garanties, M. Royer-Collard répondait que les gouvernements sont des *garanties*, et qu'à ce titre seul ils doivent être respectés. Guillaume n'a jamais pensé ni agi d'après une autre doctrine. Aussi ne craignait-il pas les libéraux de la restauration, parce qu'il les croyait les représentants de l'opinion française, tandis qu'ils n'en étaient qu'un instrument.

La politique de Guillaume manqua donc de profondeur et de portée. N'ayant pas cette force que donnent des théories élevées, flottant entre des souvenirs historiques et la bonne volonté d'une pratique rationnelle, elle n'avait ni la poésie du passé, ni le sentiment des exigences de l'avenir : c'était un je ne sais quoi consciencieux, mais injuste, et auquel la puissance devait finir par manquer.

[1] Poussant la conséquence, M. Royer-Collard disait dans son discours du 12 février 1820 : « Le jour où il sera établi en fait que la chambre peut repousser les ministres du roi, et lui en imposer d'autres, ce jour-là, c'en est fait, non pas seulement de la charte, mais de notre royauté, de cette royauté de laquelle seule la France a reçu tout ce qu'elle a jamais eu de liberté et de bonheur; ce jour-là nous sommes en république. »

A voir Guillaume, on devinait sa politique et ses idées ; il n'avait ni les manières, ni les grands airs, ni ce parfum d'aristocratie des nobles fiers de leurs aïeux ; il était affable et hautain, familier et brutal, bon enfant et despote comme un banquier enrichi ; c'était le terre-à-terre monarchique, le bourgeois des trônes, le



Guillaume Ier.

prince enfin que Louis-Philippe appelait, avec beaucoup de justesse, le Dupin des monarques.

Tel était l'homme qui monta sur le trône des Pays-Bas, restant Hollandais de cœur et de fait, et considérant la Belgique comme un simple accroissement de territoire pour la Hollande.

La loi fondamentale des Pays-Bas avait été adoptée en 1814 par l'assemblée des notables hollandais à une majorité de 458 voix contre 26. On commença par déroger aux stipulations diplomatiques qui arrêtaient une complète égalité entre les deux peuples, en déclarant cette loi fondamentale de la Hollande applicable à la Belgique, sauf les modifications qu'il était impossible de n'y pas apporter.

Les notables belges furent, il est vrai, consultés à leur tour, comme l'avaient été les notables hollandais, mais ils ne furent pas appelés à émettre leur avis sur toutes les dispositions de la loi. Cette loi, on la leur imposait; ils n'eurent à se prononcer que sur les amendements que l'adjonction des nouvelles provinces avait nécessités.

Ce n'était point assez encore. La majorité des notables belges refusa son assentiment à cette loi fondamentale. On passa outre et la constitution fut déclarée acceptée. 1,603 notables étaient inscrits, 1,323 seulement prirent part au vote, 796 votèrent contre la constitution, 527 votèrent pour elle; la constitution était donc rejetée à une forte majorité de 269 voix. Pour changer en une majorité la minorité favorable à la loi fondamentale, comment s'y prit Guillaume?

Les états généraux de Hollande, convoqués en nombre double, avaient adopté à l'unanimité la constitution ainsi modifiée. On ajouta ces 110 voix à la minorité des notables belges; mais il restait encore une majorité de 159 voix contre la constitution.

Des 796 notables qui avaient émis un vote négatif, 126 avaient déclaré que ce vote était motivé par les articles de la loi fondamentale relatifs à la religion. Dans son arrêté du 24 août, Guillaume considéra ces votes motivés comme affirmatifs, attendu que, « si la vérité n'eût été obscurcie par quelques hommes de « qui le corps social devait au contraire attendre l'exemple de la « charité et de la tolérance évangéliques, les susdits votes se « seraient joints à ceux des 527 notables qui ont approuvé le « projet. »

Cela ne suffisait point encore. Le nombre des adhérents restait toujours en minorité. Le roi, en vertu du proverbe populaire : *qui ne dit rien consent*, considéra comme affirmatifs les votes

des 280 notables absents; se bornant à avouer « qu'il eût été « plus satisfaisant pour lui qu'aucun d'eux n'eût négligé l'oc- « casion d'émettre franchement son vœu sur des intérêts aussi « graves [1]. »

La majorité ainsi composée, le roi, dans un arrêté du 24 août 1815, proclama la constitution acceptée.

Ce triste début fut la première révélation du système de Guillaume. La loi fondamentale consacrait un antagonisme fatal, et, dès le principe, il était manifeste pour tous les esprits prévoyants que cette constitution entachée de faux devait conduire à l'oppression de la Belgique par la Hollande, ou à une révolution.

En effet, la loi fondamentale, interprétant l'acte constitutif du royaume des Pays-Bas signé à Londres en juin 1814, ne donnait à la Belgique qu'un nombre de représentants égal à celui des représentants hollandais, quoique la population belge fût le double de la population hollandaise. C'était là diviser le pays en deux nations distinctes, c'était constater légalement l'opposition de leurs intérêts et de leurs sympathies, c'était reconnaître que tout équilibre était impossible et que la lutte aurait lieu, non dans un sens de parti, mais dans un sens de nationalité.

On ne saurait faire un crime à Guillaume Ier d'avoir agi ainsi : il obéissait à la nécessité. Un Nassau devait se ressouvenir de son origine et rester plutôt Hollandais que se faire Belge. Mais dès lors la révolution belge était rendue nécessaire et légitime, par ce vice primordial de l'établissement constitutif du royaume des Pays-Bas.

Guillaume était Hollandais. Ce mot seul explique sa conduite et les griefs de la Belgique.

Il subordonna sans cesse la Belgique à la Hollande. La religion de la Belgique, ses mœurs, ses lois, ses institutions, sa langue, rien ne fut respecté, et l'action du système représentatif était impuissante pour soustraire le midi à cette oppressive suprématie du nord.

La Hollande est protestante, c'est pour elle une affaire d'ha-

[1] Arrêté du 24 août 1815.

bitude, le protestantisme va bien à cette population marchande; il offre plus de facilité dans ses pratiques, demande moins d'argent, affecte des formes extérieures plus en rapport avec les formes de la bourgeoisie hollandaise. Mais la Belgique est catholique par conviction, par tradition, par sentiment, par esprit de nationalité. La loi fondamentale portait, il est vrai, que protection et faveur égales étaient accordées à tous les cultes; mais en laissant au prince le droit absolu de régler l'instruction publique, elle lui donnait le moyen de faire une propagande protestante des plus énergiques. Et en effet, quoiqu'il ne soit pas bien démontré que Guillaume ait voulu faire cette propagande, on ne saurait nier, tous les actes de son gouvernement le prouvent, qu'il n'ait eu l'intention d'abaisser un clergé aussi national que celui de l'Irlande et de la Bretagne, et de lui enlever sa vie populaire.

Aussi les évêques furent-ils les premiers à protester contre la constitution. Dès le mois d'octobre 1814, M. de Broglie, évêque de Gand, avait adressé aux puissances assemblées dans le congrès de Vienne un mémoire dans lequel il demandait que le prince appelé à régner sur la Belgique donnât, dans un *acte inaugural*, un gage d'assurance pour le maintien inviolable de la religion catholique et pour celui des droits et des libertés de la Belgique.

Le 28 juillet 1815, les évêques adressèrent au roi une réclamation pleine d'énergie et de chaleur. Dans le mois d'août, ils protestèrent également, dans leurs lettres pastorales, contre les dispositions de la loi fondamentale relatives aux cultes; enfin ils rendirent un jugement doctrinal dans lequel ils déclarèrent qu'aucun de leurs diocésains ne pouvait, « sans trahir les « plus chers intérêts de sa religion, sans se rendre coupable d'un « grand crime, prêter les différents serments prescrits par la « constitution, par lesquels on s'engage à observer et à maintenir « la nouvelle loi fondamentale, ou à concourir au maintien et à « l'observation de ladite loi. »

Lorsque l'on met le pied sur la pente de l'arbitraire, on est fatalement entraîné plus loin qu'on ne le prévoyait. C'est ce qui arriva à Guillaume.

Le 27 septembre, Guillaume fut publiquement inauguré à

Bruxelles. Cette cérémonie fut morne et sembla de mauvais augure. Le roi prononça un discours hollandais que peu comprirent; il était entouré de ses huit ministres, parmi lesquels il n'y avait qu'un seul Belge, le duc d'Ursel [1]. Ce jour-là on comprit déjà que Guillaume n'était pas le concitoyen des Belges.

La constitution proclamait la liberté de la presse. Dès le commencement de l'année 1816, le roi, irrité contre les protestations des catholiques, chercha les moyens de réprimer leur audace, et les procès de presse commencèrent.

Au mois de mars 1815, au moment où Napoléon remontait sur le trône, on avait à craindre une nouvelle invasion. Guillaume, déjà maître du pouvoir avant que le pouvoir fût limité par la constitution, se trouva revêtu d'une véritable dictature. Ce fut à cette époque, le 20 avril 1815, qu'il rendit un arrêté-loi contre ceux *qui auraient débité des bruits, annonces ou nouvelles, propres à troubler ou à alarmer le public, à susciter la défiance, la désunion ou les querelles, à exciter du désordre*, etc. Cet arrêté portait que les coupables de ces délits, *attendu les circonstances actuelles*, seraient jugés par *une cour spéciale extraordinaire*, et punis, *séparément ou cumulativement*, de l'exposition, de la marque, de l'emprisonnement, et d'une amende pouvant s'élever à 10,000 francs.

La gravité des circonstances où l'on se trouvait fit excuser les dispositions arbitraires et cruelles de cet arrêté-loi; on le subit comme une mesure exceptionnelle et transitoire; mais il était bien entendu que cet arrêté-loi serait implicitement abrogé le jour où les circonstances qui l'avaient motivé auraient cessé d'exister. Cependant, en février 1817, M. l'abbé de Foere, rédacteur du *Spectateur belge*, fut traduit devant la commission extraordinaire constituée par l'arrêté du 20 avril 1815; il fut arrêté le dimanche au sortir de l'église, au milieu de la foule indignée, et condamné à deux ans d'emprisonnement, le 21 mars.

Dans le cours de la même année, M. de Broglie fut poursuivi

[1] Les sept autres étaient MM. Van Maanen, Van Nagell d'Ampsin, Vander Hoop, Roëll, Six Van Osterbeeck, le comte de Goltz et Repelaer van Driel.

pour ses instructions pastorales de 1815 contre la loi fondamentale et pour le jugement doctrinal des évêques. Il fut condamné par contumace à la déportation et aux frais du procès. Cet arrêt odieux fut rendu plus odieux encore par la manière dont on l'exécuta. M. de Broglie n'était pas condamné à l'exposition; seulement, aux termes d'un article du code d'instruction criminelle, le jugement rendu par contumace devait *s'afficher à un poteau.*

Le 19 novembre, jour de marché à Gand, le nom du prince de Broglie, évêque de Gand, fut exposé en grosses lettres sur l'échafaud entre deux voleurs condamnés à la flétrissure et aux travaux forcés.

On espérait par cet outrage rendre le nom du prélat méprisable aux yeux de la population. Ce but ne fut pas atteint, le peuple flamand ne vit là qu'un outrage au catholicisme, et le prince de Broglie lui parut comme un autre Christ mis au gibet entre les deux larrons.

Les procès de presse ne s'arrêtèrent pas là. M. de Moor, éditeur du *Spectateur belge,* fut condamné à l'amende et aux frais du procès, *comme complice par coopération* de l'abbé de Foere.

Le Vrai Libéral publia un article dans lequel il rendait compte du procès de l'abbé de Foere, et donnait le nom de ses juges Les magistrats qui s'y trouvaient nommés se croyant par cela seul publiquement offensés, le rédacteur de l'article, M. Stévenotte, fut poursuivi pour calomnie et condamné à trois mois de prison, à 300 florins d'amende et aux frais.

En mars 1818, le gouvernement, voulant légaliser ses poursuites contre la presse, présenta un projet qui transformait en loi l'arrêté du 20 avril 1815. Ce projet fut adopté par la seconde chambre à la majorité de 67 voix contre 5.

Armé de cette loi nouvelle, le gouvernement poursuivit M. Vanderstraeten, auteur d'un ouvrage intitulé : *De l'état actuel du royaume des Pays-Bas,* et cela, non pas pour ce qu'il disait dans le premier volume de son livre, mais pour ce qu'il annonçait devoir dire dans le second. M. Vanderstraeten fut emprisonné. Sept avocats, MM. Beyens aîné, Beyens jeune, Tarte cadet,

Barthélemy, Doncker, Defrenne et Stevens, rédigèrent une consultation favorable à M. Vanderstraeten, et dans laquelle se trouvaient quelques observations pleines de fermeté, et en même temps de retenue et de modération. Les sept avocats furent suspendus et mis en prison. M. Vanderstraeten fut condamné à 3,000 florins d'amende. Son fils, pour avoir refusé de déposer contre lui, fut mis en prison, puis relâché plus tard. Poursuivi de nouveau comme rédacteur du journal intitulé *l'Ami du Roi*, M. Vanderstraeten fut condamné à un an d'emprisonnement; il tomba malade en prison, et obtint la permission d'en sortir pour aller mourir chez lui, au commencement de l'année 1824.

Le *Journal de la province d'Anvers,* le *Journal de Gand, le Flambeau, le Vrai Libéral,* une foule d'autres journaux furent poursuivis à outrance. La liberté de la presse fut opprimée et vaincue par cet odieux et tyrannique système. *L'Observateur,* journal libéral qui, en 1819, pressentait 1828 et prêchait l'union entre les catholiques et les libéraux, périt le premier en 1819. *Le Spectateur,* pour ne pas succomber, renonça à traiter les questions politiques. Presque tous les journaux furent forcés d'imiter cet exemple.

Nous venons de voir comment Guillaume entendait la liberté religieuse et la liberté de la presse. Revenons sur nos pas pour examiner les autres griefs de la Belgique contre son gouvernement.

La dette hollandaise avait été réduite au tiers par Napoléon. Guillaume, sous prétexte de réparer une grande injustice, mais en réalité pour se procurer des ressources nouvelles et immédiates, rouvrit le gouffre comblé par Napoléon. Dès les premiers mois de 1814, il ressuscita la dette ancienne, à la condition que de nouveaux versements seraient faits par les porteurs des titres de créance. Cette opération, onéreuse pour la Hollande, qui, outre un capital de 573,154,530 florins de dette active, se trouva grevée de nouveau d'un second capital de 1,146,307,061 florins de dette différée, ne fut pas un soulagement pour les classes moyennes, au profit desquelles on semblait faire un grand acte de réparation. Les grands spéculateurs seuls, qui, au moment où Guillaume prenait cette grave résolution, savaient déjà que la

Belgique serait réunie à la Hollande, accaparèrent à vil prix tous les titres des petits créanciers. Cette opération ne fut donc qu'une affaire d'agiotage, à laquelle malheureusement le gouvernement fut accusé, et avec assez de raison, d'avoir pris une grande part.

D'après le traité de Londres, les dettes des deux peuples tombant à la charge du trésor public des Pays-Bas, la Belgique se trouva obligée de prendre sa part du fardeau de cette dette énorme.

Le système d'impôts de Guillaume, toutes les mesures fiscales de son gouvernement, étaient conformes à l'intérêt de la Hollande et par conséquent impopulaires en Belgique. Ce fut au mois d'avril 1821 que Guillaume présenta le projet de loi qui établissait le droit sur la mouture et sur l'abatage, et qui consacrait à soutenir certaines branches de l'industrie nationale une somme de 1,300,000 fr., devenue célèbre plus tard sous le nom de *million Merlin*. En Belgique on a toujours repoussé avec énergie les contributions sur le pain. Le duc d'Albe n'avait pu y maintenir l'impôt sur la mouture. Cet impôt fut voté le 12 juillet 1821 et adopté dans la deuxième chambre par cinquante-cinq voix contre cinquante et une. Trois Belges seulement votèrent pour la loi; un seul Hollandais, M. Leheu, vota contre elle. Dans la première chambre, dix-neuf Hollandais et deux Belges l'adoptèrent, dix-sept Belges la repoussèrent. Ce vote, le premier où les chambres se partagèrent en deux partis, ou plutôt en deux nations, prouva combien était illusoire la prétendue égalité proclamée entre la Hollande et la Belgique, et combien le régime représentatif était impuissant à soustraire la Belgique à la prépondérance oppressive de la Hollande.

Et cependant le gouvernement hollandais, peu rassuré encore par la position subalterne de la Belgique, forçait deux députés belges à s'éloigner au moment du vote, tandis que de l'autre côté il mettait tant d'empressement à remplacer un député hollandais qui venait de mourir, que, huit jours après sa mort, son successeur siégeait à sa place. Aussi M. Reyphins, dans la séance du 30 juin 1821, s'écriait :

« Le coup est porté; il n'y a point de liberté dans l'assemblée, et dès lors il n'y a ni loi ni constitution. »

Ce jour-là la Belgique pressentit la révolution, elle comprit que cette union mal assortie serait bientôt brisée.

« Ces lois-là ne sont pas faites pour nous, et cependant vous allez nous les imposer ! » s'écriait un député belge. « Joug d'autant plus dur, reprenait un autre, que, contre la nature des choses, c'est la plus faible partie qui veut dicter des lois à la plus forte... »

En entendant ces énergiques et prophétiques paroles, Guillaume réfléchit, dit-on, et le soir, seul, dans son palais, il dut relire cette apologie de l'insurrection, écrite, en 1580, par son aïeul, Guillaume d'Orange :

« On respondra que Philippe II est roy, et je dis au contraire « que ce roy m'est incognu. Qu'il le soit en Castille, en Aragon, « à Naples, aux Indes, et partout où il commande à plaisir : « qu'il le soit s'il veut en Jérusalem, paisible dominateur en « Asie et en Afrique, tant y a que je ne cognois en ce pays qu'un « duc et un comte, duquel la puissance est limitée selon nos « priviléges, lesquels il a jurés à la Joyeuse Entrée...

« Vous sçavez à quoy il est obligé, et comme il n'est en sa « disposition de faire ce que bon lui semble. »

En même temps que l'on adoptait ces impôts qui devaient faire renchérir le pain, on prenait des mesures propres à déterminer une baisse dans les travaux; on réduisait le tarif des droits d'entrée et de sortie, au profit du commerce hollandais et au grand dommage de l'industrie belge.

La loi sur l'impôt personnel, la loi sur les distilleries, les mesures financières du syndicat d'amortissement, chaque tentative du pouvoir indiquait sa pensée secrète, la pensée d'abaisser la Belgique devant la Hollande. Guillaume n'obéissait plus seulement alors à d'impérieuses nécessités politiques, il obéissait à un système personnel.

Toutes ces mesures avaient pour but de faire prévaloir les intérêts de la Hollande, mais pour assurer le succès de ce système, pour n'avoir pas à redouter de réaction de la part de la Belgique, Guillaume comprit qu'il fallait anéantir le caractère belge.

Déjà la réforme de la législation civile et criminelle faite dans les idées hollandaises avait blessé les mœurs et les idées de la Belgique.

Ce n'était point assez, il fallait imposer la même langue aux deux peuples. Un arrêté du 15 septembre 1819 avait déjà porté les premières atteintes à la liberté du langage. Un arrêté du 30 octobre 1822 alla plus loin : il portait qu'à dater du 1er janvier 1823, on ne pourrait plus se présenter pour occuper une place ou un emploi quelconque, à moins de savoir la langue *nationale*, c'est-à-dire le hollandais.

Jusqu'alors on n'avait encore osé toucher ostensiblement qu'aux intérêts matériels des Belges. Ces intérêts, très-puissants auprès des individus, ont moins de poids sur les masses, et peut-être n'y eût-il pas eu de révolution si eux seuls eussent été compromis. Mais les intérêts moraux étaient menacés, gravement menacés, et dès lors la révolution était devenue inévitable.

Assurer le travail et le pain du peuple, améliorer les conditions de sa vie matérielle, est la première nécessité des gouvernements ; mais à côté de celle-là et non au-dessous, mais sur une ligne parallèle, développer toutes les facultés de l'intelligence, ouvrir à larges portes l'entrée des écoles et des colléges, faciliter par tous les moyens l'éducation des enfants de la patrie, ne pas marchander ce qui est un droit pour eux, ne pas employer l'enseignement public à faire prévaloir un système de politique injuste et partial, est un devoir non moins essentiel ; et le gouvernement qui le méconnaissait, et la loi étroite et menteuse qui, ne songeant qu'aux besoins d'une politique oppressive, concentrait l'instruction publique dans le cercle misérable tracé autour d'elle par l'égoïsme, ce gouvernement était indigne de la Belgique, cette loi, on ne pouvait y voir qu'une nouvelle banqueroute faite à la Belgique, créancière toujours abusée, toujours patiente, mais qui tenait ses comptes et attendait le jour où elle pourrait à la fin exiger ce qu'on lui devait.

Ce gouvernement, ce fut celui de Guillaume ; ces lois, ce furent les arrêtés de 1824.

Le règlement de 1816 avait créé trois universités en Belgique, parce qu'il y avait trois universités en Hollande, et avait divisé l'enseignement universitaire en cinq facultés : jurisprudence, médecine, sciences mathématiques et physiques, philosophie et lettres, théologie. Ces universités, quoique très-imparfaites, ren-

daient des services réels au pays, et l'enseignement s'y améliorait chaque année, lorsque parurent les arrêtés de 1824.

Le premier de ces arrêtés, du 14 juin, supprimant la liberté de l'enseignement, portait que nulle école latine, nul collége ou athénée ne pourrait être établi sans l'autorisation expresse du ministre de l'intérieur;

Que nul ne pourrait enseigner simultanément à des enfants de plus d'une famille les langues latine ou grecque, à moins d'avoir obtenu, *à l'une des universités du royaume,* le grade de candidat ou de docteur ès lettres;

Que tous les colléges, athénées, ou écoles latines se trouvaient placés sous la surveillance du département de l'intérieur.

Le second arrêté, du même jour, créait un collége philosophique pour les jeunes gens du culte romain destinés à l'état ecclésiastique.

Un arrêté du 11 juillet suivant statuait que nul élève ne pourrait être admis dans les séminaires épiscopaux à moins qu'il n'eût achevé ses études préparatoires au collége philosophique.

Avec une astucieuse perfidie, les considérants de ces arrêtés étaient rédigés de manière à faire croire que Guillaume, en agissant ainsi, n'avait qu'un but, celui de résister aux envahissements du clergé, et par là il espérait acquérir l'appui des libéraux belges. Nous verrons qu'il y réussit jusqu'à un certain point. Mais pour tous ceux qui voyaient juste, le vrai but du roi de Hollande était d'anéantir le caractère belge, afin d'opérer peu à peu la fusion complète des deux pays. Ce but fut rendu bien manifeste par l'arrêté du 14 août de la même année, qui vint compléter le système oppressif dans lequel Guillaume voulait asservir, non pas l'enseignement catholique, mais l'enseignement belge. En effet, le roi y déclare « qu'il a été informé que quelques parents envoient leurs enfants à l'étranger pour être instruits dans les humanités;

« Qu'il est à craindre avec raison que, dans quelques-unes de ces écoles étrangères, ils puisent des principes en opposition aux institutions nationales et aux sentiments de ses sujets; qu'en conséquence il a trouvé bon d'ordonner ce qui suit :

« Art. 1er. Aucun des jeunes Belges qui, après le 1er septembre

prochain, auront étudié les humanités ou fait des études académiques ou théologiques hors du royaume ne pourra être admis aux universités ni au collége philosophique.

« Art. 2. Les jeunes Belges qui, après le 1er octobre prochain, auront étudié les humanités ou fait leurs études académiques ou théologiques hors du royaume ne seront nommés à aucun emploi, ni admis à exercer aucune fonction ecclésiastique. »

Le gouvernement mit immédiatement ces arrêtés à exécution; le collége philosophique fut créé à Louvain, dans l'ancien local du séminaire général de Joseph II, qu'il ressuscitait. Les frères de la Doctrine chrétienne virent leurs écoles fermées. Plusieurs d'entre eux, qui étaient étrangers, furent expulsés du pays. Un grand nombre de colléges libres furent supprimés à Liége, à Floreffe, à Alost et à Malines.

L'année suivante, s'ouvrit devant les chambres la discussion sur ces arrêtés. Ce que Guillaume avait prévu arriva. Le parti belge se divisa. Les libéraux donnèrent leur appui aux mesures illibérales de Guillaume, par haine du jésuitisme. Ils pensaient que la liberté absolue de l'enseignement, loin d'amener une utile et louable concurrence, ne ferait que conduire au monopole du clergé; et se fiant aux promesses de Guillaume, ils aimèrent mieux laisser le pouvoir absolu au système hollandais que de favoriser le clergé en se prononçant pour la liberté.

Deux députés entre autres, qui avaient jeté un grand éclat dans les discussions sur les lois d'impôts et sur les lois de finances, MM. Dotrenge et Reyphins, prirent ouvertement parti pour le roi dans la question d'enseignement.

M. Dotrenge avait rendu de grands services au parti belge dans les premières années du règne de Guillaume; c'était un libéral de la même trempe que les libéraux de la restauration : homme d'une grande érudition, esprit élégant, mais doctrinaire égaré, toujours prêt à prendre une formule pour un principe. Il est évident qu'il n'a pas même soupçonné l'étendue de la nouvelle carrière qui allait s'ouvrir pour la Belgique. On ne sait où étaient les principes positifs dont il pouvait déduire une application nationale et politique. La défensive convenait à son

talent : il était orateur excellent lorsqu'il résistait à une erreur matérielle, actuelle.

L'influence qu'il exerça avant 1825 avait été grande, celle qu'il exerça en 1825 fut négative. Le mouvement qu'il créa dura peu. Il exagéra sa violence contre les catholiques, pour échapper à la conscience des doutes que fit naître en lui le sentiment national.

Dotrenge, ancien vonckiste, avait trop vécu avec les livres et avec les théories politiques, et trop peu avec les hommes; il jouait trop librement avec les idées et accordait trop peu aux sentiments. Tout le ferment parlementaire de la restauration est dans ses discours; il n'a aucun plan définitif quant aux affaires de l'État; il veut remuer et il remue; son exécration contre l'oppression étrangère lui donna un moment de puissance; sa haine contre les catholiques lui fit perdre de vue les intérêts nationaux. Il est l'homme du moment présent : que fera-t-il? il n'en sait rien. Que veut-il, que lui faut-il? Des remèdes sans médecins, des amputations sans chirurgiens, des hommes sans vices, une religion sans pratiques, une royauté sans roi, une patrie sans nationalité. Combattre est facile, mais, la négation épuisée, comment créer et maintenir? Sa contradiction est perpétuelle et la vivacité de ses passions la fait ressortir. Ce n'est ni un libéral systématique et convaincu, ni un homme d'État pratique; d'ailleurs, causeur charmant à la tribune, parole pénétrante, geste persuasif : il eut de grands succès tant qu'il fut dans le vrai; mais dans une chambre, il ne suffit pas de parler, il faut que la parole soit l'expression d'un système fort et puissant. Depuis 1825, ce chef de l'opposition, sans cesse tiraillé entre la cause pseudo-libérale et l'opposition nationale, perdit l'avantage du talent oratoire; sans liberté d'action, dans les entraves d'une situation impossible, le calcul lui-même n'est plus qu'une puissance déchue.

Dotrenge pouvait mourir sur la brèche, il s'y est évanoui.

M. Reyphins eut le même sort. M. Reyphins était un orateur des plus remarquables. Lorsqu'il montait à la tribune, son début était désagréable et pénible. Sa déclamation emphatique, sa diction lente et chantée, son accent flamand très-prononcé

choquaient l'oreille; les mots ne lui venaient pas pour traduire ses idées; il mâchait ses phrases filandreuses, se répétait, se citait lui-même avec une complaisance désobligeante pour les autres. Mais peu à peu, la chaleur lui montait au cœur, le voile qui semblait couvrir ses yeux se dissipait, les liens qui enchaînaient sa langue se brisaient, ses idées se coordonnaient, les mots lui arrivaient justes, pressés et nombreux. Son accent lui-même donnait du caractère et de l'énergie à sa parole vigoureuse. Alors rien n'était plus imposant; sa belle figure, son émotion, sa colère, tout impressionnait vivement; c'était un magnifique spectacle que cet orateur, secouant comme Fox son poing fermé au-dessus de ses auditeurs, écrasant ses adversaires de toute la vigueur de sa parole colorée, réveillant en sursaut les ministériels néerlandais sur leurs bancs par les éclats de sa voix, et attaquant avec véhémence le ministre des finances, sorte de chiffre impassible que rien ne pouvait émouvoir, muet esclave d'un système auquel le roi n'avait pas même daigné l'initier.

Ces deux hommes si remarquables furent perdus par la discussion de 1825. Il y eut une grande joie au palais le jour où ils devinrent les appuis de Guillaume. On prétendit qu'ils avaient été gagnés, que l'espoir de devenir ministres les avait fait souscrire à un arrangement secret par lequel ils s'engageaient à entraver de leur influence la marche de l'opposition belge. Ces accusations sont fausses. Ces deux hommes furent plus égarés que coupables. Leur tort et leur malheur fut d'avoir plus de libéralisme que de sentiment de nationalité, d'aimer mieux leur parti que leur patrie.

Malheureusement ils eurent la faiblesse de se laisser nommer conseillers d'État. Dotrenge sentit qu'il ne pouvait plus rester à la chambre et donna sa démission de député. Reyphins ne suivit pas son exemple. Il perdit toute son influence, et pour le consoler les Hollandais le portèrent à la présidence [1].

Après les discussions sur l'instruction publique, vinrent celles sur les projets des nouveaux codes hollandais que le roi voulait

[1] M. Dotrenge est mort en 1836 et M. Reyphins en 1838, mais leur carrière politique a fini en 1825.

substituer au code Napoléon ; discussions qui blessèrent profondément aussi les mœurs et les idées de la Belgique. Cette question des codes était d'autant plus irritante que, soulevée déjà en 1821, elle se compliquait maintenant de celle de la langue, qui ne l'était pas moins.

En 1827, au moment où le roi songeait sérieusement à réaliser un projet de schisme, à constituer l'Église belgique en conservant ses évêques et sa hiérarchie, mais sans reconnaître l'autorité papale, le concordat intervint. Ce concordat, dont les négociations traînaient depuis 1824, causa une grande joie aux catholiques qui y virent une satisfaction donnée à leurs justes griefs, une révocation des arrêtés relatifs à la création du collége philosophique, en tout ce qu'ils avaient d'impératif, et qui tinrent compte à Guillaume de cette concession apparente. Il s'empressèrent, en signe de reconnaissance, de voter le budget de 1828.

En effet, ces concessions n'étaient qu'apparentes. Eussent-elles été réelles, on n'aurait pas dû en tenir compte au pouvoir. Ce concordat, renversant l'édifice que Guillaume avait élevé avec tant d'opiniâtreté, n'eût été qu'une preuve d'impuissance, succédant à tant de preuves de tendance tyrannique et de mauvais vouloir envers la Belgique.

Mais Guillaume, en acceptant le concordat, avait l'intention de l'interpréter de manière à en anéantir tous les effets. Une circulaire confidentielle, adressée par M. Van Gobbelschroy aux gouverneurs, le prouva clairement. Cette pièce fut remise à M. de Potter [1], au ministère de l'intérieur, « afin qu'il commît l'heureuse indiscrétion de la communiquer au public, » et en effet elle parut dans *le Courrier des Pays-Bas*.

A peine cette circulaire fut-elle connue que les catholiques changèrent de conduite, leur opposition cessa d'être modérée et patiente, ils comprirent que le moment de la lutte était arrivé ; ils allèrent plus loin, ils comprirent qu'ils avaient fait fausse route, qu'ils étaient peu fondés à réclamer pour eux des priviléges et des droits qu'ils ne voulaient point eux-mêmes accorder à tous ; ils comprirent enfin qu'il faut être juste soi-même pour

[1] De Potter, *Souvenirs personnels*.

obtenir justice, et ils se jetèrent dans les bras de la liberté.

Ainsi voilà où en était venu Guillaume, grâce à son machiavélisme pseudo-libéral. En imprimant aux universités de l'État une tendance philosophique et anticatholique, il avait cru former une génération de ces libéraux doctrinaires, qui ne font que jeter l'incertitude dans les esprits par leurs théories artificielles, sans base et sans racine, qui fortifient au contraire de leur autorité les partisans purs du droit exclusif d'une dynastie, et mettent en suspicion les principes et les intérêts de la révolution de 1792. Son attente fut trompée, il sortit de ces universités des libéraux ardents, sincères, qui comprirent que lorsqu'un pays prétend à la liberté il doit en avoir le courage et les mœurs, qui comprirent la nécessité de l'union de 1828, qui comprirent enfin que, faute d'avoir su s'allier entre eux en se distinguant les uns des autres, les Belges n'avaient eu pendant dix ans que des intrigues et des factions, mais avaient été impuissants à former un parti national.

En faisant une guerre perfide au clergé dont il feignait de combattre les tendances rétrogrades, l'intolérance, les envahissements, mais dont au fond il ne haïssait que les sentiments de nationalité, il démocratisa le clergé; il lui fit embrasser avec ardeur ces idées radicales, ces théories libérales que l'école de M. de Lamennais ne put réussir à propager en France, et qui se répandirent en Belgique précisément parce que le libre exercice du culte catholique y était menacé par le pouvoir.

Dans ce rapide examen, nous n'avons pas tout dit : nous n'avons pas parlé de l'inégale distribution des fonctions publiques entre les Belges et les Hollandais [1]; nous ne sommes entré dans aucun détail sur les questions financières, ni sur ce fameux syndicat d'amortissement dont les opérations étaient environnées de tant de mystère, que Guillaume seul les connaissait, et que

[1] Pour ne citer qu'un exemple, en 1830, dans l'armée des Pays-Bas, on comptait 7 officiers généraux belges et 69 hollandais; 8 officiers d'état-major belges et 36 hollandais; 239 officiers d'infanterie belges et 1,195 hollandais; 84 officiers de cavalerie belges et 232 hollandais; 33 officiers d'artillerie belges et 327 hollandais; 9 officiers du génie belges et 119 hollandais.

M. d'Appelius lui-même, le ministre des finances, les ignorait [1]. Nous n'avons pas parlé des conflits survenus entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir administratif, par suite d'un arrêté de 1822, ni des luttes auxquelles donna lieu, plus tard, la loi sur l'organisation judiciaire; il nous a suffi de retracer en quelques pages les principaux griefs qui légitiment la révolution.

Napoléon a dit : « Tout gouvernement qui n'a pas été imposé par l'étranger est un gouvernement national. » Ce mot si juste explique et justifie la révolution belge. Les violences qui s'attaquent à un gouvernement national échouent presque toujours. Ce sont d'orageux caprices qui viennent expirer devant la nature même des choses. Mais il n'en était point ainsi en Belgique.

Comme nous venons de le voir, la révolution belge était commencée le jour même où les puissances décrétèrent que la Hollande recevrait un accroissement de territoire. Bien des gens se persuadent que la révolution commença en août 1830, que la veille on était en pleine monarchie néerlandaise, en plein pouvoir absolu, que le lendemain la Belgique s'est trouvée, comme par magie, en possession de tous ses droits et de toutes ses libertés. Les grands événements qui changent la face des nations ne se succèdent pas de cette façon, et ne s'isolent pas ainsi de ce qui les précède et de ce qui les suit. La révolution belge était commencée bien avant 1830, on peut même dire qu'en 1815 elle était faite, car alors elle était fatale et nécessaire.

Lorsque dans une société politique les lois sont en contradiction avec les croyances et avec les mœurs; lorsque les ressorts politiques sont usés et avilis; lorsque nul n'a foi dans l'ordre établi, pas même ceux au profit de qui il existe; lorsque les vices de l'organisation sociale sont si manifestes qu'il s'élève un cri général d'opinion publique pour les dénoncer, alors il faut qu'une société parvenue à un tel point se régénère ou se résigne à périr.

La Belgique ne pouvait périr.

[1] « Deux personnes seulement connaissent à fond leur syndicat, disait un jour M. d'Appelius, le roi et M. le secrétaire de la commission. » Or, c'est le roi qui était le seul secrétaire de la commission.

CHAPITRE II.

M. VAN MAANEN. — L'UNION. — PROCÈS DE PRESSE.

1828—1830.

Nous touchons au moment où libéraux et catholiques, trouvant enfin leur voie, oublient leurs discussions pour lutter contre l'ennemi commun et marchent ensemble à la conquête de la nationalité de leur patrie. Alors les attaques contre le gouvernement devinrent plus vives, plus incessantes; mais les Belges, respectant encore le roi, et plus constitutionnels que la constitution elle-même, réclamèrent instamment la responsabilité ministérielle, et, l'admettant de fait, ils dirigèrent tous leurs coups contre M. Van Maanen, personnification secondaire d'un système politique dont il n'était pas le moteur, mais l'agent aveugle, l'exécuteur déterminé.

Les monarchies absolues ont un incontestable avantage sur les gouvernements libres et orageux : c'est la perpétuité de leur système et la longue vie politique de leurs hommes d'État. Pendant plus d'un quart de siècle, l'Autriche et la Russie ont été représentées avec une unité constante par deux ministres, le prince de Metternich et le comte de Nesselrode. La mort seule a interrompu le ministère du prince de Hardenberg. Cette durée des hommes d'État crée dans les cabinets des traditions; il en résulte qu'une série de mesures peuvent être conçues, qu'une même

pensée peut être suivie et exécutée avec persévérance, persévérance souvent fatale pour les peuples. M. Van Maanen fut ministre depuis la constitution du royaume des Pays-Bas jusqu'à la révolution.

La vie politique de Van Maanen commence en 1795; pas un événement de l'histoire de la Hollande, depuis cette date, auquel il n'ait pris part; pas une intrigue à laquelle il ne se soit mêlé. La plupart des actions de sa vie sont obscures, la plupart des intrigues dans lesquelles il a trempé sont restées secrètes. Quel parti peut se vanter de l'avoir possédé tout entier, même quand il le servait avec le plus de dévouement? Qui n'a-t-il pas servi? Le peuple, le roi Louis, Napoléon, Guillaume. Ou plutôt il n'a servi que lui-même.

Instruit et tenace, il manque essentiellement de sagacité, il n'a aucunement l'instinct des mouvements politiques; il n'a jamais vu l'action dans la réaction, l'avenir dans le présent, le réveil de la couronne dans les excès de la démocratie, ni la résurrection des libertés dans les excès du despotisme; mais il s'est constamment arrangé pour que le flot qui arrivait le portât toujours au pouvoir. La brusquerie de ses variations n'a jamais été un artifice; il manquait de ruse, mais il avait de l'audace. Cette grande partie d'échecs qu'on appelle la politique, on ne peut la jouer avec moins de sagacité, moins de logique, mais aussi avec moins de respect humain, plus de mépris pour la morale et pour les scrupules, plus de sang-froid. Homme politique incomplet, il se distingue par un dévouement violent à ce qui est, et par une versatilité téméraire quand ce qui est cesse d'être; sa décision n'est servie par aucune pénétration; il n'est pas capable de voir d'un coup d'œil le caractère des hommes, d'entrer dans leurs intentions; il n'a aucune influence sur eux, il n'a ni l'art de les comprendre, ni la puissance de les grouper et de les conduire; mais il est toujours là pour prêter main-forte à qui veut les asservir; il est dévoué au pouvoir jusqu'au courage; il le sert, même s'il y a péril, mais sa fidélité ne va pas au delà de la défaite; le pouvoir qu'il servait est tombé, il est prêt à servir celui qui lui succède. Ainsi on le voit tour à tour, en 1795, ennemi du stathouder et chaud défenseur de la cause populaire, se faire nommer

substitut du procureur général près la cour d'appel de Hollande, et poursuivre les partisans de *l'exécrable maison d'Orange* [1] avec la même violence qu'il mit à poursuivre plus tard les partisans de la liberté; on le voit ministre de la justice sous le roi Louis, conseiller d'État et premier président de la cour de la Haye, sous Napoléon, et ministre de la justice, sous Guillaume.

Van Maanen ne fut pas même un conseiller pour Guillaume, on n'a donc pas à lui reprocher le système politique qu'il appliquait. Ce système, il ne l'avait pas discuté, mais il l'exécutait avec âpreté, avec sympathie, parce que ce système convenait à la violence de son caractère. Esprit à vues courtes, orateur peu brillant, il défendit néanmoins avec succès devant les chambres les projets de son maître; sa violence, ses manières superbes le mettaient toujours en relief à chaque occasion importante; et ses colères étaient une si grande ressource pour ceux de son parti qui n'avaient pas tant de chaleur à dépenser, qu'on ne manquait pas de lui faire les honneurs des grandes journées; ce qui ne contribuait pas peu à maintenir son état d'irritation.

Au reste, tous savaient qu'il n'était que l'agent soumis des volontés du roi; aussi les ministériels lui obéissaient aveuglément. Tout s'était discipliné sous sa main; la majorité manœuvrait sous ses yeux avec une précision tout à fait militaire; la presse ministérielle écrasait chaque matin l'opposition par de virulentes sorties, qui s'élaboraient chaque soir dans le cabinet du ministre, à l'aide de ses plus fécondes et plus méprisables créatures. La verdeur seule des feuilles libérales et des feuilles catholiques faisait sentir au roi et à son ministre qu'ils n'étaient pas maîtres absolus. Aussi les attaques de la presse indépendante lui causaient une colère et des émotions de rage, peut-être nécessaires à son tempérament, mais qu'il faisait payer cher aux courageux écrivains qui s'y exposaient.

D'après ce caractère, on comprend que nul ministre ne fut moins responsable que Van Maanen ; tous le savaient. Aussi lorsque la presse belge s'en prit à Van Maanen de tous les griefs

[1] Il requit alors la peine de mort contre M. Repelaer van Driel, devenu plus tard son collègue au ministère sous Guillaume.

du pays, ce fut de sa part une fiction dont la transparence ne pouvait tromper personne. On tirait sur Van Maanen, mais c'est le roi que l'on atteignait au cœur.

Le ministre qui secondait le plus M. Van Maanen dans cette œuvre entreprise contre les Belges, M. Van Gobbelschroy, était le seul membre belge du ministère. M. Van Gobbelschroy fut sans doute plus faible et plus égaré que coupable. Libéral de mauvais aloi, il était mauvais citoyen par libéralisme, et combattait son pays en croyant ne faire la guerre qu'aux catholiques ; un caractère modéré joint à beaucoup de savoir-faire l'avait porté au pouvoir, mais là s'effacèrent et devinrent inutiles des qualités que l'on avait remarquées dans une plus modeste condition, et se fit sentir l'absence des hautes vues et des larges conceptions. Une fois installé au pouvoir où l'avaient porté sa ruse et sa patience, M. Van Gobbelschroy ne trouva rien de plus que cette ruse et cette patience. Ancien secrétaire du roi, il n'était encore au ministère qu'un simple secrétaire. Il était parvenu par l'emploi d'un seul moyen, et il était décidé à n'en jamais employer d'autre ; il appliqua donc toujours le système d'inertie qui lui avait si bien réussi. Il ne badinait pas avec la fortune, et ne risquait jamais de la compromettre. Heureux d'être arrivé si haut, il tâchait de ne pas bouger par crainte d'un vertige. Il avait toujours les yeux fixés sur le roi, afin de ne pas être tenté de les tourner à ses pieds, vers l'abîme. Un homme saisi par cette constante préoccupation ne pouvait prendre un bien grand essor politique. Aussi le roi comprit-il tout le parti qu'on pouvait tirer d'un tel caractère, et fut-il bien sûr qu'un Belge de cette trempe pouvait sans danger se glisser dans son cabinet hollandais.

Autant M. Van Maanen était opiniâtre, autant M. Van Gobbelschroy l'était peu. M. Van Gobbelschroy ne voyait que le résultat, peu lui importait la route pour y arriver. M. Van Maanen comptait ses ennemis, les haïssait, les persécutait. M. Van Gobbelschroy ne haïssait personne, sachant très-bien qu'en politique, l'ennemi de la veille devient souvent l'ami du lendemain. M. Van Maanen s'était laissé échauffer au jeu qu'il jouait d'abord aveuglément et par obéissance. L'opposition lui donnait des transports de rage, et la presse le mettait hors de lui ; sous sa

paupière à demi endormie, sous ses façons insouciantes et bourgeoises, avait germé une sorte de férocité qui embarrassa souvent M. Van Gobbelschroy, l'homme des voies détournées, des moyens conciliateurs et des transactions douces, l'homme de la circulaire sur l'interprétation du concordat. On comprend comment toutes les attaques de la presse et des pamphlets se dirigèrent contre Van Maanen, et comment M. Van Gobbelschroy put acquérir une sorte de quasi-popularité, par cela seul qu'il était épargné.

Le pacte d'union allait être signé entre les libéraux et les catholiques. Les catholiques avaient fait bien du chemin depuis les premières années du règne de Guillaume. Ils avaient d'abord refusé de prêter serment à la loi fondamentale qu'ils dédaignaient, non parce qu'elle n'accordait pas assez de garanties à la liberté, mais seulement à cause de l'article relatif aux cultes. Puis en 1817 ils avaient consenti à prêter ce serment avec les mêmes restrictions que M. de Méan, archevêque de Malines, restrictions sans lesquelles le pape eût refusé d'expédier ses bulles. Plus tard encore, lors des arrêtés relatifs à l'instruction publique, ils s'abritent derrière la constitution et se bornent à demander qu'elle soit respectée par le pouvoir. Aujourd'hui, c'est-à-dire vers la fin de 1828, ils vont plus loin : l'exécution de la loi fondamentale ne leur suffit plus. Ils réclament la liberté de l'enseignement, qu'ils désiraient vivement, mais ils ont compris que toutes les libertés se tiennent, s'enchaînent, forment un tout : la liberté de la presse, la liberté de conscience, le jury, la responsabilité ministérielle, tous les droits et toutes les garanties que demandaient les libéraux, ils se mirent à les demander avec eux. Les libéraux, de leur côté, demandèrent la liberté de l'enseignement que jusque-là ils avaient repoussée par une illogique exception, de peur que les catholiques n'en profitassent dans l'intérêt de leur opinion. La plupart des libéraux supposaient bien que les catholiques n'étaient pas très-sincères dans leur soudain amour pour la liberté. Mais que leur importait? Sincères ou non, leurs adversaires allaient être forcés d'être fidèles à leurs principes nouveaux. On ne voit d'abord dans la liberté qu'un moyen, on l'épouse sans grande foi et en songeant au

divorce, mais bientôt on s'aperçoit que la liberté est un but, et l'on se surprend à l'aimer de toute son âme.

C'est un grand bonheur pour un peuple que de ne pas avoir à faire en un seul jour l'apprentissage de la liberté. C'est ce qui est arrivé à la Belgique. Depuis longtemps les Pays-Bas marchaient vers la liberté publique à travers leurs vieilles franchises administratives. Mais les deux dernières années du règne de Guillaume ont plus fait pour leur éducation que bien des années de révolution; ils eurent alors le bonheur d'arriver à l'amour de la liberté par esprit de nationalité, parce qu'ils comprirent que la liberté seule pouvait leur faire conquérir l'indépendance nationale, et ils furent conduits à une révolution d'autant plus glorieuse, que seule peut-être elle a eu l'honneur de n'être pas une guerre civile.

Jusqu'au jour où s'accomplit cette union des libéraux et des catholiques, aucune opinion n'avait pu s'élever à devenir un parti vraiment solide et puissant, homogène et national. Il n'y avait, à vrai dire, que deux coteries dont il était bien aisé à Guillaume de venir à bout, en les faisant battre l'une par l'autre. Et cependant que de pensées et de sentiments sincères attendaient dans le pays une véritable expression politique! Les principes démocratiques qui devaient émanciper la Belgique n'étaient ni clairement établis ni populairement représentés; le catholicisme politique n'avait pas d'évangile, le vrai libéralisme n'avait pas de tribuns.

La fusion des deux partis fut donc un grand pas de fait. La constitution d'un parti national fut un immense progrès pour la société démocratique en Belgique, car il l'exprimait avec fidélité. L'union cimentée, le pétitionnement commença. Le pétitionnement et l'union sont les premiers actes de la révolution.

Les peuples peuvent se plaindre, murmurer, souffrir, mais ils se déterminent difficilement à la ruine d'un pouvoir qu'ils ont élevé ou seulement reconnu. Il n'y a que le joug de l'étranger ou le mépris des droits mêmes de l'humanité qui puissent les appeler soudain à l'insurrection. Autrement ils préfèrent la réforme de leur gouvernement à sa chute. Dieu a mis cette patience dans le cœur des peuples pour l'honneur et la stabilité des sociétés humaines. Et il y a un instinct profond dans cette prudence sociale qui ménage le pouvoir au milieu de ses fautes.

Une foule de pétitions demandant la liberté de la presse, la responsabilité ministérielle, la réforme électorale, le jury, la liberté d'association, étaient signées de toutes parts. Libéraux et catholiques, journalistes, commerçants, prêtres, nobles, habitants des villes et habitants des campagnes, signaient en foule, et à la tête de ces listes si longues se faisaient remarquer les noms les plus considérés du pays.

En novembre 1828, M. Charles de Brouckere présenta à la deuxième chambre une proposition pour le retrait de l'arrêté-loi d'avril 1815. Le discours qu'il prononça dans la séance du 28 novembre est un curieux document historique dans lequel sont énumérées toutes les poursuites exercées contre la presse, et toutes les condamnations obtenues, grâce aux dispositions exceptionnelles de l'arrêté-loi. Cette proposition fut rejetée par 61 voix contre 44.

La situation de la presse était en effet à cette époque des plus cruelles. Pendant quelques années, de 1824 à 1827, les rigueurs du gouvernement semblaient s'être ralenties ; non pas que l'on eût renoncé à appliquer la dure législation de l'arrêté du 20 avril 1815, mais réellement parce que personne n'osait plus écrire, tant cette législation avait comprimé les esprits.

Mais en 1827, les procès de presse avaient recommencé de plus belle. MM. Buelens, Vanderstraeten, de Beseler, de Vlieger, Mosman et Schnit, simple ouvrier imprimeur, sont traduits devant plusieurs cours d'assises. MM. Le Sage ten Broeck et Langenhuysen sont mis en prison, ainsi que MM. Bellet, Jador et Hublou. A ces procès succèdent celui de M. Coché-Mommens et du jeune avocat Ducpétiaux, puis celui de M. Wallez, emprisonné préventivement pour avoir imprimé l'appel à l'opinion publique de Guyet et Cauchois-Lemaire.

Enfin, vers la fin de 1828, arriva le procès de M. de Potter ; ce procès où furent pour ainsi dire formulées pour la première fois les conditions de l'alliance entre les libéraux et les catholiques.

M. de Potter était l'homme de ce moment-là. Aucun autre n'aurait pu mener aussi bien que lui les Belges vers la révolution. Le trait distinctif de son caractère était la foi dans ses

opinions et la ténacité. Il avait cet entraînement communicatif d'un homme qui se dévoue sans calcul : c'est son abnégation personnelle plus encore que son talent qui l'a rendu populaire en Belgique. Une grande facilité d'esprit, une humeur bienveillante, une égalité sans nuage, le rendaient sympathique à tous, et sa probité, la dignité de sa vie lui donnaient une grande



M. De Potter.

importance. Il ne s'agit point ici de sa loyauté privée, c'était un fait de notoriété universelle ; d'ailleurs, la probité est une qualité de devoir qui n'est pas assez difficile, même dans ce temps-ci, pour qu'on loue beaucoup un homme d'en avoir. Mais la probité de conduite, mais la dignité politique est autrement difficile. M. de Potter l'avait à un très-haut degré. Des convictions arrê-

tées, inspirées par une sorte de foi irréfléchie plutôt que par la raison, que souvent tant de doute accompagne ; une force de caractère qui l'eût fait résister à ses propres lumières si elles avaient dû altérer sa croyance, qui le rendait incapable de fléchir, de délaisser jamais ses principes, quand même ces principes n'eussent été d'abord que des impressions, des espérances, converties plus tard en doctrines de gouvernement par une patriotique impatience ; un courage qui lui faisait appeler froidement sur sa vie et sur sa liberté des périls que beaucoup trouvaient inutiles et prématurés ; voilà l'homme qui devint le chef du parti national, au moment où il se mettait en guerre ouverte avec le gouvernement. Et les sacrifices qu'il accomplissait, il les faisait de si bonne grâce que ceux qui le reconnaissaient pour chef le lui pardonnaient. Ce titre de chef de l'opposition démocratique, d'ailleurs, il le laissait modestement dans les circonstances ordinaires, et il ne le prenait que dans le danger, comme un signe auquel les ennemis pussent le reconnaître de loin.

D'ailleurs, M. de Potter était républicain, et cela même servait merveilleusement à rallier autour de lui les hommes les plus opposés les uns aux autres. Chacun des deux partis comprenait parfaitement qu'il pouvait sans danger s'abandonner à l'entraînement de théories d'autant plus puissantes qu'elles sont plus vagues ; mais chacun des deux partis savait aussi que la liberté n'est pas une abstraction plus que la foi, qu'elle doit se résoudre en actes positifs aussitôt qu'on est appelé à en appliquer les formules, que le moment n'était pas encore venu d'entrer dans une voie plus précise et mieux définie, et que les révolutions enfin n'appartiennent pas à ceux qui en sont les instruments, mais à ceux qui les acceptent et les consacrent. Catholiques et libéraux acceptaient donc pleinement les théories généreuses proclamées par M. de Potter, chacun d'ailleurs se réservant, lorsque le moment en serait venu, de dégager du milieu de leurs confus éléments l'idée mère qui en faisait la force et l'avenir.

En novembre 1828, M. de Potter fit insérer dans *le Courrier des Pays-Bas* un article dont il est nécessaire de citer un passage, car il a acquis une importance historique.

«... Maudits jésuites, écrivait-il, ils nous ont fait bien du

« mal ! car, pour nous défendre contre eux, on nous a, comme le « cheval de la fable, sellés, bridés et montés... C'était si com- « mode de pouvoir répondre aux Français qui, après quinze jours « de séjour en Belgique, nous disaient : Quoi ! pas de jury ? — « Non, mais aussi pas de jésuites ! — Quoi ! pas de liberté de la « presse ? — Non, mais aussi pas de jésuites ! — Quoi ! pas de « responsabilité ministérielle, pas d'indépendance du pouvoir « judiciaire, un système d'impositions accablant et antipopulaire, « une administration boiteuse ? etc., etc., etc. — Il est vrai, mais « point de jésuites !... Comment, demanderais-je volontiers à « nos voisins, pouvons-nous nous tirer de là ?... Dès que nous « nous mêlons de nos affaires, on crie *aux jésuites* et nous voilà « hors du droit commun.

« Dites-moi, messieurs ; de ce qu'on appelle un homme « jésuite, s'ensuit-il qu'il faut l'emprisonner, le juger, le torturer « et le condamner ? Toutes ses actions deviennent-elles des « crimes et ses paroles des absurdités ?

« Il me vient une idée. Opposons des mots à des mots. Jus- « qu'ici on a traqué les jésuites : *bafouons, honnissons, pour- « suivons les ministériels !* Que quiconque n'aura pas clairement « démontré par ses actes qu'il n'est dévoué à aucun ministre soit « mis au ban de la nation, et que l'anathème de l'antipopularité « pèse sur lui avec toutes ses suites !.. »

Cet article produisit une sensation profonde. Les mots : *Bafouons, honnissons, poursuivons les ministériels,* devinrent le mot d'ordre de tous les Belges. Le gouvernement, qui sentit la portée d'un conseil si dangereux pour lui, poursuivit le conseiller ; *le Courrier des Pays-Bas* fut incriminé. M. de Potter, dans une seconde lettre, se déclara l'auteur de l'article ; l'imprimeur, l'éditeur du journal n'étaient pas mis hors de cause par cette déclaration, mais le procès en prenait plus d'importance, il devenait un événement politique.

M. de Potter fut cité à comparaître devant le juge d'instruction ; ses articles étaient signés d'un *oméga* (Ω) ; le magistrat lui demanda s'il se reconnaissait comme l'auteur des articles portant au bas *un petit fer à cheval renversé ;* sur sa réponse affirmative, M. de Potter fut immédiatement mis en prison.

Dès ce jour, M. de Potter sembla ne plus agir qu'en vertu de l'idée exprimée d'une manière si claire et si concise par Armand Carrel : « On n'est jamais vaincu quand on a le pouvoir de faire « commettre des fautes à ses adversaires; et ce pouvoir nous « l'avons toujours. » Le 19 décembre, il comparut devant la cour d'assises, où il demanda la publicité de l'audience, la garantie du jury, et le libre emploi de la langue française. C'était aggraver son crime que de tenir un langage pareil; de simple perturbateur il passait révolutionnaire; les conclusions de ses avocats, MM. Van Meenen et Van de Weyer, furent rejetées par arrêt de la cour, et les débats sur le fond remis au lendemain.

Le lendemain, M. de Potter fut conduit aux assises par huit gendarmes, à travers une foule épaisse et menaçante qui remplissait les rues. Lorsque les débats furent clos, on accorda la parole à l'accusé. Au lieu de se défendre, il accusa à son tour. D'une voix convaincue et par conséquent persuasive, il énuméra tous les griefs des Belges et réclama pour eux tous ces droits, toutes ces libertés, toutes ces garanties dont les arrêtés royaux avaient suspendu l'exercice et l'effet, en violant la loi fondamentale.

Rien n'était plus imposant que cette scène; l'émotion de M. de Potter et en même temps sa dignité calme, cette voix pénétrante, ce changement de rôles, cet accusé devenu accusateur et tenant les agents du pouvoir comme écrasés sous le poids de sa parole sévère, le danger auquel il s'exposait par ses généreuses réclamations, les rumeurs que l'on entendait au dehors, tout, jusqu'à l'obscurité qui régnait dans la salle, contribuait à faire de ce moment l'une des scènes les plus solennelles de l'histoire de ces deux années qui précédèrent la révolution.

Le discours de M. de Potter, écouté avec stupeur par la cour et dans un religieux silence par l'auditoire, fut couvert d'applaudissements malgré les efforts du ministère public. Ces applaudissements, entendus du dehors, communiquèrent une émotion électrique à la foule qui n'avait pas cessé de remplir les rues environnantes malgré une pluie battante. On prétend que l'arrêt fut dicté par le roi lui-même, irrité de tant d'audace; il fut rigoureux. M. de Potter fut condamné à mille florins d'amende et à dix-huit mois de prison.

Des huées et des sifflets accueillirent cette condamnation, et, du dehors, le peuple répondit par de nouveaux sifflets et par des cris menaçants. Le pouvoir était depuis longtemps sorti de la légalité, le peuple en sortait à son tour. Dans cette lutte le peuple ne devait pas succomber.

Le retour de M. de Potter à la prison fut un véritable triomphe. On avait tardé longtemps avant de l'y reconduire. Enfin, il fallut bien s'y décider, après avoir inutilement tenté de donner le change au peuple qui ne s'y laissa pas prendre, et attendit avec opiniâtreté jusqu'à ce qu'il eût enfin vu sortir la voiture qui ramenait le condamné. La voiture fut entourée aux cris de : *Vive de Potter! à bas Van Maanen!* M. de Potter fut obligé de mettre la tête à la portière et de supplier le peuple de lui permettre de retourner en prison. La foule obéit. Mais le cortége devait passer devant l'hôtel du ministre de la justice, qui, ce soir-là, donnait une fête brillante comme pour narguer ces Belges qu'il écrasait sous le poids de ses rigueurs. La colère du peuple s'exalta jusqu'à l'émeute. M. de Potter n'était plus là pour le contenir. On commença par crier *à bas Van Maanen!* puis la fureur populaire croissant toujours, on brisa ses carreaux et ses meubles. Lui-même fut obligé de se cacher.

Ici il nous faut renoncer à suivre le pouvoir de nécessité en nécessité, de faute en faute, jusqu'à sa chute. Perdant même l'instinct de l'avenir et n'osant plus espérer arriver à des résultats énergiques, osant à peine rêver le despotisme, mais cherchant à gagner le lendemain pour jouir et pour vivre, il essayait, à force de ruses et de violence, d'endormir ou d'opprimer les sentiments les plus généreux et les plus nobles qui aient jamais animé un peuple.

On fit d'abord une tentative pour exploiter l'émeute dont l'hôtel Van Maanen avait eu à souffrir. De ce qui n'était qu'un mouvement de colère populaire, on voulut faire une conspiration sourdement préparée. Les citoyens les plus honorables furent accusés par d'obscurs dénonciateurs d'avoir été vus à la tête du mouvement, guidant le peuple et l'excitant. M. Coché-Mommens, éditeur du *Courrier des Pays-Bas,* incriminé comme M. de Potter, avait été acquitté le 20 décembre, et rendu à la liberté. Il est accusé

d'avoir été vu dans la soirée devant l'hôtel Van Maanen jetant des pierres et donnant l'exemple à ses ouvriers. Le dénonciateur entrait dans des détails si précis que l'on n'osait pas mettre en doute sa déclaration. M. Coché était vêtu de telle manière ; la main qui lançait des pierres était gantée. M. Coché, qui pouvait faire constater son alibi, insiste pour connaître le nom de son dénonciateur. On fait venir cet homme, obscur agent de police, qui d'abord soutient ses premières déclarations ; mais bientôt, dominé par le regard d'un honnête homme, il se trouble, il détourne la vue, il balbutie et finit par avouer qu'il ne sait rien de tout ce qu'il a déclaré, qu'il n'a fait qu'obéir à M. de Knyff, directeur de la police, qui lui a dicté sa déclaration.

Cependant le roi ne voulait pas que l'on pût appliquer à la législation qui régissait la presse ce mot d'un moine à François Ier : « C'est bien dommage qu'un tel homme soit mort par justice, disait François Ier en parlant du sire de Montagu, décapité sous Charles VI. — Sire, vous vous trompez, répondit un moine, c'étaient des commissaires. » Guillaume voulut qu'une loi régulièrement votée remplaçât les arrêtés royaux en vigueur jusque-là. Dans les derniers jours de décembre 1828, une loi sur la presse fut présentée. Cette loi, nommée par le peuple *loi de mutisme,* n'avait pas abjuré toute parenté avec l'arrêté de 1815 ; comme cet arrêté, elle confondait à plaisir les cris séditieux, les mauvais propos et les délits de presse ; de même que l'arrêté, elle comptait parmi les crimes à punir le crime de troubler le repos public, crime si vague et si indéfini qu'il embrasse depuis l'ivrogne jusqu'au conspirateur. La loi allait même plus loin que l'arrêté : elle punissait, par surcroît de précaution, le délit *de mettre en danger le repos public,* elle punissait enfin ceux qui auraient excité au mépris *des ordres et dispositions* émanant du roi. Cette loi vague, obscure, embarrassée, sévère, se prêtant à dire tout ce qu'on lui demandait, autorisant l'arbitraire du juge, était bien ce qu'il fallait pour ruiner la liberté de la presse sous le régime de l'amovibilité des magistrats, régime fatal dont les inconvénients ne peuvent être contre-balancés en partie que par des lois précises, des définitions rigoureuses. L'exactitude des termes, qui est alors la seule garantie des

citoyens, manquait ici aussi bien que la garantie de l'inamovibilité des juges.

Cette loi n'était pas faite, on le sent, pour calmer le dépit du peuple et pour réconcilier la Belgique avec M. Van Maanen. Le pétitionnement recommença de toutes parts avec une énergie qui épouvanta le gouvernement lui-même. Plus de deux cents pétitions couvertes de plus de 50,000 signatures, et toutes relatives aux questions fondamentales du système constitutionnel, appelaient l'attention de la seconde chambre sur ce qui devait être fait pour asseoir les institutions belges sur une base solide. L'institution du jury, l'inamovibilité des juges, la responsabilité des ministres, la liberté de la presse, la liberté de l'enseignement et l'exécution loyale du concordat, tels étaient les vœux des pétitionnaires; c'est ce que réclamaient à la fois, d'une extrémité à l'autre du pays, tous les Belges éclairés sur les véritables intérêts de leur patrie.

En février 1829, un député du Hainaut connu pour l'indépendance et la fermeté de son caractère, M. Lehon, auquel se joignit un député du nord, homme très-estimé et très-modéré, M. Corver-Hooft, présenta une proposition dans laquelle il demandait que la chambre fît de ces pétitions l'objet d'une communication officielle au gouvernement, et suppliât le roi de daigner prendre en sérieuse considération l'état alarmant des esprits dans une partie du royaume.

Quinze jours de discussion jetèrent une vive lumière sur la situation politique de la Belgique. Le pétitionnement était comme une sorte d'insurrection morale et légale, que les débats parlementaires vinrent sanctionner. Les abus du pouvoir furent franchement et pour ainsi dire officiellement dénoncés à l'opinion publique, et malgré la vive opposition des ministres, malgré les efforts presque unanimes des députés hollandais, après une longue lutte dans laquelle les Belges l'emportèrent par le talent comme par le bon droit, la proposition de MM. Lehon et Corver-Hooft fut adoptée dans la séance du 5 mars à la majorité de 56 voix contre 43.

Cette résolution fut accueillie avec une grande joie; la Belgique espéra un moment que le roi, apprenant des états généraux

eux-mêmes combien était fâcheux le système adopté et suivi avec tant d'obstination par ses ministres ou plutôt par lui-même, céderait à la voix de la représentation nationale et ferait disparaître les causes d'une désaffection devenue générale; mais cette espérance ne fut pas de longue durée.

Cependant M. de Potter, continuant l'œuvre commencée, lança du fond de sa prison plusieurs écrits en faveur de l'alliance entre les catholiques et les libéraux. En juin 1829, parut sa brochure intitulée : *Union des catholiques et des libéraux;* plusieurs autres lui succédèrent; toutes étaient attendues avec impatience, lues avec enthousiasme. M. de Potter devint l'homme le plus populaire de la Belgique. Son nom était prononcé avec respect par tous les partis, par toutes les classes; il était l'idole du peuple et l'effroi des ministres. La presse était toujours poursuivie à outrance. MM. Claes et Jottrand étaient condamnés à l'emprisonnement; M. Coché-Mommens, condamné aussi, se voyait menacé d'être enfermé dans la maison de force de Saint-Bernard, s'il ne prenait l'engagement de faire cesser les attaques du *Courrier des Pays-Bas* contre M. Van Maanen. Mais ce système de persécutions semblait donner à la presse une nouvelle ardeur, un nouveau courage, de nouvelles forces.

Ce fut un beau moment pour la presse belge. *Le Courrier des Pays-Bas* surtout, le principal représentant du libéralisme en Belgique, avait sur l'opinion publique une influence immense et méritée. *Le Courrier des Pays-Bas* était rédigé par une réunion de jeunes avocats qui tous depuis ont illustré leur nom. Voici quels étaient les hommes qui venaient s'asseoir dans le bureau de rédaction où se préparait la révolution de 1830.

Nothomb, dont l'esprit causeur, la vive imagination, la physionomie expressive attiraient tout d'abord l'attention. Une fois accordée, il savait l'enchaîner : rien ne lui semblait étranger, ni les finances, ni la guerre, ni l'administration, ni la diplomatie. Il discutait de toutes ces choses avec une finesse et une verve de logique qui séduisaient tous ceux qui l'écoutaient. Esprit philosophique et droit, il voyait la fin de tous les événements, en expliquait les causes, en déduisait une théorie qu'il trouvait tou-

jours avec sagacité. On pressentait en lui l'historien de la révolution de 1830, ou plutôt, sinon l'historien des faits, l'historien des motifs et des résultats de la révolution.

Claes, qui, hélas! n'a pas vécu longtemps après la révolution, Claes qui, à vingt-six ans, était déjà un homme remarquable, plein de bon sens et d'esprit, de causticité et, en même temps, de prudence et de prévoyance. L'admirable instinct de Claes lui fit sentir que le moment était favorable pour la lutte. En France, la longue menace de Charles X venait de s'accomplir; M. de Polignac gouvernait la France; chaque jour, ses journaux annonçaient que le moment était venu de sauver la royauté. Claes pressentit la chute de Charles X. Il prédit que Polignac entraînerait Van Maanen; et Charles X, Guillaume. Aussitôt, avant de se jeter dans cette lutte décisive et violente, il se traça son plan. Il sentit qu'il fallait enlacer chaque jour davantage le pouvoir dans la loi fondamentale, jusqu'à ce qu'il y étouffât ou qu'il en sortît, n'importe comment. Dès lors, en effet, chaque jour il se mit à faire valoir tous les avantages du gouvernement représentatif, à prouver que la loi fondamentale, tout incomplète qu'elle était, et bien que le pays n'y eût pas trouvé toutes les libertés qu'il avait rêvées, aurait cependant suffi, si elle n'eût pas été faussée dès le principe, pour combattre toutes les usurpations du pouvoir et pour le forcer à revenir au point de départ quand il avait su s'emparer de quelques-unes des libertés publiques.

Le temps, apportant chaque jour de nouvelles lumières, apprenait à mieux apprécier la constitution. Il fallait donc s'en tenir à ces institutions mises en péril par le ministère. Si seulement la responsabilité ministérielle était conquise, ces lois composeraient un gouvernement calme, libre, balancé, vigoureux. C'est pour cela que le pays réclamait avec tant d'instance la responsabilité ministérielle. Alors il aurait un roi héréditaire, inviolable, dépositaire du gouvernement, obligé d'en confier l'exercice à des ministres responsables, chargés par lui d'administrer la fortune publique; un roi placé au-dessus des traits de la haine, dans une région supérieure où ne pénétrerait que le respect de ses sujets; ce roi ne serait pas impuissant, comme on voulait le dire, car en nommant ses ministres il avait le droit de manifester sa volonté,

et même de contrarier le vœu public, comme il le faisait depuis 1815, en maintenant M. Van Maanen au pouvoir; c'était enfin le moyen d'avoir une monarchie où la vérité pouvait se faire jour, et où cependant l'ordre ne devait pas cesser de régner.

Tout en faisant valoir les avantages de cette monarchie à laquelle ne manquait que la responsabilité ministérielle, Claes comptait et étalait les armes que la loi fondamentale fournissait à ses défenseurs contre ceux qui voulaient la détruire : la tribune, la presse, les élections, puis la résistance légale, le refus des budgets d'abord, le refus de l'impôt ensuite; et enfin, sans le dire nettement, Claes conduisait, par sa logique pleine de verve, à conclure forcément que la dernière ressource de la nation, contrainte par l'illégalité du pouvoir à sortir elle-même de la légalité, c'était l'insurrection.

Ce plan, il le suivait avec une persévérance qui est la première vertu peut-être dans un homme d'opposition; avec une persévérance d'autant plus puissante de sa part qu'elle était servie par la subtile et incisive verdeur d'un esprit plein d'à-propos, de traits, de saillie, bien disant, bien mordant, et bien clairvoyant. Claes serait arrivé par son mérite à une très-haute position, s'il ne fût mort à vingt-huit ans.

Van de Weyer, moins agressif que Claes, moins âpre, moins redouté, n'était peut-être pas moins dangereux pour le gouvernement; sans être ouvertement révolutionnaire, ce qui aurait un peu effrayé, sans afficher de doctrine politique bien clairement formulée, il attendait, doutait et méprisait. Aimable et gracieux, naturel, mais d'un naturel un peu apprêté, il aimait à laisser parler les autres et écoutait très-finement. Il s'associait à ce qu'il y avait de plus inoffensif en apparence, et de plus destructeur en réalité dans l'opposition à un pouvoir antinational; il n'était pas perfide, méchant encore moins, mais il savait sourire avec une tranquillité supérieure, aux dépens des Hollandais ses ennemis. Il avait la parole douce et molle, l'œil narquois et presque indifférent, une sorte de bonhomie aimable, de demi-somnolence souriante; mais sous cet aspect d'indifférence il cachait une haine vivace contre la Hollande. Il n'acceptait rien de la Hollande; il n'aimait que la Belgique. Son opposition

affectait une sorte d'impartialité qui était le chef-d'œuvre de l'adresse; il paraissait si calme, si désintéressé, si froid, si naïf, qu'on se méfiait moins de sa haine d'enfant de la nation conquise contre la nation conquérante. Il n'était pas catholique, il était à peine libéral, mais il était Belge, et par conséquent unioniste.

Jottrand et Ducpétiaux complétaient cette pléiade de publicistes distingués : Ducpétiaux, homme de tête et de cœur, dont le libéralisme s'élève jusqu'à la vraie philanthropie; Jottrand, jeune philosophe instruit et convaincu, possédant l'histoire de toutes les religions politiques du passé, pour qui l'humanité est un être sans cesse renaissant qui s'avance en se perfectionnant dans le temps et l'espace; qui ne veut pas que l'homme se détourne dans un individualisme honteux, au lieu de se rattacher à l'humanité par les liens de la solidarité. Jottrand apportait d'ailleurs à l'appui de ses opinions un caractère généreux, une bonne foi incontestable, un dévouement à toute épreuve, une loyauté chevaleresque.

Tels étaient les hommes qui rédigeaient *le Courrier des Pays-Bas*. Et, ici, il y a une remarque importante à faire, remarque qui s'adresse surtout à ceux qui s'obstinent à ne voir dans la révolution de septembre qu'une contrefaçon de la révolution de juillet.

La presse française de la restauration était servie par des hommes d'un mérite éminent : M. Guizot, M. Thiers, M. Villemain, M. Cousin, et tant d'autres noms illustres, brillaient dans les rangs du libéralisme. D'où vient donc que la presse libérale fut beaucoup moins féconde en France que la presse libérale belge en Belgique? D'où vient donc qu'en 1830, le libéralisme français fut impuissant à rien fonder, tandis que l'opposition belge fonda la constitution la plus démocratique et la monarchie la plus solide de l'Europe? C'est ce qu'il est nécessaire d'expliquer en peu de mots.

Louis XVIII connaissait bien les hommes auxquels il devait avoir affaire en 1814; il connaissait leur humeur ergoteuse, il les avait étudiés à travers les cinq ou six constitutions qu'ils s'étaient données, et dans lesquelles la partie théorique avait toujours

tenu la plus grande place; il pensa que cette partie allait le plus attirer l'attention des controversistes, quelque raisonnable qu'elle fût, et que pendant ce temps il ferait glisser inaperçue la partie pratique, celle qui étrangle ou allonge la première à sa guise, celle enfin avec laquelle on gouverne, l'autre n'étant que celle avec laquelle on pérore. En effet, Louis XVIII, revêtu du pouvoir constituant qu'il s'était donné, priva de leur existence politique tous les Français qui ne payaient pas trois cents francs d'impôt; il exclut du droit de concourir, par leurs délégués, au vote des charges publiques, cinq millions neuf cent mille citoyens sur six millions de contribuables; il créa, sous le nom de *pairs héréditaires,* des dynasties de législateurs; il parqua dans un article les propriétaires payant mille francs de contributions, et les électeurs ne purent porter leurs choix en dehors de ces privilégiés éligibles; il décréta que quatre cent cinquante députés nommés par cent mille citoyens seulement avaient le droit d'imposer la France, etc.

Mais en revanche il proclama l'égalité devant la loi, l'égalité des charges, l'admissibilité aux emplois publics, la liberté individuelle, la liberté de publier ses opinions en se conformant aux lois, l'inviolabilité des propriétés, etc.

Louis XVIII ne s'était pas trompé. Pendant quinze ans, le libéralisme français, à la tribune et dans la presse, a discuté cette partie théorique de la charte de 1814, article par article; il a critiqué les nominations des magistrats, il a voulu se mêler du droit de paix et du droit de guerre, il a commenté l'égalité devant la loi jusqu'à vouloir que chacun fût ministre à son tour, et par manière de corvée; il discutait ainsi ce qui n'était point en discussion, ce qui n'a pas même besoin de figurer sur un morceau de papier, ce qui est de l'essence des gouvernements absolus aussi bien que des gouvernements représentatifs, et, pendant ce temps, il laissait sans discussion, il admettait comme invariables à tout jamais les bases de l'élection et les principes de la représentation, sans lesquels un gouvernement représentatif n'est qu'un mot vide de sens.

Aussi qu'arriva-t-il? C'est que, pour avoir agi de la sorte, en 1830, le libéralisme français s'est trouvé, d'une part, dans

l'impuissance de faire pour la souveraineté populaire, avec la charte dont il avait l'initiative, plus qu'un roi n'avait fait avec la charte octroyée de 1814; et que, d'autre part, il a été obligé, pour ne point bâtir dans les brouillards, de rendre à la royauté qu'il fondait tout ce qu'il avait voulu enlever de souveraineté à la royauté qu'il avait renversée.

En Belgique, au contraire, la discussion ne porta pas sur la partie théorique de la loi fondamentale, mais sur la partie pratique. La loi proclamait la liberté de la presse; la presse belge demanda le jury et l'inamovibilité des juges, deux conditions sans lesquelles il n'est point pour elle de liberté. La loi proclamait l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois publics; la presse répondait par les statistiques de 1828, où, passant en revue toutes les administrations, elle démontrait que les Hollandais avaient accaparé tous les emplois importants et les neuf dixièmes des autres; la presse demandait, en un mot, non pas la proclamation de la liberté dans une charte, mais l'exercice des libertés : liberté des cultes, liberté d'enseignement, enfin, responsabilité ministérielle, sans laquelle la liberté de la discussion est un mensonge.

L'opposition belge n'avait point à lutter pour des théories mal définies, mais contre des tentatives d'arbitraire continuelles. Aussi, en combattant pour la liberté de sa foi, de sa pensée, et même de sa langue, se préparait-elle à donner dans l'avenir à ces grands intérêts les garanties qui leur manquaient alors. De là vient qu'elle put asseoir, plus tard, sa liberté sur des bases si hardies et si nouvelles que la position constitutionnelle de la Belgique fut unique dans le monde, si solides qu'aujourd'hui la constitution belge est la plus ancienne constitution du continent européen.

D'ailleurs, l'opposition belge, grâce à l'union, représentait le pays tout entier; le parti catholique fut le plus puissant auxiliaire du parti libéral; lui qui, en 1815, trouvait la loi fondamentale trop libérale, converti par l'expérience, il demanda toutes les conséquences du principe de liberté par lequel il avait triomphé, comprenant que la liberté est moins encore le terme que le moyen de l'œuvre sociale.

La presse catholique comptait aussi dans ses rangs des hommes dévoués et énergiques qui combattaient courageusement contre le système oppressif de Guillaume. Le plus déterminé de tous fut sans contredit Adolphe Bartels, qui rédigeait *le Catholique* de Gand. Adolphe Bartels, protestant converti au catholicisme depuis quelques années, avait cette ardeur d'un néophyte effervescent qui se passionne pour la religion qu'il vient d'embrasser. Il fut l'un des premiers, parmi les catholiques, à discerner le côté sensé, philosophique, pur et légitime de l'opposition démocratique; il le comprit d'autant plus que sa conversion avait été le résultat d'une conviction politique autant que d'une conviction religieuse. A l'encontre du XVIII[e] siècle, siècle qui, pour être philosophe, n'en ignorait pas moins quelque peu la philosophie de l'histoire, A. Bartels avait acquis la conviction que la réforme n'a été bonne qu'à arrêter au lieu de faire avancer le progrès politique et social qui marchait à grands pas, dégagé qu'il était, à la fin du XV[e] siècle, des langes de la grande féodalité. Le droit de libre examen existait déjà avant elle, et l'usage n'en faisait faute ni en matière politique, ni en matière religieuse. Les hérésiarques n'avaient pas manqué avant Luther. Buridan avait osé poser la question de *anne licet occidere regem* avant qu'elle eût reçu de Cromwell et de la Convention de si sanglantes solutions; Étienne Marcel avait proclamé le droit d'insurrection et le refus de l'impôt bien avant Lafayette. La réforme n'a produit que la proclamation par écrit de droits qui existaient déjà de fait; mais ce qui est pis, la réforme, en poussant les populations dans les guerres religieuses, a arrêté le progrès politique jusqu'en 1789. Bartels était donc catholique ardent par conviction, par foi, et en même temps par patriotisme. Embrassant avec passion les doctrines de Lamennais, il proclamait l'harmonie du catholicisme avec la liberté, et chez lui la foi allait jusqu'au radicalisme. D'une fécondité inépuisable, d'un zèle à toute épreuve, il se jeta corps et âme dans cette vie militante du journalisme, vie de labeurs et de souffrances, impitoyablement emportée par le flot périodique, livrée à la plus violente, à la plus perpétuelle tempête : à chaque heure, à chaque minute, une pensée à développer, un enseignement à donner, une exhortation à la paix d'une part, au combat

de l'autre ; et pendant ce temps, ouvrier infatigable, songer à la manœuvre, surveiller tous les mouvements, consulter un horizon qui n'apparaît qu'au feu des éclairs, et rejeter bien loin, comme de funestes tentations, les désirs d'inaction et de repos : telle était cette tâche qui s'accomplissait au bruit des injures, de la haine, des calomnieuses attaques, des dégoûts, des condamnations et de la persécution la plus incessante. Bartels la remplit avec le courage et l'abnégation d'un soldat.

Un autre catholique militant, mais d'une opinion bien différente, était M. Kersten du *Courrier de la Meuse;* M. Kersten, partisan exclusif de l'autorité immobile, adversaire convaincu du principe de la souveraineté populaire, ne crut jamais que l'on dût se servir de la liberté comme d'un instrument de rénovation ; s'il demandait l'indépendance pour tous, c'est qu'il voulait arriver à l'indépendance absolue de l'Église catholique ; s'il se montrait partisan de la séparation de la Hollande et de la Belgique, c'est surtout parce qu'on devait arriver en même temps à la séparation de l'Église d'avec l'État ; s'il se laissait aller avec le flot du siècle et de la démocratie, c'était dans la pensée qu'il faudrait plus tard les retenir et les ramener. A ses yeux la fin justifiait les moyens ; mais il déplorait ces hérésies damnables, ébranlant l'Église par de factieuses nouveautés. Il était prêt à soutenir, avec Grégoire XVI, *que la liberté de la presse est une liberté funeste et dont on ne peut avoir trop d'horreur*. Il devait, plus tard, prouver que sa conduite de 1828 à 1830 n'avait été qu'une tactique, car il a poussé la haine de la liberté jusqu'à vouloir transformer le catholicisme en une sorte d'islamisme immobile. Il a oublié que Jésus avait laissé à ses disciples l'Esprit saint pour les illuminer, et chez lui le fanatisme de la lettre tue l'essor de l'esprit. M. Kersten, désavoué par son parti, est seul aujourd'hui. Alors il combattit avec courage et efficacité pour la liberté, qu'il regardait non pas comme un droit de tous, mais comme un privilége du clergé.

M. Stas, du *Courrier de la Meuse,* homme ferme et sincère, eut moins d'ardeur peut-être dans la lutte ; il n'attaquait pas avec autant de chaleur, mais il savait résister. Pour lui le développement national que prenait la Belgique était une conséquence même de son histoire : il était révolutionnaire par esprit de conserva-

tion. Où étaient en effet les croyances monarchiques de la Belgique? Dans les souvenirs sanglants de Philippe II ou dans la bière insultée du philosophique Joseph II? A quel souvenir de son passé le peuple belge pouvait-il se rattacher? Lui restait-il un autre parti à prendre que de se contenter de lui-même? Il fallait qu'il se résignât à l'indépendance. Dieu n'avait plus à lui donner que la liberté. M. Stas eût été légitimiste en France; il fut, pour la même raison, catholique démocrate en Belgique.

Dans cette galerie des journalistes qui préparaient alors avec tant d'ardeur la révolution de 1830, il y a deux figures qu'il ne faut pas oublier, M. Coché-Mommens et M. de Nève, éditeurs du *Courrier des Pays-Bas* et du *Catholique*. N'écrivant pas, ne visant pas à une haute réputation d'intelligence, MM. Coché et de Nève n'avaient mis au service de leur patrie que le dévouement le plus désintéressé, l'abnégation la plus absolue. Ils bravaient toutes les condamnations, assumaient avec enthousiasme la responsabilité de tout ce que publiaient leurs journaux, et ils n'avaient pas même pour compensation les satisfactions de l'amour-propre, ces éloges, ces témoignages de reconnaissance qui sont pour l'écrivain politique le plus puissant des encouragements, la plus douce des récompenses.

A voir M. de Nève, on n'eût jamais soupçonné le martyr politique : les mains dans les poches, l'air bonhomme, le regard jovial et franc, gros, petit et bien portant, voilà l'homme. Éditeur responsable d'un journal français, il ne savait pas un mot de français. Mais à quoi bon? il n'avait guère envie d'exercer son droit de censure, et il n'eût volontiers supprimé que les articles qui ne donnaient pas matière à poursuites. Quand un juge d'instruction lui demandait quel était l'auteur d'un article, il répondait invariablement : *'Kan niet verstaen.* Il fallait répéter la question en flamand; il disait alors en flamand : « C'est moi. — Comment! vous qui ne savez pas le français, vous avez écrit cet article français? — Je sais le français, répondait en flamand M. de Nève, mais je ne veux pas m'en servir. » Loin de redouter les condamnations, il les appelait de tous ses vœux. Lors du dernier procès de M. de Potter, M. de Nève était le plus heureux des hommes; il était fermement convaincu qu'il allait être guillotiné. Être guillotiné

pour sa patrie, quelle joie! Il pleura de douleur en apprenant qu'il n'était condamné qu'à cinq ans d'exil.

Ces détails feront comprendre toute l'influence qu'avait la presse dans les dernières années du règne de Guillaume, et la colère de ce prince contre les audaces de cette même presse.

Le roi n'avait d'ailleurs à ses ordres que des écrivains tarés et méprisés de ceux-là mêmes qui les employaient. Un abbé Riouste, prêtre marié, avait d'abord rédigé le *Journal officiel.* Depuis, ce journal passa en des mains plus honnêtes, mais quoique tous les écrivains libéraux l'eussent successivement abandonné depuis plusieurs années, son allure parut encore trop modérée au ministère, qui créa *le National,* et en confia la direction à Libri-Bagnano; Libri-Bagnano, nom qui est resté en Belgique l'expression du mépris le plus complet. Cet homme, comte italien, chassé de son pays, condamné en France, pour faux, à dix ans de travaux forcés, au carcan et à la marque, flétri sur la place publique de Lyon, condamné plus tard, pour faux encore, aux travaux forcés à perpétuité, cet homme était le confident des pensées du pouvoir, le digne champion chargé de les défendre. Et Guillaume, prodigue des deniers de l'État, donnait à ce misérable, sur le fonds de l'industrie, d'abord 30,000 florins, puis encore 30,000 florins, et enfin 25,000 florins. L'indignation fut grande lorsqu'on connut ces honteuses largesses révélées par *le Courrier des Pays-Bas,* qui publia les trois arrêtés secrets par lesquels elles étaient octroyées.

Cependant on était arrivé à la fin de 1829. A cette époque, les événements se pressent; les questions graves se multiplient; graves, quoique plusieurs d'entre elles reposent sur des incidents peu importants en apparence. Ainsi, Fontan, le journaliste persécuté par Charles X, est expulsé du territoire des Pays-Bas. La pétition qu'il adresse aux chambres, pour réclamer contre cette mesure, donne lieu à une discussion sérieuse, dans laquelle les Belges veulent forcer le gouvernement à agir en sorte que le principe de l'article 4 de la loi fondamentale ne soit plus un mensonge; cet article portait : « Tout individu qui se trouve sur le « territoire du royaume, soit regnicole, soit étranger, jouit de « la protection due aux personnes et aux biens. »

L'affaire Brugmans est peu importante aussi, mais elle montre quelle fausse opinion le roi avait de ses prérogatives. La chambre avait refusé de valider l'élection de M. Brugmans, parce qu'il était membre de la commission permanente du syndicat d'amortissement, et, par conséquent, agent comptable du gouvernement. Le roi n'osa pas se mettre en opposition avec la chambre et maintenir l'élection, mais il prit un arrêté par lequel il considérait M. Brugmans comme démissionnaire, acceptait sa démission, et le *déliait* du serment fait entre ses mains en qualité de député; les considérants de l'arrêté portaient que le roi acceptait la démission dans l'intérêt général, « *bien que de sa nature l'objet en* « *question, dans des occurrences qui exigeraient moins de* « *célérité, pourrait, de notre part, demander une autre dispo-* « *sition.* »

A la fin de novembre, le roi présenta un projet de loi sur l'instruction publique, projet qui ne satisfit personne, mais que le fameux message du 11 décembre fit bientôt oublier. Ce message précédait un projet de loi sur la presse. « La licence de la « presse, disait le roi, de cette presse dont nous aurions désiré « assurer la liberté avec moins d'entraves que dans tout autre « pays de l'Europe, n'a malheureusement contribué à propager « que des doctrines aussi subversives des institutions sociales... « qu'entièrement contraires au gouvernement des Pays-Bas, et « *à ces droits de notre maison* que nous n'avons jamais désiré « exercer d'une manière illimitée, mais que, *de notre propre* « *mouvement, nous avons restreints autant que nous l'avons* « *jugé* compatible avec la prospérité, les mœurs et le caractère « de la nation. »

Ce roi d'hier, ce roi imposé à la Belgique par la force, ce roi qui, même en Hollande, était stathouder plus encore que roi, parlait sur ce ton des droits de sa maison et des restrictions qu'il y avait apportées de son propre mouvement. Le reste du message était tel que le promettait un semblable début. Le roi profitait de la présentation de son projet de loi pour faire connaître à ses sujets *son opinion personnelle* sur la marche du gouvernement dans son royaume.

Or, l'opinion personnelle du roi était qu'il ne fallait rien ac-

corder aux réclamations si fondées des Belges : la liberté de la presse, la loi nouvelle l'enchaînait encore davantage; la liberté religieuse et la liberté de l'instruction, n'avait-on pas la loi fondamentale et le concordat? la responsabilité ministérielle, le roi la repoussait parce qu'elle « transporterait ailleurs, en contradiction avec la loi fondamentale, l'action de la prérogative royale, sans offrir aucune garantie nouvelle ni plus réelle pour les libertés du peuple. » Ce message fut réellement pour la Belgique ce que furent pour la France les ordonnances de juillet.

Le 12 décembre, le lendemain du jour où parut le message, M. Van Maanen en adressa un exemplaire à tous les fonctionnaires publics. Cet exemplaire était accompagné d'une circulaire dans laquelle il était enjoint à ces fonctionnaires de faire connaître, dans les deux fois vingt-quatre heures, leur adhésion aux principes du message, et d'informer le ministre s'ils étaient, « oui « ou non, prêts à suivre la marche indiquée, sans se permettre « la moindre déviation... avec cette fermeté sans laquelle il « devenait impossible de servir avec quelque fruit la patrie.

« Le roi, disait avec une cruelle ironie M. Van Maanen, le « roi n'a nullement pour but de faire violence à la liberté de vos « sentiments et de vos opinions; cette liberté sera respectée chez « le fonctionnaire public, *aussi bien que chez tout autre ci-* « *toyen*... Seulement, Sa Majesté se croit obligée de retirer sa « confiance à tous ceux qui, revêtus de fonctions publiques, « croiraient ne pouvoir suivre et adopter les principes... règle « de son gouvernement. »

Ceci est triste à dire, mais presque tous les fonctionnaires s'empressèrent d'envoyer leur adhésion complète et dans le temps voulu. Beaucoup même ajoutèrent à leurs protestations de dévouement des commentaires que M. Van Maanen ne leur demandait pas.

La discussion des budgets, qui suivit immédiatement la présentation du message, donna aux mandataires de la Belgique l'occasion de manifester le mécontentement du pays. Déjà depuis la session précédente, les députés belges s'étaient engagés à ne plus voter de budgets avant que justice ne fût rendue, avant que réparation ne fût accordée à la Belgique. Le déficit croissant tous

les jours, des actes de dilapidation comme ceux qui viennent d'être cités, le poids de certains impôts iniques et odieux : tels étaient les prétextes sur lesquels ils se fondaient pour rejeter les budgets; mais c'était une question plus haute qu'une simple question de chiffres qui dictait leur conduite. Les discours des députés méridionaux, et entre autres ceux de MM. de Brouckere, Lehon, Surlet de Chokier, en fournissent la preuve, car tous les griefs de la Belgique y furent de nouveau exposés avec une chaleur patriotique. Malgré les efforts des députés hollandais, le budget décennal des voies et moyens fut rejeté par cinquante-cinq voix contre cinquante-deux, et le gouvernement retira le budget des recettes annales. Un nouveau budget provisoire des voies et moyens, présenté par le ministre des finances pour subvenir aux dépenses de l'État pour l'année courante, et dans lequel l'impôt sur la mouture avait enfin cessé de figurer, fut adopté à l'unanimité.

La colère du roi fut grande en apprenant le refus du budget. Un moment il eut envie d'aller plus loin et de se passer des chambres. Déjà même les journaux, et entre autres *le Courrier Belge,* parlaient de bruits de coups d'État, et, dans ce cas, prêchaient le refus de l'impôt, comme conséquence légale et constitutionnelle du rejet des budgets. Guillaume se ravisa. Il se borna à destituer tous les députés fonctionnaires. MM. de le Vielleuze, Luyben et Ingenhouz, commissaires de district, M. Dellafaille-d'Huysse, chambellan, furent révoqués; M. de Bousies, major de la maréchaussée, fut mis à la retraite; M. de Stassart fut privé d'une pension dont il jouissait.

Ce fut alors que M. de Potter fit paraître cette *lettre de Démophile au roi,* qui eut tant de retentissement. Cette lettre est historique; elle est devenue, en quelque sorte, le premier manifeste de la Belgique avant l'insurrection, sa première sommation au roi avant de combattre par la force les entreprises inconstitutionnelles du pouvoir. Il est nécessaire d'en transcrire ici les principaux passages :

« Sire, vos courtisans et vos ministres, vos flatteurs et vos conseillers vous trompent et vous égarent! Le système dans lequel ils font persister le gouvernement le perd sans retour et le

menace d'une catastrophe inévitable, à laquelle il sera trop tard de vouloir porter remède lorsque l'heure fatale aura sonné !

« Non, sire, vous n'êtes pas le maître des Belges, comme on veut vous le faire croire ; vous n'êtes que le premier d'entre eux, le plus élevé en rang, en dignité : vous n'êtes pas le maître de l'État ; vous en êtes le chef, le fonctionnaire le plus élevé, par conséquent celui aux mains duquel est confié le plus de pouvoir, et dont le pouvoir aussi entraîne moralement le plus de responsabilité.

« Vous êtes notre égal devant la loi des lois, la loi de tous, comme vous l'êtes devant Dieu ; car cette loi, sire, est pour nous la voix de Dieu sur la terre : expression de la volonté du peuple et de la vôtre, elle est celle de l'éternelle justice, ou du moins elle doit l'être; et c'est pourquoi, dans les points où elle ne le serait pas, elle serait nulle en droit, et le fait la renverserait bientôt par l'irrésistible puissance de la raison et de la vérité !

« Sire, vous avez juré le maintien de nos droits, et nous, le respect le plus inviolable pour les vôtres : la loi qui nous régit, c'est-à-dire qui vous régit tout comme le dernier de vos concitoyens, offre à tous des garanties contre quiconque romprait ce serment, le plus saint de tous les serments.

« On vous parle, sire, de monarchie tempérée par une loi fondamentale ! C'est un mensonge odieux et perfide ; c'est pis, c'est une absurdité ! Une loi fondamentale ne tempère rien ; elle fonde. Avant elle, rien n'était ; depuis elle, tout est légitimement, et ne l'est que par elle ; sans elle, rien ne serait. Et nous, sire, nous faisons partie de ce tout, et l'État que nous composons avec vous, et vous-même, le faites également. Vous n'êtes, sire, que par la loi fondamentale et en vertu de la loi fondamentale. Votre pouvoir, vos droits, vos prérogatives viennent d'elle et d'elle seule. Elle n'a pas tempéré notre monarchie ; elle nous a faits ce que nous sommes, savoir : État constitutionnel représentatif ; et dans cet État, elle vous a, sire, sous les conditions qu'elle exprime, fait roi. A nous, elle a prescrit nos devoirs et signalé nos droits de peuple réellement libre. Vos ministres ont-ils donc oublié que vous-même avez déclaré ne vouloir vous charger du poids de la couronne qu'à ces conditions-là ?

« Et elles sont écrites, sire, ces conditions ! Et le serment le plus solennel vous lie envers elles. En aucune occasion, ou sous aucun prétexte, quel qu'il puisse être, vous ne vous en écarterez ni ne souffrirez que l'on s'en écarte !

« C'est en leur rappelant ce serment que vous devez repousser avec indignation les lâches insinuations des perturbateurs du repos public qui ont l'impudence de vouloir faire passer pour vos *propres vues,* pour votre opinion personnelle, la folle et coupable manifestation de leurs principes désorganisateurs, des doctrines au moyen desquelles ils espèrent gouverner l'État et son chef, exploiter l'État et ses membres à leur profit.

« Voilà ce qu'ils déguisent sous le nom patriarcal de gouvernement paternel. Les insensés ! Quoi ! ne se rappellent-ils pas que l'Autriche aussi a son gouvernement paternel ? Eh bien ! les peuples sont loin de l'ignorer et ils frémissent. Qu'y a-t-il cependant de plus simple, de plus affable, de plus populaire que la famille impériale? Et c'est toujours ce côté de la médaille qu'on nous montre, car on sait bien que d'en entrevoir seulement le revers fait tressaillir de colère et d'effroi. »

Mais la plus grande audace de M. de Potter dans cette *lettre de Démophile,* ce fut d'aborder la question de la séparation des deux peuples enchaînés l'un à l'autre par le congrès de Vienne. « Si, disait-il au roi, pendant que nous prouvons tout notre attachement à la loi fondamentale qui nous lie à vous, si les ministres déchirent jusqu'au dernier feuillet de cette loi, et en foulent aux pieds les lambeaux, nous aussi nous finirons par rompre un pacte qui ne peut pas nous obliger seuls ; nous reprendrons notre indépendance. Belges et Bataves alors régleront, chacun chez eux, leurs opinions, leurs cultes et leurs écoles, garderont leurs langues, leurs habitudes et leurs mœurs, favoriseront leur agriculture, leur industrie ou leur commerce, comme ils l'entendront ; et tous seront d'autant plus étroitement unis sous un même chef, qu'ils auront cessé d'être confondus dans un supplice commun. »

La logique mène le monde. L'ordre moral, comme l'ordre physique, est soumis à des lois invincibles qu'on pourrait appe-

ler, pour l'un aussi bien que pour l'autre, *lois de la pesanteur.* Toute pierre lancée en l'air doit retomber sur la terre; et toute idée, comme l'eau, tend incessamment à prendre son niveau; une fois le point de départ trouvé, rien ne prévaut contre elle; on lui creuse des abîmes, elle les comble; on l'ensevelit sous des ruines, elle se dégage peu à peu, filtre, remonte, surnage, et, de nouveau, elle reprend son cours : on a beau faire, il faut qu'elle arrive.

Ainsi, quelque dépit qu'on en ait eu, quelques efforts qu'on ait tentés, quelles qu'aient été d'abord les opinions des catholiques belges, l'opposition belge dont ils faisaient partie était entraînée vers les idées de liberté les plus généreuses, les plus illimitées. Faite aux cris de : *A bas la tyrannie d'un seul!* la révolution belge a été, par la force logique des choses, amenée à l'intronisation du principe de la souveraineté du peuple dans sa plus complète application.

Mais au moment où M. de Potter écrivait sa *lettre de Démophile au roi,* on n'osait pas encore rêver un tel avenir, et Guillaume ne songeait guère à le craindre. Aussi trouva-t-il que c'était une hardiesse étrange que de mettre ainsi en présence la souveraineté populaire et la souveraineté royale avec *les droits de sa maison.* Dès ce jour, il commença à comprendre la différence qu'il y avait entre le libéralisme belge, avec son but précis et déterminé, marchant à la conquête de la nationalité, et le libéralisme français, qui, né d'une combinaison artificielle, n'était à son tour qu'un assemblage de combinaisons artificielles, n'ayant que des fictions à disséquer, comme don Quichotte n'avait que des moulins à combattre.

Il y avait bien alors à la tête de l'opposition parlementaire des hommes qui n'osaient pas rêver une révolution, qui auraient même regardé une révolution comme criminelle. Toute leur ambition s'arrêtait à une réforme. Ils croyaient pouvoir mettre d'accord le roi et la liberté. Mais Guillaume n'était plus en état de rien entendre, et le rejet du budget, quoique accompagné du vote unanime du budget provisoire, véritable manifeste de paix présenté au roi par la Belgique, devint, par la faute de ceux qui n'y voulurent voir qu'une insulte à la royauté, le signal de la guerre et le premier acte de la révolution de 1830.

Plusieurs des députés belges, il n'y a pas à en rougir pour eux, n'avaient pas prévu ce résultat. Leur raison n'admettait pas qu'après avoir donné la loi fondamentale, Guillaume pût aimer mieux se perdre que d'être fidèle à cette charte. Ils pensaient qu'après une résistance plus ou moins prolongée, le roi céderait. Ils ne pouvaient croire à un aveuglement si complet. La révolution en attrista même quelques-uns. Elle faisait triompher la plupart de leurs idées constitutionnelles et nationales, mais en détruisant ce qui est ordinairement plus cher aux hommes que leurs idées : leur illusion, l'espérance qu'ils avaient eue de réconcilier Guillaume avec la Belgique et avec la liberté, et de fonder sur leur alliance un droit pur de tout alliage révolutionnaire. Elle froissait leurs sentiments, leur orgueil peut-être, en renversant un trône dont ils avaient cru pouvoir faire la base d'un régime de justice et de liberté.

M. de Potter s'indignait d'une modération qui lui paraissait être de la faiblesse; aussi dans une correspondance intime qu'il avait avec M. Tielemans, son ami, jeune homme de beaucoup de talent, ancien rédacteur du *Belge* et du *Courrier des Pays-Bas*, et alors référendaire au ministère des affaires étrangères à la Haye, il exprima son opinion sur les hommes mêmes de son parti, avec cette sévérité que donne une foi politique très-vive, pour tout ce qui ne partage pas les mêmes croyances. Voici comment M. de Potter lui-même parle de sa correspondance :

« Lorsque M. Tielemans quitta la Belgique avec la cour, notre correspondance reprit son allure franche et vive, comme auparavant; mais d'autres matières y furent traitées : ma vie, alors toute politique, s'y refléta comme dans un miroir. J'étais bien le même démocrate qu'avant mon procès, me moquant toujours des petitesses des grands, n'estimant les hommes ni sur leur nom ni sur leur fortune, voulant de la probité et de la droiture partout, et désirant des lumières s'il était possible. Mais j'avais acquis plus d'expérience des hommes et des choses; j'avais sur eux des idées plus arrêtées; je savais positivement ce que je voulais, comment je le voulais, et je sentais la possibilité de l'exécuter. Enfin la conception formulée par moi de l'*union* de tous les amis de la liberté et de la justice, sans distinction de croyances, toutes

les croyances ayant intérêt et droit à être libres... cette conception avait en quelque sorte régénéré tout mon être, car elle m'avait permis de ne voir autour de moi que des frères...

« ..... Dans les trois derniers mois de 1829, les lettres se succédèrent rapidement, et je fis part à mon ami, sans crainte ni détour... de mes espérances et des obstacles que je rencontrais sur ma route. Ces obstacles n'étaient que les hommes; car les circonstances étaient toutes favorables à mes projets d'affranchissement. Aussi ne me fis-je pas faute de peindre les hommes politiques de ce temps-là comme je les croyais, ni d'en traiter quelques-uns fort durement. . . . .
. . . . . Je montrai l'opposition, tant parlementaire qu'extra-parlementaire, petite et remuante plus que généreuse et active.... etc [1]. »

On comprend que, si le gouvernement tombait en possession d'une telle correspondance, il devait espérer y trouver des armes puissantes contre ses adversaires. C'est ce qui ne tarda pas à arriver.

Le 31 janvier, un projet de souscription, rédigé à Liége, parut dans dix-sept journaux à la fois. Voici l'article premier de ce projet :

« Il sera ouvert dans toute l'étendue du royaume une *sous-*
« *cription nationale,* dont les produits seront consacrés à
« indemniser les membres de la seconde chambre des états gé-
« néraux, actuellement en exercice, de la perte des traitements
« ou pensions dont ils seraient privés à cause de leur résistance
« consciencieuse à l'action illégale du pouvoir. »

M. de Potter voulut généraliser cette idée, et dès le 3 février, il fit annoncer dans *le Courrier des Pays-Bas* un projet de *confédération patriotique* et de *caisse nationale,* sorte d'assurance patriotique dont voici les principales dispositions :

« Tout fonctionnaire faisant partie de la confédération, lequel serait destitué pour l'indépendance de ses principes, jouira sur la caisse nationale de la moitié ou des deux tiers de son traitement...

[1] De Potter, *Souvenirs personnels.*

« Tout membre de la confédération qui opposera au gouvernement une *résistance légale*, et qui succombera dans son opposition, sera intégralement indemnisé de ses pertes et dommages.

« *La caisse nationale* décernera des récompenses d'honneur aux citoyens qui, par leur conduite, auront bien mérité de la patrie et de ses institutions.

« Tout individu qui, directement ou indirectement, prend part aux élections, s'engage en souscrivant à ne voter que pour des confédérés. »

A l'apparition de ce formidable manifeste, M. Van Maanen entra dans une fureur dont rien ne saurait donner une idée. MM. de Potter, Ad. Bartels, rédacteur du *Catholique*, Coché-Mommens, éditeur du *Courrier des Pays-Bas*, Vanderstraeten, éditeur du *Belge*, de Nève, imprimeur du *Catholique* et du *Vaderlander*, furent poursuivis immédiatement, emprisonnés et mis au secret le plus rigoureux. Bientôt après, on apprit avec surprise que M. le référendaire Tielemans venait d'être également arrêté à la Haye, et transféré à Bruxelles.

M. Tielemans avait été arrêté parce que l'on avait saisi tous les papiers de M. de Potter, et que dans ces papiers on avait trouvé les lettres du jeune référendaire. Celles de M. de Potter furent également saisies chez M. Tielemans. Le gouvernement, heureux de cette trouvaille, se promit d'en tirer un bon parti, et de perdre, au moyen de cette correspondance secrète, tous les membres de l'opposition belge, les uns par les autres.

Dans le cours du procès, le débat porta sur la correspondance bien plus que sur le projet de confédération. Ce n'est pas qu'on espérât bâtir à l'aide de cette correspondance la fable d'un complot, mais on voulait profiter du laisser-aller avec lequel M. de Potter s'y entretenait des hommes mêlés aux affaires publiques. Aussi, en même temps que M. de Potter était condamné à huit années d'exil, MM. Tielemans et Bartels à sept années, et M. de Nève à cinq années de la même peine, on fit publier par Libri-Bagnano la correspondance de MM. Tielemans et de Potter.

L'on n'obtint pas de ce scandaleux abus du secret des lettres le succès que l'on en attendait. L'opposition tout entière eut le bon esprit de ne voir dans les lettres de M. de Potter qu'un écho

de ces commérages politiques sans portée, qui naissent et meurent par milliers à côté des grandes discussions; tous s'engagèrent à ne pas lire ces lettres et tinrent parole. La presse y trouva même la preuve que la condamnation des accusés avait été imposée aux juges par la volonté souveraine. En effet, l'édition Libri ayant été faite pendant le procès même, on avait donc compté sur cette condamnation, en vertu de laquelle seulement la correspondance demeurait acquise au parquet.

A partir de ce moment, il n'y eut plus que quelques discussions peu importantes entre la Belgique et le roi. Le siége de la haute cour, fixé à la Haye, alors que, dans le midi, neuf mille quatre cent trente-quatre causes avaient été portées en appel de 1820 à 1830, tandis que, dans le nord, il n'y en avait eu que dix-neuf cent quarante, mécontenta tout le pays, et fit énumérer tous les grands établissements créés dans le nord au détriment du midi.

A la seconde chambre, une discussion à propos de la liberté de la langue occupa quelque temps l'attention publique; le projet de loi sur la presse, présenté à la fin de la session de 1830, causa un moment d'indignation; mais la nation était dans un état que Guillaume prit pour de la stupeur. Il ne comprit pas que, les yeux fixés sur l'avenir, la Belgique, indifférente au temps présent, attendait le grand événement qui allait faciliter sa révolution; car dès lors une simple réforme ne lui suffisait plus.

Guillaume n'avait qu'une pensée, c'était de conserver entiers le pouvoir et *les droits de sa maison*. Toute révolution à ses yeux était souverainement injuste, et rien de ce qui provenait des idées de 1789 ne pouvait prévaloir contre ses droits. Toute concession qu'on avait pu faire à l'esprit révolutionnaire était une faiblesse, un pacte avec l'iniquité. Le roi, par condescendance, pouvait céder, ou plutôt prêter à la représentation nationale une partie de son pouvoir; mais ce pouvoir émané de lui, il était libre de le reprendre, le jour où il trouverait que l'on en faisait un mauvais usage.

Tous les amis éclairés du monarque s'efforçaient de le détourner de la voie où il s'était engagé. Il est curieux de chercher quels étaient les arguments que l'on opposait à tous ceux qui se préoccupaient du respect des institutions. On répétait, au palais

du roi et à la tribune, que l'agitation politique était concentrée tout entière dans le parlement et dans la presse, et que la nation belge était tout à fait indifférente aux questions que soulevait l'opposition ; qu'elle s'inquiétait plus de la prospérité générale que des institutions. Le peuple, disait-on, ne s'occupe pas de nos débats politiques ; les masses restent calmes au milieu de l'agitation des partis, qui, au fait, ne touchent en rien aux intérêts matériels.

On professait à cette époque le culte exclusif et absolu des intérêts matériels, et c'est à l'aide de préoccupations intéressées que l'on essayait d'étouffer au cœur des citoyens le souci des libertés publiques et l'amour de la nationalité.

Le peuple connaissait tellement la manière de voir de Guillaume, que lorsqu'en cette année 1830, le roi voulut bien revenir sur quelques-unes de ses mesures les plus iniques et tenir quelque compte des justes réclamations du pays, on ne s'en émut pas plus que de ses rigueurs, et on ne voulut pas plus de ces concessions arbitraires que l'on n'avait voulu des restrictions arbitraires apportées à la loi fondamentale.

Tous les regards suivaient au loin les exilés auxquels tous les gouvernements refusaient asile. Ils semblaient exilés du monde, lorsque la liberté vint elle-même leur ouvrir la route de Paris, le 29 juillet 1830.

CHAPITRE III.

LA RÉVOLUTION DE JUILLET. — 25 ET 26 AOUT.

Charles X était fidèle à sa race. Il conservait les traditions de la maison de Bourbon. Pour lui, le roi n'était pas le maître, c'était la personnification de la patrie, l'origine de tout pouvoir, de tout honneur, de tout bien. C'était à lui qu'on devait tout rapporter, comme à l'élu du ciel, comme au représentant de tous, comme au plus intéressé à bien faire et à bien gouverner; dès lors sa volonté ne pouvait rencontrer d'obstacle. Être roi à d'autres conditions, c'était une dégradation, un tort fait non-seulement à la personne du prince, mais à la nation elle-même. Pour peu que nous remontions en arrière, nous verrons les mêmes idées professées de la même façon. Ainsi, ouvrez les Mémoires qui nous racontent la Fronde. Quelle est l'unique préoccupation d'Anne d'Autriche? C'est de conserver intacts le pouvoir et les droits de son fils. On l'humilie comme reine et comme femme, on la chasse de Paris, on l'oblige à exiler l'homme qu'elle aime et qui a toute sa confiance, à disgracier les personnes qui l'entourent, à récompenser ses ennemis ; elle cède sur tout, elle consent à tout. Mais un jour vient où le parlement demande pour la liberté individuelle une garantie qui semble à la reine une atteinte portée au pouvoir illimité de la

royauté, et ce jour-là elle refuse ; elle prend un courage de lionne ; elle proteste *qu'elle aime mieux se faire couper le cou* que de laisser entamer *les droits* de son fils, et qu'y dût-elle perdre la vie, elle lui transmettra le pouvoir qu'avait son père, et non pas une couronne écornée et amoindrie.

Telle était aussi l'idée fixe du malheureux Charles X. C'était aussi celle de M. de Polignac. Le souverain et le serviteur se confirmaient l'un l'autre dans ces idées d'un autre siècle et s'encourageaient à les mettre en pratique. Sous le ministère de M. de Martignac, les doctrines constitutionnelles entraient pour la première fois dans les conseils de Charles X, le gouvernement parlementaire était à l'œuvre : aussi l'administration de M. de Martignac parut-elle au roi une véritable servitude de la royauté vis-à-vis des chambres, et il ne put supporter longtemps ce qu'il regardait comme un esclavage.

C'est alors que, rappelé d'Angleterre par Charles X, M. de Polignac quitta le rôle de confident pour devenir l'acteur principal du grand drame qui se préparait. A mesure que son ministère se fortifiait dans le sens ultra-monarchique, il rencontrait dans le pays et dans le parlement une plus vive et plus ardente opposition. Les élections de 1830 constatèrent entre le ministère, expression fidèle des idées de la royauté, et les représentants de la nation, une contradiction absolue. Le roi et le parlement se trouvèrent pour la première fois en opposition directe, immédiate, car le ministère, c'était le roi lui-même, et après l'épreuve inutile d'une dissolution, il fallait de toute nécessité que l'un ou l'autre cédât. Mais aux yeux de Charles X, le pouvoir du parlement n'était qu'une dérivation du pouvoir royal, et céder à la volonté de la nation lui eût paru une interversion des rôles de chacun, une véritable abdication. Il crut donc avoir rempli son devoir de roi constitutionnel en consultant le pays par une première dissolution.

Au lieu de conformer ses vues personnelles et la composition de son ministère aux vœux du corps électoral, il ne vit d'autre moyen de rétablir l'harmonie des trois pouvoirs qu'en altérant la composition du corps électoral et la formation de la chambre élective ; il crut l'occasion venue de faire usage du droit dictato-

rial dont il se pensait investi par l'article 14 de la charte, et c'est au nom des institutions qu'il entreprit leur destruction.

On voit quelle analogie frappante il y avait entre la politique de Guillaume et celle de Charles X.

C'est en vain que le ministère Polignac prodiguait les places, les faveurs, les promesses ; c'est en vain que M. de Peyronnet, dans sa correspondance, demandait des renseignements confidentiels sur tous les fonctionnaires [1], et dénonçait à ses collègues les timides afin qu'ils fussent encouragés, les tièdes afin qu'ils fussent admonestés et transportés dans d'autres résidences ; ceux enfin qui ne paraissaient pas disposés à voter pour le ministère, afin que prompte justice en fût faite. Toutes ces ruses et toutes ces violences n'eurent aucun succès, la défaite électorale du ministère fut complète, il fallut en venir à un coup d'État. On s'y attendait : les ministres savaient d'avance qu'il faudrait avoir recours à un coup d'État s'ils échouaient dans les élections.

La conquête d'Alger parut une occasion heureuse, on espéra que l'enivrement d'une victoire ferait taire le patriotisme [2]. Trois séances du conseil suffirent à arrêter en principe et à rédiger les ordonnances, et cependant, sauf M. de Polignac, tous les ministres les désapprouvaient. Tous avaient comme un pressentiment que ce coup d'État allait emporter la monarchie. Mais le roi avait proposé les ordonnances, M. de Polignac les avait appuyées avec force ; d'ailleurs les ministres ne se regardaient pas comme les conseillers, mais comme les serviteurs du roi ; ils ne songèrent pas à lui contester ce droit de modifier la charte par ordonnance qu'il prétendait tirer de l'article 14 ; ils ne discutèrent que la question de convenance et d'opportunité. Le roi persista dans son opinion ; alors ils s'inclinèrent tous devant la volonté royale, et ils signèrent, non par conviction, mais par obéissance [3].

[1] Voir le rapport des commissions qui instruisirent le procès des ministres.

[2] « Les moments sont chers, écrivait alors au garde des sceaux un confident du ministère, il faut que le gouvernement se décide. Demain on va rabaisser, annuler le triomphe d'Alger ; dans huit jours il n'en restera rien. »

[3] M. de Chantelauze écrivait à son frère :« On ne me laisse plus aujourd'hui mon libre arbitre, et les ordres qui me sont donnés ne me permettent plus que l'obéissance. Je me résigne à ce rôle de victime. »

Ce sentiment explique leur conduite, et ne la justifie pas plus qu'il ne justifiait, dans les Pays-Bas, MM. Van Maanen et Van Gobbelschroy. Même sous une monarchie absolue, l'obéissance passive n'a jamais été le devoir d'un sujet, et c'est le fait d'un mauvais serviteur que de donner par obéissance la main à la ruine de son maître. Ce n'est point ainsi qu'agissait Sully vis-à-vis de Henri IV, lorsqu'il déchirait une promesse signée de la main royale.

Les journées de juillet suivirent immédiatement les ordonnances, publiées le 26. Cette révolution, si belle parce qu'elle fut juste et pure de tout excès, eut un grand retentissement en Belgique. Il semblait à la nation entière qu'elle était associée à ces grandes choses qui s'accomplissaient à ses portes. Cette ardeur civique qui l'enfanta, cet enthousiasme de toute une nation, cet accord comme électrique de tous les citoyens, cette unanimité à réclamer le droit sans sortir de la modération, cette franchise dans la lutte des partis, la spontanéité, la multitude des sacrifices individuels, le courage des chefs, la fermeté et la discipline des masses, inattaquables aux séductions, uniquement préoccupées de sauver la liberté, tout cela électrisait les Belges, et ils applaudissaient avec d'autant plus de joie à ces actes héroïques qu'ils sentaient que désormais la Belgique n'était plus seule en Europe, et qu'à son tour, elle pouvait accomplir sa révolution dès longtemps préparée, et qui maintenant pourrait s'appuyer sur sa sœur aînée, la révolution de juillet.

Si la révolution belge ne s'est pas accomplie le jour même où éclata la révolution de juillet, c'est qu'un moment on espéra que l'exemple de Charles X allait ouvrir les yeux à Guillaume, et que l'on pourrait conquérir l'indépendance du pays sans sortir de la légalité, sans l'acheter au prix du sang. Mais Guillaume était aveugle ou ne voulait pas voir.

Guillaume applaudit presque à la révolution de juillet, il n'en comprit pas le sens ; il oublia l'exemple des Stuarts, l'exemple de l'empire tombé pour avoir méconnu son origine. « C'était un jésuite couronné, disait Guillaume en parlant de Charles X, tandis que moi, je chasse de mes États les jésuites, comme la révolution de juillet les chasse de France. » Quant aux ordon-

nances, le roi les approuvait; il trouvait que Charles X était dans son droit en les signant. Le résultat fatal de la tentative royale le convainquit que le coup d'État avait été inopportun, mais il demeura légitime à ses yeux.

Les journaux connus pour être les organes de sa pensée et de celle de M. Van Maanen expliquaient d'ailleurs la manière de voir de Guillaume et commentaient ses paroles. Les *Nederlandsche Gedachten* disaient, au commencement d'août :

« Comment Charles X a-t-il été amené à des mesures extraordinaires? L'abaissement de la monarchie était devenu en France inévitable. Le parti libéral, ou, pour l'appeler par son nom, le parti révolutionnaire, qui a toujours cherché à développer la charte dans le sens des principes de la révolution, avait maintenant en mains, dans la chambre des députés, l'arme avec laquelle il pouvait de nouveau détruire l'État pour établir ses rêveries politiques; placé à la tête d'une opinion publique corrompue, il aurait en peu de temps ôté au roi tout pouvoir et toute influence, tout en affectant un respect hypocrite pour la lettre morte de la charte. *C'est ce que ne doit pas souffrir un souverain,* ou, si l'on veut, un monarque constitutionnel à qui le maintien de la loi fondamentale est confié. Il doit s'opposer à ce renversement de la forme du gouvernement par tous les moyens que la Providence a mis à sa disposition, *comme le roi des Pays-Bas en a manifesté l'intention.* Dans le cas où les moyens ordinaires ne suffisaient pas, le roi avait un *droit absolu* à prendre des mesures extraordinaires pour *maintenir la charte* et la monarchie. »

Un autre journal de Guillaume disait : « Ce que le peuple vient d'accomplir en France, depuis longtemps le roi l'avait accompli chez nous. »

Et pour prouver combien la grande leçon de juillet était peu comprise, les poursuites contre la presse continuaient avec une activité audacieuse. Une foule d'écrivains étaient cités à comparaître devant le juge d'instruction, sur les motifs les plus futiles. M. Ch. Rogier, rédacteur du *Politique,* M. Jottrand, M. Van de Weyer, M. Van Meenen, M. Coché-Mommens et beaucoup d'autres étaient appelés successivement.

D'un autre côté, la presse belge et les députés belges conti-

nuaient à ne voir dans la révolution de juillet qu'une leçon pour Guillaume et non point encore un exemple pour la Belgique. Ils craignaient qu'une révolution ne les jetât dans les bras de la France, et, dans l'intérêt de leur nationalité, ils espéraient *que la révolution de juillet les servirait sans les troubler ;* c'est ainsi que s'exprimait *le Courrier des Pays-Bas.* M. de Potter lui-même écrivait de son exil une lettre à Guillaume, dans laquelle il lui disait : « Il en est temps encore, sire, sauvez la Belgique. »

Quand on lit l'histoire, on est en général plus frappé par les grands mouvements spontanés, par les soulèvements irréfléchis, par les conspirations, que par cette patiente sagesse qui demande justice avant que d'oser se la faire. C'est cependant un grand et digne spectacle que celui de ce peuple opprimé et demandant que ses droits lui fussent rendus, lorsqu'il pouvait les reprendre lui-même. Ah ! si alors l'aveuglement de Guillaume n'avait pas été incurable, il pouvait encore se sauver. Les deux esprits qui se partageaient les Pays-Bas étaient en présence, représentés par ce qu'ils avaient de meilleur : Guillaume, roi de l'ancien régime et des puissances alliées, mais prince consciencieux et honnête homme, quoique désirant pour sa monarchie plus de pouvoir que la loi ne pouvait lui en donner ; et ces écrivains, ces députés, modérateurs des idées nouvelles, signes vivants de l'alliance que la liberté ne demandait qu'à contracter avec la monarchie.

A quoi, dira-t-on, a servi cette modération? Guillaume ne s'en est pas moins précipité vers sa perte, et la Belgique n'a sauvé ses droits qu'en les arrosant de son sang. Ces avances de paix ont donc été perdues. Perdues ! oh ! non, certes ! si les Belges n'eussent pas été justes et modérés dans la lutte, ils n'eussent peut-être pas su l'être après la victoire. Si Guillaume eût succombé sous l'effort d'une conspiration ou d'une révolte, au lieu de succomber sous le poids de ses propres fautes, l'ordre social aurait peut-être ressenti un long ébranlement, la Belgique n'aurait pas trouvé dans sa modération même le droit de fonder la constitution la plus libre du monde ; à la place de sa monarchie détruite, elle n'aurait pas eu dans le sentiment de son droit et dans la justice de sa cause de quoi fonder la légitimité du gouvernement nouveau. La force, ayant prononcé seule, aurait seule

dominé la révolution et ses suites. Il n'y a de justes, de glorieuses et de salutaires, que les révolutions qu'on subit et qu'on ne recherche pas. C'est par sa modération même que la Belgique s'est rendue admirable à la fin du règne de Guillaume. L'histoire doit dire que tout un peuple a su être, dans sa loyauté, plus grand, plus habile, plus profond que les plus grands politiques. La conduite de la Belgique, dans les quelques semaines qui ont séparé sa révolution de celle de la France, a été un chef-d'œuvre de sagesse et de prudence : Dieu l'en a récompensée par le succès.

Donc la Belgique attendait. Afin de se distraire de sa longue attente, elle tournait les regards vers la France où triomphaient les principes pour lesquels elle luttait depuis si longtemps, et où les bannis belges étaient reçus à bras ouverts par les patriotes français et par Lafayette. Les vœux des Belges suivaient aussi en France les ex-conventionnels bannis par la Restauration et auxquels la révolution venait de rouvrir les portes de leur patrie [1]; enfin on organisait à Bruxelles, à Liége, à Mons, etc., au profit des blessés de juillet, des listes de souscription qui se couvraient de signatures.

Le roi, arrivé à Bruxelles au commencement du mois d'août, y passa quelques jours sans que l'on s'occupât seulement de sa présence. Tous les esprits étaient ailleurs; on ne s'occupait que de la France. Guillaume fut blessé de cette réception et repartit bientôt pour la Hollande, où il se trouvait plus en sûreté.

Mais la Belgique avait donné assez de temps à la patience et à la modération. Elle avait fait preuve d'assez de longanimité! Le moment approchait où elle allait montrer qu'elle pouvait exiger ce qu'on s'obstinait à ne pas lui accorder.

Le 24 août était le jour de la fête de Guillaume; la Belgique ne se souvint que d'une chose, c'est que ce jour-là était l'anniversaire de celui où un arrêté de Guillaume déclara la constitution

[1] En 1830, ils étaient encore nombreux. Voici leurs noms : Barère, Baudot, Berlier, Bouillerot, Bréard, Chazal, Choudieu, Dumont, Gauthier (de l'Ain), Guesno, Ingrand, Legris, Levasseur, Mailhe, Merlin de Douai, Musset, Oudot, Pocholle, Roubaud, Sévestre, Sieyès, Thibaudeau, Calès, le Fiol, Martel, Piori, Ribereau, Ysabeau, Jean de Brie, François, Laloi, Bérard, Mallarmé, Beaujoir, Deville, Hourier, Guiet.

acceptée. De grands préparatifs avaient été faits pour célébrer cette fête annuelle ; une splendide illumination devait avoir lieu au parc ; un feu d'artifice devait être tiré à la porte de Namur, mais le mécontentement était général ; le peuple murmurait ; on eut peur, et, par le plus beau temps du monde, on annonça que les fêtes étaient indéfiniment remises à cause du mauvais temps.

Les représentations de *la Muette* avaient été interdites au théâtre depuis quelque temps. On n'osa pas maintenir cet interdit ; il fut levé le 24 août, et *la Muette* fut annoncée pour le lendemain, 25.

La salle était comble. Cet empressement de la foule était déjà une menace. Avant que le rideau fût levé, un frémissement d'impatience parcourait cette assemblée qui semblait agitée par un courant électrique, et ces frémissements se communiquaient à la foule qui couvrait la place de la Monnaie et qui, ne pouvant pénétrer dans la salle, était restée devant le péristyle.

On était dans un de ces moments où les esprits émus et les cœurs excités font naturellement monter les paroles et les sensations au chaleureux diapason des événements. Alors l'enthousiasme public pénétrant les plus grands talents comme les plus minces, l'éloquence, le théâtre, les livres, les journaux, tout s'échauffe à ce souffle ardent. Au théâtre surtout, l'excitation, bien plus vive, se communique de proche en proche et s'en accroît encore. Seul, un homme de parti doute, pèse, calcule, prévoit. Au théâtre nous sommes tous ensemble, nous ne comptons plus, nous faisons nombre ; arrivés avec nos étroits préjugés, nos petites antipathies, notre mesquine personnalité, il semble que nous nous agrandissions les uns les autres, il semble qu'une contagion bienfaisante exerce sur nous, de proche en proche, ses nobles effets. Qu'on nous parle maintenant de générosité, de sacrifices, de dévouement ; que l'acteur qui est en scène nous envoie des chants héroïques, qu'il étale devant nous son cœur tout enflammé de l'amour de la patrie et de la liberté, alors nous pouvons l'entendre, sa voix fait vibrer nos cœurs.

C'est ce qui arriva ce soir-là à Bruxelles. Lorsque Masaniello serrait avec une ardeur sublime cette hache toute souillée du sang

de l'étranger, Bruxelles tout entier se leva. La mine était chargée depuis longtemps; en ce moment jaillit l'étincelle qui devait mettre le feu aux poudres.

Le duo du second acte, *Amour sacré de la patrie,* chanté avec beaucoup de passion par Lafeuillade, produisit une émotion extraordinaire. Un moment le spectacle resta interrompu par les applaudissements et les cris d'enthousiasme du public. Cependant le calme se rétablit.

Mais à la fin du troisième acte, l'émotion qui gagna la foule fut irrésistible. Cette magnifique et expressive musique de la Prière fit venir des larmes dans tous les yeux; par un mouvement spontané, le public s'agenouilla dans la salle, comme les acteurs sur le théâtre, et lorsque le tocsin sonna, lorsque Masaniello, brandissant sa hache, se releva en criant *aux armes !* la salle tout entière se leva comme lui, et le cri *aux armes* fut répété par mille voix émues.

Le peuple se levait enfin, il était dans la rue, désignant du doigt où devait d'abord frapper sa colère. Ce n'était pas une conspiration, ce n'était pas une révolte, c'était la révolution qui s'accomplissait.

La foule se porta d'abord aux bureaux du *National,* le journal de Libri-Bagnano; les vitres furent brisées, et l'on essaya d'enfoncer la porte. Mais bientôt quelques voix proférèrent le cri : *Chez Libri!* et aussitôt le peuple, abandonnant *le National,* se rua vers la rue de la Madeleine, au domicile de Libri, à la librairie polymathique [1]. Le peuple se précipite; de nouveaux flots viennent à chaque instant grossir le torrent qui gronde. En un instant les portes sont enfoncées, les meubles brisés, les livres et les papiers déchirés et jetés pêle-mêle par les croisées. Libri eût été massacré s'il se fût trouvé chez lui; mais en entendant venir l'orage, il s'était échappé en franchissant un mur qui donnait sur la cour des messageries.

Quelques gendarmes font mine de vouloir s'opposer à la colère de la foule, mais ils sont en petit nombre, ils ne pourraient résister que quelques minutes; la foule elle-même les chasse en les

[1] A côté de l'endroit où est aujourd'hui l'entrée du marché de la Madeleine.

rassurant. « Ne tirez pas vos sabres, leur dit-on, et on ne vous fera pas de mal. »

Il était alors près de minuit. Une partie du peuple se fait un drapeau avec un des rideaux de Libri, et s'avance vers la Place Royale aux cris de : *Liberté! justice!* Les soldats du poste de la Place Royale se mettent en défense. Le commandant de place s'avance et veut faire entendre sa voix, mais sa voix est couverte par la sourde rumeur du peuple. Déjà on va se jeter sur les soldats afin de les désarmer; l'ordre est donné, le sang va couler, lorsqu'un soldat belge s'élance : « Mes amis, s'écrie-t-il, de grâce, retirez-vous; épargnez à vos frères la honte et la douleur de verser le sang belge. »

Ces paroles, prononcées avec un accent déchirant, émeuvent la foule. Mille mains sont tendues pour serrer la main de ce soldat. Ce que la résistance n'aurait pas fait, ce cri du cœur l'accomplit : le peuple se retire.

Mais en quittant la maison saccagée de Libri, la plus grande partie de la multitude avait pris une autre direction ; elle avait parcouru la rue de l'Empereur et la rue de Ruysbroeck où, chemin faisant, elle avait brisé les vitres du palais de justice; puis s'avançant toujours, comme une marée montante, elle se répandit sur la place du Petit Sablon avec de sourds mugissements au milieu desquels s'élevaient plus distincts les cris de : *A bas Van Maanen! Vive de Potter!*

Un autre rassemblement y arrivait en même temps. Il revenait de la rue de Berlaimont où l'hôtel de M. de Knyff de Gontreuil, directeur de la police, avait été envahi et saccagé comme la maison de Libri [1].

L'insurrection prenait de moment en moment un caractère plus grave et plus menaçant. La force armée commençait à se montrer, mais elle était impuissante pour comprimer un mouvement qui devenait à chaque instant plus irrésistible. Toute la ville

[1] Madame de Knyff fit preuve d'un grand courage : malgré les avis que son mari lui avait envoyés, elle refusa de quitter la chambre où elle se trouvait avec ses deux enfants. L'hôtel fut dévasté de fond en comble; mais le peuple, admirant le courage de cette femme, respecta la chambre où elle s'était réfugiée et qui renfermait tout ce qu'elle possédait de plus précieux en papiers et en valeurs.

était instruite de ce qui se passait; les habitants quittaient leurs maisons et couraient grossir la foule qui couvrait la place du Petit Sablon, et les cris de : *A bas Van Maanen!* devenaient de plus en plus unanimes, de plus en plus passionnés.

L'hôtel de M. Van Maanen s'élevait à l'angle de cette place, en face de la prison des Petits-Carmes. La foule l'entourait, irritée et menaçante. Alors quelques coups de fusil sont tirés. La colère du peuple s'en accroît. Les soldats, en trop petit nombre, sont entourés et désarmés; les portes de l'hôtel sont brisées, tous les meubles sont jetés par les fenêtres, entassés au milieu de la place et brûlés; la foule entoure ce feu de joie en poussant les cris de : *Liberté! justice! A bas Van Maanen!*

Tout à coup une épaisse colonne de fumée monte dans le ciel. Un silence de mort règne sur toute la place. La foule s'arrête et attend; puis un long jet de flamme s'élance au-dessus du comble de l'hôtel, et un long cri de joie s'élève du milieu de la foule. Le peuple a mis le feu à l'hôtel de l'exécuteur des volontés de Guillaume.

Les pompiers sont accourus, mais la foule les arrête et ne leur permet que de protéger les propriétés voisines. L'hôtel est condamné, l'incendie doit le dévorer en entier. Le peuple fait cercle tout autour; en avant de la foule, quelques hommes à visage farouche la contiennent et semblent étaler avec une sorte de complaisance leurs formes athlétiques et leur dextérité à manier l'arme dont ils se sont servis pour briser les portes.

Ce fut un effrayant et grandiose spectacle, sitôt que la flamme eut embrasé le faîte de l'hôtel, de voir cette multitude amoncelée, éclairée comme en plein jour, avec des projections d'ombres fantastiques, se regarder avec une sorte de stupeur fiévreuse, s'interroger, pousser des cris de liberté et de vengeance, qui redoublaient à chaque jet de flammes, se faisant jour à travers les ouvertures des fenêtres et les crevasses des murailles. La ville entière était illuminée d'une sombre lueur. Les cris des soldats, les acclamations de la foule, les écroulements de toitures et de murailles, les clameurs des prisonniers que l'embrasement et les bruits de l'émeute épouvantaient, les sifflements des flammes, se confondaient en un seul cri comme celui d'un volcan qui éclate : c'était magnifique et c'était terrible.

Cependant le bruit s'était répandu qu'une caserne de la ville contenait un dépôt considérable d'armes, le peuple se met à en demander. Les boutiques des armuriers sont forcées ; pour empêcher un pillage inutile, eux-mêmes livrent au peuple les armes qu'ils possèdent. Quelques hommes se sont emparés de celles des soldats désarmés. Enfin ceux qui ont des fusils chez eux les livrent, ou descendent eux-mêmes dans la rue pour s'en servir au besoin.

Le peuple montra, dans cette première soirée, une modération héroïque. Sa vengeance ne s'exerça que contre ses plus mortels ennemis. Les maisons de Libri, de M. de Knyff, de M. Van Maanen et de M. Schuermans, procureur du roi, furent seules saccagées. Au milieu même de sa colère, la foule obéit instinctivement aux lois de l'honneur : pas un vol ne fut commis. Chez M. de Knyff, un homme s'empare d'une montre ; le peuple l'entoure, se jette sur lui, l'accable de coups, le foule aux pieds et le laisse pour mort sur la place. A l'hôtel Van Maanen, les objets les plus précieux sont brûlés au milieu de la place publique, aucun n'est détourné.

Les soldats belges, fils du peuple, brûlant d'envie de faire cause commune avec lui, retenus seulement par la honte de déserter un drapeau qu'ils détestent, se laissent désarmer sans résistance, ou jettent eux-mêmes leurs armes pour ne pas avoir à combattre.

Un officier est entouré par des ouvriers. On veut lui arracher son épée. « Tuez-moi, s'écrie-t-il ; mais il faudra me tuer pour que je la rende. » Un ouvrier s'avance et arrête ses camarades. « Gardez-la, dit-il, mais jurez-nous que vous n'ordonnerez pas à vos soldats de tirer sur le peuple. » L'officier ému serre la main de ce brave homme, et fait avec joie le serment qu'on lui demande.

La nuit s'était écoulée pendant ces événements. Il était cinq heures du matin. Les soldats commencent à parcourir la ville ; des chasseurs et des grenadiers arrivent par compagnies dans les rues où l'insurrection est plus menaçante. Un officier tente de balayer la place du Sablon, il ordonne un feu de peloton. Plusieurs hommes sont frappés et tombent morts sur la place. Le

peuple riposte, et des soldats tombent à leur tour, le sang coule. Des ouvriers blessés sont rapportés chez eux aux cris de *liberté! vengeance!* La lutte devient plus vive.

Quelle matinée! Ces troupes qui parcouraient les rues en tirant des coups de fusil; ces soldats et ces ouvriers emportant ceux de leurs camarades qui avaient été blessés ou tués, marchant avec défiance et croyant trouver des assaillants derrière chaque croisée, à l'angle de chaque rue; toutes les portes et tous les magasins fermés, toutes les fenêtres ouvertes et garnies de femmes émues et curieuses; ces rues remplies de monde et qui, à chaque instant, devenaient désertes comme par enchantement; ces hommes armés de sabres, de piques, d'arquebuses, de fusils, et même de bâtons ferrés : tout cela donnait à la ville un aspect extraordinaire et émouvant.

Quels étaient les combattants? on ne le savait pas encore; les chefs? on ne les connaissait point. Y avait-il des chefs seulement? Les combattants étaient des jeunes gens pleins de cœur et de résolution, des ouvriers insouciants et héroïques, à qui la loi fondamentale était inconnue, qui, s'ils l'eussent connue, eussent les premiers déchiré de leurs mains noircies ce pacte inégal et oppresseur, auquel on s'était rattaché pour ne pas subir une oppression plus arbitraire; c'était enfin toute cette partie généreuse et irréfléchie de la nation qui se battait pour la liberté et voulait son indépendance, tandis que les prudents en étaient encore à se contenter d'un simple redressement de griefs.

Le peuple s'en prend d'abord aux signes des choses, ne pouvant s'en prendre aux choses elles-mêmes. Ainsi on commença par arracher des enseignes et des monuments toutes les armoiries de la famille de Nassau, tous les écussons au lion néerlandais; ensuite on les foulait aux pieds et on les traînait dans la boue. Pour le peuple, c'était le signe manifeste du renversement de la royauté et de la domination de la Hollande. Le drapeau hollandais fut renversé aussi. Quelques hommes songèrent à la réunion avec la France, mais ces manifestations isolées n'éveillèrent aucun écho, et le drapeau tricolore français fut enlevé immédiatement des lieux où l'on avait tenté de l'arborer.

Cependant les armes de la garde communale que l'on avait

déposées à la caserne des Annonciades furent livrées aux notables de la ville qui s'organisèrent en garde bourgeoise, afin de veiller au maintien de la sûreté publique. Cette garde improvisée s'interposa entre le peuple et les troupes, elle releva les divers postes occupés par les soldats.

D'un autre côté, la Régence de Bruxelles fit annoncer que l'impôt sur la mouture, qui existait encore comme taxe communale, était aboli. L'augmentation du prix du pain irritait le peuple, et on ne voulait pas que la misère se mêlât de la lutte.

Ces mesures calmèrent l'agitation du peuple. Vers midi toutes les troupes étaient rentrées dans leurs quartiers. Les dernières hostilités eurent lieu vers une caserne où quelques soldats tirèrent par les fenêtres sur la foule qui l'entourait. La garde royale se concentra vers le palais du roi, où le reste de l'armée alla bientôt la rejoindre, et une proclamation de la Régence donna au peuple l'assurance que les troupes ne quitteraient plus leur position, que la garde bourgeoise était seule chargée de veiller au maintien de l'ordre; elle terminait en promettant que les vœux publics seraient l'objet d'un sérieux examen, et qu'ils ne tarderaient pas à être satisfaits.

Ce fut vers trois heures que le vieux drapeau tricolore brabançon fut arboré sur l'hôtel de ville. Son apparition fut saluée par un long cri de joie. Le peuple voyait dans cet arc-en-ciel de la liberté le gage de l'indépendance de la Belgique. La bourgeoisie n'osait encore y voir que le gage d'une alliance nouvelle et plus équitable avec la royauté. Les plus hardis allaient jusqu'à demander la séparation administrative d'avec la Hollande, tout en conservant la même dynastie.

« Cette bannière, disaient-ils, devrait devenir nationale. La cocarde orange a disparu; ce n'est d'ailleurs que la couleur d'une famille et non pas d'un peuple. Le tricolore bleu, blanc et rouge est hollandais et français; le rouge, jaune-orange et noir est belge tout à la fois et national : le noir serait pour nous, le jaune-orange pour la dynastie, et le rouge pour la Hollande. »

Mais le peuple n'admettait pas toutes ces finesses; il avait été patient et modéré; il n'avait pas imité Paris quand il en avait le droit; mais on ne lui avait tenu compte, ni de sa modération,

ni de sa patience; le jour de la justice était arrivé, il ne s'agissait plus de réparer des torts : *il était trop tard.*

Pour lui, la révolution était accomplie dès le 25 août; pour les autres, elle n'était pas encore commencée. En cela le généreux instinct du peuple le servait mieux que la prudence des hommes politiques.

La garde bourgeoise avait choisi pour chef le baron Emmanuel d'Hooghvorst. On a toujours refusé de comprendre l'influence incontestable de M. d'Hooghvorst, à cette époque; trois mots l'expliquent : il était riche, indécis et médiocre.

Riche, il devint le centre du mouvement conservateur et monarchique; indécis, on ne craignait pas qu'il devînt trop puissant, qu'il ralliât les incertains, surveillât les douteux, échauffât les tièdes; médiocre, il ne blessait aucune ambition. Sa grande habileté consistait en une sorte de bonhomie à laquelle se sont toujours laissé prendre ses ennemis politiques. Le nom de M. d'Hooghvorst donnait du relief et de la considération à la garde bourgeoise, et devait rassurer les timides. M. d'Hooghvorst mérite d'ailleurs cet éloge, qu'il ne fut jamais indécis au moment du danger et qu'il resta à son poste jusqu'à la fin, dans un temps où il fallait du courage pour agir ainsi.

C'est ainsi que voulant s'étourdir, voulant se tromper encore, on espérait de sages résolutions, et parce qu'on les appelait de mille vœux, on se donnait mille raisons d'y croire. Mais l'arrêt du sort était prononcé, chaque tour du cadran poussait rapidement la Belgique vers l'heure où la dynastie des Nassau et l'oppression de l'étranger s'abîmeraient à la fois.

Le peuple se rassembla le jour suivant en demandant du pain, du travail, la liberté et M. de Potter. Des groupes menaçants parcoururent la ville. On éleva dans le parc de vastes bûchers avec les décorations, les arcades, les échafaudages préparés pour la fête de Guillaume, et l'on y mit le feu. La banque, le ministère des finances, l'hôtel de ville, l'hôtel de l'Industrie où était exposé le trousseau de la princesse Marianne, dont le mariage devait avoir lieu dans quelques jours, furent menacés, mais la garde bourgeoise les préserva. Le soir, la garde bourgeoise fut obligée, pour la première et pour la dernière fois, de faire feu sur un rassemble-

ment, au coin de la Place-Royale et de l'hôtel de Belle-Vue ; trois hommes furent tués. A Uccle, à Forest, à Anderlecht, plusieurs fabriques et plusieurs maisons de campagne furent brûlées par des bandes de ces misérables qui apparaissent toujours dans les grandes villes aux jours d'émotion populaire. La garde bourgeoise parvint à comprimer ces coupables tentatives. Elle désarma le peuple en achetant toutes les armes qu'il avait entre les mains ; on fit des distributions quotidiennes de pain ; on paya la journée des ouvriers qui venaient monter la garde avec les bourgeois ; enfin, pour procurer immédiatement du travail aux ouvriers, on décréta que les travaux du boulevard seraient continués.

CHAPITRE IV.

DÉPUTATION AU ROI. — LIÉGE ET LES PROVINCES.
— NÉGOCIATIONS — LE PRINCE D'ORANGE A BRUXELLES. —
DÉPART DES DÉPUTÉS BELGES POUR LA HAYE.
— OUVERTURE DE LA SESSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX.

A Bruxelles, tous les soldats ont abandonné à la garde bourgeoise les postes qu'ils occupaient. Ils n'ont conservé que celui de la prison des Petits-Carmes Le peuple en murmure. Aussitôt une députation est envoyée aux autorités militaires, qui donnent l'ordre de faire retirer les soldats de ce poste, et de le livrer aux citoyens.

Mais bientôt le bruit se répand que des troupes s'avancent sur Bruxelles, et que les généraux ont annoncé l'intention de faire occuper de nouveau tous les postes par la force armée, de concert avec la garde bourgeoise. Cette nouvelle exaspère le peuple et la garde citoyenne. On s'élance aux portes de la ville. On est bien décidé à s'opposer à l'entrée des troupes. Déjà l'on se prépare à élever des barricades. Une députation ayant à sa tête M. Vandersmissen, commandant en second de la garde bourgeoise, se rend au palais du roi, où sont assemblés les trois généraux Aberson, Vauthier et de Bylandt, et leur expose l'état des esprits.

Pendant ces pourparlers, le peuple, ne voyant pas reparaître ses députés, commence à s'irriter, et ceux-ci sont obligés de se montrer pour apaiser la multitude. Ils annoncent que les généraux ont envoyé aux troupes qui marchaient sur Bruxelles l'ordre de s'arrêter. Et en effet, cet ordre est envoyé, à Malines, à deux régiments d'infanterie en marche avec huit pièces de canon, et, à Gand, à un régiment de hussards. Un officier de la garde bourgeoise accompagne l'officier porteur de ces ordres. Les troupes rebroussent chemin et la tranquillité renaît.

Ceci se passait le 29. Dès la veille, dans la soirée, une nombreuse réunion de citoyens, composée de membres des états généraux et provinciaux, de gardes bourgeois, d'avocats, de commerçants, d'industriels, s'était assemblée à l'hôtel de ville, sur l'invitation faite par M. le baron d'Hooghvorst, et sous la présidence de M. le baron Frédéric de Sécus. Cette assemblée avait décidé qu'une députation serait envoyée au roi de la part de tous les citoyens, afin de lui exposer la situation de la Belgique et de lui faire comprendre la nécessité de changer de système politique, de renvoyer ses ministres et de convoquer promptement les états généraux à Bruxelles. Séance tenante, les membres de cette députation furent choisis. C'étaient MM. le baron d'Hooghvorst, ancien maire de Bruxelles, le comte Félix de Mérode, Gendebien, avocat, le baron Frédéric de Sécus, Palmaert, négociant. Cette députation partit pour la Haye dès le lendemain matin.

La bourgeoisie, composée encore de *fidèles sujets du roi*, accueillit avec joie la nouvelle de cette démarche conciliante. Le peuple resta indifférent. La monarchie, qui avait ainsi déchiré le contrat rédigé par elle-même, était déjà à demi renversée. Mais les orateurs de l'opposition, qui traçaient si fièrement un cercle autour du pouvoir et le défiaient de faire un pas au delà, se renfermaient à leur tour dans le cercle étroit de la résistance légale. Tout se passait en protestations, en adresses, en députations, en allées et venues, en assemblées où l'on délibérait sur les moyens d'obtenir justice du roi. Mais, tandis que l'on rapetissait la lutte en la réduisant aux proportions d'une querelle de cour et de parlement, elle grandissait à vue d'œil, et, de Fronde que la

bourgeoisie la voulait, elle se faisait Ligue et quelque chose de mieux.

Les événements de Bruxelles avaient causé une grande sensation dans toutes les provinces. A Liége surtout, toute la ville se souleva, et spontanément s'associa au mouvement. Le gouverneur, M. de Sandberg, donna sa démission et remit l'autorité entre les mains d'une commission de sûreté publique. La garde bourgeoise fut organisée, les troupes se retirèrent dans la citadelle; une députation et une adresse furent envoyées au roi; mais à Liége, la résistance légale avait beaucoup moins de partisans qu'à Bruxelles; à Liége, une jeunesse ardente, et qui, après tout, n'était en avance que d'un mois, estimait qu'une révolution était mûre et nécessaire, et proclamait la légitimité de l'insurrection. A Liége, on ne se bornait pas à une stérile adhésion : des envois de fusils et de cartouches, payés par les patriotes, étaient sans cesse expédiés vers Bruxelles; et, plus tard, c'est de Liége qu'arriva cette brave compagnie de volontaires qui, sous le commandement de Ch. Rogier, rendit de si éclatants services à la cause de la révolution.

Toutes les villes, Mons, Namur, Verviers, Louvain, Ath, Bruges, etc., s'associaient franchement au mouvement de Bruxelles. Anvers, et surtout Gand, dont les intérêts commerciaux devaient souffrir d'une lutte avec la Hollande, sans se séparer de la cause belge, montrèrent moins d'empressement. Cette unanimité était très-significative; en effet, dans un pays où existe, comme en France, le régime de centralisation et d'unité, un mouvement de la capitale entraîne les provinces; mais en Belgique, où les idées de centralisation ne sont pas aussi absolues, où la province et la commune sont quelque chose de très-résistant, de très-difficile à manier, de jaloux et de susceptible, il fallait que la cause qui entraînait ainsi le pays tout entier fût bien juste, pour que nul dissident ne vînt protester contre le mouvement imprimé par Bruxelles. Ce fait seul devait ouvrir les yeux à Guillaume.

Mais Guillaume s'obstinait à ne rien voir, à ne rien entendre. Il refusa d'abord de croire à la nouvelle de l'insurrection de Bruxelles. Lorsque le doute ne lui fut plus permis, il réunit le

conseil d'État, et résolut d'envoyer ses fils à Bruxelles, de convoquer pour le 13 septembre les états généraux, et de faire passer des troupes en Belgique.

Le roi commit une faute en ne venant pas lui-même à Bruxelles. Un roi doit savoir payer de sa personne. Le courage et la franchise donnent un si grand ascendant, que Guillaume aurait pu peut-être encore conserver la Belgique. Il compta sur l'influence du prince d'Orange, à qui les Bruxellois portaient un vif attachement.

Peut-être, dans ce sentiment qu'avait excité à Bruxelles l'héritier de la couronne, entrait-il au moins autant d'esprit d'opposition contre le système du roi que de véritable sympathie pour le prince ; cependant celui-ci, il faut le reconnaître, avait un de ces caractères faits pour gagner les masses. Chevaleresque, ardent, insouciant, facile, bienveillant, courageux, passionné par-dessus tout pour le plaisir et les aventures, c'était un jeune homme élégant, ingénieux, aimant le faste, le luxe, les beaux-arts, l'or, le marbre et la pourpre, tout ce qui brille noblement, tout ce qui par son éclat symbolise la puissance et le bonheur ; c'était un prince accoutumé à bien vivre, se souciant peu de politique, aimant la Belgique où il trouvait des compagnons de plaisir, préférant la vie élégamment raffinée qu'il menait dans son palais de Bruxelles ou dans sa charmante résidence de Tervueren, à la vie monotone de la cour bourgeoise de la Haye ; il avait intéressé les Belges, même à ses querelles d'intérieur avec la princesse Anna Paulowna, son épouse, querelles qui jetaient souvent beaucoup de froid entre le roi Guillaume et son fils.

D'ailleurs, soldat intrépide, général médiocre, esprit politique sans finesse, sans études et sans portée, cœur chaud et tête vide ; toujours en proie à une irrésolution habituelle, dont on voyait les effets sans en connaître les causes, peu dévoué à son père quoiqu'il eût bonne intention de l'être, incapable d'être homme de parti, quoiqu'il se soit presque toujours trouvé engagé, le prince d'Orange n'avait pas su conserver une popularité à laquelle on avait porté, dès 1828, une première atteinte, en le nommant président du conseil des ministres et du conseil d'État. Cependant, agissant pour lui-même ou avec de pleins pouvoirs,

libre de prendre des mesures en temps utile, il aurait pu profiter de la première impression, qui lui était favorable ; mais négociateur, il laissait le temps à la réflexion, et par conséquent celui de revenir sur une impression que rien ne justifiait.

Le prince d'Orange et son frère, le prince Frédéric, s'avancèrent donc vers Bruxelles à la tête d'un corps de cinq ou six mille hommes ; mais ils manquèrent de résolution, et s'arrêtèrent à Vilvorde, où ils firent inviter les notables de Bruxelles à venir s'entendre avec eux.

Une députation, composée de MM. Emm. d'Hooghvorst, Vandersmissen, le comte Van der Burch, le chevalier Hotton, commandant de la garde bourgeoise à cheval, Rouppe et Van de Weyer, partit pour Vilvorde le 1er septembre dans la matinée. L'accueil que les princes firent d'abord aux députés fut très-froid. Les princes se plaignirent vivement de les voir décorés de rubans et de cocardes aux couleurs brabançonnes. M. Rouppe leur répondit avec beaucoup de dignité, et la députation se préparait déjà à se retirer, lorsque le prince d'Orange se ravisa ; il retint les députés, écouta leurs griefs, promit de les exposer au roi, fut affable, conciliant, affectueux ; mais il refusa d'entrer à Bruxelles autrement qu'à la tête de ses troupes, et avant que les couleurs brabançonnes eussent disparu. En exprimant ce refus, sa voix était altérée, et ses yeux remplis de larmes. « Messieurs, dit-il en congédiant la députation, telles sont mes intentions, communiquez-les à vos concitoyens, et que Dieu nous bénisse ! »

Avant que la députation, de retour à cinq heures, eût fait publier la réponse des princes, toute la ville la connaissait en substance, et aussitôt le peuple se porta spontanément vers la porte de Laeken afin de se préparer à la résistance. De nombreuses barricades s'élevèrent, comme par magie, à toutes les portes, depuis celle de Laeken jusqu'à celle de Namur, et à l'entrée de toutes les rues débouchant sur le boulevard. Le pavé des rues, et les arbres des boulevards, abattus en grand nombre, servirent à élever ces fortifications improvisées.

Ce ne fut qu'à dix heures du soir, lorsque déjà ce travail était terminé, que fut affichée la proclamation qui rendait compte du résultat des démarches de la députation ; proclama-

8.

tion dans laquelle se trouvait la pièce suivante émanée des princes :

« Vous pouvez dire à la brave bourgeoisie de Bruxelles que « les princes sont à la porte de cette résidence royale, et ouvrent « leurs bras à tous ceux qui veulent venir à eux. Ils sont dis- « posés à entrer dans la ville, entourés de cette même bour- « geoisie, et suivis de la force militaire destinée à la soulager « dans le pénible service de surveillance que cette bourgeoisie a « rempli jusqu'à ce moment, dès que des couleurs et des drapeaux « qui ne sont pas légaux auront été déposés, et que les insignes « qu'une multitude égarée avait fait disparaître pourront être « replacés.

« *Signé* Guillaume, prince d'Orange ;
« Frédéric, prince des Pays-Bas. »

Cette pièce, lue du haut du balcon de l'hôtel de ville à la foule assemblée sur la Grand'Place, fut accueillie par des murmures d'indignation. Des exemplaires de la proclamation, distribués dans toute la ville, et notamment dans tous les postes de la garde bourgeoise, y causèrent le même mécontentement. L'irritation générale se calma lorsque l'on apprit qu'une seconde députation était partie pour engager le prince d'Orange à revenir sur sa résolution, et surtout qu'une assemblée des sections allait être convoquée afin de délibérer sur les mesures à prendre pour organiser la résistance. Les travaux des barricades n'en continuèrent pas moins avec une activité incroyable.

La seconde députation, partie pour Vilvorde le même soir, à sept heures, était composée de MM. le baron de Sécus, Vandersmissen, le prince de Ligne, Max-Delfosse, capitaine de section, Michiels, et Teichman, ingénieur. Dans la conférence que les membres de la première députation eurent avec l'état-major et les notables, quelques citoyens avaient proposé de recourir à l'intervention des ambassadeurs d'Espagne et d'Autriche. M. Van de Weyer s'était élevé avec vivacité contre cette motion. « Bourgeois, s'était-il écrié, nous avons seuls su maintenir l'or-

dre; terminons de même seuls nos affaires, et gardons-nous de dépopulariser notre cause en prenant pour interprètes les ministres d'Espagne et d'Autriche. Manque-t-il donc parmi nous d'hommes dévoués et jouissant de la confiance du peuple? »

Ces paroles avaient été fort applaudies, et c'est alors qu'il avait été décidé que l'on enverrait la seconde députation. Les ministres d'Espagne et d'Autriche, intervenant officieusement, s'étaient joints à elle en leur propre nom, et non comme députés de la bourgeoisie.

Cette députation fut accueillie d'abord plus froidement encore que la première. Le prince d'Orange commença par refuser formellement de céder; mais après une entrevue particulière avec les deux ministres étrangers, le prince Frédéric et M. Van Gobbelschroy, il changea d'avis, et promit de se rendre le lendemain, à Bruxelles, seul avec son état-major. La députation revint avec cette réponse le même soir à minuit. Pour rentrer dans la ville, elle fut obligée de franchir de nombreuses barricades qui s'étaient élevées depuis son départ.

La population s'était en effet consacrée tout entière à ce travail de fortification avec un dévouement admirable. Le cri : *Aux armes! la guerre est déclarée!* retentissait de toutes parts; sur le boulevard, à l'entrée de la rue de Schaerbeek, vingt femmes furent vues portant une poutre afin de barricader la porte. Dans plusieurs rues, des dames se chargeaient d'apporter des matériaux aux citoyens qui élevaient les barricades. Un moment le bruit se répand que les princes ont fait arrêter les députés : aussitôt chacun s'arme, on s'assemble à la porte de Laeken. *A Vilvorde! à Vilvorde!* s'écrie le peuple, *allons délivrer nos députés!* Et l'on allait marcher sur Vilvorde, lorsque les députés arrivent.

Le 2 septembre, à midi et demi, Bruxelles offrait un spectacle imposant et magnifique. La foule remplissait les rues, les fenêtres, et même les toits des maisons étaient garnis de monde; les hommes et les femmes portaient de longs rubans tricolores aux couleurs brabançonnes. La garde bourgeoise de Bruxelles et celle des faubourgs, rangées en bataille, s'étendaient depuis l'église du Finisterre, sur toute la longueur de la rue du Pont-Neuf, la rue

de Laeken et la chaussée d'Anvers, jusqu'à l'endroit nommé *la Perche,* près du pont de Laeken. On attendait le prince d'Orange. A une heure, le prince arriva. Il montait un cheval très-ardent et très-indocile, qui blessa plusieurs personnes. Il était accompagné de quatre officiers seulement. Les tambours battirent aux champs; l'état-major de la garde bourgeoise vint recevoir le prince, qui adressa quelques paroles au commandant. Il se dirigea ensuite vers la ville en longeant le front de bataille. A son passage, les gardes lui présentaient les armes, mais pas un cri ne fut poussé. Le peuple et la milice citoyenne gardèrent un morne et significatif silence. Le prince en fut ému.

Lorsqu'il pénétra dans la ville, et qu'il aperçut tous ces préparatifs d'une énergique résistance, les rues dépavées, ces bataillons nombreux de citoyens transformés en soldats pour la défense de la patrie et de la liberté, ces corps d'ouvriers armés de haches et de scies, avec lesquelles ils venaient de construire les barricades, il comprit que ce n'était pas là une émeute ordinaire et facile à comprimer. Il jeta les yeux autour de lui, cherchant un regard ami, cherchant un drapeau, une cocarde orange; mais partout flottaient au vent les couleurs brabançonnes : il ne rencontra que des regards pleins d'une sévérité loyale. Immédiatement derrière lui marchait un groupe de vingt-cinq faubouriens, armés de piques, vêtus de blouses bleues et dont l'aspect farouche rassurait peu les aides de camp qui avaient accompagné le prince; la haie silencieuse du peuple s'ouvrait devant ses pas, comme les flots de la mer devant Moïse, et se refermait derrière lui comme pour opposer à sa retraite une infranchissable barrière. Il voulut crier *Vive le roi!* sa voix ne trouva aucun écho. Alors son émotion fut si grande qu'il pencha la tête sur sa poitrine et que des larmes coulèrent de ses yeux.

Cependant il parvint à maîtriser ses douloureuses impressions et fit bonne contenance. Chemin faisant, il adressait la parole aux gardes, et aux personnes qu'il reconnaissait. « Vous voyez, M. Michiels, dit-il à un des députés de la ville, que je tiens ma parole. » Sur la place de la Monnaie, le peuple cria : *Vive la liberté!* « Oui, mes amis, répéta le prince, vive la liberté! et vous 'aurez. » Et ses larmes recommencèrent.



Entrée du prince d'Orange à Bruxelles.

Il voulut remonter au palais par la rue de la Madeleine et par la Montagne de la Cour, mais cette rue était barricadée; d'ailleurs la foule criait : *A l'hôtel de ville! à l'hôtel de ville!* Des hommes du peuple saisirent la bride de son cheval et le firent avancer dans la direction de l'hôtel de ville. Alors le prince se repentit de sa confiance, et laissa voir les signes d'une inquiétude réelle.

En arrivant sur la place, le prince jeta les yeux sur l'hôtel de ville, ce palais du peuple, et son émotion redoubla. Sans doute, en présence de ce monument qui lui rappelait les luttes de la bourgeoisie contre les envahissements du pouvoir à toutes les époques, il songea au passé et se souvint que son aïeul, le Taciturne, avait appris aux Belges la résistance contre les oppresseurs. Il contemplait avec surprise ce peuple sans armes, mais plein de courage, ces jeunes gens enflammés d'amour pour la liberté, sans chefs, sans plan de défense, jetés à l'improviste sur le champ de la révolution. Il avait compris que la lutte était trop engagée et que tout était déjà décidé. Les peuples une fois ébranlés ne reculent plus; leur destinée est de ne se reposer que dans la victoire.

Le prince était évidemment fort troublé. Il prononça quelques paroles qui ne furent pas bien entendues; voici à peu près ses premiers mots : « Croyez-vous donc, messieurs, que je vienne assiéger votre ville?... J'arrive en pacificateur. Les troupes ne doivent combattre que les ennemis et non les sujets du roi... elles n'entreront point... Je suis Belge avant tout... J'ai versé mon sang pour les Belges... Je suis déjà commandant de la garde communale, je me nomme colonel général de la garde bourgeoise... Le roi aime ses sujets... il les chérit... Criez : Vive le roi!... » Le reste ne fut pas entendu. Bientôt dominé par son émotion, le prince se hâte de quitter la place; il est d'abord suivi par ses aides de camp et par quelques cavaliers de la garde bourgeoise; mais sa précipitation est si grande qu'apercevant une issue, il pique des deux et s'élance. Des barricades se dressent devant ses pas, il les franchit; son escorte ne peut le suivre, et le prince arrive seul sur la place du Palais de Justice. En voyant ce cavalier qui fuit, la garde bourgeoise du poste se met sous les

armes et croise la baïonnette; un coup de fusil est même tiré. Bientôt le prince est reconnu et les gardes lui présentent les armes; il serre la main du sergent qui commande le poste, continue sa route au galop par la rue de Ruysbroeck, la place du Grand Sablon, la rue de la Régence, et rentre dans le palais, où il respire enfin plus librement en se sentant protégé par les troupes qui s'y sont concentrées depuis le 26 août.

Cependant, le 2 septembre, les députés envoyés au roi par les habitants de Bruxelles rentrèrent dans cette ville après une absence de quatre jours. Leur mission n'avait pas eu le résultat que l'on en espérait. Guillaume, obstiné comme toujours, n'avait fait que de vagues promesses, dans le seul but de gagner du temps, et de fatiguer *les rebelles;* c'est ainsi qu'on appelait les Belges en Hollande. Au reste, les négociations avec le roi sont consignées d'une manière complète dans le rapport que publièrent les députés à leur retour. Voici ce rapport :

« Messieurs, arrivés à la Haye lundi à une heure, nous avons demandé une audience à Sa Majesté. Une demi-heure s'était à peine écoulée, que déjà nous avions une réponse favorable. Le mardi à midi, nous nous sommes rendus au palais; Sa Majesté nous a reçus avec bienveillance, nous a demandé nos pouvoirs, et n'a pas décliné le titre en vertu duquel nous nous présentions.

« Après avoir entendu la lecture de notre mandat écrit, Sa Majesté nous a dit qu'elle était charmée d'avoir pu devancer nos vœux, *en convoquant les états généraux pour le 13 septembre :* moyen légal et sûr de connaître et de satisfaire les vœux de toutes les parties du royaume, de faire droit aux doléances et d'établir les moyens de les satisfaire.

« Après quelques considérations générales, nous sommes entrés dans l'exposé, puis dans la discussion des divers points que votre réunion du 28 nous avait chargés verbalement de communiquer à Sa Majesté.

« La discussion s'est établie sur les théories de la *responsabilité ministérielle* et du contre-seing. Le roi dit que la loi fondamentale n'avait pas consacré nos théories, qu'elles pouvaient

être justes et même utiles, mais qu'elles ne pouvaient être établies *que par un changement de la loi fondamentale,* de commun accord avec les états généraux, convoqués en nombre double; qu'une session extraordinaire s'ouvrant au 13 septembre, il pourrait y avoir lieu, soit à sa demande, soit sur l'invitation de la seconde chambre, à *une proposition* sur ce point, comme sur tous les autres exposés par nous, et jugés utiles ou avantageux au pays.

« Sur la demande du *renvoi de quelques ministres,* et particulièrement de M. *Van Maanen,* Sa Majesté n'a pas dit un mot en leur faveur; elle n'a ni témoigné de l'humeur ni articulé des contradictions sur les plaintes que nous lui avons énumérées longuement à leur charge. Elle a fait observer que la loi fondamentale lui donnait le libre choix de ses ministres; que, du reste, elle ne pouvait prendre aucune détermination aussi longtemps qu'elle y paraîtrait contrainte; qu'elle tenait trop à l'honneur de conserver sa dignité royale pour paraître céder, comme celui à qui on demande quelque chose *le pistolet sur la gorge.* Elle nous a laissé visiblement entrevoir, ainsi qu'aux députés liégeois, qu'elle pourrait prendre notre demande en considération.

« Au sujet de *la haute cour,* Sa Majesté a dit que ce n'était qu'après mûre délibération que le lieu de son établissement avait été choisi; que, du reste, elle s'occupera de cette réclamation et avisera au moyen de concilier tous les intérêts.

« Sur nos demandes au sujet de *l'inégale répartition des emplois, des grands établissements et administrations publiques,* Sa Majesté a paru affligée, et sans contester la vérité des faits, elle a dit qu'il était bien difficile de diviser l'administration, qu'il est bien plus difficile encore de contenter tout le monde; qu'au reste, elle s'occuperait de cet objet aussitôt que le bon ordre serait rétabli; qu'il convenait, avant tout, que les princes ses fils restassent dans Bruxelles, à la tête de ses troupes, et fissent ainsi cesser l'état apparent d'obsession à laquelle elle ne pouvait céder sans donner un exemple pernicieux pour toutes les autres villes du royaume.

« Après de longues considérations sur les inconvénients et

Cependant les députés belges réunis à Bruxelles, revenant sur leur première et patriotique résolution, décidèrent qu'ils se rendraient à la Haye pour assister à la session des états généraux. Cette détermination fut mal accueillie par le peuple, dont l'instinct est si souvent plus sûr que la logique des politiques. Les motifs que l'on avait fait valoir n'étaient que spécieux. On disait que, la séparation résolue en principe, il fallait la résoudre en fait par la légalité; que le parti le plus sage était de régulariser, de confirmer, de commun accord avec la royauté et la Hollande, le nouvel ordre de choses. On parlait encore de la nécessité de prendre certains arrangements à l'amiable en faveur de l'industrie et du commerce. Mais ni le peuple ni la jeunesse ne purent approuver ces temporisations méticuleuses. Ce système de transaction, qui empêchait chaque opinion d'être entière et conséquente, leur parut avec raison n'être qu'un expédient sans utilité. Quand la Belgique s'était levée pour demander à se séparer de la Hollande, elle venait de conquérir un nouveau droit ; le principe de la société belge se trouvait changé. Guillaume était plus qu'un homme, c'était un principe aussi, et les deux principes étaient antipathiques.

Selon Guillaume, le roi était la règle de tout; selon la Belgique, ce devait être la nation. Dans l'ancien ordre, la nation était tellement identifiée avec le roi qu'elle ne vivait pour ainsi dire que dans sa personne; dans le nouveau, le roi ne pouvait être que le délégué de la nation, seule investie de la souveraineté. La révolution était donc fondamentale, elle ne pouvait être qu'une déclaration solennelle que la nation était devenue majeure. Le roi Guillaume, au contraire, ne pouvait que contester cette conquête, et se considérer comme la source unique de toute souveraineté. Parmi les députés qui voulurent retourner à la Haye, quelques-uns regardaient le maintien de la dynastie comme une concession parlementaire, comme une sorte de passe-port utile pour traverser des circonstances délicates; d'autres voulaient le maintien de la dynastie par respect pour ces principes de l'ancien régime qui faisaient dire à Guillaume : *Les droits de ma maison...;* d'autres, en minorité, n'auraient pas voulu de ce voyage,

et ne se décidaient à le faire qu'à cause des dangers qui semblaient attendre les Belges à la Haye.

Tandis que les députés s'éloignent et se rendent à la Haye, une phalange de défenseurs enthousiasmés de la révolution arrivait triomphalement à Bruxelles. C'était le corps franc des Liégeois, à la tête duquel était M. Charles Rogier.

Charles Rogier, qui commandait ce bataillon, était un jeune homme qui déjà avait pris part à la lutte des dernières années, en combattant avec sa plume dans *le Politique* de Liége. Un caractère élevé, un cœur chaud, une âme sympathique à tout ce qui était noble et généreux, l'avaient désigné au choix de ses concitoyens. Il avait dans l'avenir de la patrie des espérances passionnées qu'il faisait partager à tous. Il savait alors communiquer son ardeur aux plus tièdes et les entraîner avec lui. Sa figure expressive, ses yeux noirs et pleins de feu, sa voix mâle et pénétrante, lui donnaient tout d'abord de l'autorité sur les masses. Rogier d'ailleurs n'était ni un philosophe ni un théoricien; il était avant tout Belge et passionné pour la liberté. Il avait un amour ardent pour le pays et pour le peuple, un amour convaincu; il avait dans la liberté cette foi d'instinct, cette foi d'enfant, si communicative quand elle se rencontre dans une robuste nature; il avait le don de la foi dans le peuple, comme l'on a celui de la santé. C'est ce tempérament politique qui explique comment plus tard il a pu traverser plusieurs fois le ministère sans perdre sa popularité. Ses adversaires même n'ont jamais été pour lui des ennemis : c'est qu'il a toujours été peuple, qu'il appartient au peuple, et qu'il a ces dons secrets et sympathiques qui désignent un homme à l'instinct populaire. A la chambre même il a conservé ce pouvoir. La Belgique a produit des orateurs supérieurs à M. Rogier, mais aucun n'a eu au même degré cette sorte de propriété électrique qui fait que l'on frappe tous les cœurs à la fois.

L'arrivée des Liégeois et de leur jeune chef enthousiasma les habitants de Bruxelles, et détourna leur attention des députés qui partaient pour la Hollande. Le peuple sentait bien qu'il avait été assez longtemps modéré et patient, et que c'était à Bruxelles et non pas à la Haye que la question devait se tran-

cher. On proposa même de créer un gouvernement provisoire dès les premiers jours de septembre, mais ce projet n'eut pas de suite.

Guillaume, le jour où, selon l'usage, les députés belges se présentèrent à son audience, les accueillit avec beaucoup d'affabilité et de prévenance; il affecta de rappeler les tentatives de conciliation qu'il avait déjà faites; il annonça que la séparation allait être soumise aux états généraux, et qu'il était prêt à faire cette dernière concession.

Mais ce qu'il fallait examiner, c'est dans quel esprit cette concession était faite; si elle n'était pas comme un essai auquel Guillaume ne croyait pas lui-même, qu'il faisait par une sorte d'acquit de conscience, avec la ferme intention de ne pas le recommencer plus tard. C'était comme un adieu à la légalité et au système des majorités parlementaires. Si l'épreuve eût été sincère, le roi aurait-il permis aux journaux qui lui appartenaient d'insulter les Belges? les députés belges auraient-ils été exposés aux outrages de la population de la Haye? Ce fut au point que beaucoup ne purent trouver un logement dans cette ville autrement que par l'intervention de la police, et que M. de Gerlache courut des dangers sérieux de la part de la populace ameutée. Les députés belges furent obligés de ne plus sortir de chez eux.

Quant aux journaux, leur violence était incroyable. Les *Nederlandsche Gedachten* menaçaient nos députés de la peine de mort, en vertu des articles 87, 88 et 91 du code pénal, et trouvaient inconcevable que les députés néerlandais consentissent à s'asseoir auprès d'eux. L'*Arnhemsche Courant* s'écriait : « Aux armes! à bas les rebelles! Sang de rebelles n'est pas sang de frères! »

La session des états généraux s'ouvrit le 13 septembre. Le roi y prononça le discours suivant, sorte de manifeste de droit divin, tempéré non par des promesses claires, formelles, positives, mais par des expressions d'une sorte de bienveillance banale, vague, conditionnelle, n'engageant à rien, ne garantissant rien, et dont l'insuffisance et la pâleur contrastaient singulièrement avec la violence haineuse des journaux qui trai-

taient les Belges de *brigands*, d'*assassins*, de *factieux*. Voici ce discours :

« Nobles et Puissants Seigneurs,

« La session extraordinaire de Vos Nobles Puissances, qui s'ouvre aujourd'hui, est devenue urgente par le cours d'événements déplorables.

« En paix et en bon accord avec tous les peuples de cette partie du monde, les Pays-Bas avaient vu récemment se terminer heureusement la guerre dans les possessions d'outre-mer. *Tout y prospérait en repos* par l'ordre, le commerce et l'industrie. Je m'occupais sans relâche du soin d'alléger les charges du peuple et d'introduire peu à peu dans l'administration intérieure les améliorations que l'expérience avait indiquées, quand tout à coup à Bruxelles, et, d'après cet exemple, bientôt aussi dans quelques autres endroits du royaume, éclata une insurrection (*oproer*) caractérisée par des scènes d'incendie et de pillage, dont le tableau serait trop douloureux pour cette assemblée, pour mon cœur, pour la nation et pour l'humanité.

« En attendant le concours de VV. NN. PP. dont la convocation a été ma première pensée, on a pris immédiatement toutes les mesures qui dépendaient de moi pour arrêter les progrès du mal, pour protéger les bien pensants contre les malintentionnés, et pour détourner de la Néerlande le fléau de la guerre civile.

« Remonter à la nature et à la source de ce qui s'est passé, en pénétrer avec VV. NN. PP. le but et les conséquences, est, dans l'intérêt de la patrie, actuellement moins nécessaire que de rechercher les moyens par lesquels le repos et l'ordre, l'autorité et la loi soient non-seulement temporairement rétablis, mais puissent être dorénavant garantis d'une manière beaucoup plus solide.

« Dans l'intervalle, Nobles et Puissants Seigneurs, par la lutte des opinions, par l'agitation des passions et par la discordance des vues et des projets, c'est une tâche d'une haute difficulté que de concilier mes désirs pour le bonheur de mes sujets avec les devoirs que j'ai contractés et jurés envers tous.

« C'est pourquoi j'invoque votre sagesse, votre modération, votre fermeté, pour concerter, avec la sanction de l'opinion des

représentants de la nation et de commun accord avec eux, ce qu'il convient de faire dans ces douloureuses circonstances pour le bien-être de la Néerlande.

« De plusieurs côtés on pense que le salut de l'État serait obtenu *par une révision de la loi fondamentale,* et *même par une séparation* de contrées unies *par des traités* et *par la loi fondamentale.*

« Mais une telle demande ne peut être mise en délibération *que selon la voie tracée par cette même loi fondamentale,* dont toutes les dispositions ont été solennellement jurées par nous.

« Cette importante demande sera l'objet principal de vos délibérations.

« Je désire connaître sur ce point l'opinion et les vues de votre assemblée, qui les donnera avec cette franchise et ce calme que requiert si particulièrement la grande importance de l'affaire. De mon côté, désirant par-dessus tout le bonheur des Néerlandais, dont la Providence divine a confié les intérêts à mes soins, je suis tout prêt à coopérer, avec votre assemblée, aux mesures qui peuvent conduire à ce but.

« Cette session extraordinaire a pour objet ultérieur de faire connaître à VV. NN. PP. que les intérêts du royaume, au milieu des circonstances actuelles, *demandent impérieusement la réunion de la milice nationale au delà du temps fixé pour l'époque ordinaire des exercices.*

« Les crédits actuels peuvent *provisoirement* suffire aux dépenses de cette réunion prolongée de la milice, ainsi qu'aux dépenses qui résulteront nécessairement de la révolte. Cependant la régularisation ultérieure de ces dépenses devra faire l'objet de vos délibérations dans la prochaine session ordinaire.

« Nobles et Puissants Seigneurs, je compte sur votre fidélité et sur votre patriotisme.

« Me rappelant l'orage des révolutions qui a aussi grondé sur ma tête, j'oublierai aussi peu le courage, l'amour et la fidélité qui ont renversé le despotisme (*geweld*), fondé l'existence nationale et mis le sceptre dans ma main, que la valeur qui, sur le champ de bataille, a étayé le trône et assuré l'indépendance de la patrie.

« Tout préparé à aller au-devant des vœux équitables, *je ne céderai jamais à l'esprit de parti, et je ne consentirai jamais à des mesures qui sacrifieraient le bien-être et les intérêts de la patrie aux passions et à la violence.*

« Le vœu de mon cœur est de concilier autant que possible tous les intérêts... »

La population de Bruxelles fut indignée à la lecture de cet incroyable document, et elle le brûla sur la place de l'hôtel de ville dans la soirée du 16 septembre.

Une commission de sûreté publique avait été nommée par les sections quelques jours auparavant. Elle se composait de MM. le comte Félix de Mérode, A. Gendebien, Rouppe, F. Meeus et Sylvain Van de Weyer. M. le prince de Ligne avait été aussi désigné pour en faire partie, mais il refusa sous un prétexte assez singulier ; lui, Belge, ne pouvait pas faire partie de la commission de sûreté publique, parce qu'il était chambellan de l'empereur d'Autriche. M. de Sécus et M. le duc d'Ursel n'avaient pas consenti non plus à faire partie de cette commission.

Une adresse aux députés belges à la Haye, rédigée par M. Van de Weyer, fut soumise par la commission à l'assemblée des sections. Sans blâmer formellement les députés de leur départ, l'adresse disait :

« Il ne nous appartient pas de juger une détermination, un parti mûrement examiné sans doute dans votre sagesse. Cependant, au milieu des dangers imminents qui menacent la ville de Bruxelles et notre patrie tout entière, nous ne devons point vous taire la vérité. La proclamation du roi, votre absence, le discours prononcé par Sa Majesté aux états généraux, nous présagent un sombre avenir. Partout des troupes occupent nos forteresses ou cernent nos villes avec une attitude qui respire la guerre et semble vouloir en appeler à la violence plutôt qu'au bon droit.

« Tandis que vous soumettant à toutes les exigences d'une étroite légalité, vous employez l'arme du raisonnement pour soutenir notre cause, les bataillons grossissent autour de nous,

Le discours du trône nous invite même à les maintenir en permanence...

« Ce n'est point sans doute pour nous abandonner et nous perdre que vous avez consenti à suivre dans leur long circuit, et malgré l'urgence, toutes les voies constitutionnelles... Obtenez du trône que les démonstrations hostiles dont nous sommes menacés cessent... que les troupes venues du nord rentrent dans leurs garnisons... Si vous ne pouviez obtenir ces garanties, indispensables dans la crise actuelle, nous osons croire que vous refuseriez positivement de légaliser par votre présence à la Haye les vues et les actes hostiles qui consommeraient la ruine de notre patrie. »

Cette adresse fut adoptée à l'unanimité, couverte de signatures, puis envoyée à la Haye par deux citoyens, MM. Vleminckx et Nicolaï.

Cependant l'insurrection s'était étendue à toutes les villes de la Belgique. A Verviers, à Louvain, à Tournay, partout le drapeau brabançon flottait sur les hautes tours. Quelques désordres regrettables eurent lieu. A Verviers, quelques maisons furent brûlées ; à Louvain, la mort horrible du commandant Gaillard, massacré par la populace, produisit une vive impression et causa une douleur profonde à tous les patriotes belges, qui auraient voulu qu'aucun excès ne ternît l'éclat de leur glorieuse résistance.

Tandis que les provinces belges faisaient ainsi cause commune et se fortifiaient réciproquement dans leur haine de l'étranger et de l'arbitraire, à la Haye les députés néerlandais se chargeaient de commenter le discours du roi et d'en faire ressortir l'esprit d'obstination caché sous une apparente modération. Dès la séance d'ouverture, M. Corver-Hooft, président de la seconde chambre, ayant pris la parole en français pour annoncer une communication du gouvernement, M. Byleveld, dont les cheveux blancs s'alliaient mal avec sa violence, se lève en fureur et s'écrie : « J'ai entendu prononcer par le personnage qui a présidé la séance quelques mots dans une langue que je ne veux pas comprendre ici !... Je ne reste donc point dans une assemblée qui n'est

pas convoquée légalement! » Et, en effet, il quitte la salle en fermant les portes avec fureur derrière lui. Comme l'antipathie des deux peuples se révèle ici! Quel argument pour la séparation!

Les discussions qui suivirent furent empreintes d'une violence dont celle de M. Byleveld peut donner une idée. Des députés hollandais soumirent à la chambre des propositions étranges. L'un, M. Sytzama, demandait une enquête sur ce qui s'était passé en Belgique; l'autre, M. Doncker-Curtius, voulait qu'une commission composée de cinq Hollandais et de cinq Belges étudiât et soumît à l'assemblée les mesures propres à ramener l'ordre en Belgique. Toutes ces propositions n'avaient qu'un but : gagner du temps et permettre ainsi que le prince Frédéric s'emparât de Bruxelles par la force avant qu'aucune résolution eût été prise par les chambres.

Ces faits prouvèrent quelle faute avaient commise nos députés en allant à la Haye discuter dans une chambre hollandaise les volontés de la Belgique. D'ailleurs, une chose les absout de cette erreur, les dangers qu'ils coururent et le courage dont plusieurs firent preuve pendant la discussion.

Les débats de l'adresse commencèrent le 20 septembre. Le 26 et le 27, furent discutées et adoptées les deux questions fondamentales de la séparation et de la nécessité de reviser la constitution; la première par cinquante voix contre quarante-quatre, la seconde par cinquante-cinq voix contre quarante-trois. Des députés d'Anvers votèrent contre la séparation, tandis que des Hollandais se prononcèrent en sa faveur.

Au reste, il est certain qu'en ce moment le gouvernement, en se montrant si facile, ne comptait pas que la séparation pût jamais s'opérer, et espérait que les difficultés d'exécution viendraient à son secours, et qu'en attendant le vote de la chambre suffirait pour calmer l'irritation des Belges.

Mais il n'était plus temps. Les Belges avaient tranché la question à Bruxelles, pendant qu'à la Haye on essayait de ne pas la résoudre.

La plupart des révolutions ont ce grand tort d'être la suppression du temps et le triomphe de la force. Dans le saint enthou-

siasme qui les produit, on croit pouvoir se passer du temps, et d'un seul coup jeter les fondements et élever l'édifice complet d'une société nouvelle. La plupart des théories qui se développent alors sont prématurées plutôt qu'erronées ; des anticipations plutôt que des mensonges. La révolution belge n'eut pas ce caractère. Nous venons de raconter tout ce que fit la Belgique pour ne pas surprendre son gouvernement, pour ne pas être accusée en quelque sorte d'avoir triché au jeu des révolutions. Le triomphe de l'indépendance et de la liberté ne fut pas pour elle un accident imprévu, mais la conquête réfléchie et définitive d'une nation éclairée et persévérante [1].

[1] Dans ce premier volume, nous avons eu surtout à déblayer le sol et à faire comprendre les causes qui ont amené la révolution. Dans le second volume, nous aurons à revenir sur les hommes dont nous n'avons jusqu'ici qu'esquissé le profil.

FIN DU TOME PREMIER.

Pour me conformer aux intentions du Comité des publications, j'insère ici, au premier volume, le Prospectus-préface de l'ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE. Ce document, qui sert d'introduction générale à la collection, et qui représente aussi le contrat des obligations qui me sont imposées par la Société, devait nécessairement être annexé à ce premier volume.

L'Éditeur de la Société pour l'émancipation intellectuelle,

Alexandre Jamar.

Bruxelles, 10 octobre 1849.

SOCIÉTÉ POUR L'ÉMANCIPATION INTELLECTUELLE.

Comité des Publications.

ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE

OU

RÉPERTOIRE UNIVERSEL ET ÉLÉMENTAIRE

DES

CONNAISSANCES HUMAINES.

Collaborateurs :

MM. Alvin, A. Baron, Bellefroid, Bouillon, Th. Braun, Brialmont, Burggraeve, Cans, de Bonne, Ch. de Brouckere, de Brouwer de Hogendorp, de Closset, O. Delepierre, de Leutre, L. de Meulder, de Ram, de Selys-Longchamps, A. Devaux, d'Omalius d'Halloy, Dumont, Fallot, Fétis, Fortamps, J. Gendebien, Gens, Gluge, Guillery, Guioth, Hannon, Hendrickx, Houzeau, Th. Juste, Kindt, Lenaers Le François, Liagre, Mailly, Mareska, Melsens, Moke, Nereuburger, Plateau, Quetelet, E. X. Renaudière, Ricard, Romberg, Schwann, Schayes, Schuermans, Snellaert, Sovet, G. J. H. Stas, J. S. Stas, Symons, J. Tarlier, Tielemans, L. Trasenster, G. Vaez (Van Nieuwenhuyzen), Van Hasselt, Van Hoorebeke, Vleminckx, etc., etc.

Prospectus-Préface.

Depuis près d'un siècle, toutes les idées émises par les hommes sérieux, toutes les innovations théoriques et pratiques, toutes les révolutions de doctrine comme les révolutions de fait, ont pour but réel ou apparent l'amélioration du sort des classes inférieures de la société, leur émancipation intellectuelle, leur participation plus ou moins complète, plus ou moins rapide à la puissance et au bien-être. Ce but est juste, humain, honorable.

Il faut donc chercher à l'atteindre, mais avec honneur, avec humanité, avec justice. Pour cela, il n'est guère qu'un moyen : instruire le peuple et le moraliser; ce qui est tout un. Car la morale populaire, ce qu'on appelle la *conduite,* consiste presque tout entière en deux choses : travail et économie; deux choses qui s'apprennent.

Avant tout, il faut bien fixer l'idée que nous attachons au mot *peuple*. Le peuple est, en général, l'ensemble de la nation, par opposition à ce qu'on appelait jadis les classes privilégiées; c'est non-seulement cette honorable bourgeoisie qui a su conquérir sa place par un demi-siècle de luttes en faveur du progrès, mais encore, et spécialement, la partie de la nation qui, sachant le moins, pouvant le moins et possédant le moins, doit être amenée, *constitutionnellement* et *graduellement,* à savoir, à pouvoir, à posséder plus.

Autrefois, AVOIR c'était POUVOIR et SAVOIR. La science ne descendait, ne se vulgarisait pas plus que l'autorité. Sauf de rares exceptions, l'une et l'autre appartenaient à la propriété. Tous ceux qui observent sentent qu'aujourd'hui la proposition est renversée; aujourd'hui, SAVOIR c'est POUVOIR, et POUVOIR c'est AVOIR; aujourd'hui, la science, de quelque espèce et à quelque degré qu'elle soit, est la voie la plus rapide et la plus sûre pour arriver à la puissance et au bien-être.

Un des premiers devoirs sociaux est donc d'éclairer le peuple, de répandre *la science* qui, avec l'amour du travail, donne les moyens rationnels et réguliers d'acquérir et de conserver le pouvoir et la richesse. En répandant la science, on obéit donc à la loi du progrès; mais il y a plus, on obéit en même temps à celle de la conservation. Conserver, en effet, n'est pas lutter en faveur des forces existantes contre les forces qui surgissent; conserver, c'est d'abord bien voir où est la force, non la force factice et éphémère, mais la force réelle et durable; et la force une fois connue, la seconder et la diriger. Aujourd'hui, la force a passé des anciennes classes privilégiées au peuple, tel que nous l'avons défini. Il ne s'agit donc pas de chercher à la lui disputer, mais au contraire de chercher à régulariser son action, en l'éclairant. Aussi l'esprit de justice, d'humanité, d'honneur, ne nous en ferait

pas un devoir, que l'intérêt bien entendu de la société actuelle nous l'ordonnerait.

Ces vérités semblent être mieux comprises chaque jour en Belgique par tous ceux qui ont quelque action sur la société. Chaque jour multiplie les sources d'enseignement, chaque jour les met davantage à la portée de tous; chaque jour, pour toutes les branches d'instruction, des écoles sont ouvertes, des professeurs appelés, des concours institués, des bourses d'études fondées. Tout cela est beaucoup, sans doute; ce n'est pas encore assez. Les affaires, les travaux professionnels, les soins de la famille, le besoin du repos et du foyer interdisent la fréquentation assidue de l'école à ceux même à qui elle serait le plus nécessaire et qui souvent en sentent le mieux la nécessité. A ceux-là, il faut une autre forme d'instruction, et surtout d'instruction générale.

La société belge tout entière doit venir en aide, sous ce rapport, à ceux qu'elle a placés à sa tête. L'enseignement de la presse doit seconder ou remplacer, dans le besoin, celui de la chaire; et comme le professeur modifie ce dernier d'après la nature de son auditoire, ainsi la presse doit aussi modifier le sien d'après celle de ses lecteurs.

Dans notre pensée, cet enseignement doit être universel, élémentaire, populaire.

Populaire : Nous ne perdons pas de vue qu'il s'adresse à la nation tout entière. Il s'agit donc de mettre la science à la portée de tous, de donner à l'exposition le plus de clarté, de précision, de simplicité possible. Nous entendons, par enseignement populaire, un enseignement tel que tout homme, doué d'une intelligence ordinaire, puisse le saisir et le suivre, n'eût-il préalablement aucune notion de la science exposée.

Élémentaire : Nous comprenons également qu'en vulgarisant l'instruction, il n'est pas question de la présenter depuis la base jusqu'au couronnement, ni d'en approfondir aucune subdivision, mais de s'arrêter aux rudiments essentiels, aux vérités en dehors de la discussion; de mettre chacun en état d'en embrasser l'ensemble, d'en distinguer les points culminants, d'en avoir en un mot une notion suffisante pour pouvoir descendre plus tard dans

toutes les profondeurs de l'une ou de l'autre partie, si le goût ou la nécessité le déterminait à s'y attacher plus spécialement.

Universel : Ce caractère est la conséquence du précédent. Par là même qu'on se borne aux éléments, il faut donner les éléments de toute chose. Nous supposons que chacun de ceux à qui cette instruction est destinée peut connaître à fond une spécialité, mais qu'il ne connaît que superficiellement tout le reste. Quel but doit donc avoir pour lui l'instruction? Lui donner une idée de toutes ces connaissances dont l'acquisition dispense, dans une foule d'événements journaliers, d'avoir recours aux hommes spéciaux; de toutes celles auxquelles on fait sans cesse allusion dans les livres et dans la conversation; de toutes celles dont le défaut rend déplacé dans un monde un peu élevé, et condamne soit à l'inintelligence de choses fort simples en elles-mêmes, soit, lorsqu'une réponse est attendue, à l'erreur ou au silence.

Tels sont les considérations et les principes qui ont déterminé la *Société pour l'Émancipation intellectuelle*, fondée à Bruxelles en 1836, à reprendre ses travaux avec une nouvelle ardeur. Le but qu'elle avait en vue, lorsqu'elle fut créée, était *de propager l'instruction dans toutes les classes de la société, d'activer notre éducation publique et particulière, d'étendre les éléments des premières connaissances usuelles, et de mettre à la portée de tout le monde les sciences dont le progrès et les applications répandent tant de lumières et de bienfaits.* Elle publia, en conséquence, quelques petits traités à 15 centimes, qui, bien que tirés à 100,000 exemplaires, sont presque tous épuisés. Mais ce premier essai ne suffit plus *aujourd'hui*. Les événements inouïs qui agitent l'Europe depuis plus d'un an, les circonstances critiques où se trouvent les États qui nous environnent, font à la Société pour l'Émancipation intellectuelle une loi, chaque jour plus impérieuse, d'atteindre le but qu'elle s'est proposé. Car l'instruction populaire, dirigée avec sagesse et dans l'esprit de nos institutions et de nos lois, lui semble la digue la plus puissante à opposer à ceux qui, en se disant les amis du peuple, n'obéissent réellement qu'à une ambition égoïste ou à un entraînement irréfléchi.

La Société entreprend donc *aujourd'hui*, sous le titre d'ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE, une publication à la fois immense et simple, une et variée, élémentaire et universelle, destinée spécialement au peuple, et cependant adaptée à toutes les classes.

La pensée d'une publication de ce genre ne nous est pas venue à nous seuls, et nous ne sommes pas entrés les premiers dans la carrière. En France et en Angleterre, des hommes de conscience et de talent avaient déjà conçu et réalisé la même idée que nous. Qu'il nous suffise de citer la collection intitulée : CHAMBERS'S INFORMATION FOR THE PEOPLE. Qu'on songe que le mérite et l'utilité de l'ouvrage de *Chambers* ont été si bien appréciés, qu'il a pu être tiré à 72,000 exemplaires.

Nous ne craindrons pas d'emprunter au recueil que nous venons de citer et à d'autres du même genre tout ce qu'ils contiennent de réellement bon, tout ce qui rentre complétement dans nos vues. Quand on travaille pour le peuple et dans son intérêt, il ne s'agit pas de l'amour-propre d'auteur et du renom d'écrivain original, il s'agit de prendre le bien de tous, partout où chacun l'a déposé. Mais en profitant ainsi des travaux de tous nos devanciers, nous croyons cependant pouvoir donner à notre collection un caractère original, un cachet particulier qui la recommandera, nous osons l'espérer, à l'appréciation sympathique de nos citoyens.

D'abord, les traités même les plus éminents, que nous pourrons reproduire au moins en partie, seront cependant soumis à une scrupuleuse révision, et rien ne sera épargné pour ajouter à leur mérite spécial, et les rapprocher, autant qu'il nous sera possible, de la perfection.

Ensuite, pour toutes les séries qui composeront notre ouvrage, les éléments de la science, dans sa théorie comme dans son histoire, seront considérés surtout du point de vue national et dans un esprit patriotique. Nous savons fort bien que certaines sciences sont de tous les siècles et de tous les pays, qu'elles présentent des vérités éternelles et universelles, et qu'il n'y a point de physique, de chimie, d'algèbre *belges;* mais il en est beaucoup aussi que l'on peut jusqu'à un certain point nationaliser, en quelque sorte, soit en faisant ressortir le relief, souvent effacé ou

altéré à dessein par l'étranger, qu'à telle ou telle époque elles ont donné au pays, soit en les étudiant plus particulièrement sous le rapport du ciel, du sol, des besoins, des habitudes de la nation.

Le désir raisonné d'imprimer à notre collection ce double caractère, *populaire* et *belge*, nous détermine à y comprendre plusieurs bons traités que ne renferment pas les encyclopédies ordinaires, que leur physionomie tout actuelle et spéciale semble mettre en dehors des généralités de la science, mais dont l'à-propos et l'utilité patriotique nous paraissent incontestables.

L'ensemble des traités qui composent cette grande entreprise est partagé en quatre divisions confiée chacune à un ou plusieurs Directeurs, dont les attributions sont complétement distinctes et indépendantes. La mission de la Direction générale est d'imprimer à ces éléments si nombreux et si variés l'homogénéité de la forme, sans nuire au caractère spécial de chaque division.

PREMIÈRE DIVISION.

SCIENCES MORALES, PHILOSOPHIQUES ET POLITIQUES.

DIRECTEURS :

MM. X. DE RAM, membre de l'Académie de Belgique, Recteur de l'Université catholique de Louvain, Chevalier de l'ordre de Léopold, etc. : Pour la série *Religion et morale.*

L. ALVIN, membre de l'Académie de Belgique, Directeur de la division de l'instruction publique au département de l'Intérieur, Chevalier de l'ordre de Léopold, etc. : Pour la série *Éducation.*

CH. DE BROUCKERE, Bourgmestre de Bruxelles, membre de la Chambre des Représentants, Commandeur de l'ordre de Léopold, etc. : Pour la série *Économie politique.*

STAS, Conseiller à la Cour de cassation, Chevalier de l'ordre de Léopold, etc. : Pour la série *Législation et Administration.*

DEUXIÈME DIVISION.

SCIENCES MATHÉMATIQUES, PHYSIQUES ET NATURELLES.

DIRECTEUR :

M. QUETELET, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Belgique, Directeur de l'Observatoire, Officier de l'ordre de Léopold, etc.

TROISIÈME DIVISION.

SCIENCES INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET AGRICOLES.

DIRECTEURS :

MM. J. KINDT, Inspecteur de l'industrie au département de l'Intérieur, Professeur à l'Université et à l'Athénée royal de Bruxelles, Chevalier de l'ordre de Léopold, etc. : Pour la série *Industrie et Commerce.*

L. BELLEFROID, Chef de la division d'Agriculture au département de l'Intérieur, etc. : Pour la série *Agriculture.*

QUATRIÈME DIVISION.

HISTOIRE, LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

DIRECTEUR :

M. A. BARON, membre de l'Académie de Belgique, Professeur à l'Université et Préfet des Études à l'Athénée royal de Bruxelles, Chevalier de l'ordre de Léopold, etc.

La direction de l'Encyclopédie populaire est confiée à M. Baron.

Nous venons d'exposer le but et l'esprit de notre entreprise. S'ils ont été bien compris, nous sommes en droit, nous semble-t-il, d'engager tous nos compatriotes à nous seconder par tous les moyens en leur pouvoir.

Nous déclarons ne nous ranger sous aucune bannière exclusive, n'appartenir à aucun parti, ou plutôt nous pensons que nous appartenons à tous par le lien commun qui doit les unir, par la devise que chacun doit inscrire sur son drapeau : TOUT POUR LE PAYS. Nous faisons donc un appel au catholicisme comme au libéralisme, aux amis de l'ordre et de la conservation comme à ceux de la liberté et du progrès; et si ces tendances, moins opposées qu'on ne le croit d'ordinaire, sont dirigées par une raison saine et par une intelligence éclairée, si surtout elles sont animées de l'amour dominant de la patrie, cet appel sera entendu par tous. Non-seulement cette partie du peuple à laquelle l'ouvrage est plus spécialement destiné répondra à notre appel, mais nos travaux attireront l'attention du gouvernement, des fonctionnaires et des employés de l'État, des propriétaires, des ecclésiastiques,

des instituteurs, en un mot de tous les bons citoyens jaloux de s'associer de cœur et de fait à tout ce qui peut contribuer au bonheur de la société et au calme de l'avenir. Tous doivent reconnaître que l'intérêt des CLASSES INFÉRIEURES est de S'INSTRUIRE, celui des CLASSES SUPÉRIEURES de LES INSTRUIRE. Que le concours de tous vienne donc en aide à l'intérêt de tous!

Bruxelles, le 14 août 1849.

La société, par acte sous seing privé, charge M. JAMAR de publier l'*Encyclopédie*, aux conditions stipulées au prospectus et sous réserve de ses droits et actions.

A. JAMAR.

OCTAVE DELEPIERRE,
Secrétaire de la Société.

SOCIÉTÉ POUR L'ÉMANCIPATION INTELLECTUELLE.

PRINCIPALES DIVISIONS

DE

L'ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE.

PREMIÈRE DIVISION.

SCIENCES MORALES, PHILOSOPHIQUES ET POLITIQUES.

1re SÉRIE.

RELIGION ET MORALE.

Directeur, M. X. DE RAM, *membre de l'Académie royale, recteur à l'Université catholique de Louvain, etc.*

HISTOIRE DE LA RELIGION CHRÉTIENNE ET DE L'ÉGLISE.
RELIGION CATHOLIQUE, SES DOGMES ET SA DISCIPLINE.
MORALE PUBLIQUE ET PRIVÉE.
PENSÉES MORALES ET RÈGLES DE CONDUITE POUR LE PEUPLE ET L'OUVRIER.
LOGIQUE ÉLÉMENTAIRE.
EXAMEN DE QUELQUES DOCTRINES NOUVELLES SUR LA SOCIÉTÉ ET LA FAMILLE.

La rédaction de cette série, si importante et si délicate à traiter, a été confiée à des ministres du culte catholique; et le nom de l'honorable recteur de l'université de Louvain qui la dirige suffit pour en garantir le mérite aussi bien que l'orthodoxie.

2me SÉRIE.

ÉDUCATION.

Directeur, M. ALVIN, *membre de l'Académie, directeur de la division de l'instruction publique au ministère de l'intérieur, etc.*

ÉDUCATION PHYSIQUE DE L'ENFANCE, par M. *Soret*, membre de l'Académie royale de médecine.
ARCHITECTURE, AMEUBLEMENT ET HYGIÈNE DES ÉCOLES POPULAIRES, par *le même*.

PRINCIPES D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION POPULAIRE, par M. *Th. Braun*, professeur de pédagogie à l'école normale, à Nivelles.

APPLICATION DU CALCUL MENTAL ET DU CALCUL CHIFFRÉ AU COMMERCE, A L'INDUSTRIE ET A L'AGRICULTURE, par M. *L. Demeulder*.

DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, par M. *L. Trasenster*, inspecteur des études à l'école des mines à Liége.

LECTURES, NOTIONS USUELLES, MORALE EN EXEMPLES.

RECUEIL DE CHANTS POPULAIRES, par MM. *Van Hasselt* et *Braun*.

GRAMMAIRE FRANÇAISE.

GRAMMAIRE FLAMANDE.

DICTIONNAIRE FRANÇAIS.

DICTIONNAIRE FLAMAND.

5me SÉRIE.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Directeur, M. CH. DE BROUCKERE, *membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de Bruxelles, etc.*

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉCONOMIE POLITIQUE, par M. *Ch. de Brouckere*.

MONNAIE ET COMMERCE, par M. *Cans*, membre de la Chambre des Représentants.

IMPÔTS ET EMPRUNTS PUBLICS, par M. *Fortamps*.

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE, par M. *Ch. de Brouckere*.

CHARITÉ PUBLIQUE, par *le même*.

ÉCONOMIE INDUSTRIELLE, rapports entre les maîtres et les ouvriers, par M. *de Brouwer de Hogendorp*, membre de la Chambre des Représentants.

CHOIX D'UN ÉTAT, MAXIMES ET DIRECTION POUR ACQUÉRIR ET CONSERVER, par M. *Cans*.

STATISTIQUE PRINCIPALEMENT APPLIQUÉE A LA BELGIQUE.

Un seul mot prouvera l'importance de cette série, surtout dans l'état actuel de l'Europe. « M. l'archevêque de Dublin, qui est aussi un savant économiste, expliquait très-bien naguère la différence de conduite qui existe entre la population anglaise et la nôtre, en citant ce fait, très-peu connu en France, qu'il existe *quatre mille* écoles où l'on enseigne l'économie politique en Angleterre, tandis qu'il n'y en a pas une chez nous. Il aurait pu rendre compte également de la supériorité des peuples des États-Unis, en vertu de la même considération. Les peuples qui seront réellement grands et puissants dans l'avenir sont ceux qui s'attachent à triompher de la matière par le travail, et qui perfectionnent leurs institutions avec maturité, au lieu d'en improviser sans cesse de nouvelles et d'user leurs forces vives à la poursuite des chimères sociales. » BLANQUI, *Des classes ouvrières en France*, part. II, p. 158.

4me SÉRIE.

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION.

Directeur, M. STAS, *conseiller à la cour de cassation, etc.*

NOTIONS FONDAMENTALES DU DROIT, par M. *Tielemans*, conseiller à la cour d'appel.
DROIT PUBLIC. DE L'ÉTAT, par M. *de Bonne*, ancien représentant.
» DE LA PROVINCE, par M. *Lenaers*, docteur en droit.
» DE LA COMMUNE, par *le même*.
» DES ÉTABLISSEMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE, par M. *Schuermans*.
DROIT PRIVÉ. DE L'ÉTAT, DES PERSONNES,—ACTES DE L'ÉTAT CIVIL,—DOMICILE,—ABSENCE,—AUTORITÉ PATERNELLE,—TUTELLE,—INTERDICTION, par M. *de Closset*.
» DES DROITS DES PERSONNES,—DE LA PROPRIÉTÉ ET DE SES MODIFICATIONS,—DES OBLIGATIONS ET DES CONTRATS, par M. *Symons*.
DROIT CRIMINEL. SYSTÈME PÉNAL,—POURSUITES,—JUGEMENTS,—EXÉCUTION, par M. *Van Hoorebeke*, professeur à l'université de Bruxelles.
DROIT COMMERCIAL, par M. *J. Gendebien*, avocat.

L'étude commencée dans la précédente série se continue dans celle-ci. Par elle, le citoyen belge s'instruit de ses droits, de ses devoirs, de la constitution de son pays, de l'esprit des lois qui le régissent. Nous avons voulu aussi lui donner une idée de ses rapports les plus ordinaires avec la justice et l'administration, de manière à lui épargner, dans les circonstances habituelles de la vie, le recours souvent dispendieux aux gens de loi et aux gens d'affaires, ou du moins à le mettre en état de suivre leur marche et de comprendre leurs procédés, quand il devra s'adresser à eux.

DEUXIÈME DIVISION.

SCIENCES MATHÉMATIQUES, PHYSIQUES ET NATURELLES.

5me SÉRIE.

SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES.

Directeur, M. QUETELET, *secrétaire perpétuel de l'Académie, directeur de l'Observatoire, etc.*

ARITHMÉTIQUE ET ALGÈBRE, par M. *Mailly*, docteur en sciences.
PROBABILITÉS ET ARITHMÉTIQUE SOCIALE, par M. *Quetelet*.
GÉOMÉTRIE ET ARPENTAGE, par M. *Liagre*, capitaine du génie.
ASTRONOMIE, par M. *Quetelet*.

PHYSIQUE, par MM. *Plateau*, professeur de physique à l'université de Gand, et *Quetelet*.
PHYSIQUE DU GLOBE ET MÉTÉOROLOGIE, par M. *Houzeau*.
GÉODÉSIE ET CONSTRUCTION DES CARTES GÉOGRAPHIQUES, par M. *Nerenburger*, colonel d'état-major, directeur du dépôt de la guerre.
CHIMIE GÉNÉRALE, par M. *Stas*, professeur de chimie à l'École militaire.
CHIMIE APPLIQUÉE. CHIMIE INDUSTRIELLE, par M. *Mareska*, professeur de chimie à l'université de Gand.
» CHIMIE AGRICOLE, par M. *Melsens*, professeur à l'école vétérinaire.
» DISTILLERIES, par M. *Stas*.
MÉCANIQUE, par M. *le Francois*, professeur à l'athénée de Gand.
ART MILITAIRE, par M. *Brialmont*, lieutenant du génie.

6me SÉRIE.

SCIENCES NATURELLES ET MÉDICALES.

GÉOLOGIE, par M. *d'Omalius*, membre de l'Académie royale et correspondant de l'Institut de France.
MINÉRALOGIE, par M. *Dumont*, professeur de minéralogie à l'université de Liége.
MINES ET EXPLOITATION, par M. *Devaux*, inspecteur général des mines.
BOTANIQUE.
ZOOLOGIE, par MM. *de Sélys-Longchamps*, membre de l'Académie Royale, et *Hannon*, docteur en sciences.
ETHNOGRAPHIE, HISTOIRE DE L'HOMME ET DES RACES HUMAINES, par M. *d'Omalius*.
ANATOMIE, par M. *Schwann*, professeur à l'université de Liége.
PHYSIOLOGIE, par M. *Gluge*, professeur à l'université de Bruxelles.
ANATOMIE COMPARÉE, par M. *Van Beneden*, professeur à l'université de Louvain.
MÉDECINE, par M. *Fallot*, vice-président de l'Académie royale de médecine.
HYGIÈNE, par M. *Fleminckx*, inspecteur général du service de santé, président de l'Académie royale de médecine.
CHIRURGIE, par M. *Burggraeve*, professeur à l'université de Gand.

On comprend assez que notre intention n'est point de faire des savants; nous avons en vue de présenter un aperçu intéressant du champ de la science, de faire apprécier les résultats les plus importants qui ont été obtenus jusqu'à ce jour, et de permettre aux gens du monde de se faire une idée juste des principales découvertes scientifiques qui ont illustré notre époque.

TROISIÈME DIVISION.

SCIENCES INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET AGRICOLES.

7me SÉRIE.

INDUSTRIE ET COMMERCE.

Directeur, M. J. KINDT, *inspecteur de l'industrie au ministère de l'intérieur, professeur à l'Université de Bruxelles.*

TECHNOLOGIE, CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES, par M. *Guillery*, professeur à l'université de Bruxelles.
TENUE DES LIVRES.
MÉTALLURGIE, par M. *Valerius.*
RÉGIME COMMERCIAL, — STATISTIQUE COMMERCIALE, par M. *Romberg*, chef de la division de l'Industrie au ministère de l'Intérieur.
INDUSTRIE LINIÈRE, par M. *Kindt.*
INDUSTRIE DE LA SOIE, par M. *Ricard.*
LÉGISLATION INDUSTRIELLE, BREVETS, MARQUES DE FABRIQUE, CONTREFAÇON, par M. *Romberg.*
FABRICATION DES PRODUITS CHIMIQUES, par M. *Guillery.*
INDUSTRIE COTONNIÈRE ET LAINIÈRE, par M. *Prévinaire.*
ARTS CÉRAMIQUES, par M. *Guillery.*
DE LA VAPEUR ET DE SES APPLICATIONS, par M. *Kindt.*

L'utilité de cette série est évidente. Toutes les industries se tiennent. Sans parler des principes généraux communs à la plupart d'entre elles, il n'en est point qui n'emprunte à une autre quelques matériaux, quelques procédés de fabrication, et souvent un perfectionnement inattendu. L'homme qui veut parvenir ne doit donc pas seulement connaître à fond toutes les ressources, tous les secrets de la profession qu'il exerce, il doit encore avoir une notion suffisante des industries voisines et même de celles qui semblent, au premier aspect, étrangères à la science.

8me SÉRIE.

AGRICULTURE.

Directeur, M. BELLEFROID, *chef de la division de l'agriculture au ministère de l'intérieur.*

ÉCONOMIE RURALE, AGRICULTURE GÉNÉRALE. — SOL. — ENGRAIS. — DESSÉCHEMENTS. — DÉFRICHEMENTS.

OPÉRATIONS AGRICOLES. — CULTURES SPÉCIALES. — PLANTES ALIMENTAIRES, — FOURRAGÈRES, — INDUSTRIELLES.

MÉCANIQUE AGRICOLE. — THÉORIE, DESCRIPTION, EMPLOI DES INSTRUMENTS ARATOIRES ET AGRICOLES.

ÉLÈVE ET ENGRAISSEMENT DES BESTIAUX. — LAITERIE, — RACES BOVINES ET OVINES, — LAINES.

CHEVAUX. — ANES. — MULETS. — MÉDECINE VÉTÉRINAIRE FAMILIÈRE.

LAPINS ET OISEAUX DE BASSE-COUR. — ÉLÈVE, CASTRATION ET ENGRAISSEMENT DES VOLAILLES.

COMPTABILITÉ RURALE. — ÉVALUATION DES BIENS-FONDS.

JARDIN POTAGER, — FRUITIER, — FLEURISTE. — PAYSAGES. — CULTURES NATURELLES. — CULTURES FORCÉES.

SYLVICULTURE, — ARBORICULTURE. — PÉPINIÈRES. — ÉVALUATION DES PROPRIÉTÉS FORESTIÈRES.

CHASSE ET PÊCHE. — LOIS SUR LA CHASSE, LOIS SUR LA PÊCHE.

ARTS AGRICOLES.

On a beau remettre en question les anciennes doctrines économiques ou en créer de nouvelles, c'est toujours à la terre qu'il faut revenir, comme à la source la plus réelle, la plus féconde, la plus constante de la richesse publique et privée, et satisfaisant sans cesse des besoins universels sans cesse renaissants. Mais, que l'on en soit bien convaincu, elle ne prodigue ainsi ses dons qu'à celui qui sait la cultiver, et si elle les refuse à la paresse, elle les refuse également à l'ignorance ou à la routine aveugle. Notre huitième série, bien qu'élémentaire comme les autres, pourra cependant rappeler au propriétaire et au fermier cultivateur des principes ou des observations parfois oubliés ou qui échappent. Elle sera surtout utile aux gens du monde et aux habitants des villes, qui ignorent souvent les notions les plus simples et les plus communes des travaux et des produits champêtres.

QUATRIÈME DIVISION.

HISTOIRE, LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

9me SÉRIE.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

Directeur, M. BARON, *membre de l'Académie, préfet des études à l'Athénée royal, etc.*

TABLEAU DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE MODERNE, par M. *Moke*, professeur à l'université de Gand.

HISTOIRE ANCIENNE, par M. *Gens*, professeur à l'athénée d'Anvers.

HISTOIRE GRECQUE, par *Th. Juste*.
HISTOIRE ROMAINE, par *le même*.
HISTOIRE DU MOYEN AGE, par M. *Van Hasselt*, inspecteur des écoles normales et des écoles primaires supérieures.
HISTOIRE MODERNE.
HISTOIRE DE LA BELGIQUE, par M. *Juste*.
HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE 1830, par M. *de Leutre*.
ÉLÉMENTS DE LA GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE, par M. *Tarlier*, professeur à l'université de Bruxelles.
GÉOGRAPHIE DE LA BELGIQUE, par *le même*.
ATLAS GÉNÉRAUX.
BIOGRAPHIE DES BELGES ILLUSTRES, par M. *Van Hasselt*.

Les réflexions précédentes s'appliquent également à cette série. Si nous reconnaissons que la première science pour le citoyen belge est la science de la patrie, on comprend en même temps qu'il ne peut bien la connaître sans avoir une notion suffisante de l'histoire des peuples qui l'environnent, avec lesquels les événements ou les intérêts l'ont mis en rapport, et aussi de l'antiquité, qui donne si souvent l'explication des faits, des idées, des institutions modernes. Et puis, parmi les noms historiques et géographiques que présente cette série, il en est un grand nombre qu'il n'est pas permis d'ignorer, à quelque classe de la société qu'on appartienne.

10me SÉRIE.

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

RHÉTORIQUE, COMPOSITION ORATOIRE ET LITTÉRAIRE, par M. *Baron*.
HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, par *le même*.
HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FLAMANDE.
POÉTIQUE, ART DRAMATIQUE, par M. *Gustave Vaez*.
DESSIN, PERSPECTIVE, GRAVURE.
PEINTURE ET HISTOIRE DE LA PEINTURE EN BELGIQUE, par M. *de Leutre*.
SCULPTURE, par M. *Fraikin*, membre de l'Académie royale.
ARCHITECTURE, MONUMENTS DU PAYS.
MUSIQUE VOCALE ET INSTRUMENTALE, par M. *Fétis*, membre de l'Académie royale.
DANSE, ÉQUITATION, GYMNASTIQUE, par M. *Bouillon*, professeur à l'athénée de Bruxelles.

A l'époque où nous vivons et avec les institutions qui nous régissent, l'art d'écrire et de parler, réservé jadis à quelques conditions privilégiées, devient indispensable à tous. Le plus obscur citoyen peut être appelé à soutenir et à faire triompher une opinion dans une assemblée publique ou spéciale, ou à communiquer à ses concitoyens un avis, une découverte, une idée utile. Nul ne peut donc rester étranger aux règles élémentaires de la langue et de la composition. Quant aux beaux-arts, ceux-ci sont réellement *populaires* en Belgique. La moindre commune a une société lyrique dont les succès dans nos fêtes la ren-

dent heureuse et fière : des villes même du troisième ordre ont une académie de dessin d'où il est souvent sorti des sujets distingués. Plusieurs de nos peintres, de nos sculpteurs, de nos compositeurs, de nos exécutants, se sont acquis une réputation européenne. A tous ces titres, un exposé historique et technique de toutes les parties de l'art ne pouvait être oublié dans une collection *populaire* et *belge*.

Nous ne présentons point cette nomenclature comme complète et définitive, ni sous le rapport des traités, ni sous celui des collaborateurs. Nous attendons encore l'adhésion de plusieurs écrivains au travail desquels nous attachons une grande importance. Mais nous pensons que ce premier résumé des matières dont se composera l'*Encyclopédie populaire* suffira à prouver qu'il n'est aucun de nos lecteurs, dans quelque position qu'il se trouve, qui ne puisse retirer de notre collection un avantage réel. Publiée pour donner, au peuple qui ne sait pas, les moyens de savoir, l'Encyclopédie sera pour ceux qui savent un excellent répertoire où ils trouveront toujours, dans le besoin, et ce qu'ils ont oublié, pour se le rappeler, et ce qu'ils ont retenu, pour pouvoir le communiquer aux autres. Les chefs de famille surtout, les instituteurs publics et privés, tous ceux enfin qui s'occupent de l'éducation, auront dans nos petits livres un cours complet de toutes les connaissances indispensables à l'homme et au citoyen, depuis les éléments les plus simples jusqu'aux notions les plus élevées.

MODE DE PUBLICATION.

CONDITIONS GÉNÉRALES. — CONDITIONS PARTICULIÈRES.

Conditions générales.

1. L'ENCYCLOPÉDIE formera cent vingt-cinq volumes, y compris les volumes de l'*Atlas universel de géographie ancienne et moderne*, les volumes des *Tables analytique* et *méthodique*.
2. Il paraîtra régulièrement deux ou trois volumes par mois, à des intervalles indéterminés.
3. Chaque volume sera expédié *franco* aux souscripteurs de toutes les catégories.
4. La souscription se prend pour toute la collection : aucun ouvrage ne se vend séparément.
5. Chaque volume broché, couverture élégante, format classique anglais, orné de vignettes, plans, cartes, vues, profils, coupes, dessins, figures, portraits ou gravures, imprimé sur beau papier jésus-royal, caractères neufs, compactes, de 100 à 125 pages, correspondant à la matière de deux volumes ordinaires, ne coûtera que fr. 1-25 (*édition ordinaire*).
6. On ne paye rien d'avance : chaque volume est payable à sa réception.
7. Toute modification, tout retard, toute infraction aux présentes conditions, imposées à l'éditeur par la Société pour l'Émancipation intellectuelle, entraîne la nullité de la souscription.

Le premier volume paraîtra du 5 au 10 octobre prochain.

Conditions particulières.

8. Tous ceux qui souscriront avant la mise en vente du premier volume seront considérés comme *Membres Honoraires* [1].
Ils recevront l'*édition de luxe*, sur beau papier vélin, super-royal, et ne payeront que

Quatre-vingts centimes le volume.

9. Tous ceux qui souscriront avant la mise en vente du deuxième volume seront considérés comme *Membres Protecteurs*.
Ils recevront l'*édition de luxe*, sur beau papier vélin, super-royal, et ne payeront que

Quatre-vingt-quinze centimes le volume.

10. A la mise en vente du troisième volume [2], toutes les listes seront closes; il ne sera plus admis de membres honoraires ni de membres protecteurs. L'*édition ordinaire*, seule, aura cours, et restera fixée au prix de fr. 1-25 centimes le volume.

11. Quatre listes seront insérées aux volumes :
La première contiendra les noms des membres honoraires;
La deuxième, les noms des membres protecteurs;
La troisième, les noms des membres littéraires correspondants;
La quatrième, les noms des Libraires correspondants, Agents généraux et Agents particuliers.

12. Toute souscription prise, ou par MM. les agents, ou par MM. les libraires correspondants, à d'autres conditions que celles ci-dessus stipulées, sera nulle et non acceptée par le *Comité d'administration* et l'*Éditeur*.

[1] Les membres littéraires correspondants ont droit aux mêmes avantages.

[2] Par dérogation à l'article 7, le troisième volume ne paraîtra que vingt-cinq jours après le second : les autres paraîtront sans interruption, conformément à l'article 2. Ce double délai a pour but de donner plus de temps aux personnes qui habitent les provinces, et d'éviter toute réclamation relativement aux faveurs accordées aux premiers souscripteurs.

PREMIÈRE LISTE [1].

MEMBRES HONORAIRES

DE LA

Société pour l'Émancipation intellectuelle,

SOUSCRIPTEURS

A

L'ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE

SOUS LE PATRONAGE DU ROI.

AELTRE. A. F. Droesbeke, receveur des contributions directes et accises.

AERSCHOT. L. Van Calster, greffier.

ALKEN. C. Capitaine, receveur.

[1] Pressé de publier notre premier volume, il nous a été impossible d'inscrire ici les noms de MM. les Membres honoraires dont les adhésions ne sont parvenues au Comité que ces jours derniers. La deuxième liste, qui formera la liste complémentaire, sera publiée dans le deuxième volume. Cette première liste se compose déjà de plus de mille noms. Qu'il nous soit permis de faire remarquer qu'elle représente un chiffre de plus de cent mille francs de souscriptions, dont le produit tournera au profit de la morale, des lettres, des sciences, des arts et de l'industrie de notre pays. Cette première manifestation, ce concours spontané, prouvent que le but de la Société a été compris, et qu'il est destiné à rallier les sympathies des hommes les plus éclairés du pays.

ALOST.	J. P. F. Evit, notaire et conseiller provincial et communal.
—	V. P. G. De Moor, médecin vétérinaire du gouvernement.
—	A. Bil, entrepreneur.
ALSEMBERG.	J. Janssens, instituteur communal.
AMBERLOUX.	J. Dropsy, docteur en médecine.
ANDENNES.	L. Micha, sous-ingénieur honoraire des mines.
ANDERLECHT.	C. François, comptable.
ANGLEUR.	H. De Jaer, employé à la Société de la Vieille Montagne.
—	A. Darlet, inspecteur de la Société de la Vieille Montagne.
—	E. Goossens, fermier.
ANS.	Henin-Houdret, géomètre.
ANTHEIT.	N. L. Dony, instituteur communal.
ANTHISNES.	M. J. Bontems, id.
ANVERS.	E. J. Cogels, sénateur.
—	C. H. Caeymaex Van Aerden, négociant.
—	C. L. Geudens, greffier du tribunal civil.
—	J. E. Van Keymeulen, avocat-avoué.
—	C. Brants, avocat et audit. militaire suppléant.
—	T. Lebens, ingénieur des ponts et chaussées.
—	L. Lavaut, avoué.
—	P. J. L. Meert, notaire.
—	J. Jaques, docteur en médecine.
—	Bervoets-Eliaers, agent d'affaires.
—	H. Brown, professeur à l'académie royale des beaux-arts.
—	F. Van den Wyngaert, conseiller communal.
—	L. C. J. Van Honsem Landen, rentier.
—	A. Dufour, commis-négociant.
—	F. A. Rul Ogez, docteur.
—	P. Thomas, lieutenant au 9e de ligne.
ARCHENNES.	Le baron Édouard de Fauconval, propriétaire.
ARDOYE.	T. L. M. Diaz, instituteur primaire.
—	La commune d'Ardoye.

Ardoye.	T. Dyaz.
—	F. J. Laridon, huissier.
—	H. Vanden Bussche, particulier.
—	C. Vander Cruyssen, juge de paix.
Arlon.	H. J. Collard, commissaire-voyer.
—	L. J. Libert, inspecteur du cadastre.
—	L. V. Lecointe, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal.
—	J. Laurent, imprimeur-libraire.
—	Weyland Le Bon, propriétaire.
Asper.	F. Amelot, notaire.
Asquillies.	X. Cornez, id.
Assche.	P. Crick, avocat.
Ath.	A. Ducorron, avocat.
—	V. J. Vander Elst, commissaire-voyer d'arrondissement.
Attert.	C. Degauquier, médecin vétérinaire et professeur d'agriculture.
Attres.	A. Dubruille, instituteur communal.
Aubange.	J.-B. Husson, greffier de la justice de paix de Messancy.
Aubel.	La commune d'Aubel.
—	J. L. J. Nicolaï, avocat et bourgmestre.
—	J. C. F. Loop, juge de paix.
—	G. Kevers, secrétaire communal.
—	J. J. A. Aussems, notaire.
Aublain.	H. J. M. Maquet, curé.
Audenarde.	F. E. Moone, prêtre, supérieur du collége.
—	Brunfaut, peintre.
—	D. Devos, candidat notaire.
—	A. H. M. Roberti, professeur.
—	J. Daubrisse, vétérinaire au 1er lanciers.
—	J.-B. Vanden Heuvel, lieutenant officier d'armement au 4e de ligne.
—	C. Gerard, receveur des contributions, à Eenaeme.
—	B. A. Geenens, commis à la banque.

Autrive.	B. Vanden Kerckhove, receveur des droits de navigation.
Baelen.	H. L. Dewolf, notaire.
—	J. Ch. Bols, curé.
Baesrode.	Ch. Staes, receveur des contributions directes.
Baeyghem.	P. A. Naessens, curé.
Baillonville.	S. L. Deplanque, receveur des contributions directes et accises.
Barchon-Cheratte.	Picard, docteur.
Bar-le-Duc.	F. C. B. de Paeuw, directeur du pensionnat.
Barvaux-Condroz.	P. J. Michel, desservant.
Basel.	J. Fischer, jardinier.
Basse-Bodeux.	J. A. Lemaire, instituteur primaire.
Battice.	J. G. Delhez, surveillant des ponts et chaussées.
Baudour.	S. T. Carlier, instituteur communal.
Baugnies.	A. J. Mahieu, instituteur communal.
Beaufays.	C. J. G. baron de Warzée-d'Hermalle, rentier.
Beaumont.	F. J. Houzelle, juge de paix,
—	J. Hubert, contrôleur des contributions directes.
Beauwelz.	Bansart-Buisset, secrétaire communal.
Beeringen.	J. B. de Grove, prêtre directeur du collége.
Beernem.	L. Jacopssen, propriétaire.
Beirendrecht.	D. G. Truyens, aspirant instituteur.
Belgrade.	E. de Schoenowsky.
Berchem.	P. F. Sulmon, agriculteur.
Berlingen.	A. H. Coppen, desservant.
Bernissen.	U. Herman, comptable.
Bevere.	B. Sulmon, vétérinaire du gouvernement.
Bierset.	T. Poismans, instituteur.
—	G. Doyen, secrétaire communal.
—	J. J. D'Ans, employé aux hauts fourneaux de Sclessin.
—	G. J. Gonda, id. id.
—	G. J. Charlier, id. id.
Biesmerée.	H. Vincent, chef d'institution.

BLAUGIES.	T. A. Abrassart, instituteur communal.
BLEGNY-TREMBLEUR.	J. P. Jacques, instituteur en chef.
BOHAN.	J. H. Gillet, curé.
BOIS-DE-LESSINES.	S. Lepoivre, instituteur communal.
BOMAL.	L. J. Evrard, instituteur.
BOMBAYE.	H. J. Milz, instituteur.
BOMMERSHOVEN.	W. F. Detilloux, instituteur communal.
BONCELLES.	P. Bertaux, curé.
BOOM.	C. J. A. Vermeulen, notaire.
BOUCHAUTE.	A. Vanzele, fermier.
BOUVIGNES.	A. Amand, maître de forges.
—	Coppée-Blaimont, régisseur de forges.
BRAINE-LE-COMTE.	F. D. Simon, huissier, conseiller communal.
BRASSCHAET.	A. Wuyts, instituteur communal.
BRÉDA.	Broese, libraire.
BRÉE.	P. J. A. Martens, receveur des contributions.
—	A. G. Henrard, contrôleur des douanes.
BRUGES.	P. J. H. Brouwers, professeur.
—	J. Buse, étudiant.
—	C. Demoor, libraire.
—	F. A. Forret, ingénieur des ponts et chaussées.
—	P. Goddyn, particulier.
—	H. Gazet, négociant.
—	E. Vandevyvere, membre de la commission médicale provinciale.
—	D. Thooris, receveur des contributions.
—	J. B. A. Coppieters't-Wallant, conseiller communal.
—	A. Bardin, précepteur.
—	A. Bardin, relieur.
—	L. Macquet, chef d'institution.
—	P. Van Renterghem, professeur de musique.
—	J. B. Rudd, architecte de la ville.
—	J. L. Vandewater, géomètre.
—	J. Maertens-De Diepenhêde, procureur du roi, ancien représentant.
—	A. Herreboudt, saunier.

BRUGES.	Ch. Devaux, greffier provincial.
—	P. Behaegel, rédacteur.
—	F. Mazeman, particulier.
—	Madame de Schieter de Lophem, propriétaire.
—	Ph. Verhulst, échevin.
—	Jackson Derycker, instituteur.
—	Le vicomte Ch. de Croese de Bergen.
—	J. Jonckheer, arpenteur.
—	J. Malfeyt, professeur de musique.
—	H. Fraeys, notaire.
—	F. Van Sieleghem-Questie, notaire.
—	H Durieu, prêtre directeur de pensionnat.
—	E. Jacqué, notaire.
—	F. Jooris-Devos, propriétaire.
—	E. D'hauw, agent d'affaires.
—	C. de Ritter, juge au tribunal de 1re instance.
—	Ch. Dewulf, membre de l'académie nationale, etc.
—	G. A. P. Lannée, employé au gouvernement provincial.
—	L. Vandewattyne, vétérinaire du gouvernement et membre de la commission provinciale d'agriculture.
—	J. Claerhoudt, notaire.
—	Reylandt-Van Namen, propriétaire.
—	Perré-Chevalier, négociant.
—	É. Vanden Bogaerde, ingénieur du chemin de fer.
—	J. F. Arents, professeur à l'école primaire supérieure.
—	L. Van Dyck, professeur à l'école primaire supérieure.
—	C. Tangnen, surveillant à l'école primaire supérieure.
—	D. Depuydt, directeur des écoles communales gratuites.
—	P. Verelst, secrétaire de l'intendant militaire.

Bruges.	A. J. Bodart, directeur de l'hôpital.
—	A. Chantrell, secrétaire de l'administration des chemins de fer.
—	Le vicomte Demadrid de Montaigle, particulier.
Bruxelles.	L'administration communale (12 ex.).
—	E. Stevens, secrétaire général du ministère de l'intérieur.
—	Le comte E. de Rignon, sénateur du royaume de Sardaigne, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Belgique.
—	Le baron de Stassart.
—	J. J. E. Chapelié, commandant de l'école militaire.
—	Le baron d'Overschie de Neerissche, conseiller provincial du Brabant.
—	P. Terrade, attaché d'ambassade.
—	J. Vanschoor, sénateur et membre du conseil général des hospices.
—	A. J. Watteeu, conseiller communal, avocat à la cour d'appel.
—	L. Plaisant, directeur provincial des postes.
—	L. Deswert, directeur de la banque de Belgique.
—	F. J. de Moor, inspecteur divisionnaire au corps des ingénieurs des ponts et chaussées.
—	H. B. S'Hertogen, vicaire.
—	J. Gilbert, avocat à la cour d'appel.
—	H. C. Rieken, médecin de S. M. le Roi des Belges.
—	Bouilliart, capitaine au corps d'état-major.
—	J. B. Cappellemans, aîné, négociant.
—	H. A. J. Chotteau, négociant.
—	M. A. Zani de Ferranti, professeur de langue italienne au Conservatoire royal.
—	L. J. Sacré, artiste.
—	Raikem, conservateur du timbre.
—	A. Canivet, employé au ministère de l'intérieur.

Bruxelles.	J. Vander Noot, employé au ministère de la justice.
—	P. Van Dael, commis au greffe de la chambre des représentants.
—	Ch. Ramoisy, écrivain.
—	A. Deleeuw, artiste peintre.
—	J. P. G. Maubach, avocat à la cour de cassation.
—	H. J. Maas, lieutenant des douanes.
—	J. D. Wuyts, professeur.
—	J. Vancampenhout, graveur.
—	M. L. du Bois, employé.
—	P. Collet, employé.
—	C. Moons, étudiant.
—	H. J. Rahier, commis d'inspection des contributions.
—	A. Uytterhoeven, chirurgien-docteur.
—	C. P. Puttemans, essayeur près l'administration des monnaies.
—	A. Talma, docteur-médecin, dentiste du Roi, de la Reine et de la famille royale.
—	P. J. Swyen, huissier.
—	J. J. Smeets, employé au ministère de la guerre.
—	A. de Mahieu, lieutenant du génie.
—	F. Thienpont, employé.
—	J. J. Van Nerom, propriétaire.
—	H. Delemer, professeur de commerce et d'économie industrielle.
—	L. Jorez, fabricant de toiles cirées.
—	D. Desmedt.
—	Ch. Humbert, fils, étudiant.
—	E. L. Lassen, artiste-compositeur.
—	J. Brillouet.
—	J. J. De Glimes, employé.
—	A. De Reume, capitaine d'artillerie et homme de lettres.
—	Ch. Grodillon.

Bruxelles. H. Arnauts, marchand tailleur.
— J. Vanhore.
— P. Portenaert.
— H. Slagmulder.
— C. Spanaut.
— H. Comeines.
— G. Brodier-Christiaens, négociant en cristaux, fournisseur de la cour.
— F. J. Agnint.
— Laitat, docteur en médecine.
— Dussaussoit, bottier.
— H. Heuschling, inspecteur du cadastre.
— N. Devlaeyen.
— P. G. Meulemans.
— J. Haye, peintre.
— M. R. Beaufays, employé.
— A. Goevaert, fabricant de poêles.
— L. Huygens, commis des postes.
— V. Delperdange, conducteur-mécanicien au chemin de fer.
— Collart, négociant.
— J. Wemans, employé.
— J. F. N. Loumyer, employé au ministère des affaires étrangères.
— E. Fischer, propriétaire.
— P. J. Bertiaux, receveur des taxes communales.
— P. Douterluigne, médecin vétérinaire des écuries du Roi.
— A. Schneider, chef d'institution.
— E. Reghem, contrôleur des postes.
— C. Peleman, négociant.
— E. de Belair, secrétaire de légation de Sardaigne.
— E. Kehrwand-Obermeyer, propriétaire de l'hôtel de Saxe.
— D. Stienon, employé.

BRUXELLES.	P. M. Quartier, employé au ministère des affaires étrangères.
—	V. Corvillain, graveur lithographe.
—	C. Goschler, ingénieur civil des mines.
—	Ohlenroth, professeur et traducteur légal.
—	E. Flatau, libraire.
—	F. A. C. L. Goffinet, capitaine d'état-major.
—	J. B. Vanschepdael, chef d'institution.
—	Persoons, commissaire de police.
BRUSTHEM.	P. Poelmans.
BUGGENHOUT.	J. B. Vander Biest, instituteur communal.
CAPRYCK.	L. Braet, instituteur communal.
CAPPELLE-LEZ-HERLAIMONT.	D. Piesens - Pranger, maître de pension.
CASTRE.	C. Claes, fermier.
—	J. A. Decrem, agent d'affaires.
—	A. J. Decrem, secrétaire communal.
—	La commune de Castre.
CHARLEROI.	Charlé, receveur du canal, à Dampremy.
—	H. Salkin, inspecteur intérimaire des contributions.
CHATELET.	J. J. Liénard, instituteur communal.
CHATELINEAU.	L. Deschryver, agent comptable de la société anonyme de Chatelineau.
CHAUDFONTAINE.	D. J. Wilmotte, instituteur communal.
—	P. N. Bongard-Ransy, marchand de bois.
CHIMAY.	L. Sulmon, professeur d'agriculture à l'école d'agriculture.
CHÉNÉE.	A. Thiry, fabricant de gants.
—	H. F. N. Simon, notaire.
CHERCQ.	J. J. A. Thysquenne.
—	J. B. Bataille.
—	A. Fournier, secrétaire communal.
—	E. Hiroux.
CHOKIER.	J. Bertrand, instituteur communal.
CINEY.	J. J. H. L. Warzée, vicaire.

Ciply.	N. J. Sclavons, géomètre-arpenteur.
—	J. P. Collard-Bovy, préposé des douanes.
Contich.	J. F. De Pauw, instituteur adjoint.
Coolkerke.	E. De Cennynck, curé.
Cortemarcq.	H. Bouuaert, receveur des contributions.
Cortessem.	Le baron A. de Heusch de Bombrouck.
Courtrai.	E. Dobbelaere, greffier du tribunal de commerce.
—	M. Salembier, avocat.
Couvin.	G. Dutemple, négociant.
—	F. Dimanche, commis.
—	G. Dinos, percepteur des postes.
—	Ch. J. G. Requette, instituteur en chef.
Cruyshautem.	J. Hanus, docteur en médecine.
—	J. B. Van Themsche, suppléant du juge de paix.
—	Ch. J. de Ceulenaere, receveur des contributions directes.
Curange.	C. L. M. Kroneder, particulier.
Denterghem.	F. Minne, notaire.
Deurne.	H. J. Sanders, instituteur communal.
Deynse.	A. Joossens, candidat notaire.
Diest.	J. Maton, entrepreneur.
Dinant.	J. Henry, président du tribunal civil.
—	L. Arzée, professeur.
—	F. Dupont, avocat.
—	Madame veuve Sovet-Gourmont, négociante.
—	Thiry-Feuillen, pharmacien.
Duffel.	J. N. C. Jaspers, receveur des contributions.
Durbuy.	H. F. Gendebien, notaire.
Eben Emael.	J. M. Palmers, instituteur communal.
Ecaussinnes.	V. Verheyden, maître de carrières.
Eeckeren.	Van de Poel, directeur de pensionnat.
Eghezée.	E. Defrenne, instituteur.
Ellezelles.	M. J. Bourlet.

ELLEZELLES.	Ph. J. Delplace, instituteur privé.
—	La commune d'Ellezelles.
—	L. F. Sadaune, instituteur communal.
—	J. F. Fontaine, inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.
ELOUGES.	L. Ghobart, instituteur.
ENGHIEN.	L. Mathieu, membre du conseil provincial.
ENGIS.	Simon, directeur de la Société de la Nouvelle Montagne.
ENSIVAL.	S. J. Vervier, docteur en médecine.
ERPS-QUERBS.	J. Flament, receveur des contributions.
EREMBODEGEM.	J. De Smet, curé.
ERWETEGEM.	E. F. De Bisschop, propriétaire.
—	J.-Bte D'Herde, arpenteur juré.
—	J.-Bte Cromphout, id.
—	La commune d'Erwetegem.
EVERGEM.	V. Vandevelde, candidat notaire.
EXAERDE.	P. F. Claeys, curé.
FALISOLLE.	P. F. J. Bicot, curé desservant.
FALL ET MHEER.	P. C. Lowet, curé.
—	T. P. P. Jullien, receveur des contributions.
FAYT-LEZ-SENEFFE.	E. G. J. Martha, notaire.
FEXHE-LEZ-SLINS.	S. Barbe, médecin vétérinaire du gouvernement.
FLEMALLE HAUTE.	C. Verburgh.
FLEMALLE GRANDE.	B. J. Jacquemin, géomètre du cadastre.
—	H. Jacquemin, instituteur.
FLOREFFE.	L. Trembloy, secrétaire communal.
FOSSE.	C. C. De Francquen, juge de paix.
—	J. J. Delhaise, conducteur des ponts et chaussées.
FOSSES-SOUS-AMBERLOUP.	R. J. Goosse, secrétaire communal.
FRANIÈRE.	F. Rasquin, instituteur communal.
FRASNES-LEZ-GOSSELIES.	V. A. Ghislain, propriétaire.
FRASNES près MARIEMBOURG.	L. J. Bastin, instituteur communal.
FORVILLE.	A. Clavareau, notaire.
FURNES.	J. Decae, avocat.

Gallaix.	A. J. Lienard, curé.
Galoppe.	A. J. Beckers, instituteur.
Gand.	F. Donny, agrégé à l'université.
—	Le comte E. Sanche, chevalier d'Alcantara.
—	Vandevelde, conseiller à la cour d'appel de Gand, chevalier de l'ordre de Léopold.
—	P. Vergote, secrétaire au mont-de-piété.
—	De Kerkhove-de Limon, propriétaire.
—	A. Eeman, avocat.
—	H. Spaey, employé au gouvernement.
—	J. L. Caron de Buck, négociant.
—	J. Van Acker, coloriste.
—	F. Lefebure, négociant.
—	P. Couderlier, négociant.
—	F. Peeters, brasseur.
—	J. F. Obrie, huissier.
—	J. D. Debruyn, sous-ingénieur des ponts et chaussées.
—	J. B. Van Pottelsberghe de la Potterie, propriétaire.
—	H. Kluyskens, docteur en médecine et en chirurgie.
—	Mersch, surveillant du chemin de fer de l'État.
—	C. Desmet, conseiller à la cour d'appel.
—	P. B. Dobbelaere-Hulin, président de la société de l'union.
—	J. F. F. Cugnière, directeur-inspecteur de l'athénée.
—	J. J. M. Blancquaert, ancien directeur du cadastre.
—	P. J. Carlier, commissaire maritime du port.
—	A. Doornaert, écrivain.
Gedinne.	J. B. X. Aubert, huissier.
Geest-St.-Rémy.	Bivort, pépiniériste.
Geet-Betz.	J. Vander Eycken, instituteur communal.
Genappe.	A. A. Jottrand, notaire.
Gentbrugge.	J. G. De Naeyer, avocat.

Gheel.	P. J. Dettour, conducteur des ponts et chaussées.
—	P. Simon, géomètre du cadastre.
—	D. Pauli, propriétaire.
Ghistelles.	P. T. De Cleene, instituteur.
Gierle.	F. Le Bon, vicaire.
Gosselies.	A. D. Fourmoy, dessinateur.
Gottignies.	C. E. Bossut, curé.
Gouy-lez-Piéton.	E. D. Dryon, instituteur.
Grace-Berleur.	L. J. Joassin, instituteur communal.
Grammont.	T. Vanderschueren, médecin vétérinaire du gouvernement.
—	J. F. Vancleemputte, représentant.
—	J. Devincke, entrepreneur de travaux publics.
Grand-Looz.	M. H. Claessens, curé.
Grand-Rechain.	P. J. Bouchez, commissaire voyer.
Grivegnée.	H. Chaudoir-Beco, industriel.
Haine-St.-Pierre.	P. Brouwet, bourgmestre.
Hal.	J. B. Hinssen, directeur de l'école communale.
—	C. De Nayer, sous-instituteur communal.
Halloy.	J. B. J. D'Omalius d'Halloy, propriétaire.
Hamoir.	A. de Belvaux, secrétaire communal.
Hasselt.	L. Van Muysen, avocat.
—	J. L. H. Bovy, avocat, membre de la députation permanente du conseil provincial du Limbourg.
—	L. Lejeune, inspecteur du cadastre.
—	L. Ponet, avocat avoué.
—	M. Polus, géomètre du cadastre.
—	J. de Luesemans, rentier.
—	A. G. Simon, employé du cadastre.
—	M. Monville, commissaire d'arrondissement.
Hauthem-St-Lievin.	E. De Loose, instituteur communal.
Havay.	P. L. J. Leveugle, curé.
Haversin.	A. J. Lebrun, desservant.
Helchteren.	D. Traets, conducteur des ponts et chaussées.
Henne.	C. de Coume, industriel.

HENRY-CHAPELLE. R. Thuin, ingénieur de la Société de la Vieille Montagne.
HERCK-LA-VILLE. G. Lambrechts, notaire.
HERENTHALS. M. Royer, géomètre de 1re classe du cadastre.
HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU. J. E. Conard, receveur des contributions et accises.
HERMALLE-SOUS-HUY. A. J. Michel, instituteur.
HERMÉE. H. J. Cajot, secrétaire communal.
HERSEAUX. J. Devos, receveur des contributions.
HERSTAL. J. L. Humblet, directeur de houillère.
— E. Courard, brasseur.
— D. Bodart, secrétaire communal.
— J. J. Dieudonné, instituteur communal.
— F. J. Deprez, négociant.
— H. Pousset, étudiant.
HERVE. J. P. Jacquinet, notaire.
— S. J. Maigray, négociant.
HERZELE. Maesfrancx, vicaire.
HEULE. J. E. Lagae-Angillis, notaire.
HEUSEUR. B. J. Ponson, propriétaire cultivateur.
HEUSY. J. B. V. Bastien, instituteur communal.
HEYST. A. A. Nounckele, curé.
HINGEON. A. J. J. De Jaifve, propriétaire.
— M. D. J. Masset, juge de paix.
HODIMONT. F. Gouvy.
HOEGAERDE. J. Dumont, propriétaire.
HOLLOGNE-AUX-PIERRES. C. J. H. Debrun, curé.
HOMBOURG. C. Talbot, receveur de M. le comte de Furstemberg.
HOTTON. S. Sosson, instituteur.
HOUFFALIZE. H. J. Simonis, géomètre du cadastre.
— L. Urbin-Choffray, greffier.
HUMAIN. C. Hayon, instituteur.
HUMBEEK. G. F. Evrard, notaire.
HUY. L. E. J. Donckier de Donceel, avocat.
— E. Lardeneaux-Raick, négociant.
— X. G. Janne, greffier du tribunal de 1re instance.

HUY.	J. Henrotay, orfèvre.
—	E. J. Ranwez, inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.
—	A. Bodart, industriel.
—	G. Camauër de Francquen.
ITEGEM.	P. Verbist, médecin.
IXELLES.	M. N. J. Dupont, conseiller à la cour d'appel.
—	A. Ligny.
—	E. Robbe, avocat.
—	A. F. Pannemaeker, artiste.
—	L. F. Clément, fondeur en caractères.
—	A. de Behr, avocat à la cour de cassation.
—	F. Cuypers, pharmacien.
—	J. B. J. Liagre, capitaine du génie.
—	G. A. Nerenburger, colonel d'état-major, directeur du dépôt de la guerre.
—	P. Vander Haeghen, littérateur et chef de bureau à l'administration des hospices.
—	F. Delporte, notaire à Bruxelles.
—	S. Masson, ingénieur des ponts et chaussées.
—	L. Aubert, étudiant.
—	A. Romberg, chef de bureau au ministère de l'intérieur.
—	J. B. Demortier, imprimeur-éditeur.
—	P. J. Rivière, maître plombier.
JALHAY.	A. A. F. M. Franquinet, receveur des contributions.
JEMELLE.	J. J. Maréchal, instituteur.
JODOIGNE.	N. G. J. Postulart, instituteur communal.
—	C. J. Corbusier, instituteur élève diplômé.
—	A. Paul, libraire.
—	El. Allard, négociant.
—	Eug. Allard.
JUMET.	A. Noizet, avocat avoué.
JUPILLE.	P. J. Piedbœuf, industriel.

KERMPT. G. Loix, instituteur communal.

LACUISINE. H. M. E. Pierrot, instituteur.
LAER. H. Costermans, instituteur.
LAHAUDE. F. D. V. Moncheur, membre de la chambre des représentants.
LANDENS. E. E. F. Henry, receveur des contributions directes et accises.
LAROCHE. L. J. Renard, instituteur primaire en chef.
LATINNE. F. M. Wiliquet, ancien instituteur et négociant.
LATOUR. Ch. J. Delguste, sous-brigadier de la douane.
LEDEBERGH-PAMEL. J. B. Lindemans, inspecteur de l'enseignement primaire.
LENDELEDE. L. Wautier, notaire et bourgmestre.
LENNICK-St-QUENTIN. J. J. Dupont, médecin vétérinaire du gouvernement.
LENS-St-REMY. P. J. G. Denoël, curé.
LEUGNIES. E. Herbecq, propriétaire.
LEUZE. J. L. J. Marique, instituteur.
LEYSELE. L. Lamoral, receveur pensionné.
LICHTERVELDE. B. De Clercq, instituteur.
LIÉGE. Le chevalier de Le Bidart de Thumaide, officier et chevalier de plusieurs ordres, premier substitut du procureur du roi.
— Th. Petit, conseiller à la cour d'appel.
— Péters-Vaust, professeur agrégé à l'université.
— J. Forgeur, premier greffier d'audience à la cour d'appel.
— J. Forgeur, avocat.
— H. Forir, professeur de mathématiques au collége de Liége.
— J. Bayet, avocat et juge suppléant.
— N. J. F. Prion, rentier.
— Ch. L. Claus, maréchal des logis à la 10e b. 2e régiment d'artillerie.
— G. Bronckart, particulier

Liége.	C. Nossent, docteur en droit et avoué.
—	F. J. G. Honoré, professeur de dessin au collége communal.
—	J. Bourdon, étudiant à l'université.
—	E. Lelorin.
—	J. N. Hansez, négociant.
—	V. Chefneux, commis greffier près le tribunal de première instance.
—	F. G. Goujon, huissier.
—	L. J. Godin, avoué.
—	Ph. Servais, notaire.
—	Mme de Beauvoir, maîtresse de pension.
—	E. Heylighen, sous-lieutenant au 1er régiment de ligne.
—	Delobel, colonel d'artillerie.
—	Kupfferschlaeger, agrégé à l'université.
—	L. Jamar, étudiant.
—	N. Corthouts, conseiller à la cour d'appel.
—	L. J. Ramquet, candidat notaire.
—	É. Rouffart, employé au chemin de fer de l'État.
—	C. F. Gotthardt, professeur de calligraphie.
—	F. G. J. Gustin, géomètre de 1re classe du cadastre.
—	C. Detienne, docteur en médecine et en chirurgie, médecin de bataillon du 6e de ligne.
—	F. Stanislaus, négociant.
—	L. J. B. Seron, instituteur primaire.
—	C. Dayeneux, receveur communal.
—	G. Wilmont, négociant.
—	J. B. Lebertre, agent d'affaires.
—	D. P. L. Leclercq, capitaine au 2e régiment de chasseurs à pied.
—	C. Dandoy, fabricant d'armes.
—	N. Rougeolle, agent comptable.
—	A. H. Pypers, teneur de livres.
—	P. Blanchemanche, entrepreneur de travaux publics.

Liége. J. Boventer, employé.
— Mme veuve M. Grignard.
— H. Deprins, négociant.
— E. Ledent, professeur au Conservatoire royal de musique.
— N. Bounameaux, professeur.
— A. Dugottier.
— C. Halin, négociant.
— F. A. Moneeau, employé.
— É. Frésart, banquier.
— L. Falisse, mécanicien.
— F. L. J. Winssinger, colonel d'artillerie.
— L. J. Pirghaye, entrepreneur des douanes et accises.
— D. Roberti, fabricant.
— Regnier-Poncelet, industriel.
— J. F. Scheppers, directeur de 1re classe de la boulangerie militaire.
— J. F. Houet, fabricant.
— A. Dejante, étudiant.
— H. J. Grenson, négociant.
— J. J. Deffet, commis greffier au tribunal de première instance.
— J. Gernaert, ingénieur en chef des mines.
— L. J. Magnée, mécanicien de la manufacture d'armes.
— A. Dellur, employé à l'usine à gaz.
— A. Hock, fabricant bijoutier.
— F. Capelle, employé à la houillère G. Cloes.
— Gouchon, libraire.
— A. Lejeune, instituteur.
— F. Bellefontaine, instituteur.
— C. Houdret, pharmacien, chaussée d'Ans.
— L. De Clercx d'Aigremont, négociant.
— E. Duvivier, capitaine d'artillerie.
— G. Orban-Martial.
— Detaille, candidat notaire.

Liége.	G. J. Pierry, négociant.
—	E. F. Roussel, fabricant de chapeaux.
—	L. M. Renard, dessinateur-constructeur à la Société de la Vieille Montagne.
—	A. J. Doreye, premier avocat général à la cour de Liége.
—	G. L. Mathieu, commis agréé à la direction des contributions.
—	A. Lhoest-Grandjean, aspirant ingénieur des mines.
—	J. Richard, commis négociant.
—	A. Oger fils, coutelier.
—	J. J. Tasset.
—	Fetis, receveur des droits de succession.
—	F. Baiwir.
—	Bassenfosse-Brouet, négociant.
—	J. Velu, commis banquier.
—	W. J. Libert, instituteur.
—	H. Lahaye, expéditeur.
—	F. Champiomont, directeur du banc d'épreuves des armes à feu.
—	J. G. Requilé, ciseleur.
—	É. Spirlet, contrôleur d'armes.
—	F. Dejardin, employé.
—	I. Bertrand, négociant.
—	J. F. Crayplants, commis aux écritures de première classe à l'hôpital militaire.
—	A. Polain, employé aux hospices.
—	Bertrand, avoué au tribunal de première instance.
—	G. Grandjean, armurier.
—	F. J. A. Folie, capitaine d'artillerie.
—	G. Beaurang, maître artificier à l'école de pyrotechnie.
—	É. J. Dumont, pharmacien, chaussée de Montegnée.
Lierre.	Ph. De Coster, directeur de l'école normale.

Lierre.	L. De Strycker, médecin.
—	P. Van den Eynde, surveillant à l'école normale.
—	L. Simons, professeur.
—	P. Troch, professeur à l'école normale.
—	P. Rotthier, proviseur économe à l'école normale.
Liers.	H. J. Parent, instituteur.
Limbourg.	G. Blonden, échevin de Limbourg et conducteur des ponts et chaussées.
—	G. Pireaux, huissier.
Lincent.	A. Debauche, instituteur communal.
Lobbes.	J. Du Pré, ingénieur des ponts et chaussées.
Lokeren.	A. Van Landeghem, notaire.
—	J. Van Heteren, directeur de pensionnat.
—	E. A. Meyvis, avocat et juge suppléant près la justice de paix.
—	A. De Permentier, receveur de l'enregistrement.
—	J. E. Schellekens, avocat.
Lommel.	J. L. Daels, bourgmestre et conseiller provincial.
Lompret.	B. Courtois, instituteur.
Lomprez.	A. Colard, ancien élève de l'école de Carlsbourg.
Looz.	J.H.Van Caubergh, receveur des contributions.
Louvain.	C. A. F. La Hure, colonel du 1er régiment de lanciers.
—	G. J. Roberti, notaire.
—	L. H. Van Ophem, avocat et secrétaire de la ville.
—	F. Hairion, professeur à l'université.
—	F. Neve, professeur à la faculté des lettres de l'université.
—	A. L. Aelbrecht, avocat.
—	P. J. Dudart de Try, homme de lettres.
—	Th. Van Hoorebeke, sous-lieutenant bibliothécaire du 1er régiment de lanciers.

LOUVAIN. J. Mertens, instituteur.
— M. L. Thiry, institutrice.
— F. De Ridder, étudiant en philosophie à l'université.
— F. J. Vande Kerchove, étudiant à l'université.
— F. Hubert, géomètre de première classe du cadastre.
— C. A. J. Bolle, étudiant.

MACHELEN. A. Vandervost, curé.
MAESTRICHT. G. Bonhomme.
— F. Henckelius, pharmacien.
MAESEYCK. C. E. Ghislain, brigadier de gendarmerie.
MAGNÉE. F. Fanchamps, instituteur communal.
MALÊVES-Ste-MARIE. J. F. Barras, instituteur communal.
MALINES. F. Vanden Branden de Reeth, membre de la chambre des représentants.
— J. M. Bosmans, curé doyen.
— G. Van Asbroeck, employé à l'administration du chemin de fer de l'État.
— F. J. Fiocco, receveur de l'enregistrement.
— J. J. Lambrechts, notaire.
— F. V. Van der Veken, directeur des Frères de N.-D. de la Miséricorde.
— A. Belpaire, ingénieur au chemin de fer.
— B. Janssens, huissier.
— H. Crab, chanoine curé de la métropole.
— J. F. Fris, échevin.
— P. Raghem, ingénieur.
— M. C. Vanderlinden, profr au petit séminaire.
MANHAY. J. P. Pirson, maître de poste.
MARCHE. L. Philippart, commis greffier du tribunal.
— J. B. Geubel, juge d'instruction et inspecteur cantonal.
MARCHIENNES-AU-PONT. D. Seghin, percepteur des postes.
MARCINELLE. J. Toussaint, géomètre, ingénieur civil.
MEHAIGNE. P. J. Laurent, instituteur communal.

Membre. J. J. Baijot, curé.
Menin. B. L. B. Tinne, contrôleur des douanes.
Messines. F. J. Deleu, instituteur communal.
Meulebeke. A. J. Delafontaine, huissier de la justice de paix.
Meuwen. E. Couwenbergh, instituteur.
Miécret. T. J. Lekeu, curé.
Molembaix. A. de la Croix, propriétaire.
Molenbeek-St.-Jean. B. Verbrugghen, notaire.
Moll. J. L. F. Mertens, instituteur.
— E. Coomans, juge de paix.
Mons. V. Misson, commissaire royal d'arrondissement.
— C. J. Debercq, huissier.
— L. Wyvekens, professeur de mathématiques.
— J. Tournay, géomètre de première classe du cadastre.
— E. Fontaine de Ghelin, propriétaire.
— C. Dinq, négociant.
— F. Bouillot, avocat.
— L. Van Schoubroeck, sous-ingénieur des ponts et chaussées.
— N. L. Michot (l'abbé), membre de la Société des Sciences du Hainaut, de l'Académie d'Archéologie de Belgique, etc.
— L. Jaquet, peintre.
— A. J. Gérard, notaire.
— A. Masquelier, avocat et échevin.
— C. L. Lefevre, architecte provincial.
Mons (*prov. de Liége*). N. Gerardon.
Montegnée. J. G. Despa.
Mont-sur-Marchiennes. H. Van Ringh, conducteur des ponts et chaussées.
— L. Lebrun, agent comptable.
Mont-St.-André. L. A. J. Salmon, instituteur communal.
Morlanwelz. J. Cambier.
Mozet (*aux Tombes*). J. F. M. Deville, rentier.

MULKEN.	H. M. Huveners, juge et ancien représentant.
MUNTE.	C. J. Beaucarne, curé.
NAMUR.	G. Baron de Pitteurs de Budingen, conseiller communal, membre de la Société Numismatique belge, vice-président de la Société Archéologique de Namur, etc.
—	L. Dutillœul, lieutenant-colonel d'artillerie.
—	V. Rolin, commis greffier du tribunal de première instance.
—	J. B. V. Kinet, curé de Saint-Jean-Baptiste.
—	F. Vanhagendoren, avoué et secrétaire du bureau de bienfaisance.
—	Van Bergen, employé au pénitencier des femmes.
—	G. Muller, maréchal ferrant au 2e lanciers.
—	E. Deschamps, employé des messageries Van Gend et compe.
—	J. Ch. Dubois, candidat notaire.
—	Fr. J. Beckers, juge de paix.
—	Grégoire, curé.
—	Ch. Fabri, inspecteur provincial de l'enseignement primaire.
NATOYE.	M. Brumagne, instituteur communal.
NAZARETH.	Fr. Brackeneer, juge de paix.
NEDERBRAKLE.	J. B. Rombaut, notaire et conseiller provincial.
NEERHAEREN.	P. J. N. Michiels, curé.
NEUFCHATEAU.	Fr. J. Cordonnier, architecte provincial.
NIEL.	Ch. M. Goetgebuer, instituteur communal.
NIEUPORT.	L. J. Cambier, capitaine commandant du génie.
—	L. De Brauwere, receveur des hospices.
NIEUWERKERKEN.	P. J. Teirlinck, vicaire.
NIVELLES.	G. Ryckaert, élève instituteur à l'école normale de l'État.
—	P. Robert, docteur en médecine.
—	P. M. Colom, missionnaire apostolique.
—	J. Lons, propriétaire.

Nivelles.	V. Vanpée, employé.
—	Bomal, propriétaire.
Noorbeek.	J. B. Heuvelmans, instituteur.
Ny.	H. Foguenne, instituteur.
Oedelem.	C. Van Halme, instituteur primaire.
—	B. Barvoet, receveur des contributions directes et accises.
Ohain.	F. Hiernaux, instituteur primaire.
Oneux.	F. J. Fadeust, desservant.
Oordegem.	J. B. Annocqué, curé.
Opheers.	A. M. J. Hamoir, instituteur primaire.
Opheylissem.	M. Pelzer, employé.
—	Deconinck, secrétaire communal.
—	H. Baivy, gérant de fabrique.
—	H. Richard, contre-maître de fabrique.
—	L. André, conseiller communal.
Opprebais.	L. J. Binamé, instituteur.
Orcq.	P. J. Defroyennes, instituteur communal.
Oret.	F. E. Delvaux, secrétaire communal.
Ostende.	J. Brasseur, président du tribunal de commerce.
—	D. F. Vandevelde, receveur de l'enregistrement.
—	E. Segaert, courtier.
—	Van Neste-Vitse, instituteur.
—	J. Pieters, particulier.
—	E. H. Barafin, contrôleur de douanes.
—	J. B. Watelet, sergent-fourrier au 7e de ligne.
—	C. Piette, capitaine adjudant de place.
Othée.	A. Husson, entrepreneur de travaux publics.
Pailhe.	J. Hancotte, secrétaire communal.
Passchendaele.	M. Christiaen, notaire.
Pecq.	P. Noblom, géomètre du cadastre.
Pepinster.	H. E. J. Detrooz, notaire.
Peruwelz.	J. Messinne, juge de paix.
—	J. Dupré, greffier de la justice de paix.

PERWEZ.	A. J. Le Brun, greffier.
—	J. J. Maméche, clerc organiste.
—	P. J. Mottau, géomètre.
PIÉTON.	P. J. Thibaut, agent comptable à la Société Anonyme du charbonnage de Piéton campagne.
PETIT-LANAYE.	C. Geudens, receveur des contributions directes.
PETIT-RECHAIN.	N. J. Toussaint.
—	H. M. Polis, instituteur en chef de l'école communale.
PITTHEM.	J. De Meulenaere, juge de paix du canton de Thielt.
PONTROUGE-SOUS-WARNETON.	P. M. Detollenaere, receveur des douanes.
POPERINGHE.	F. X. J. Angillis, huissier.
POPPEL.	J. B. H. Duvivier, aspirant vérificateur des douanes.
—	C. J. F. Van Camp, receveur des contributions directes.
PORCHERESSE.	F. Lab, instituteur.
PUTTE-LEZ-MALINES.	A. Rampelberg, instituteur et secrétaire du 6e comice agricole.
QUEUE-DU-BOIS.	Ch. L. J. Berard, propriétaire.
—	G. J. Remi, receveur.
—	Smal, instituteur.
—	La commune de Queue-du-Bois.
QUIÉVRAIN.	N. de Thierry, contrôleur des douanes.
—	N. Fagniart, instituteur communal.
RANCE.	L. F. Picard, receveur des contributions.
RANST.	I. Vanden Bruel, docteur en médecine.
RANSY.	J. F. Brahy, fils, propriétaire.
RECKHEIM.	L. J. H. Lenaerts, propriétaire.
—	P. F. Simonis, conducteur des ponts et chaussées.
RENAIX.	Fr. Hulin, professeur.

Renaix. J. J. Van Blaeren, directeur de l'école primaire supérieure du gouvernement.
— P. Droissart, marchand de fer et échevin.
Rillaer. E. Peemans, receveur des contrib. directes.
Roclenge. J. Beaurieux, fils.
Roeulx. Pourbaix-Lefebvre, directeur du collége.
Romedenne. J. B. J. Reclaire, curé.
Roulers. H. Horrie, directeur de l'académie de dessin.
— D. Lagache, professeur à l'institut St.-Michel.
— Fr. Ritter, ingénieur du chemin de fer de la Flandre occidentale.
Roux-Miroir. G. J. Tombeur, instituteur.
Rupelmonde. Fr. J. L. L'Olivier, receveur des contributions directes.

Sainte-Croix. A. Goupy de Beauvolers, membre du conseil supérieur d'agriculture.
Saint-Genois. H. A. Mengels, receveur des contributions.
— L. Dendievel, instituteur communal, maître de pension.
Saint-Georges. J. J. Lambert, notaire.
St-Gilles-lez-Bruxelles. Th. Nollet, instituteur communal.
— J. P. P. Metton, professeur et attaché au cabinet du roi.
— J. B. Vanderhaegen-Vanoverloop, fabricant.
St-Gilles-lez-Liége. L. Lempereur, ajusteur mécanicien.
St-Gilles-lez-Termonde. P. J. Van Langenhove, géomètre.
Saint-Hubert. N. L. J. Dechesne, bourgmestre.
— La commune de Saint-Hubert.
— A. E. J. Mayaudon, contrôleur des contributions.
— P. J. Wanweiler, directeur de l'école industrielle, commerciale et agricole.
St-Josse-ten-Noode. Ch. Berard, directeur à l'administration des contributions.
— J. Vinchent, ingénieur aux chemins de fer de l'État.

St-JOSSE-TEN-NOODE. J. J. Flanneau, sous-chef de division au ministère de la guerre.
— J. J. Gillet, chef de bureau au ministère des finances.
— Allaway, docteur.
— E. Brialmont, attaché à l'administration des chemins de fer de l'État.
— A. Meulemans, employé.
— G. H. Davrê, menuisier-charpentier.
— A. Stevens, employé.
— G. Drury, prêtre anglican.
— G. Mertens, contrôleur à la direction des contributions.
— Lefebvre de Rochebault, née R. Lehardy de Beaulieu.
— Gerard.
— P. Quartier, employé à la direction des chemins de fer.

SAINT-LÉGER. Fr. J. Gérardi, président du comice agricole de Virton.
— J. Fr. Hizette, instituteur en chef.

St-MARTIN-BALATRE. J. J. Dessy, candidat notaire.

St-MICHEL-LEZ-BRUGES. Le baron J. de Serret, propriétaire.

St-MICHEL-LEZ-St-HUBERT. L. J. Zoude, sénateur.

SAINT-NICOLAS. C. B. J. Stoop, avocat.
— B. L. Du Bois, chanoine, supérieur du petit séminaire.
— P. A. Boëyé, propriétaire.

SAINT-SEVERIN. E. Crunemberg, curé.

St-SYMPHORIEN. A. O. De Sebille, échevin, docteur en droit.

SAINT-TROND. Le baron G. de Stappers de Brusthem, propriétaire.
— P. J. Schryen, directeur du séminaire.
— A. Cuppens, professeur à l'école normale.

SAINT-VAAST. F. Coquiart, curé.

SANTHOVEN. J. Fr. Brems, curé.
— A. J. E. Hermans, notaire.

Schaerbeek. A. Defacqz, professeur des princes.
— A. Lison, professeur.
— P. J. Royers, conducteur des ponts et chaussées.
— H. Verboeckhoven, étudiant.
— D. Rasquin, aubergiste.
— N. J. Opdebeeck, géomètre juré.
— E. Leemans, propriétaire.
— J. B. Desmedt, ancien médecin militaire.
— P. Demesmaeker, rentier.
Schoonaerde. J. J. Venneman, prêtre.
Schuelen. J. Van Cosen, bourgmestre.
— J. J. A. Van Willigen, propriétaire.
— G. J. Balieus, secrétaire communal.
— La commune de Schuelen.
Segelsem. Ch. L. Baert, instituteur communal.
Seneffe. L. J. Dufour, receveur des contributions directes.
Seny. A. Nonnon, clerc de notaire.
Septon. A. J. Gaspard, instituteur.
Seraing. E. Magnery, propriétaire exploitant le moulin à vapeur.
— L. Schindeler, receveur des contributions directes.
— G. Pastor, directeur de l'établissement de Seraing.
Seraing-le-Chateau. P. J. Lambotte, instituteur.
— Le comte E. de Hamal de Focan, propriétaire et bourgmestre.
Sibret. A. Gillet, instituteur.
Sichem-Sussen-Bolré. Snollaerts, brigadier des douanes.
Sinay. Vander Gracht de Rommerswael, bourgmestre.
— J. Wauters, chirurgien.
— J. F. Van Geem, instituteur.
— La commune de Sinay.
Sirault. V. J. Lefrancq, instituteur et receveur communal.

Skeuvre.	Le baron F. De Thier, rentier.
Soignies.	C. J. Mazuir, contrôleur de première classe des contributions.
Sombreffe.	M. Descamps, instituteur.
Sotteghem.	F. A. Vanderstock, contrôleur des accises pensionné.
Soumagne.	F. Wagener, étudiant en droit.
Soy.	N. J. Biette-Lizin, propriétaire.
Spa.	Q. T. Leemans, directeur de l'école industrielle et commerciale.
—	F. G. Tombeur, négociant.
—	M. Durant, contrôleur des contributions directes.
—	L. Marcette, artiste peintre.
Stabroeck.	S. Goetsbloets, née Van Heerenfelt, propriétaire.
Stavelot.	F. Martin, secrétaire communal.
Staven.	C. R. Deleghere, notaire.
Stembert.	M. J. Grifgnée, instituteur.
Suarlée.	C. Borbouse, géomètre du cadastre.
—	E. Lochtmans, contrôleur des contributions directes.
—	A. J. Charbonnier, employé des accises.
—	A. J. Henry, aspirant géomètre du cadastre.
—	J. B. Charbo, géomètre du cadastre.
—	A. J. Nieus, géomètre du cadastre.
—	F. P. F. Durieux, surnuméraire du cadastre.
Surice.	A. Laurent, instituteur primaire.
Sysseele.	C. Coppieters, curé.
Taintegnies.	A. Tirou, receveur des contributions directes.
Templeuve.	V. De Formanoir, bourgmestre.
—	F. Spriet, échevin.
—	A. Delrue, instituteur communal.
—	La commune de Templeuve.
Temploux.	A. E. Mouvet, pharmacien et négociant en couleurs.

TERMONDE.	J. B. Segers, conducteur des ponts et chaussées.
TESSENDERLOO.	P. J. Cuypers, curé.
—	H. M. Laenen, vicaire.
TERVUEREN.	A. Crevecœur, vétérinaire du haras de l'État.
THEUX.	P. de Limbourg, propriétaire.
THIELT.	F. Wauters, notaire.
THUIN.	J. H. Joly, commissaire de l'arrondissement.
—	J. B. Mantia, géomètre, commissaire voyer.
—	E. Dietz, étudiant en droit.
THOUROUT.	C. L. Tanghe, inspecteur de l'enseignement primaire.
—	J. Roets, docteur en médecine.
TILFF.	Le chevalier H. A. De Behr, rentier.
TIRLEMONT.	L. Goossens, avocat et bourgmestre.
—	Goossens, receveur des contributions.
—	A. Leroy, directeur du collége communal et de l'école d'agriculture.
—	Swinnen, notaire.
—	E. Raeymaeckers, avocat.
—	N. Basque, professeur de mathématiques au collége.
—	H. Brouwers, contre-maître à la station du chemin de fer.
—	B. Cailliaux.
TONGRES.	G. Meyers, commissaire d'arrondissement.
—	F. A. Offergelt, rentier.
—	Maes de Zutter, ingénieur des ponts et chaussées.
—	L. P. Loncke, commis chef des accises.
—	H. Albert.
TOURINNES.	F. Plesseria, instituteur.
TOURINNES-ST.-LAMBERT.	J. J. Robert, instituteur.
TOURNAI.	Le baron Victor Lefebvre.
—	Alp. de Rasse.
—	L. F. Duquesnoy, juge.
—	A. L. Delvigne, secrétaire du parquet, près le tribunal de première instance.

Tournai.	D. Marlin, principal de l'athénée royal.
—	F. Hennebert, archiviste, et professeur à l'athénée royal.
—	C. A. Lefebvre, syndic de la chambre des huissiers.
—	L. Dethuin, architecte, commissaire voyer d'arrondissement.
—	T. J. Marechal, médecin de bataillon au 2e régiment de chasseurs à pied.
—	A. Mercier, tapissier.
Tronchiennes.	Ch. Beyè, particulier.
Turnhout.	Dierckx, notaire, bourgmestre de la ville.
—	A. D. Van Sintruyen, inspecteur cantonal.
Uccle.	J. B. Stuyck, notaire.
Valaine.	J. Ch. Crousse, candidat notaire.
Vaux-sous-Chèvremont.	N. Gros-Jean, instituteur particulier.
Verviers.	Ch. J. Paulis-Vielvoye, négociant, fondateur président de la Société royale de Philanthropie.
—	G. J. Cordier, conducteur des ponts et chaussées.
—	A. J. Soumagne, avoué.
—	A. Berard, receveur des douanes.
—	P. J. Marbaise-Lejeune, négociant.
—	Léonard.
—	L. Beaurang.
Vielsalm.	J. F. G. Lebaron, secrétaire communal.
—	P. F. J. Goblet, receveur des contributions.
Villettes.	E. De Bronckard, conseiller provincial.
Vinderhaute.	P. J. Tolliers, curé.
Virginal.	G. J. Nelis, industriel, bourgmestre.
—	J. B. Ferier, vicaire.
Virton.	A. De Condé, directeur de l'école primaire supérieure.

Visé.	Ch. F. A. Nicolaï, industriel.
—	L. H. J. Lecocq, instituteur en chef à l'école primaire.
Vlamertinghe.	J. M. Verminck, notaire.
—	L. A. Vandenameele, instituteur communal.
Vottem.	Th. J. Lambrecht, secondant à l'école communale du quartier de l'Est à Liége.
Vracene.	Ch. L. De Vos, vicaire.
—	A. Van Butsel, instituteur communal.
Waelhem.	Le chevalier J. de Knyff, propriétaire.
Walcourt.	L. J. Parmentier, curé doyen.
Waremme.	G. L. E. Debrun, juge de paix.
Warneton.	L. Morel, instituteur.
—	L. Rutsaert, lieutenant des douanes.
Warsage.	A. Tinant, receveur des contributions.
Warzée.	J. J. Dessaint, instituteur.
Waulsort.	J. J. De Cloet, homme de lettres, au château de Freyr.
Wavre.	Le baron de Thysebaert de Zwarlée, au château de Bawette.
—	A. J. Stouffs, receveur des contributions.
—	C. E. Loicq, agent d'affaires et négociant.
—	J. Ch. Van Dyck, directeur de l'école industrielle et commerciale.
—	J. Delhoff, professeur à la même école.
—	C. Claes.
Ways.	Ch. J. Van de Laer, curé.
Weert.	F. Rolus, instituteur primaire.
Werebrechtegem.	J. F. Declercq, curé.
Westcapelle.	L. Ph. D. A. Danhaive, lieutenant des douanes.
—	H. Mestdagh, instituteur.
Westroosebeke.	P. J. J. Lemoine, curé.
Willebroeck.	H. Van Berchem, docteur en médecine et bourgmestre.

WOLBERG.	N. Bliard, receveur des contributions directes, douanes et accises.
XHIGNESSE.	N. F. Bernard, précepteur.
YPRES.	Le baron J. Van Grave, inspecteur des eaux et forêts des deux Flandres.
—	N. A. Ablay, lieutenant-colonel commandant l'école d'équitation.
—	L'école d'équitation.
—	J. B. Lambin, notaire.
—	J. Vandermeersch.
—	P. A. J. M. Morel, chanoine de Gand.
—	J. L. Diegerick, professeur, archiviste de la ville.
—	Pironon-Cornette.
—	C. de Moucheron, propriétaire.
—	F. Iweins, propriétaire.
—	N. Chaltin, capitaine au 10e de ligne.
—	J. Lambin fils, imprimeur-libraire, éditeur du *Progrès*.
—	L. J. Boedt, notaire.
—	J. Capron, propriétaire.
—	E. Maurau-Devaux, négociant.
—	V. J. B. Navèz, professeur de mathématiques.
YVES-GOMEZEE.	X. J. Bertrand, juge de paix du canton de Walcourt.
ZEPPEREN.	J. J. Knapen, curé.
ZONDEREYGEN.	P. Sobrie, préposé des douanes.

NOTA. Conformément au prospectus-préface, les noms de MM. les libraires-correspondants et de MM. les agents seront insérés à la quatrième liste, avec l'indication, pour chacun d'eux, du nombre général de souscriptions adressées au Comité.



HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION BELGE

DE 1830.

Imprimerie de G. STAPLEAUX.



Attaque de la rue de Flandre

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION
BELGE
de 1830



Attaque du Parc.

ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION BELGE

DE 1830

PAR

Charles de Leutre.

TOME II.



BRUXELLES,
Société pour l'émancipation intellectuelle,
A. JAMAR, ÉDITEUR.

CHAPITRE V.

23, 24, 25 ET 26 SEPTEMBRE.

Pendant que les faits que nous venons de raconter se passaient en Hollande, l'agitation croissait chaque jour à Bruxelles. Les autorités avaient disparu. La commission de sûreté publique n'avait aucune influence. Une société populaire, fondée sous le nom de réunion centrale, et qui s'installa dès le 16 septembre dans la salle Saint-Georges, imprimait seule une direction utile aux esprits surexcités. C'est du sein de cette société que partirent dans ces jours d'orage les ordres qui devaient sauver la ville, et les chefs qui devaient guider le peuple.

L'horizon allait toujours s'obscurcissant. Le peuple, après le soulèvement du 25 août, s'était arrêté, acceptant pour ainsi dire l'intervention de la bourgeoisie. Mais la bourgeoisie, qui d'abord n'avait songé qu'à faire capituler Guillaume, oubliait son rôle; elle semblait ne plus avoir d'autre mission que celle de maintenir l'ordre public, et, fatiguée de ses corvées, elle en était presque venue à vouloir capituler elle-même. Ce n'était pas d'ailleurs une révolution qu'elle avait voulu faire. Pour elle, il ne s'était agi que d'une résistance légale, afin d'arriver à une séparation administrative.

En attendant, rien n'avançait; un mois s'était presque écoulé depuis le 25 août, et les plus habiles commençaient à croire que l'on s'était engagé dans une impasse d'où l'on ne pourrait sortir qu'en revenant sur ses pas. Plusieurs démarches conciliatrices avaient été secrètement tentées auprès du prince Frédéric et même auprès de Guillaume. Cependant le roi, voyant la tournure que prenaient les choses, et croyant que la bourgeoisie saurait bien lui garder Bruxelles jusqu'au moment où il n'aurait plus qu'à la reprendre, mettait le temps à profit. Les discussions des états généraux traînaient en longueur. Le prince d'Orange n'était pas revenu à Bruxelles comme il l'avait promis; les journaux hollandais continuaient à pousser des cris de guerre contre la Belgique. Pendant ce temps, l'armée du prince Frédéric se grossissait tous les jours par l'envoi de corps nouveaux; tous les jours elle se rapprochait de Bruxelles; ses avant-postes étaient déjà aux portes de la ville. On était à la veille d'une catastrophe.

Sur ces entrefaites, MM. Vleminckx et Nicolay arrivent de la Haye, où ils étaient allés porter aux députés belges l'adresse des sections. Leur rapport augmenta l'inquiétude et la colère du peuple. Ils n'avaient pu voir que cinq des députés belges, qui s'étaient chargés de communiquer l'adresse à leurs collègues du midi. Ces cinq députés les avaient engagés vivement à repartir sur-le-champ, leur vie ou tout au moins leur liberté pouvant être compromise, si l'on venait à savoir à la Haye leurs qualités et le but de leur mission. MM. Vleminckx et Nicolay ajoutaient, en terminant, que, d'après tout ce qu'ils avaient vu, ils avaient la conviction que tous les moyens de conciliation présentés par les Belges n'avaient aucune chance d'être acceptés; que nos députés n'avaient pas la liberté de parler; que le roi de Hollande enfin était déterminé à faire rentrer la Belgique *dans l'ordre accoutumé,* et à y rétablir sa domination d'une manière permanente et durable.

Le peuple comprit alors qu'il fallait qu'il se mêlât encore de la partie. Des groupes se formèrent sur la Grand'Place. On demandait des armes. Les modérés devaient, disait-on, céder les leurs à ceux qui étaient déterminés à s'en servir contre les Hollandais. On criait : *Vive la liberté!* « Oui, vive la liberté! s'écrie un

bourgeois, mais aussi *vive l'ordre!* et vous le troublez. — Eh! croyez-vous donc, vous autres, répond un ouvrier, que c'est avec de l'ordre que l'on fait des révolutions? »

Cependant le péril augmentait chaque jour, et aucun préparatif de défense ne se faisait. On ne savait pas même d'une manière exacte la position des ennemis; plusieurs jeunes gens dévoués, ayant à leur tête les Liégeois, se décident, dans la nuit du 18 au 19 septembre, à aller reconnaître les positions et les mouvements des troupes hollandaises. Ils se divisent en deux troupes, dont l'une se porte sur la route de Vilvorde, l'autre sur celle de Tervueren. Une diligence qui partait pour la Hollande est rencontrée par les premiers; ils engagent le conducteur à s'arrêter jusqu'au retour du détachement, afin que personne ne puisse prévenir les soldats hollandais de leur expédition. Le conducteur, au lieu d'attendre, revient à Bruxelles. Le second détachement ramène de Tervueren les chevaux de la maréchaussée qu'il a désarmée. Ces deux faits furent blâmés par la commission de sûreté publique. Il y avait dix mille hommes à Tongres et à Maestricht, quinze mille hommes à Anvers, sous les ordres du prince Frédéric; la commission ne put voir sans frayeur que l'on engageât une lutte inégale, et elle fit afficher, dans la journée, une proclamation dans laquelle elle exprimait un blâme sévère contre les auteurs de cette double expédition. Quelques expressions de cette proclamation étaient, il faut en convenir, assez malheureusement choisies. Elles causèrent un mécontentement général. On entendit crier dans les rues : « Nous sommes trahis, mais nous ne sommes pas encore livrés! »

Dès lors la commission de sûreté publique cessa d'exister de fait. Au club Saint-Georges, où tous les vrais patriotes de la ville se réunissaient aux braves Liégeois, la discussion fut orageuse. On ne prit aucune mesure, mais on y reconnut la nécessité d'armer le peuple. Pendant toute la soirée, des rassemblements considérables, précédés de tambours et de Liégeois que l'on reconnaissait à leur blouse bleue et à leurs petites casquettes aux lettres L. G., parcoururent les rues en demandant des armes.

Vers minuit, les rassemblements devinrent plus nombreux et plus menaçants. L'hôtel de ville fut envahi par des ouvriers qui demandaient des armes. Les Liégeois étaient toujours à leur tête.

On délivra au peuple quelques fusils, on lui en promit d'autres pour le lendemain; on parvint ainsi à le calmer, et il se retira sans commettre aucun dommage.



M. Rogier.

M. Charles Rogier sauva ce soir-là l'hôtel de ville. Il se montra plein de courage et de patriotisme. L'émeute grondait sur la place; M. Rogier s'élança au milieu de la foule; il fut entouré

aussitôt par tous ces ouvriers qui demandaient des armes; lui, pressant la main à chacun, leur en promettait, les exhortant à prouver par leur conduite et leur courage qu'ils ne voulaient ni pillages ni incendies, et n'aspiraient qu'à pouvoir combattre pour la liberté. Il chargea les ouvriers eux-mêmes de veiller au respect des propriétés et de faire immédiatement justice de ceux qui feraient un coupable usage de leurs armes. « Soyons unis, s'écriait-il, et réservons notre courage et nos fusils contre les Hollandais. A la vie, à la mort! mes amis, c'est notre affaire à tous! Mourons pour la liberté! Vive la Belgique! »

Ces énergiques paroles produisent une impression profonde; la voix de M. Rogier est couverte par des cris d'enthousiasme; sa chaleur patriotique et communicative a passé dans l'âme de tous ces hommes du peuple. Aussitôt, cette foule, disciplinée comme par enchantement, se range en bon ordre, et M. Rogier la conduit à la caserne Sainte-Élisabeth. Là, toutes les armes disponibles sont livrées au peuple, sans autre formalité que d'inscrire les noms et le domicile des citoyens auxquels elles sont confiées.

Au reste, ce jour-là les groupes ne ressemblaient point à ces hordes farouches et hideuses qui ne se montrent qu'aux jours d'émeute. Il ne s'agissait plus de piller, mais de combattre, et c'était alors le vrai peuple qui se montrait. Les rassemblements se composaient d'ouvriers robustes et déterminés, d'anciens militaires et de bourgeois.

Le lendemain, 20 septembre, les rassemblements furent plus considérables encore. On remarqua avec surprise que le nombre des hommes armés était très-grand : c'est que, dès le 27 août, tandis que la garde bourgeoise achetait les fusils du peuple, beaucoup d'ouvriers, pour n'être pas désarmés, avaient caché les leurs, attendant l'heure où il faudrait s'en servir. Ceux qui n'avaient pas de fusils en demandaient à grands cris. Bientôt, pour s'en procurer, ils allèrent en prendre dans les différents postes de la garde bourgeoise. Celui de l'Amigo fut le premier désarmé. Tous les autres le furent ensuite. Pourtant, chose digne de remarque, le peuple voulait s'armer et non pas désarmer les bourgeois. Dans tous les postes, il comptait les hommes et les fusils, et il ne prenait

que l'excédant. Dans un corps de garde on trouva trente-six fusils et trente-cinq hommes, on ne prit qu'un fusil; dans un autre, huit fusils et cinq hommes, on prit trois fusils. Quinze cents fusils passèrent ainsi, en moins de deux heures, des mains de ceux qui ne voulaient s'en servir que pour protéger l'ordre, dans les mains de ceux qui allaient s'en servir pour protéger la patrie et la liberté.

La garde bourgeoise se trouva ainsi à peu près désorganisée, et beaucoup de bourgeois, renonçant à la lutte, se retirèrent chez eux. Cinq caisses d'armes, arrivées de Liége dans la matinée, furent saisies par un rassemblement qui choisit pour son chef M. Ernest Grégoire, occupé alors à former le premier corps franc. Vers dix heures, les groupes armés se réunirent sur la place de l'hôtel de ville. On voulut parlementer encore. Tout fut inutile. Les portes de l'hôtel de ville furent forcées, et le peuple enleva quatre ou cinq cents fusils. On trouva aussi à l'hôtel de ville une caisse de cocardes oranges qui étaient là depuis plusieurs années. Le peuple crut à une trahison, et, dans sa colère, n'écoutant plus la voix de ses chefs les plus populaires, de Borremans, de Pletinckx, il se mit à dévaster l'hôtel de ville.

Pendant quelques jours, l'hôtel de ville resta désert et abandonné. Ce ne fut qu'au moment du combat contre les Hollandais qu'une autorité nouvelle vint s'y installer et y rétablir l'ordre.

Tous ceux qui jusque-là s'étaient mis à la tête du mouvement pour le diriger et le modérer, sentirent alors fléchir leur courage. Ils avaient fui, se dérobant à la fois aux dangers qui précèdent les victoires, et aux proscriptions qui suivent trop souvent les défaites. Doit-on les accuser d'un manque de cœur? Ce jour-là, sans doute, le cœur faillit à plusieurs ; mais peut-être n'étaient-ils pas assez préparés au danger ; peut-être se disaient-ils que ce n'était pas aux intelligences d'affronter ainsi les hasards de la rue, et leur raison n'admettait point que des ouvriers, des imprimeurs, des hommes sans expérience militaire, pussent ne pas être écrasés par des forces régulières. Ils s'étaient mêlés hardiment à la lutte tant qu'il ne s'était agi que de résistance légale ; ils étaient demeurés à leur poste jusqu'au moment où l'appel du tambour et le bruit de la fusillade leur donnèrent le signal de la retraite. M. d'Hooghvorst resta presque seul. Une lettre de M. Félix de

Mérode, publiée le 16 octobre, fait l'aveu de cette fuite avec une franchise pleine de naïveté.

Ce jour-là donc, le peuple fut le seul maître de la ville. Il y eut beaucoup de cris, de rassemblements tumultueux, de promenades patriotiques, de chants belliqueux, mais aucune atteinte à la propriété, aucune violence n'attristèrent cette journée. Les bourgeois, voyant comment se conduisait le peuple, commencèrent à se joindre à lui, et vinrent en armes faire des patrouilles avec les ouvriers. Ce jour-là aussi fut prononcé pour la première fois le mot de gouvernement provisoire. On promena dans la ville un drapeau sur lequel étaient écrits ces mots :

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

De Potter, Gendebien, d'Oultremont, de Liége.

D'autre part, une affiche fut posée sur toutes les murailles de la ville. On y lisait :

« Un gouvernement provisoire s'organise ; *on dit* qu'il sera composé de la manière suivante :

« MM. Raikem, de Liége, des états généraux ; Félix de Mérode ; Gendebien ; Van de Weyer ; de Potter ; d'Oultremont, de Liége ; de Stassart, des états généraux. »

Ce gouvernement provisoire ne put même se réunir ; la plupart de ses membres étaient absents ; et pourtant cette seule tentative rassura les bourgeois. Eux qui, deux jours auparavant, ne voulaient pas entendre parler d'un autre gouvernement que de celui de Guillaume, ils se rattachèrent avec enthousiasme à l'idée d'un gouvernement révolutionnaire, parce que c'était un gouvernement. Le peuple avait donc entraîné avec lui la bourgeoisie vers la révolution.

La journée du 21 fut plus calme. On lut dans les journaux que la réunion centrale venait de décider que la commission de sûreté était remplacée par un gouvernement provisoire composé de trois membres : MM. de Potter, d'Oultremont, Gendebien. Ce se-

cond gouvernement provisoire ne put pas plus se constituer que le premier.

Cependant les nouvelles de Bruxelles trompèrent le prince Frédéric. Il crut qu'en proie à l'anarchie populaire, Bruxelles ne demandait plus qu'à ouvrir ses portes aux Hollandais. En conséquence, il publia une proclamation dans laquelle il annonçait son arrivée et déclarait qu'il allait faire occuper la ville par ses troupes, et faire remplacer les couleurs brabançonnes par le drapeau hollandais.

Cette proclamation porte l'exaspération populaire à son comble. Tout le monde s'arme et se prépare au combat. Une revue de la garde bourgeoise a lieu sur la Grand'Place. Trois mille cinq cents hommes s'y présentent. Ils sont tous armés. Trois cents seulement le sont de piques. Un corps de volontaires de six cents hommes, commandés par E. Grégoire, et un corps de deux cents hommes, commandés par Borremans, se joignent à la garde bourgeoise. M. d'Hooghvorst déclare qu'il reste à la tête de cette garde pour maintenir l'ordre intérieur, et engage les chefs des sections à choisir un commandant des forces mobiles. Les huit chefs des sections et les deux chefs des corps de volontaires élisent M. Van der Meeren commandant en premier des forces mobiles, et M. Pletinckx commandant en second. Le peuple court aux barricades. Elles s'élèvent avec une rapidité qui tient du prodige. On en avait élevé environ cent le 31 août. Le 21 septembre, le nombre en fut porté à cinq cent cinquante [1].

Tout à coup les cris : *Aux armes! les Hollandais sont là!* se font entendre. Les tambours parcourent les rues en battant la générale ; le tocsin, sonné pour la première fois à Sainte-Gudule, est répété par toutes les paroisses et par les églises des villages voisins ; une foule de volontaires s'élancent à la rencontre de l'ennemi dans toutes les directions, sur la route de Flandre, sur celle de Louvain et sur la chaussée de Schaerbeek ; ce sont des Liégeois sous les ordres de M. Rogier, des volontaires commandés par M. Grégoire, et une foule d'hommes armés qui

[1] On a calculé qu'à Paris, dans les journées de juillet, on avait élevé quatre mille deux cents barricades et déplacé trois millions quatre cent mille pavés. Toutes proportions gardées, Bruxelles en eut un aussi grand nombre.

s'avancent sans ordre, mais avec un courage héroïque, au-devant d'une armée redoutable. Entre Schaerbeek et Dieghem, on rencontre les avant-postes de l'ennemi, et aussitôt une vive fusillade s'engage, fusillade qui ne pouvait avoir de grands résultats, mais qui exaspère les soldats, assaillis de tous côtés par des ennemis invisibles. Chaque arbre, chaque buisson cache un tirailleur. Des volontaires se couchent à plat ventre dans les champs et tirent sur les Hollandais. Ceux-ci, pour tout exploit, font prisonniers une centaine de paysans et d'enfants, accourus pour être spectateurs du combat, et les conduisent à Anvers avec une escorte formidable.

Dès ce jour-là, deux ou trois cents tirailleurs eurent l'honneur d'empêcher les Hollandais, quatre fois plus nombreux, de quitter leurs positions.

Ces premiers engagements et le courage des volontaires belges prouvèrent aux Hollandais et à la bourgeoisie que le moment du combat était arrivé. Les premières hostilités ayant eu lieu, il ne fallait plus songer à une résistance légale; la révolution venait enfin d'éclater. Les bourgeois la prévoyaient depuis longtemps, beaucoup même la désiraient, mais ils n'en distinguaient pas encore les moyens, ils n'osaient pas espérer le succès, et ils redoutaient l'issue du combat. Le peuple héroïque qui venait de le commencer se plaignait de leur inertie, et les accusait d'ingratitude, quelquefois même de trahison. Les chefs de ces braves volontaires demandaient à grands cris une direction unique, active, déterminée, sans laquelle les efforts populaires seraient, en fin de compte, infructueux. Il y avait bien au club Saint-Georges une sorte de comité où l'on cherchait à se concerter, à s'entendre, mais cela ne suffisait point. Les membres du dernier gouvernement provisoire étaient absents, et reculaient devant une effrayante responsabilité. Le peuple était abandonné à lui-même, abandonné par ses élus comme il l'avait été auparavant par les autorités civiles. Cependant son courage n'en fut point ébranlé. Dieu lui donna confiance dans la justice de sa cause.

La journée du 22 se passa en préparatifs de défense. Il n'y avait plus alors moyen de distinguer la garde bourgeoise des volontaires; tous, animés du même esprit, confondus dans le même

élan patriotique, ne songeaient plus qu'à défendre vaillamment la cause de la liberté. Les chefs des sections, jugeant que des hommes inexpérimentés ne pouvaient pas, quelle que fût leur valeur, tenir en rase campagne devant des troupes disciplinées et supérieures en nombre, sachant d'ailleurs qu'un premier échec suffirait pour jeter le découragement dans la population, refusèrent de soutenir les volontaires. Ceux-ci allèrent donc seuls au-devant de l'ennemi. Ils le harcelèrent avec une audace extrême, mais ne purent l'empêcher de s'avancer jusqu'à une demi-lieue de Bruxelles. Néanmoins ils lui firent beaucoup de mal, et le soir, leur rentrée en ville fut un véritable triomphe. Du côté de la route de Flandre, la fusillade ne fut pas moins vive. Les hussards rétrogradèrent, et les volontaires liégeois, wallons, flamands, bruxellois, rentrèrent à leur tour avec des cris de joie et des chants de victoire.

Pendant toute la journée, des corps de volontaires nouveaux arrivèrent de tous côtés. La compagnie de M. Rodenbach, partie le 20 pour Louvain, en revint le 22 avec un renfort de cent cinquante Louvanistes et du canon.

Vers le soir, M. Ducpétiaux, accompagné d'un jeune homme, M. Éverard, se rend au camp du prince Frédéric pour lui faire un tableau exact de l'état des esprits à Bruxelles, et pour l'engager à renoncer à l'idée de s'emparer de la ville. Au mépris des lois de l'honneur, les Hollandais arrêtent M. Ducpétiaux et son compagnon, et les envoient à Anvers où ils furent retenus plus d'un mois prisonniers.

Les nouvelles des provinces étaient faites pour encourager Bruxelles. Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tournai, Gand, Bruges étaient en pleine insurrection ; à Liége, un jeune homme, nommé Wibrin, ayant été tué en traître par un factionnaire hollandais, le peuple, irrité, avait donné l'assaut à la Chartreuse et s'en était emparé. Cette nouvelle arriva à Bruxelles le 22 au soir, et elle redoubla l'enthousiasme du peuple, qui parcourut la ville en criant : *Vivent les Liégeois!*

Cependant le prince Frédéric était arrivé à la porte de Bruxelles. Si le peuple avait encore son enthousiasme, les bourgeois, qui raisonnaient logiquement, ne comprenant pas comment une ville sans défense pourrait résister à une armée de quinze mille hom-

mes, voyaient avec inquiétude s'approcher la journée du lendemain. Les drapeaux et les cocardes tricolores disparaissaient peu à peu. Les bourgeois reprochaient à la masse de n'être pas organisée, et la masse reprochait aux bourgeois de ne pas savoir l'organiser. Un chef était le besoin le plus vivement senti. *Il faut un homme!* était le cri de tous; mais lequel? On n'en voyait aucun. Ils étaient tous plutôt chefs de bandes que capitaines. M. d'Hooghvorst pouvait mourir, mais non pas agir; il disait franchement : « Je ne suis pas militaire : je vous conduirais mal; mais j'attendrai à l'hôtel de ville, et si les Hollandais veulent s'en emparer, je m'y ferai tuer. » Il fallait un chef qui n'eût pas été usé par les orages des jours précédents, qui n'eût pas perdu son pouvoir sur la foule, et qui fût doué du génie de l'entraînement.

Voilà ce que tout le monde disait. Il serait bien possible que tout le monde se soit trompé. Une multitude enthousiasmée ne se plie pas à la discipline comme une armée. Si l'on avait eu un chef avant la bataille, ce chef aurait contrarié, au profit de la lutte décisive, les petites agitations de chaque jour qui entretenaient l'excitation du peuple et empêchaient l'enthousiasme de se refroidir. Les hommes ne manquent pas aux choses. On trouva un chef, juste au moment où il le fallait : il y a un Dieu pour les peuples.

Dans la soirée du 22, on se demandait encore si l'on se défendrait ou non. Une réunion eut lieu à l'hôtel de ville. M. d'Hooghvorst, M. Pletinckx, devenu commandant en premier des forces mobiles en l'absence de M. Van der Meeren, MM. Palmaert, Grégoire, Roussel de Louvain, Nique, les deux Bayet de Liége y assistaient. On décida qu'il fallait se défendre. MM. Roussel et Grégoire déclarèrent qu'ils se défendraient seuls s'il le fallait. Ils entraînèrent tout le monde. Ceux qui croyaient la résistance impossible partirent, et allèrent, au delà de la frontière de France, rejoindre les membres de la commission de sûreté et des gouvernements provisoires.

La nuit du 22 au 23 fut parfaitement tranquille. Comme Condé la veille de la bataille de Rocroi, Bruxelles dormit.

A quatre heures du matin, des vedettes avancées se replièrent

précipitamment sur la ville, vers la porte de Flandre et vers la porte de Schaerbeek, annonçant que les Hollandais s'avançaient en colonnes serrées. Voici quelles étaient les positions de l'ennemi le 22 au soir : dix mille hommes de toutes armes, soutenus par vingt-quatre pièces de canon, occupaient Vilvorde, où la veille le prince Frédéric avait établi son quartier général. Un bataillon d'infanterie et deux escadrons de dragons, postés à Zellick, coupaient la communication avec Alost. Le général Kort-Heyliger, avec son petit corps d'armée, manœuvrait entre Louvain et Liége pour empêcher cette ville de secourir Bruxelles. Les garnisons de Mons et de Namur avaient ordre de se mettre en communication avec le quartier général.

Dès la pointe du jour, vers six heures du matin, les forces de l'ennemi, qui s'étaient portées en avant, parurent sur les hauteurs de Bruxelles. A huit heures, elles se présentaient aux portes de Louvain et de Schaerbeek.

Pour faire diversion, et afin que les insurgés, attaqués de toutes parts, fussent obligés de diviser leurs forces, huit cents hommes d'infanterie de la première division et trois cents hommes du 6e hussards, avec quatre pièces de canon, le tout sous les ordres du colonel Boekorven, attaquaient la porte de Flandre, tandis qu'un autre corps, à peu près composé de la même manière et aussi nombreux, faisait une démonstration contre la porte de Laeken.

Le corps du colonel Boekorven ne trouva à la porte de Flandre qu'une vingtaine d'hommes non commandés, qui firent feu et se retirèrent. Ils ne pouvaient songer à défendre la porte, à cause des travaux du canal de Charleroi qui rendaient les barricades inutiles. Les Hollandais, ne rencontrant aucune résistance, font détruire les barricades. Les hussards les franchissent les premiers, puis l'infanterie; l'artillerie reste à l'arrière-garde. Pleins de confiance et croyant ne plus trouver d'ennemis à combattre, ils s'engagent dans les rues et s'avancent jusqu'à l'énorme barricade du Marché aux Porcs. Confiance fatale pour eux ! ils sont arrêtés par cet obstacle infranchissable. Quelques bourgeois, commandés par le docteur Trumper, font de derrière la barricade un feu vif et bien nourri qui tue beaucoup de monde, et entre

autres le commandant des hussards. L'infanterie hollandaise veut riposter, mais les hussards sont devant elle et la forcent à tirer trop haut. Les hussards tirent bien quelques coups de mousqueton, mais au milieu du tumulte, les chevaux se cabrent, le désordre est complet, les coups mal assurés n'atteignent pas les bourgeois, abrités derrière leur retranchement. De toutes les fenêtres, de tous les toits on fusille l'ennemi avec acharnement. De faibles femmes ont dépavé la rue et transporté les pavés dans les greniers ; elles les font pleuvoir sur les soldats. On écrase les hommes et les chevaux en jetant sur eux des meubles, du bois, de la ferraille, de la chaux. Tout devient une arme entre les mains du peuple. Les hussards épouvantés se replient en désordre, et se ruent sur l'infanterie qui les suit. Nos tirailleurs, devenus plus nombreux, profitent de ce moment de confusion, chargent les hussards à la baïonnette, et chassent l'ennemi devant eux jusqu'à Molenbeek. Un peloton, commandé par M. F. Vandoorn, imprimeur, se distingue. Les balles manquant, M. Vandoorn donne à ses hommes des caractères d'imprimerie en guise de mitraille. Un ancien tambour français s'élance sur un tambour hollandais, lui arrache sa caisse et revient battre la charge à la tête des Belges. Les Hollandais s'enfuient jusqu'à Assche, à deux lieues de la ville. La victoire est complète. Le peuple n'a perdu que neuf hommes et n'a eu que vingt-cinq blessés. Les Hollandais ont eu quarante hommes tués, plus de cent blessés. On leur a fait quarante prisonniers et pris vingt chevaux. Les armes jetées par les fuyards passent entre les mains des soldats de la liberté. Parmi les prisonniers se trouvent un lieutenant-colonel d'infanterie et le major des hussards.

A la porte de Laeken, l'ennemi n'eut pas plus de succès. Intimidé par le feu des volontaires qui défendaient la barricade, il recula en désordre, malgré sa grande supériorité de nombre et de ressources, et alla rejoindre le corps d'armée du prince Frédéric en passant derrière le Jardin Botanique, après avoir perdu plusieurs hommes et plusieurs chevaux. Deux cents hommes et deux pièces de canon se retirèrent au pont de Laeken, où, fusillés par les paysans et les habitants des maisons, ne pouvant se procurer des vivres qu'on leur refusait de toutes parts, ils subirent

une sorte de famine et furent réduits à manger des chevaux.

Cependant l'attaque principale avait lieu à la porte de Schaerbeek. Les forces qui attaquaient ce point étaient considérables et doubles des forces réelles des Bruxellois. Elles se composaient de deux bataillons de grenadiers de sept cents hommes chacun ; d'un bataillon de chasseurs, de deux bataillons de la neuvième division, de trois de la dixième et de deux de la quinzième, de mille hommes chacun ; de six cents hommes du bataillon d'instruction, de trois escadrons de dragons légers, de trois escadrons de cuirassiers et de seize bouches à feu, sans compter le parc de réserve : en tout huit mille hommes environ.

Tandis que les chasseurs occupaient le Jardin Botanique et les maisons voisines du faubourg, d'où ils faisaient des feux de peloton bien nourris qui balayaient les boulevards et allaient prendre en flanc les barricades de la porte de Laeken, la cavalerie ayant reconnu les trois barricades avancées qui protégeaient la porte, barricades mal construites, mal défendues, et que l'on pouvait emporter à l'arme blanche, quatre pièces de canon se mirent à les foudroyer presque à bout portant. Ces barricades furent promptement détruites.

Les grenadiers, formant la tête de la colonne, s'avancent alors jusque vers la grille. Mais la grille était protégée par une barricade très-forte et à l'épreuve du canon. Ce poste n'était défendu que par une soixantaine de braves volontaires de Liége et du corps de Rodenbach et Niellon. Un Polonais, M. Stildorf, les commandait. Une pièce de canon foudroyait la barricade et faisait beaucoup de mal aux Belges. M. Stildorf, à la tête de vingt-cinq hommes déterminés, s'élance, au milieu de la mitraille, pour s'en emparer ; mais une balle lui casse la jambe ; il tombe, et les siens le transportent hors du lieu du combat. Les tirailleurs belges sont forcés de reculer devant un ouragan de boulets et de mitraille. Les grenadiers alors ne perdent pas leur temps à détruire la barricade ; ils renversent le mur d'enceinte, à côté du pavillon de gauche de la porte, comblent le fossé, et ouvrent ainsi à la cavalerie et à l'artillerie un passage facile.

Les tirailleurs belges cependant s'étaient réfugiés dans les maisons du boulevard, de la rue de Schaerbeek et de la rue

Royale, qu'ils avaient fortifiées et crénelées d'une manière formidable. Ils y tinrent si bien qu'après quatre jours de combat, les Hollandais n'avaient pu s'emparer de la quatrième barricade placée au premier coude de la rue de Schaerbeek.

La faible artillerie belge, sous les ordres de M. Grégoire, artillerie composée de six pièces de 4 et de 6, inquiéta un moment l'ennemi; mais bientôt elle fut forcée de se retirer pour ne pas tomber en son pouvoir. Alors les seize pièces de l'artillerie hollandaise, ayant tourné la barricade de la porte, commencèrent à balayer la rue Royale dans toute sa longueur. Les grenadiers et les chasseurs, commandés par les lieutenants-colonels Aulhing et Evers, sous les ordres du général de Bylandt, se précipitèrent au pas de charge et la baïonnette croisée dans la rue Royale. Ils ne rencontrèrent aucune résistance sérieuse, atteignirent le Parc, où ils ne trouvèrent personne, s'y établirent, et s'emparèrent du palais du roi, de celui du prince d'Orange, et de celui des États généraux; enfin, ils occupèrent les rues environnantes. A neuf heures et demie ils étaient maîtres de cette position.

Pendant le trajet ils avaient fait quelques pertes; on tirait sur eux des maisons. Le feu était si vif devant la rue de Louvain, que deux compagnies de grenadiers sont détachées pour s'emparer de cette rue, éteindre les feux et opérer leur jonction avec les troupes qui devaient entrer par la porte de Louvain. Ces grenadiers s'avancent sous un feu meurtrier jusqu'à la rue de l'Orangerie; là il leur est impossible d'aller plus loin; ils s'arrêtent, hésitent et fuient précipitamment; mais derrière eux les barricades se sont relevées et garnies de combattants; ils tentent de forcer cette nouvelle barrière, mais ils sont repoussés avec perte. Ils essayent de s'emparer de quelques maisons et de s'y retrancher, mais les habitants font une résistance héroïque. Enfin, reconnaissant qu'ils seront tous massacrés jusqu'au dernier s'ils continuent le combat, les Hollandais crient merci, jettent leurs armes et se rendent. On fit ainsi cent cinquante prisonniers.

Les dragons et les cuirassiers, entrés par la porte de Schaerbeek, après une tentative inutile pour suivre les grenadiers dans la rue Royale, prennent le boulevard pour aller se joindre aux leurs

qui entrent par la porte de Louvain. Les Liégeois et un grand nombre de volontaires bruxellois, retranchés à l'Observatoire, font sur les dragons trois décharges successives qui leur tuent quarante hommes et vingt-quatre chevaux. Les dragons épouvantés se débandent et fuient au grand galop. A la porte de Louvain, ils culbutent l'infanterie hollandaise qui entrait dans la ville, et vont ainsi, sans s'arrêter, jusqu'à la porte de Namur. Quant aux Belges, ils occupèrent l'Observatoire jusqu'au soir, y soutenant un véritable siége qui dura onze heures, et ne le quittèrent pendant la nuit que pour aller combattre sur d'autres points.

Un bataillon de la onzième division, trois escadrons de lanciers, six de cuirassiers, huit bouches à feu, attaquèrent la porte de Louvain. Là l'ennemi remporta un avantage sur les Belges et faillit s'emparer de deux de leurs pièces de canon. Le général Trip, à la tête des cuirassiers, s'élança sur le boulevard en brandissant son sabre et en criant : *En avant! au galop! à la Grand'Place!* Les cuirassiers prirent le galop, en effet, mais ils n'allèrent pas jusqu'à la Grand'Place. Accueillis par une vive fusillade qui partait de toutes les maisons, ils ne purent même pas forcer le coude de la rue de l'Orangerie pour aller délivrer les grenadiers prisonniers dans la rue de Louvain, et, prenant par la rue Ducale, ils allèrent se ranger en bataille entre la porte de Namur et la porte de Hal.

La porte de Namur fut attaquée et prise de l'intérieur. Les volontaires belges abandonnèrent une position qu'il était inutile de défendre, et rentrèrent dans la ville par la porte de Hal.

Tous ces mouvements étaient exécutés le premier jour avant dix heures. Les Hollandais, à partir de ce moment, ne firent pas un seul progrès. Ils étaient venus s'enfermer dans le Parc; désormais les rôles sont changés. D'assiégeants qu'ils étaient, ils sont devenus assiégés.

L'armée hollandaise occupait donc la ceinture des boulevards depuis la porte de Schaerbeek, en descendant, jusque vers la rue du Pacheco et le Meyboom, et en remontant, jusque vers la rue de Namur. Elle occupait aussi le commencement des rues aboutissant aux boulevards et celles qui environnent le Parc. Mais les boulevards ne furent pour elle qu'une voie de communication

facile et sûre; le centre même de ses opérations était le Parc. Le quartier général du prince était à Schaerbeek, rue Royale extérieure, chez M. le notaire Hermans, à une portée de fusil de la grille.

Les Hollandais placèrent dans le Parc une batterie de six pièces de canon qui foudroyèrent la ville par toutes les allées transversales; d'autres pièces furent disposées sur la plaine des Palais et aux trois portes occupées par l'ennemi; enfin sur la hauteur, derrière le palais du prince d'Orange, point d'où l'on dominait Bruxelles et d'où l'on pouvait marquer la place des coups, fut dressée une batterie de quatre obusiers de huit pouces, destinée à mettre le feu à cette ville où les Hollandais arrivaient *en amis*. Cette batterie se tut pendant toute la première journée.

Alors le combat s'engagea sur tous les points à la fois; alors eurent lieu des milliers d'actions bizarres, héroïques, déchirantes. Sur tout le front de bataille des Hollandais, des tirailleurs intrépides, par groupes de cinq ou six hommes, soutinrent un feu continuel pendant les quatre journées. Au Parc, quatre de nos six pièces d'artillerie se portèrent sur la Place Royale, d'où elles criblèrent sans relâche l'ennemi de mitraille. Les deux autres défendirent la porte de Hal avec succès. Les maisons de la Place Royale, et entre autres le café de l'Amitié et l'hôtel de Belle-Vue, étaient transformées en véritables forteresses où s'étaient retranchés des hommes déterminés. La compagnie tournaisienne de M. Renard, des volontaires namurois et bruxellois bien armés, occupèrent la grande barricade qui fermait l'entrée de la Place Royale vers le Parc, ainsi que la balustrade de la maison de M. Hennessy sur la place des Palais. Une pièce de canon placée sur cette terrasse ne cessa de foudroyer les Hollandais sur la place et de cribler le palais de boulets. Le brave artilleur liégeois, connu de tous sous le nom de Charlier à la jambe de bois, avait établi sa pièce au Pont de Fer, et de là battait continuellement l'entrée du Parc et la rendait inaccessible à l'ennemi. De minute en minute la défense s'organisait, les volontaires arrivaient de toutes parts, les feux devenaient mieux nourris et les coups plus sûrs. L'émotion du premier moment est passée, le sang-froid est revenu aux insurgés, et dès lors ils comprennent que

cet ennemi, arrêté ainsi dès les premiers pas, cet ennemi déjà démoralisé par une résistance inattendue, est désormais perdu. Cette certitude de la victoire double les forces de tous. Du côté de l'ancienne place de Louvain, des volontaires intrépides relèvent les barricades renversées par les troupes, et barrent doublement la rue Royale de manière à couper la neuvième division qu'ils empêchent ainsi de pénétrer dans le Parc à la suite des grenadiers. Placés entre deux feux, ils combattent avec une vaillance que rien ne peut émouvoir. Bientôt la neuvième division cède et reprend le chemin du boulevard. Au Jardin Botanique, le combat est meurtrier; il est soutenu par des tirailleurs du corps de Rodenbach et Niellon, réduit alors à quelques hommes.

L'ennemi, qui voulait s'emparer de l'hôtel de ville, ce foyer de la révolution, attaque par quatre points à la fois : sur les quatre points il est repoussé. A la porte de Hal, deux de nos pièces suffisent pour le maintenir. De ce côté, il faut l'avouer, il insiste faiblement. Il est tenu en respect par le feu de l'hôpital du Pacheco et des bâtiments neufs du fond de l'hôtel du duc d'Aremberg. A la place de Louvain et vers la Montagne du Parc, l'inclinaison rapide du terrain met les Hollandais dans l'impossibilité de pointer leurs pièces. Tous leurs coups portent trop haut. Nos tirailleurs, favorisés par le peu d'effet de l'artillerie ennemie, tiennent bon derrière leurs barricades, dont il est impossible de les déloger. La principale attaque a lieu à l'entrée de la Place Royale. C'est là que les Hollandais dirigent tous leurs efforts. Mais ce poste est défendu d'une manière formidable. La pièce de Charlier balaye la place et le Parc. Trois pièces ennemies veulent y répondre; elles ne peuvent seulement pas faire feu; à peine sont-elles placées à la porte du Parc que leurs artilleurs et leurs chevaux tombent morts, criblés des balles de nos volontaires embusqués derrière la balustrade de l'hôtel Hennessy. A midi le peuple criait déjà victoire, tant il était alors convaincu que les Hollandais pourraient résister encore, mais qu'ils n'avaient plus qu'à résister, car désormais c'étaient les Belges qui attaquaient. Le bruit des avantages remportés à la porte de Flandre et à la porte de Laeken augmente la confiance générale. Alors l'audace des volontaires s'accroît, leur feu augmente; les grenadiers hollan-

dais sont réduits à faire feu en se cachant derrière les arbres ; tout est changé : les volontaires belges attaquent avec tant d'ensemble et de vigueur qu'on dirait presque des corps réguliers et disciplinés, tandis que les soldats, rompus, en désordre, en sont réduits à se barricader et à faire une guerre de volontaires.

Qui pourrait citer les traits de courage qui se sont accomplis dans cette journée? Les munitions manquent ; pendant le passage des troupes dans la rue Royale, d'héroïques enfants franchissent les barricades, et, au milieu d'une grêle de balles, vont enlever les gibernes des soldats tués, gibernes garnies d'une centaine de cartouches. A la barricade du Treurenberg, un volontaire est tué ; deux hommes se jettent sur son fusil, un jeune homme et un ouvrier vigoureux. Déjà l'ouvrier s'est emparé de l'arme, mais regardant le jeune homme qui est faible, il la lui tend, et lui montrant ses bras robustes : « Tiens, tu peux moins t'en passer que moi. » Et au même instant, saisissant un pavé, il monte sur la barricade et renverse un Hollandais qu'il atteint à la tête. Le brave capitaine liégeois Pourbaix plante son drapeau au milieu de la Place Royale et l'y tient immobile, malgré une grêle de balles et de biscaïens. D'autres traits prouvent la grandeur du caractère du peuple. Un ouvrier accoste un bourgeois : « Monsieur, j'ai bien faim ! Je n'ai plus la force de me servir de mon fusil. — Tiens, mon brave, voici de quoi acheter du pain. — Ah ! merci, monsieur ! Mais rien pour rien ; tenez, en échange, je vais vous laisser tirer deux coups avec mon fusil. » Un homme d'une force herculéenne dirigeait seul une petite pièce de canon en fer ; il la chargeait dans l'angle de la Place Royale, abrité par les maisons ; il y versait un *picotin* de balles, c'était son expression, puis, la mettant sur ses épaules, il revenait à la barricade, la franchissait et pointait sa pièce à découvert contre les Hollandais. Il répéta ce trait d'audace plus de cent fois. Des milliers de coups de fusil furent tirés contre lui. A chaque voyage qu'il faisait on lui disait adieu... Il ne fut pas même blessé. Le lendemain, il porta son petit canon sur le toit de l'hôtel de Belle-Vue, d'où il tua beaucoup de Hollandais dans les bas-fonds. Un petit canon semblable fut placé sur la maison de Mme Tiberghien, Montagne du Parc ; l'artillerie hollandaise démolit à moitié la maison pour

se débarrasser de cet incommode ennemi ; elle ne parvint pas à faire taire le petit canon.

Du côté de la rue Notre-Dame-aux-Neiges, les Hollandais font une nouvelle tentative pour s'emparer de la rue de Louvain, ils en canonnent l'entrée avec violence. Un bataillon entier se met en marche de la place d'Orange ; les tirailleurs ennemis, maîtres du palais des États généraux, fusillent les volontaires sur leurs barricades et les forcent à céder un peu de terrain. Des détachements les tournent, à gauche, par la rue du Nord et par la rue des Vaches, à droite, en franchissant des jardins ; enfin l'ennemi pénètre jusqu'à la caserne des Annonciades où il sait qu'il y a de la poudre, et y met le feu dans l'espoir de faire sauter tout le haut de la ville. Le peuple fait un effort sublime, malgré le désavantage de sa position, il se rue sur les Hollandais ; des femmes, des vieillards, des enfants se mêlent aux volontaires et combattent avec eux. L'ennemi recule à son tour. Bientôt il est acculé à la place d'Orange. Cependant il protége encore l'incendie par ses feux croisés dirigés sur ceux qui s'efforcent de l'éteindre. Mais rien n'arrête le peuple, il se rend maître du feu, sauve les trois quarts de la caserne, et enlève triomphalement deux barils de poudre que les flammes allaient atteindre. Personne ne parla de ce trait héroïque ; nul journal ne le raconta. Les braves qui l'avaient accompli ne savaient pas écrire ; l'eussent-ils su, ils n'auraient pas perdu leur temps à rédiger un bulletin.

Vers quatre heures, le feu se ralentit de part et d'autre. A six heures, il y eut une suspension d'armes tacite. Les hostilités cessèrent. A dix heures, on eût été surpris de trouver toutes les barricades désertes. Ces héroïques soldats de la liberté étaient redevenus de bons et simples Flamands ; ils *faisaient leur estaminet,* et racontaient leurs exploits avec une bonhomie et une gaieté surprenantes. « Les barricades ! disaient-ils, les Hollandais sont là pour les garder. »

L'aurore du 24 septembre fut saluée par une bonne nouvelle. Louvain, que le prince Frédéric avait fait assiéger en même temps que Bruxelles, avait été attaqué par deux corps à la fois, l'un venu de Malines, l'autre de Maestricht. Ces deux attaques avaient été repoussées avec un plein succès ; l'ennemi, chassé, pour-

suivi à plusieurs lieues, avait éprouvé des pertes considérables. Les Louvanistes vainqueurs accouraient au secours de Bruxelles. La nouvelle de ce triomphe exalta le courage des Bruxellois.

La nuit n'avait pas été perdue : on avait préparé des munitions, confectionné des gargousses et des cartouches, fondu des balles, percé les maisons de la rue Royale pour les faire communiquer entre elles. Les secours en vivres, munitions, médicaments, charpie, etc., étaient abondants. De nombreuses ambulances étaient établies sur tous les points. Bruxelles offrait un sublime spectacle ; c'était la réalisation de cet admirable article 1er du décret de la Convention nationale.

« Les jeunes gens iront au combat ; les hommes mariés forgeront les armes et transporteront les subsistances ; les femmes feront des tentes, des habits, serviront dans les hôpitaux ; les enfants mettront le vieux linge en charpie ; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers. »

Il était près de neuf heures quand le tocsin se fit entendre de nouveau et que le feu recommença. Il fut formidable de part et d'autre. Les Hollandais établirent leur quartier général au Waux-Hall. Ce jour-là MM. Jalheau, Simon et don Juan Van Halen, à la tête d'une centaine d'hommes, reprirent toute la rue de Louvain et en chassèrent les Hollandais ; d'autres volontaires, renforcés par ceux de Gosselies, Hal, Uccle et Anderlecht, débusquèrent l'ennemi des maisons de la rue de Namur et de la rue Verte, et le refoulèrent vers les palais. Le général Mellinet et quelques autres officiers guidaient alors l'inexpérience des volontaires. Quelques soldats hollandais, venant par les derrières du palais, s'étaient emparés des bâtiments de l'Athénée [1] ; une vingtaine de chasseurs de Chasteler les mirent en fuite, et ce poste important, attaqué plusieurs fois par l'ennemi, ne tomba plus entre ses mains. Le combat de la Place Royale continuait avec autant de furie que la veille. Les Belges se retranchèrent dans les maisons entre l'hôtel de Belle-Vue et le palais. Des renforts arrivaient de toutes parts ; les Louvanistes vainqueurs, les volontaires de Braine-Lalleud,

[1] Où est aujourd'hui l'école militaire.

Waterloo, Genappe, Nivelles, accouraient au secours des Bruxellois.

Les Hollandais, voyant qu'ils ne pouvaient prendre la ville, essayèrent de la brûler. Ils la bombardèrent avec la batterie d'obusiers placée sur les hauteurs derrière le palais du prince d'Orange. Les bureaux du *Courrier des Pays-Bas* devinrent leur point de mire ; ils ne réussirent pas à les brûler, mais ils mirent le feu au manége de la ville, attenant à la maison de M. Coché-Mommens. Pendant que les Belges s'efforçaient d'éteindre l'incendie, les Hollandais commirent un crime inouï dans les fastes de la guerre : du haut des escaliers de la Bibliothèque, ils tirèrent sur les travailleurs. Ce fut un affreux spectacle que celui de cet incendie. Les flammes mugissent et roulent leurs vagues amoncelées ; le bâtiment principal, par son toit entr'ouvert, lance dans les nuages une colonne ardente qui répand une lumière rougeâtre et lugubre. Des pans de mur s'écroulent de tous côtés ; une mer de feu s'avance avec rapidité. A son approche, les maisons s'embrasent ; tout ce côté de la ville n'offre plus que l'image d'un vaste incendie qu'entretiennent des masses de matières inflammables et qu'excite un vent impétueux. Les voix des travailleurs qui s'appellent, le bruit de la mousqueterie et de l'artillerie, les hennissements des chevaux du manége, les cris de terreur des femmes qui fuient, tout cela forme un tableau effrayant et qu'il est impossible de décrire. Les Hollandais continuent à fusiller les pompiers et les hommes du peuple. Dans leur ivresse furieuse, les misérables, apercevant une mère qui fuit avec ses deux enfants, tirent sur elle et les tuent tous les trois. Ces horreurs, les incendies du boulevard, les crimes commis par les soldats du bataillon de punition (*straf bataljon*) déshonorèrent le nom hollandais et exaltèrent encore la haine des Belges.

Pendant ce temps, que faisait le prince Frédéric? De son quartier général à Schaerbeek, il s'étonnait que le combat durât si longtemps. Les officiers qui l'entouraient cherchaient à le tromper, à lui faire croire que l'armée avançait dans la ville, lentement, mais d'une manière sûre. Cependant le tocsin de Sainte-Gudule donnait un démenti à leurs paroles. « Ce damné tocsin, s'écriait le prince, ne le fera-t-on pas cesser enfin ? Comment se fait-il que

je ne voie pas le drapeau orange flotter sur les tours de Sainte-Gudule? J'ordonne que ce poste soit occupé à tout prix! » Dans un autre moment, il s'écriait : « Mais où donc ces misérables prennent-ils leurs armes, leur poudre, leurs munitions? »

Dès la veille, un aide de camp du prince, M. Géeroems, avait été fait prisonnier. Le général Mellinet l'avait engagé à écrire au prince pour lui dire ce qu'il avait vu et pour lui conseiller de faire retirer ses troupes. Le prince avait haussé les épaules en lisant cette lettre.

Pendant que le feu continuait, plusieurs ambassades de bourgeois allèrent trouver le prince pour l'engager à faire cesser le feu; mais ils étaient sans mission officielle, ils ne parlaient qu'en leur nom privé. Le prince répondait qu'il ne demandait pas mieux que d'arrêter l'effusion du sang; mais voyant dans leurs démarches une preuve qu'ils avaient peur et redoutaient l'issue de la lutte, il n'en était que plus opiniâtre et il s'obstinait à exiger, comme condition expresse d'un armistice, que la garde bourgeoise se réunît à son armée. Ces réponses ayant été répandues dans la ville, le peuple s'irrita qu'on se fût exposé à les recevoir; il considéra ces démarches comme des actes de faiblesse, sinon comme des actes de trahison, et dès lors il devint impossible de franchir en parlementaire la ligne de bataille des insurgés.

Dans cette journée de lutte acharnée, les troupes ne perdirent pas en réalité de terrain, mais le peuple avait résisté pendant deux jours, et, pour lui, résister c'était déjà vaincre. Les Hollandais étaient donc découragés et à demi vaincus, tandis que le courage du peuple et sa confiance dans l'issue de la lutte n'avaient fait que grandir. Plusieurs citoyens honorables, qui dès le commencement du combat avaient refusé de se mettre en avant, non par peur, mais parce qu'ils ne croyaient pas à la possibilité de cette résistance héroïque, reparurent dès le 25 au soir. Ils n'avaient pas songé à se soustraire au danger, car ils reparaissaient au moment où le danger était le plus terrible. Il leur avait suffi de voir que le peuple résistait pour qu'ils revinssent se mettre à sa tête. Ces citoyens se réunirent, à l'hôtel de ville, à ce petit nombre d'hommes courageux qui n'avaient pas quitté ce poste, et parmi lesquels il faut citer M. Engelspach-Larivière, qui contribua beau-

coup à les rassembler. Dès le 23 au soir, des pourparlers eurent lieu au sujet de l'établissement d'un gouvernement provisoire ; ils continuèrent le lendemain, et, dans la soirée du 24, la proclamation suivante fut affichée sur tous les murs de Bruxelles :

« Depuis deux jours, Bruxelles est dépourvu de toute espèce « d'autorité constituée ; l'énergie et la loyauté populaire en ont « tenu lieu ; mais tous les bons citoyens comprennent qu'un tel « état de choses ne peut durer, sans compromettre la ville et le « triomphe d'une cause dont le succès dès hier a été assuré.

« Des citoyens, guidés par le seul amour du pays, ont accepté « provisoirement un pouvoir qu'ils sont prêts à remettre entre « des mains plus dignes, aussitôt que les éléments d'une autorité « nouvelle seront réunis. Ces citoyens sont MM. le baron Van- « derlinden d'Hooghvorst, de Bruxelles ; Ch. Rogier, avocat, de « Liége, et Jolly, ancien officier du génie.

« Ils ont pour secrétaires MM. de Coppin et Vanderlinden, de « Bruxelles.

« Bruxelles, 24 septembre 1830. »

Cette proclamation produisit le meilleur effet. Dès lors on avait un centre d'action. L'hôtel de ville devenait le quartier général de la révolution. Ainsi, c'est au plus fort de la lutte que ce peuple insurgé inaugure le grand principe de l'autorité. L'attitude du peuple dans ces étonnantes journées frappa d'admiration ceux qui le redoutaient le plus la veille de la bataille.

Ce troisième gouvernement provisoire prit le nom de *commission administrative*. Il publia, dès le 24, une proclamation au peuple pour l'encourager à la résistance. Dans cette proclamation, il était dit que l'on avait promis aux soldats hollandais deux heures de pillage, s'ils parvenaient à s'emparer de la ville. Pour être impartial, il faut dire que rien ne prouve que cette horrible promesse ait été faite ; mais on le crut alors, et l'exaspération du peuple contre l'étranger ne fit que s'en accroître.

Dans cette même soirée du 24, la commission administrative investit M. Engelspach-Larivière de pouvoirs illimités pour assurer tous les services généraux. Sous le titre d'agent général du

pouvoir exécutif, cet honorable citoyen rendit des services éminents. Il conserva ces fonctions jusqu'au 30. Il fit constamment preuve d'un zèle et d'une activité infatigables ; un seul fait en donnera une idée : il délivra, dans cet espace de sept jours, dix mille cinq cent soixante ordres de toute espèce relatifs aux munitions de guerre, aux approvisionnements, aux vivres, aux finances, à la police, aux ambulances, aux postes, etc. Tous ces ordres, émanés de lui seul en vertu de ses pouvoirs illimités, furent tous approuvés lorsque, le 30 septembre, il remit ces pouvoirs au comité central.

Quelle nuit que celle qui sépara la journée du 24 de celle du 25 ! Le feu des combattants n'avait cessé qu'à dix heures du soir ; les Hollandais veillaient autour de leur prince. Frédéric était triste. Ce n'était pas de la tristesse qu'il fallait alors. Il continuait de s'opiniâtrer et pourtant d'hésiter. Des ordres furent vingt fois donnés et révoqués aussitôt ; le moral des soldats s'affectait de plus en plus. Ils sentaient qu'ils se faisaient tuer pour une mauvaise cause et sans espoir de succès. Cependant la ville offrait un aspect bien différent. Toutes les barricades, transformées en bastions d'attaque, sont de nouveau désertées ; ces canons qui, quoique dirigés par des mains novices, ont arrêté l'ennemi, se taisent et se reposent en attendant le lendemain. Ce bruit des dernières décharges suivies par un long silence, ces blessés emportés sur des planches et que chacun salue avec attendrissement et respect, ce champ de bataille désert, ces morts que l'on heurte dans l'ombre, ce drapeau tricolore qui apparaît comme le signe visible d'une ère nouvelle, cette singulière liberté d'aller et de venir au milieu d'une population en armes, ces incendies éclairant la ville de leurs sinistres lueurs, ces maisons dans chacune desquelles il y a un mort à pleurer ou un blessé à panser, ces réunions de combattants qui se savent déjà victorieux, quoique l'ennemi n'ait pas même commencé son mouvement de retraite, cette exaltation sans exemple qui fait battre tous les cœurs, ces hommes du monde et ces hommes du peuple qui se rencontrent et se donnent la main, ces gens inconnus l'un à l'autre tout à l'heure, et qui s'embrassent comme des amis qui ne se sont pas revus depuis longtemps, cet enthousiasme, cette générosité, ce désintéressement, ce respect

fraternel pour les propriétés, tout cela offre un spectacle inouï, étourdissant, terrible et sublime.

D'ailleurs, cette population surexcitée ne se reposait du combat qu'en se préparant au combat du lendemain. A minuit, des hommes précédés d'un tambour lisaient à haute voix à chaque carrefour la proclamation de la commission administrative où l'on parlait de la menace de deux heures de pillage et qui se terminait ainsi :

« Bourgeois de Bruxelles, redoublez donc de vigilance. A vos « barricades, formidables fortifications, ajoutez de nouvelles bar- « ricades. Les pavés lancés des fenêtres ont fait la moitié de la « révolution parisienne. Continuez ainsi de tenir vos croisées « garnies de ces redoutables projectiles, et que l'ennemi écrasé « apprenne ce qu'il en coûte à venir attaquer dans son sein une « population qui veut être libre. »

Cette proclamation redoubla le zèle du peuple. L'élan fut général. Toutes les rues furent dépavées entièrement ; plus de cinq cent mille pavés furent remués dans cette dernière partie de la nuit ; les dames mêmes se mirent à l'ouvrage et passèrent la nuit à porter dans les greniers les pavés arrachés à la rue. Les femmes du peuple avaient amassé devant leurs croisées, pour les jeter sur les Hollandais, tous les outils de leurs maris, des roues, des échelles, des tonneaux, des brancards, des meubles ; elles faisaient bouillir de l'eau et apprêtaient de la chaux vive.

Cependant la commission administrative n'était point inactive. Elle prenait une foule de mesures pour rendre certain le succès de la lutte, pour assurer les subsistances, pour organiser les secours, faire préparer les logements des volontaires qui arrivaient de toutes parts ; elle instituait l'administration de la sûreté publique et la confiait à M. Plaisant ; elle donnait l'ordre d'enterrer les morts sur la place Saint-Michel, et, deux jours avant la victoire, elle décrétait que cette place prendrait le nom de place des Martyrs, et qu'un monument y serait élevé en l'honneur des citoyens morts pour la patrie.

Mais la plus importante des mesures que prit la commission

administrative, dans ce premier moment, ce fut de nommer un général qui pût enfin commander à tous ces héroïques volontaires, diriger tous ces dévouements, en un mot organiser la défense.

Le choix d'un général n'était pas chose facile. M. le comte Van der Meeren, nommé commandant au milieu du désordre, s'était absenté dès le premier jour. MM. Grégoire, Niellon, Rodenbach, Borremans, avaient du courage, de l'audace, de la promptitude à attaquer un poste, mais ils étaient aussi inexpérimentés que ceux qu'ils menaient au feu de l'ennemi ; ils n'avaient aucune notion de l'art de la guerre, et étaient par conséquent incapables d'organiser un plan général de défense. La foule les suivait sans leur obéir ; elle n'avait aucune confiance en eux comme généraux ; M. le général Mellinet était encore inconnu ; M. Pletinckx n'avait pas assez d'influence.

Un Espagnol, d'origine belge, qui avait été l'ami, l'aide de camp, le chef d'état-major du célèbre et malheureux Mina, qui avait longtemps combattu en Espagne pour la liberté, habitait Bruxelles depuis plusieurs années. Don Juan Van Halen n'avait jamais eu d'opinion politique très-prononcée. D'un génie aventureux, il était prêt à embrasser la cause où il devait trouver l'occasion d'exercer son activité et de faire fortune. D'abord au service du roi Joseph, en Espagne, il se sépara de lui pour un outrage qu'il en avait reçu, et se jeta dans le parti national, auquel il commença par rendre quelques services signalés, au moyen du chiffre par lequel Suchet correspondait avec son armée et dont il avait surpris le secret. Il avait ensuite longtemps combattu sous les yeux de Mina. En Belgique, il s'était prononcé pour la cause belge, non pas peut-être parce qu'elle était la plus juste, mais parce qu'elle était la plus aventureuse et qu'elle lui offrait plus de chances de succès. Robuste, entreprenant, peu scrupuleux, proscrit et, par conséquent, n'ayant rien à perdre, c'était un guerillero parfait. Quant à ses talents militaires, pour s'en faire une idée juste, il ne faudrait pas s'en rapporter à l'opinion des Espagnols. En Espagne, où la chouannerie est nationale, on peut passer pour un habile général, tandis que partout ailleurs on serait considéré comme n'ayant aucune connaissance de la guerre. Il avait les qualités qui font réussir dans son pays. Il connaissait

l'art précieux pour un partisan de prendre vite des résolutions imprévues ; les malentendus, les surprises, les terreurs paniques jouent un grand rôle dans la tactique d'un guerillero. Les plus célèbres faits d'armes de Mina, comme ceux de Cabrera, n'avaient pas d'autre caractère.

Tel était l'homme sur lequel la commission administrative jeta les yeux pour lui confier le commandement. Et en effet, c'était bien là le général qu'il fallait pour diriger cette guerre de barricades. Don Juan Van Halen reçut dans l'après-midi un billet ainsi conçu :

« La commission administrative invite le lieutenant-colonel « don Juan Van Halen à passer à l'hôtel de ville pour une affaire « qui le concerne.

« Bruxelles, le 24 septembre 1830.

« *Signé :* CH. ROGIER, VANDERLINDEN D'HOOGHVORST. »

Le même soir, don Juan Van Halen se rend à l'hôtel de ville. Dans le salon, trois hommes sont assis autour d'une table. Une seule lampe éclaire fortement leurs traits qu'elle accuse par des ombres énergiques. La vaste salle reste plongée dans une pénombre austère. Une clarté douteuse glisse sur les tapisseries précieuses et pique à peine de quelques points lumineux les dorures de leurs encadrements sculptés. Les têtes des triumvirs ressortent plus fermement sur ce fond assombri. Ce spectacle a quelque chose de solennel et de touchant. C'est plus qu'un simple comité insurrectionnel, plus qu'un foyer d'action. Ces trois hommes, c'est le nouveau gouvernement du nouvel État, c'est la révolution organisée avant d'être accomplie. L'hôtel de ville est le palais du peuple ; là le peuple siége par ses représentants, et les rois de l'Europe vont bientôt reconnaître les droits de sa puissance. Une auréole populaire ajoute à la majesté de ces trois hommes.

Don Juan fut introduit devant MM. d'Hooghvorst, Rogier et Jolly. Cette entrevue fut d'une simplicité antique. Dans les moments d'exaltation patriotique, dans les grandes circonstances, on ne cherche pas à briller, on parle peu, l'on dédaigne d'écrire, on agit. M. Rogier se leva :



Don Juan Van Halen, à l'hôtel de ville.

« Nos volontaires, dit-il, ont besoin d'un chef; vous allez vous mettre à leur tête. Il faut prendre le Parc.

« — Accordez-moi deux heures pour vous faire une réponse, réplique don Juan.

« — Pas deux minutes, interrompt M. Rogier; allons, dépêchons-nous.

« — J'accepte [1]. »

M. Rogier prend une feuille de papier et écrit à la hâte le brevet du nouveau général :

« La commission centrale nomme par le présent M. Juan Van « Halen commandant en chef des forces actives de la Belgique.

« Bruxelles, le 24 septembre 1830. »

Les trois membres de la commission signent. Don Juan s'approche de la table, et, leur tendant ses deux mains, il leur dit :

« Messieurs, donnez-moi la main et votre parole d'honneur que l'hôtel de ville ne sera plus abandonné et que je vous trouverai toujours à votre poste. Quant à moi, je vous réponds de le bien défendre. »

MM. d'Hooghvorst, Rogier et Jolly se lèvent, prennent les mains de don Juan et les lui serrent dans un muet silence, plus éloquent que tous les discours du monde.

Une proclamation apprit au peuple le choix que venait de faire la commission administrative. MM. Pletinckx, Palmaert, Fellner, Jalheau, Grégoire, Kessels, Van der Meeren, Borremans, Dewys formèrent le noyau de l'état-major improvisé du nouveau général. M. Kessels, ancien officier d'artillerie, le même qui avait conservé le squelette de la baleine d'Ostende, avait, dès la nuit du 22 au 23, fait construire la barricade qui reliait l'hôtel de Belle-Vue au café de l'Amitié, et qui devint le point le plus important de la défense. Le général Mellinet, ancien officier supérieur de la garde de Napoléon, vivait retiré à Bruxelles depuis douze ans. Dans les journées du 23 et du 24, il avait assisté au combat comme simple spectateur, mais il avait donné aux tirailleurs, et

[1] *Les Quatre Journées de Bruxelles*, par don Juan Van Halen. Bruxelles, 1831.

surtout à ceux qui manœuvraient les pièces, des conseils qui avaient révélé sa vieille expérience. Il avait pris aussitôt sur la foule un ascendant qu'il se chargea de justifier plus tard.

La nuit se passa en préparatifs. Le nouveau général fit exécuter des travaux nécessaires. Par ses ordres, Grégoire réunit à grand'-peine quelques volontaires, qui, comme les jours précédents, avaient abandonné les barricades une fois la nuit venue, puis il se mit à pratiquer des communications intérieures entre les maisons de la rue de Louvain jusqu'à celles de la rue de la Loi, afin de pouvoir s'approcher du palais des États généraux, et s'emparer de cette ligne d'hôtels qui dominaient tout le champ de bataille. M. Pletinckx, nommé chef d'état-major, fut chargé, de concert avec Grégoire, des opérations de la gauche. Une pièce de canon fut mise à leur disposition. La droite fut confiée à M. Mellinet, ayant sous ses ordres M. Kessels et la Jambe de Bois. Don Juan établit son quartier général à l'hôtel du prince de Chimay, rue Royale, au centre des opérations.

Dès six heures du matin, toutes les barricades et les maisons se regarnissaient de tirailleurs, et la fusillade recommençait ; les tambours de la garde bourgeoise battaient la générale, le tocsin appelait le peuple aux armes, la bourgeoisie se joignait au peuple, lorsque deux habitants des environs de Bruxelles vinrent proposer à la commission administrative une suspension d'armes de la part du prince Frédéric. Le prince avait même écrit à MM. d'Hooghvorst et Rogier. Les réponses fermes et énergiques qui furent faites à ces propositions lui prouvèrent qu'il n'était plus temps de parlementer. C'était désormais aux armes à décider entre la cause du roi et celle de la liberté !

Cependant de nouveaux renforts arrivaient de toutes parts. Les volontaires de Binche, du Fayt, de Charleroi, de Mariemont, de Morlanwelz, à peine entrés à Bruxelles, furent dirigés sur les points les plus menacés. L'hôtel de Belle-Vue était occupé par des volontaires bruxellois sous les ordres de MM. Pellabon et Vereecken. Les Liégeois occupaient les dangereuses positions qui défendaient la Place Royale, l'ancien hôtel de l'Empereur, à l'entrée de la place, et la terrasse qui s'étend de cet hôtel à la maison de M. Hennessy. L'ennemi, comprenant l'importance de

cette position, fit plusieurs tentatives pour s'en emparer à la baïonnette; mais chaque fois des décharges terribles le forcèrent à reculer après avoir perdu beaucoup de monde. Cependant les volontaires, en perçant les murs, étaient parvenus à occuper toutes les maisons de la rue Royale, depuis la Montagne du Parc jusqu'à la dernière maison à l'angle des escaliers de la Bibliothèque, qui seule était restée au pouvoir des Hollandais, et depuis la Montagne du Parc jusqu'à l'angle de l'impasse du Parc; ils faisaient de toutes les fenêtres de ces maisons un feu meurtrier et bien nourri. Les trous pratiqués sous le toit pour suspendre les échafaudages, étaient devenus autant de meurtrières d'où l'on voyait sortir à chaque seconde le canon d'un fusil. Les volontaires belges s'étaient emparés aussi de l'hôtel de Galles, à l'angle de la rue Royale et de la rue de la Loi, ainsi que d'une partie de l'hôtel contigu, l'hôtel Torrington. Quelques-uns même, sous les ordres de M. Germain, s'avancèrent le long des gouttières jnsqu'à l'angle de la place des États généraux et allèrent tuer à l'improviste un officier et plusieurs soldats hollandais placés aux fenêtres du palais.

De leur côté, les ennemis conservaient les positions qu'ils avaient la veille. Le quartier général du prince Frédéric était toujours à Scharbeek. La rue Royale était continuellement balayée par trois ou quatre pièces de canon, et la rue de la Loi par deux autres placées sur les boulevards. Six ou huit pièces de renfort vinrent soutenir ces deux batteries. La batterie d'obusiers, qui avait incendié tant de maisons la veille, se reposa le 25. Les réserves placées aux portes de Schaerbeek et de Namur étendirent un peu leurs ailes sur les boulevards, d'un côté vers la Senne, de l'autre, vers la porte de Hal; mais ces mouvements sans importance n'eurent pour résultat que quelques engagements partiels avec les volontaires postés dans les maisons.

A l'hôtel de ville, la commission voulait que l'on attaquât le Parc. Cette attaque était inutilement dangereuse. Pour pénétrer dans le Parc, en effet, il fallait affronter à portée de pistolet la mitraille d'une batterie hollandaise, descendre dans les bas-fonds où l'infanterie ennemie était rangée en bataille, et la culbuter sous le feu des troupes qui garnissaient les trois palais et les

boulevards; enfin c'était exposer des tirailleurs épars et en désordre au choc d'une cavalerie formidable; c'était faire perdre aux Belges l'avantage de leurs positions, et rendre aux Hollandais l'avantage du nombre et de la discipline.

Ce n'était cependant pas le courage qui manquait aux volontaires. A plusieurs reprises, des détachements s'étaient avancés jusque dans le Parc au milieu du feu de l'ennemi. En face de l'hôtel de Galles, quelques Liégeois s'étaient réunis; l'un d'eux s'écrie : « Entrons dans le Parc, et attaquons à l'arme blanche. Nous compterons nos ennemis quand ils seront morts. » Aussitôt ils s'élancent tous, bravant la mitraille que vomit sur eux la batterie placée sur le boulevard en face de la rue de la Loi. A leur tête, un jeune homme de Waterloo portait un drapeau brabançon; ils s'avancent ainsi jusqu'au milieu du Parc; les feux croisés des Hollandais criblent cette troupe héroïque. La moitié des nôtres tombe; le reste se retire en bon ordre, et le drapeau reprend sa place au sommet de la barricade du Treurenberg. Du côté de la Place Royale, plusieurs tentatives de la même nature furent faites. Des hommes du peuple s'avançaient jusqu'à la haie, tuaient un Hollandais presque à bout portant, et revenaient tranquillement reprendre leur place derrière les barricades. Chaque fois que les soldats s'avançaient sur la place des Palais, un grand nombre des leurs étaient tués et les autres rentraient précipitamment dans le Parc. Aussitôt on voyait des hommes en blouse, des enfants, courir, traverser cet espace désert au milieu de la mitraille, des balles et des biscaïens, ramasser les fusils des soldats tués et les emporter pour s'en servir contre ceux qui restaient. Un ancien sergent, nommé Devalck, alors cocher d'une voiture de place, alla planter un drapeau dans le Parc, et arrêta, presque au milieu des ennemis, un homme qui leur portait du pain et des cartouches.

La rue de l'Orangerie avait été occupée de nouveau pendant la nuit par les grenadiers hollandais. Une troupe de volontaires les attaque avec une énergie irrésistible. Les Hollandais alors lèvent leur crosse en l'air, et s'avancent vers la barricade comme pour se rendre. Don Juan Van Halen, qui s'était porté sur ce point, plein de confiance, franchit la barricade et s'approche d'eux;

mais Grégoire, qui les connaissait mieux, s'élance, le saisit par le bras et le force à repasser la barricade : il était temps. Une décharge terrible, qui tua plusieurs volontaires et entre autres un jeune tambour, apprit au général à se défier des Hollandais. Deux heures après, M. Pletinckx, le chef d'état-major, fut victime de sa confiance. Dans la rue de Louvain, il s'avance en parlementaire pour empêcher quelques massacres inutiles : on lui fait signe d'approcher sans crainte, mais aussitôt il est saisi, fait prisonnier et conduit en triomphe à Anvers. Ce fut pour les Belges une perte sensible.

Cependant don Juan, afin de satisfaire aux vœux de la commission administrative, veut tenter une attaque générale du Parc. Les ordres sont donnés. Sur la droite, Mellinet, ayant sous ses ordres Kessels et un ancien sous-officier au service de la France, nommé Parent, jeune homme qui fit preuve d'un courage remarquable dans ces journées, tente une attaque qui ne produit aucun résultat important, mais qui fait beaucoup de mal aux ennemis. Charlier, *la Jambe de Bois,* fait avancer sa pièce en avant du café de l'Amitié, et de là il foudroie les Hollandais jusque dans le premier bas-fond du Parc. L'ennemi abandonne dans la rue Royale deux caissons dont les volontaires avaient le plus grand besoin. Pellabon et Vereecken, et leurs tirailleurs, font de l'hôtel de Belle-Vue un feu soutenu. Trop de désordre et d'indiscipline empêche les volontaires de régulariser leur attaque ; mais leur énergie redouble, tandis que les Hollandais se découragent de plus en plus. Un bataillon ennemi veut tenter de faire une diversion par les derrières du palais, il est énergiquement repoussé par les volontaires qui occupent l'Athénée, et il se replie précipitamment après avoir perdu la moitié de ses hommes. En même temps, du côté de la place de Louvain, don Juan dirige l'attaque. Il monte à cheval ; les volontaires qui garnissent les barricades sont formés en bataille ; aussitôt, suivi d'une cinquantaine d'hommes déterminés, il marche vers le Parc et y pénètre par l'angle de la rue Royale et de la rue de la Loi, suivi du baron de Fellner et de M. Dekeyn, qu'il nomme son adjudant ; il s'avance jusque dans le premier massif, malgré les feux croisés du Wauxhall et des États généraux, et

les décharges continuelles des tirailleurs embusqués le long des talus. Là, il examine les positions des ennemis, puis, ayant fait cette reconnaissance avec le plus grand sang-froid, il rentre lentement dans les retranchements, n'ayant perdu que deux hommes. Cette tentative périlleuse donne une nouvelle audace aux volontaires. Deux hommes se firent remarquer dans cette expédition, M. Renard, de Tournai, et un domestique anglais. Quelques hommes du peuple poussèrent l'intrépidité jusqu'à s'avancer vers le bassin, dont ils rapportèrent de l'eau dans leurs sabots.

Les actions d'éclat furent innombrables dans cette journée, il serait impossible de les énumérer ici : une seule doit être citée. C'est du courage et de l'humanité tout à la fois. Quarante étrangers environ habitaient l'hôtel de Belle-Vue ; réfugiés dans les caves depuis deux jours, ils couraient à chaque instant le risque d'être ensevelis sous les décombres. Pour quitter l'hôtel, il fallait absolument traverser la place Royale sous le feu des Hollandais. Pellabon choisit l'instant favorable, il se met à la tête de ces étrangers, et il traverse la place avec eux en courant. Aussitôt les Hollandais redoublent leur feu, la mitraille siffle avec furie, une dame âgée se trouve mal et tombe. Vereecken s'en aperçoit, revient sur ses pas au péril de sa vie, la prend dans ses bras et l'emporte saine et sauve au palais de l'Industrie, que l'on traverse pour être plus tôt à l'abri. Lady Bentinck et ses deux filles, M. et madame Drummond, madame et mademoiselle Wolesley, et beaucoup d'autres furent ainsi sauvés.

Pendant cette journée, de nombreuses démarches furent faites pour mettre un terme au combat ; de nombreux parlementaires vinrent à l'hôtel de ville, et entre autres l'abbé Félix, qui traversa toute la ville précédé d'une croix couverte d'un crêpe noir. Mais le peuple ne voulait plus entendre parler de paix. Il ramassait dans les rues des paquets de goudron et de résine, lancés avec la mitraille par les canons hollandais pour incendier la ville, et les suspendait aux murs des maisons avec des obus de huit pouces qui n'avaient pas éclaté la veille ; puis, au-dessous de ces trophées, il écrivait les mots : *Parlementaires hollandais.* A l'hôtel de ville, la commission administrative répondait qu'elle ne traiterait jamais avec des incendiaires.

Cependant les Hollandais se décourageaient de plus en plus, leurs pertes étaient considérables ; dans cette seule journée du 25, ils eurent plus de trois cents hommes mis hors de combat. Deux fosses énormes creusées derrière le palais du prince d'Orange et près de la porte de Schaerbeek pouvaient à peine contenir leurs morts. Leurs blessés encombraient les maisons du faubourg de Schaerbeek et les palais du roi et du prince d'Orange. L'infanterie ne suffisant plus, on avait été obligé d'envoyer un escadron de lanciers à pied pour la renforcer ; plusieurs fois les troupes murmurèrent ; la garde royale obéissait, mais les chasseurs, composés presque entièrement de Belges, refusèrent plusieurs fois de marcher. Les soldats de la garde avaient ordre de tirer sur eux s'ils faisaient mine de déserter. Un de ces malheureux, dans une des attaques du Parc, se trouve face à face avec son frère placé dans les rangs des volontaires. « Rends-toi, frère ! crie celui-ci. — Si je fais un pas, répond le soldat, mes camarades vont me tuer ; mais je te jure que je n'ai pas tiré un seul coup de fusil sur les Bruxellois. » Au même instant il tombe mort. Son frère se précipite sur son cadavre et l'emporte derrière la barricade en le couvrant de larmes. Il se nommait Terley.

Le prince Frédéric vint plusieurs fois visiter tous les postes, le Parc, les palais, la ligne de bataille du boulevard ; sa présence ne pouvait relever le moral abattu des soldats. Il courut plusieurs fois des dangers réels. Sur le boulevard, il faillit être tué par deux volontaires qui venaient de pénétrer dans une maison que les Hollandais croyaient inoccupée. Mais ces volontaires le reconnurent, un reste de respect les fit hésiter, le prince fut sauvé. Pendant que l'ennemi, sans avoir encore cédé du terrain, perdait toute sa force et toute son énergie, des renforts nouveaux accouraient sans cesse au secours de Bruxelles ; des détachements d'auxiliaires arrivaient de Fleurus, de Gosselies, de Jumet, de Gilly, de Perwez, de Leuze, de Lierre, du Borinage ; un grand nombre de déserteurs, conduits par des sous-officiers, entraient tambour battant par la porte d'Anderlecht, aux acclamations de la foule.

Cependant, à l'hôtel de ville on eut un moment d'inquiétude terrible. La poudre manquait, toutes les munitions étaient épui-

sées. De midi jusqu'au soir, l'agent général n'eut pas une once de poudre à sa disposition ; il avait envoyé dans toutes les directions des hommes sûrs pour s'en procurer. Il avait donné un rouleau d'or à un marchand nommé Londerzeel, en l'autorisant de payer la poudre au poids de l'or. Londerzeel lui rapporta son or intact, il n'avait pu trouver de poudre. Enfin, le soir, M. Niellon revint avec quatre barils; les autres commissaires envoyés dans tous les dépôts connus arrivèrent successivement, et le 26, à six heures du matin, il y avait, dans les corridors de l'hôtel de ville, cent quarante-cinq barils de poudre qui furent aussitôt distribués. Les gardiens de cette poudre montrèrent une insouciance effrayante. L'un d'eux, assis sur un baril, secouait contre les douves mal jointes les cendres de son cigare allumé.

Pendant que les braves volontaires versent leur sang pour la patrie, l'hôtel de ville présente un grand et noble spectacle. Les trois hommes, qui avaient saisi le pouvoir dans le temps où ce pouvoir avait tant de dangers, déploient le plus grand caractère. D'un côté, ils repoussent les offres des incendiaires ; de l'autre, ils maintiennent leur autorité au milieu de l'effervescence générale, sanctionnant ainsi la révolution par l'ordre et préparant au bruit du canon la fondation d'une sage et entière liberté. Ces hommes courageux et énergiques se déclarent en permanence, se partagent les fonctions, affrontent tous les dangers pour parer à tous les besoins. Ils se trouvent bientôt former un point général de ralliement, un gouvernement de l'opinion vers lequel tous les vœux, toutes les espérances se portent. Tous les bons citoyens se réunissent à eux, les chefs du peuple leur demandent des ordres. Dès le matin, l'hôtel de ville est rempli de députés des villes, de citoyens de toutes les classes, venant présenter des réclamations, demander des fusils, des instructions ou faire des offres de service. Bruxelles présente l'aspect d'un camp dont l'hôtel de ville est le quartier général. Malgré ce désordre apparent, tout marche et s'organise comme par enchantement : service des vivres, des munitions, logement des auxiliaires, distribution des armes, il est pourvu à tous les besoins, paré à tous les dangers. Par l'activité de ce gouvernement de quarante-huit heures, les masses du peuple éparses

et fermentant confusément se réunissent en un faisceau; les triumvirs deviennent non-seulement chefs de ces bandes qu'on gagne et qu'on conduit par la parole, non-seulement ils savent être entraînants au moment décisif, mais encore ils se montrent capables de ces soins assidus qu'exige le pouvoir. En même temps que le peuple renverse un gouvernement, ils jettent les fondements de celui qui doit lui succéder; en un mot, ils travaillent déjà à affermir l'indépendance et la liberté de la patrie avant que la conquête de cette indépendance soit un fait accompli.

A sept heures, le feu cessa. Pour la troisième fois, les insurgés abandonnent leurs postes, dont l'ennemi ne songe pas même à s'emparer. A ces barricades qui cernaient le Parc, les seules forteresses qui protégeassent la ville, il n'était resté en tout que huit hommes de garde. Le général en chef, effrayé de cette confiance qui pouvait être si funeste, fit sentinelle lui-même à la Place Royale.

Le lendemain matin, dimanche, 26 septembre, la foule lisait la proclamation suivante, affichée sur tous les murs de la ville :

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

« Vu l'absence de toute autorité tant à Bruxelles que dans la plupart des villes et des communes de la Belgique ;

« Considérant que, dans les circonstances actuelles, un centre général d'opérations est le seul moyen de vaincre nos ennemis et de faire triompher la cause du peuple belge ;

« Le gouvernement provisoire demeure constitué de la manière suivante :

« MM. le baron Vanderlinden d'Hooghvorst ; Ch. Rogier ; le comte Félix de Mérode ; Gendebien ; S. Van de Weyer ; Jolly ; J. Vanderlinden, trésorier ; le baron F. de Coppin ; J. Nicolay, secrétaires.

« Bruxelles, le 26 septembre 1830. »

(*Suivent les signatures.*)

La nuit s'était écoulée en conférences. Les trois membres de cette commission administrative constituée depuis quarante-huit

heures et qui avait déjà rendu de si grands services, sentant que le fardeau allait devenir trop lourd pour eux, malgré leur énergie, avaient appelé à leur aide les citoyens les plus dévoués. La plupart de ceux qu'ils s'étaient adjoints s'étaient absentés dans les premiers jours de l'insurrection, ne croyant pas à la possibilité de la résistance. La résistance inespérée du peuple les avait rassurés, et, franchissant de nouveau la frontière de France, ils étaient revenus assez tôt pour ne pas être appelés des hommes du lendemain ; ils étaient revenus au plus fort de la lutte, lorsque la victoire paraissait encore incertaine et que le danger était encore grand. Le caractère de la plupart de ces hommes était d'ailleurs ce qu'il devait être pour ces moments de crise, de passion, d'enthousiasme.

Charles Rogier, que nous avons vu d'abord chef de partisans, s'était révélé tout à coup homme de pouvoir dans ses quarante-huit heures de triumvirat. Hardi, infatigable, plein de confiance dans la fortune, possédant le don de se faire des amis par son caractère sympathique, et le don de l'enthousiasme si nécessaire dans de telles circonstances, parce qu'on ne peut communiquer aux autres une émotion profonde si l'on ne l'éprouve soi-même ; homme de cœur et d'exécution, point philosophe ; c'était bien l'homme-type du gouvernement provisoire. Les philosophes et les penseurs peuvent dans les temps calmes se distraire avec la théorie et la discussion ; mais ce qui se fait en temps de révolution s'exécute avec le cœur et avec le bras. Il faut conquérir avant de fonder.

M. Gendebien était un homme de tempérament plutôt que de tête, de passion plutôt que de volonté, de mouvement plutôt que d'action. Dans tous les moments d'effervescence, on voit surgir des hommes ardents, passionnés, poursuivis par le rêve continuel du passé. L'enthousiasme que le panache blanc de Henri IV inspirait sous la restauration, la cocarde de Camille Desmoulins l'inspirait en France, après les trois jours, à un certain nombre de jeunes gens. Devant les nations agitées par de brûlants transports, maintes apparitions se lèvent comme des spectres devant les regards d'un homme en délire. Les anges et les saints occupèrent en Angleterre, après la grande révolution où disparut un roi, les esprits

embrasés par la passion politique; l'antiquité apparut en 1789 aux combattants de la Bastille; la chevalerie, en 1815, aux soldats de Condé. Ainsi, en 1830, l'ombre de la république française se montra en Belgique à quelques esprits généreux. M. Gendebien fut du nombre; pour lui l'idée de liberté était inséparable de l'idée de république et des souvenirs de la France. D'ailleurs, animé par un patriotisme sincère, M. Gendebien devait concourir énergiquement au succès de la révolution, au service de laquelle il apportait, avec tous ses rêves, de nobles et généreux projets, un amour extrême de la liberté et de toutes les libertés la haine des abus et une indignation pleine de verve.

M. le comte de Mérode, rejeton d'une des plus illustres familles de la Belgique, noble enfant qu'on éleva dans le château de ses pères, où ses yeux, en s'ouvrant à la lumière, commencèrent par voir la gloire de ses aïeux, leurs grandes épées, et leurs armures trouées par les batailles, vécut donc d'abord au milieu de ces influences aristocratiques. Catholique ardent, pendant le règne de Guillaume il s'était peu à peu passionné pour la liberté, mais cette passion ne lui avait pas fait oublier ses premiers principes. Il avait pour la liberté, si ces mots ne hurlent pas trop de se trouver ensemble, un amour féodal. Grand seigneur et démocrate, ses deux passions contraires sont restées en lui sans s'unir, sans se fondre, de manière à produire souvent d'étranges contradictions, et sans que rien ait pu modifier depuis cette organisation si fermement arrêtée.

M. de Mérode a gardé toutes ses idées natives, cette sorte de rudesse et de roideur qu'il tient de la grande race militaire dont il est descendu, cette pensée inflexible qui est la seule épée qu'il ait jamais tenue dans ses mains, mais dont il se sert d'une manière impitoyable. Il n'a rien appris des hommes dans les événements qu'il a traversés; mais aussi il n'a jamais rien perdu de sa droiture et de sa probité, qui sont ce qu'il y a de plus inébranlable en lui avec ses opinions et ses systèmes. Ce qui a manqué à M. de Mérode dans sa carrière politique, ce n'est ni l'autorité de caractère, ni le courage, ni l'instruction, ni l'esprit vif et original; c'est le tact et l'abandon. Sa fine causticité, qui fait sa fortune dans l'opposition, cause sa ruine quand il est au pouvoir,

ou seulement dans les rangs ministériels ; il s'est fait un monde politique à lui avec des sentiments pris dans deux ordres d'idées opposés l'un à l'autre ; quand les faits viennent déranger ses théories, il ferme les yeux pour ne pas voir les faits et ses théories restent ce qu'elles étaient. Pendant que le monde s'agite et marche autour de M. de Mérode, lui, il reste immobile, attendant patiemment, mais vainement, l'heure de ramener le monde à lui ; car le monde ne revient sur ses pas pour personne. L'exemple de M. de Mérode prouve que le patriotisme, l'étude, l'esprit, les plus nobles qualités ne suffisent pas dans les affaires, et que la connaissance des hommes, une certaine communauté avec leurs penchants et leurs idées sont des nécessités pour un homme d'État. Mais le 26 septembre, M. de Mérode figurait à merveille dans le gouvernement provisoire qu'il décorait de son antique nom ; il était une garantie et un encouragement pour les patriotes catholiques, et grâce à ses doubles instincts, il devenait pour la révolution un champion prêt à combattre en chevalier et en homme du peuple.

M. Van de Weyer, qui avait été de toutes les assemblées, de tous les conseils où l'on avait délibéré sur les moyens les plus propres à forcer le roi Guillaume à céder ; qui avait rédigé la protestation envoyée aux députés belges à la Haye, qui voulait en quelque sorte paralyser le pays et forcer ainsi le pouvoir à demander grâce, M. Van de Weyer, redoutant pour la Belgique l'issue d'une lutte par les armes, s'était absenté pendant les premiers jours de la révolution. Il revint aussi, mais avant que l'ordre et le calme fussent rétablis, avant la victoire de Bruxelles.

A peine installé, le gouvernement provisoire fit acte d'autorité, acte de souveraineté ; il prit un arrêté qui prorogeait de vingt-cinq jours l'échéance de tous les effets de commerce sur la place de Bruxelles, créés antérieurement à la date du 26.

On s'étonna d'abord qu'au milieu du combat le nouveau pouvoir eût songé à prendre une mesure aussi grave. Mais cette mesure fut d'une politique très-bien entendue, elle prouva le pouvoir du nouveau gouvernement et força les masses à lui obéir ; le peuple, avec son instinct sûr, comprit que, pour proro-

ger l'échéance des effets de commerce, il fallait bien plus de force que pour nommer un général auquel personne n'obéissait encore. Ce fut même là le seul motif qui fit prendre cet arrêté, et la preuve, c'est qu'il fut rapporté le 29, trois jours après, lorsque le peuple eut pris l'habitude d'obéir au gouvernement de la révolution.

La nuit avait été employée par le général à prendre des mesures pour le lendemain. Ses ordres étaient donnés et leur exécution était confiée aux hommes qui avaient fait preuve de tant de courage et de tant d'audace depuis trois jours. Une pièce de canon avait été transportée par-dessus les barricades avec des efforts inouïs et placée au Treurenberg. Une autre se trouvait à la Montagne du Parc. Enfin, à la Place Royale étaient restées les deux pièces de canon de Charlier. Les barricades et les maisons étaient garnies de défenseurs plus nombreux, plus aguerris, et déjà plus habitués à obéir à la voix de ceux qui leur servaient de chefs. La fusillade s'exécutait avec ordre; les tirailleurs attendaient que l'ennemi fût à portée et que leurs coups devinssent certains. La ville même s'était habituée au danger au milieu duquel elle vivait depuis trois jours entiers. Les volontaires, sans que leur courage eût rien perdu de son enthousiaste énergie, avaient acquis du sang-froid, et devenaient d'autant plus redoutables aux ennemis.

Cependant les Hollandais n'avaient encore rien changé à leurs dispositions; leur artillerie occupait les mêmes postes que la veille; leurs tirailleurs étaient rangés dans la rue Ducale et se tenaient immobiles; lorsque, vers neuf heures, on apprit que l'ordre était donné d'attaquer la ville avec toutes les forces hollandaises réunies. L'ennemi allait tenter un effort désespéré.

Bientôt les réserves, grossies par la 15e division qui venait d'entrer en ligne, se mirent en marche et débouchèrent de toutes parts sur les boulevards. L'artillerie se réunit. Toutes les forces ennemies se formèrent en colonnes d'attaque.

Deux divisions furent disposées en échelons pour attaquer à la fois la Place Royale et la rue Royale; une troisième, au centre, appuyée sur le Wauxhall, était placée en réserve. Un rideau de tirailleurs s'étendait devant toute cette ligne de bataille afin de masquer les mouvements des corps ennemis et d'attirer, par de

fausses retraites, les volontaires dans le Parc, où ils se seraient trouvés face à face avec les masses compactes des Hollandais. Tous les mouvements de cette armée devaient être soutenus d'une manière formidable par les troupes retranchées dans les palais comme dans autant de citadelles. Enfin, au Jardin Botanique, stationnaient les réserves de cavalerie destinées à se précipiter dans l'intérieur de la ville si le plan d'attaque du côté du Parc venait à réussir.

Don Juan Van Halen comprit quelles étaient les intentions des ennemis, et prit sur-le-champ les mesures nécessaires pour s'opposer sur tous les points à leurs attaques. Il s'occupa d'armer toutes les issues. Le nombre des volontaires placés sous ses ordres s'était élevé au double environ depuis la veille. Des soldats et des officiers belges s'étaient joints à eux pour défendre la cause nationale. Don Juan distribua tout son monde dans la rue du Treurenberg, à la Montagne du Parc, à la Place Royale et dans les maisons de la rue et de la Place Royale, sur tous les points enfin où la ville était accessible. Il plaça une partie de ses volontaires en réserve entre la Banque et la barricade de la Montagne du Parc. Il fit transporter des vivres et des munitions à portée du théâtre de la lutte. Il envoya des détachements pour observer les mouvements des réserves du Jardin Botanique et pour occuper les issues de la rue Notre-Dame-aux-Neiges où l'ennemi s'était logé. Il fit distribuer dans tous ces postes ce qu'on put réunir de fusils dans le bas de la ville pour armer les volontaires dont son état-major excitait sans cesse le zèle. Ces dispositions étaient achevées dans la matinée. Ordre fut donné à tous les volontaires d'attendre l'agression et de ne pas la provoquer.

Dans cet intervalle de temps, les chefs placés sous les ordres de don Juan avaient aussi fait leurs dispositions d'après le plan général de défense. Le comte Van der Meeren, qui venait d'arriver au quartier général, fut chargé de tenir l'ennemi en respect sur la gauche, à l'entrée de la rue Royale. Il pénétra silencieusement dans toutes les maisons de la rue Royale afin d'y retrancher les volontaires, qui d'ailleurs ne se montrèrent pas et ne devaient découvrir leurs feux qu'au signal convenu.

Sur la droite, le général Mellinet prenait les mêmes dispositions à partir de l'hôtel de Belle-Vue et du café de l'Amitié. Deux pièces de canon furent placées par lui dans la cour de l'hôtel de Belle-Vue, pour y demeurer masquées jusqu'au moment de l'attaque. Une troisième pièce, placée au Pont de Fer, enfilait l'entrée de la rue Royale et devait mitrailler l'ennemi s'il arrivait jusque-là.

Enfin, don Juan dirigea lui-même les opérations du centre; il avait avec lui le détachement de Fleurus, commandé par le capitaine Bouchez. Il plaça soixante tirailleurs environ dans la maison de M. Van Hulthem, à l'angle de la Montagne du Parc. Ces tirailleurs devaient, sur son ordre, commencer le feu qui serait le signal de l'engagement général. Plusieurs officiers étaient venus offrir leurs services au général en chef, et devaient maintenir les communications entre le centre et les deux ailes. On plaça autant que possible dans chaque position importante les hommes qui, ayant fait leurs preuves dans les journées précédentes et ayant servi dans l'armée, étaient les plus capables de braver le feu.

Il était environ deux heures et demie lorsque les Hollandais commencèrent à s'ébranler. Les tirailleurs s'approchent de la ligne des volontaires belges, tandis que par derrière la gauche se déploie, protégée par l'artillerie. Les Belges se tiennent immobiles. Les tirailleurs hollandais, surpris, hésitent un instant, puis ils se rassurent et avancent encore. Le général Van Halen les laisse approcher jusqu'à une portée de pistolet des retranchements. Alors il donne le signal, et un feu épouvantable les accueille. Les tirailleurs s'arrêtent court, fuient aussitôt et se retirent en désordre, surpris de n'être pas poursuivis. En même temps, sur la droite, les Hollandais se déploient et avancent par masses compactes; mais un feu des plus meurtriers, partant de l'hôtel de Belle-Vue où M. Kessels était venu renforcer MM. Pellabon et Vereecken, les empêche d'exécuter entièrement ce mouvement. Un petit canon de montagne, placé sur la terrasse de l'hôtel, mitraille les bataillons qui s'avancent. Les premiers se replient sur ceux qui les suivent, et bientôt le désordre se met dans cette masse imprudemment exposée en colonnes pro-

fondes aux effets de l'artillerie belge, très-peu nombreuse, il est vrai, mais dirigée avec une adresse remarquable. Bientôt les Hollandais culbutés se retirent précipitamment et se réfugient dans les bas-fonds du Parc, où l'artillerie leur fait encore subir des pertes considérables. A cette affaire, M. Kessels fut blessé au bras d'un coup de biscaïen.

Depuis le premier jour, les ennemis s'étaient emparés d'une position fort importante et de laquelle ils faisaient beaucoup de mal aux insurgés. Ce poste, c'était le haut des escaliers de la Bibliothèque et les maisons qui dominent cet escalier aux deux coins. Les grenadiers placés sur la plate-forme de l'escalier, protégés par ceux des leurs qui occupaient les maisons, étaient parfaitement en sûreté et incommodaient fort les volontaires belges tant du côté de la rue d'Isabelle que du côté de la Place Royale. Au moment où avait lieu l'attaque générale, quelques volontaires, guidés par M. Brickx, peintre de Malines, parviennent, en perçant les murs, à s'introduire dans le grenier de la maison placée à l'angle gauche de l'escalier. Les autres étages sont occupés par des Hollandais; peu importe, par les lucarnes et les ouvertures du grenier, les Belges fusillent les grenadiers embusqués sur la plate-forme. Les Hollandais qui occupent la maison veulent prendre le grenier d'assaut, mais les premiers qui se présentent sont tués à bout portant. Cependant, cédant au nombre, les Belges allaient se retirer, lorsque des renforts leur arrivent. Ils s'élancent en avant, culbutent les Hollandais et les chassent de la maison. Alors, de toutes les fenêtres, ils font un feu soutenu qui force les grenadiers à abandonner la plate-forme de l'escalier. Les Hollandais qui occupaient l'hôtel de M. Hennessy, situé à l'autre angle, comprenant que leur position est très-périlleuse, et que d'ailleurs leur présence est devenue inutile par la retraite des grenadiers, se retirent dans le Parc et abandonnent l'hôtel aux bourgeois qui s'y retranchent aussitôt. L'ancienne rue Royale, depuis la Place jusqu'au Treurenberg, se trouva ainsi entièrement purgée d'ennemis. Les nôtres purent s'y fortifier dans toute la longueur du Parc, et l'artillerie belge fut libre alors de venir se placer près de la grande barricade.

Les généraux hollandais, voyant leur attaque repoussée sur tous les points, commencent à perdre courage. Cependant ils comprennent qu'un effort désespéré peut seul les sauver et ranimer le moral du soldat; ils se décident donc à tenter une nouvelle attaque. Les pelotons d'avant-garde repoussés si énergiquement se reforment derrière les arbres du Parc et se joignent pour se porter ensemble vers la Place Royale. Les généraux rallient ainsi une masse de trois mille hommes qu'ils dirigent au pas de charge vers la place où les nôtres sont si bien disposés à les recevoir : deux batteries d'artillerie les appuient. Ils s'avancent en colonnes serrées, décidés à s'emparer de cet hôtel de Belle-Vue où ils sont déjà tant de fois venus se briser. Les volontaires soutiennent le choc avec une vigueur incroyable. Dix fois les Hollandais reculent et dix fois ils reviennent à la charge avec une fureur toujours inutile. Mellinet a fait avancer deux pièces de canon auprès de la barricade de la Place Royale, et les fait pointer de manière à dominer toute la place du Palais par où viennent les assaillants. Ces mesures bien prises, il laisse approcher l'ennemi, puis tout à coup il démasque ses pièces et commande le feu. La mitraille de la Place Royale prend les Hollandais de front; celle de l'hôtel de Belle-Vue les prend en écharpe. La terreur et la mort volent dans leurs rangs. En quelques minutes quatre des pièces hollandaises sont démontées. L'ennemi, repoussé de toutes parts, rentre en désordre dans le Parc et va se réfugier dans les bas-fonds. Alors Mellinet fait avancer ses pièces en avant des barricades, et la mitraille va balayer toutes les allées du Parc. Don Juan fait placer une pièce sur la plate-forme de l'hôtel de Belle-Vue, d'où elle plonge jusque dans les bas-fonds et foudroie les Hollandais vaincus. On entendit alors ces malheureux s'écrier : *God verd.... zy schieten uit de lucht!* (Sacr.... ils tirent du ciel!) Pendant ces attaques, une batterie hollandaise, placée en avant du palais du prince d'Orange, n'avait cessé de battre l'hôtel de Belle-Vue d'une manière si terrible que ses braves défenseurs s'attendaient à chaque instant à le voir s'écrouler sur eux. Malgré ce danger, rien ne put les forcer à abandonner ce poste périlleux, et ils le défendirent avec l'énergie la plus obstinée contre des forces décuples.

Tandis que la droite soutenait avec tant de succès une lutte aussi acharnée, des engagements partiels avaient lieu vers la gauche. Les Belges s'avançaient toujours de maison en maison, d'appartement en appartement, soutenant un combat nouveau à chaque nouvelle conquête et repoussant l'ennemi devant eux jusqu'à ce qu'il fût refoulé dans le palais des États généraux. Ce fut vers midi que l'hôtel Torrington, le plus proche des États généraux, fut incendié par les projectiles hollandais, ainsi que les maisons environnantes. On crut longtemps dans la ville que c'était le palais lui-même qui était en feu.

Les Hollandais, comprenant combien il était important pour eux d'empêcher toute communication entre notre droite et notre gauche, et s'apercevant que notre centre était dépourvu d'artillerie,—la pièce placée à la Montagne du Parc ayant été envoyée à la Place Royale,—tentèrent une attaque vigoureuse sur ce point. Mais ils furent encore plus vigoureusement reçus, et quoiqu'une batterie, placée rue Ducale et enfilant l'allée du Parc, vînt foudroyer la barricade de la Montagne du Parc, ils ne parvinrent pas à déloger les volontaires qui défendaient ce poste d'autant plus important aux yeux des Hollandais, que le drapeau brabançon, placé à une fenêtre de l'hôtel Van Hulthem, leur indiquait que c'était là le quartier général des insurgés.

Pendant que ces combats principaux avaient lieu, les volontaires tentèrent avec succès des diversions sur plusieurs points. M. de Culhat, qui venait d'arriver au quartier général, fut chargé de déloger les Hollandais des cours et des jardins qu'ils occupaient autour du palais. A la tête de deux cents volontaires déterminés, M. de Culhat dirigea son attaque par la rue Verte, surprit l'ennemi par les derrières et le chassa de ses positions. Déjà, avant cet engagement de la rue Verte, un corps de volontaires bruxellois et auxiliaires, parmi lesquels se trouvaient entre autres ceux de Gosselies, était sorti de la porte de Hal pour tenter une diversion sur les derrières de l'ennemi. Il fit un grand détour par Ixelles, pénétra par le faubourg de Namur, et là commença une fusillade si vive et si bien nourrie, que les ennemis, surpris à l'improviste par un côté où ils ne croyaient pas pouvoir être inquiétés, et pensant avoir affaire à

des assaillants bien plus nombreux, se retirèrent précipitamment, laissant plusieurs morts, et se replièrent sur le boulevard de Waterloo, où on leur tua encore beaucoup de monde de derrière les hauteurs extérieures. Cette attaque, très-habilement dirigée, n'eut pas un grand résultat immédiat, mais elle contribua à décourager de plus en plus les Hollandais qui se crurent cernés de toutes parts, et ne fut pas sans influence sur la détermination que prit le lendemain le prince Frédéric.

La fureur du peuple contre les Hollandais, bien loin de se calmer, ne faisait que s'accroître. Quatre jours de combats acharnés, de fatigues incessantes, semblaient donner de nouvelles forces aux volontaires électrisés par leurs succès. Ils en étaient venus à mépriser le danger à ce point que de petites troupes de quatre à cinq hommes avaient souvent l'audace de pénétrer dans le Parc, malgré les formidables feux de peloton des Hollandais abrités par les arbres des bas-fonds, et allaient les tuer presque à bout portant. Vers quatre heures, les volontaires de Nivelles tentèrent une de ces attaques partielles. On remarqua qu'il y avait deux femmes parmi eux, les femmes Grégoire et Marchand ; ils furent suivis par des volontaires de Wavre, de Binche, de Tournay, qui se précipitaient en désordre au-devant des Hollandais. Ils s'emparèrent, sous le feu des ennemis, d'un caisson rempli de munitions de guerre. Le brave Fellner s'efforçait de mettre de l'ordre dans les rangs de ces volontaires héroïques mais indisciplinés ; au moment où, l'épée à la main, il les entraînait par pelotons d'attaque vers les bas-fonds pour en déloger les Hollandais, il tomba mortellement frappé d'une balle ; il expira bientôt après. Le docteur Feignaux fut blessé au même instant. Un jeune homme, nommé Duray, s'élança pour soutenir Fellner; mais au même moment, frappé lui-même d'une balle à la tête, il tomba avec Fellner et expira. Ce jeune homme avait quatre frères. Leur histoire héroïque est digne des temps antiques. L'un d'eux était dans les rangs hollandais et se battait contre sa patrie. Les quatre autres, habitants de Gosselies, accoururent à Bruxelles, en jurant de se faire tous tuer pour laver dans leur sang la tache faite à leur nom par leur frère *le Hollandais;* c'est ainsi qu'ils le nommaient. Ils tinrent parole. Celui qui mourut en soutenant

Fellner était le dernier survivant de ces quatre héros. Un Français, ancien soldat, se battait avec acharnement; une balle lui crève l'œil gauche et se loge dans l'orbite, il l'en retire lui-même et s'écrie : « Bah ! je n'aurai plus besoin de le fermer pour viser. » Et il retourne au feu.

Quoique ces attaques partielles eussent démontré aux nôtres combien il était impossible à quelques poignées d'hommes en désordre de culbuter des masses compactes, nombreuses, véritables murailles vivantes, hérissées de baïonnettes et vomissant la mort, une dernière attaque fut faite vers cinq heures. Le général en chef ordonna à M. Kessels de quitter momentanément le commandement de sa batterie d'artillerie et de se mettre à la tête de tous les hommes de bonne volonté pour aller s'emparer des canons et des caissons que l'on voyait abandonnés à l'entrée du Parc. M. Kessels et M. le capitaine Bouchez, qui se joignit à lui, réunirent vingt-trois hommes déterminés, et cette petite troupe se porta au pas de course en face de l'escalier de la Bibliothèque où se trouvaient les caissons adossés à la haie du Parc. Ils avaient calculé que par la rapidité du mouvement ils n'auraient pas à souffrir beaucoup. Un feu épouvantable est vomi sur eux. Plusieurs hommes tombent; néanmoins les autres avancent toujours. Kessels et Bouchez les excitent de la voix et de leur exemple, ils arrivent sur les caissons. Mais les chevaux tués y sont restés attelés. Ces braves sont obligés de s'arrêter sous le feu le plus violent pour couper les traits. Ils tombent un à un; les survivants continuent leur besogne au milieu de cet ouragan de balles. Enfin ils parviennent à dégager les caissons et ils les entraînent vers les escaliers de la Bibliothèque. Ils étaient partis vingt-trois, ils n'étaient plus que six. Les dix-sept autres avaient été tués. Au haut de l'escalier on enlève les roues, et les caissons sont descendus dans la rue d'Isabelle, d'où ils sont conduits en triomphe au quartier général. Ils étaient remplis de projectiles incendiaires. Le général en chef courut au-devant de M. Kessels et le serra dans ses bras.

Après cette action d'éclat, une attaque générale du Parc fut ordonnée; mais il n'y avait ni assez de précision ni assez d'ensemble dans les mouvements des volontaires pour qu'elle pût

réussir. Quelques-uns s'élancèrent en avant sans attendre l'artillerie qui devait les soutenir. Repoussés, comme cela devait être, par des forces aussi disproportionnées, ils perdirent quelques hommes. M. Kessels, qui se distingua encore dans cette attaque, resta un instant seul dans le Parc. Épuisé de fatigue, il s'assit sur un banc et y resta jusqu'à ce qu'il eût tiré sur les Hollandais sa dernière cartouche. Pendant ce temps une pièce, placée dans l'hôtel de M. Benard, canonnait sans relâche le palais du roi, et la mitraille, criblant toute la façade, forçait les Hollandais à abandonner les fenêtres par où ils tiraient sur les volontaires.

Cependant la nuit arrivait. L'ennemi, démoralisé, exténué de fatigue, s'était réfugié de nouveau dans les bas-fonds et dans le palais du roi. Les Belges, voulant le déloger absolument de cette forteresse, se décident à y mettre le feu. Mais il était im possible d'en approcher : il fallait que le feu gagnât le palais de proche en proche. Quelques volontaires incendient une des maisons les plus voisines, dans laquelle ils ont pénétré par le Borgendael. Les flammes s'élèvent avec violence et éclairent jusqu'à minuit la ville entière ; ce fut un sacrifice inutile. Le feu atteignit le palais vers neuf heures, mais il fut arrêté par l'épaisseur des murs, sans ouvertures de ce côté.

Cet acharnement des Bruxellois, brûlant leur ville plutôt que de la rendre, acheva d'épouvanter les Hollandais. A la lueur de l'incendie on voyait dans le Parc comme en plein jour; et les nôtres dirigeaient encore, grâce à cette sinistre clarté, des coups assurés sur les ennemis occupés à relever leurs morts et leurs blessés. La fusillade et la canonnade ne cessèrent donc pas ce soir-là comme les jours précédents, et continuèrent jusqu'à deux heures du matin. La générale et le tocsin ne cessèrent de battre et de sonner qu'à cette heure.

Les Belges sentaient que le combat ne serait plus long. Ils s'apercevaient bien que les Hollandais étaient abattus par la fatigue et le découragement. Ils se préparaient à tenter le lendemain de nouveaux efforts pour achever de les écraser. Le général en chef prit de nouvelles mesures pour l'attaque du lendemain. Il envoya, entre autres, à M. Kessels l'ordre suivant :

« Il est ordonné à M. Kessels de construire pendant la nuit, tout au sommet et en avant de la barricade de la Montagne du Parc, une autre barricade avancée en demi-lune, très-élevée, qui s'appuiera contre la grille même du Parc, afin de pouvoir faire agir l'artillerie à droite et à gauche sur toute la rue Royale. M. Kessels trouvera l'occasion de prouver son zèle habituel dans l'exécution de cet ouvrage sur le point central de notre ligne. Il requerra de M. Engelspach-Larivière tout ce qu'il jugera convenable pour terminer ce travail avant le jour.

« *Signé :* J. VAN HALEN. »

A quatre heures et demie du matin, la demi-lune était construite, sans que les Hollandais eussent fait aucun effort pour incommoder les travailleurs.

Au point du jour, le plus profond silence régnait dans le Parc. Surpris, M. Kessels et quelques bourgeois s'avancent avec précaution, pénètrent dans le Parc, et, s'abritant d'arbre en arbre, ils gagnent les bas-fonds. Les bas-fonds sont déserts. Ils avancent encore ; partout la même solitude. Ils ne trouvent dans le Parc que des cadavres. L'ennemi a disparu. La victoire est restée à la révolution [1].

Des rapports arrivent de tous côtés. Entre trois et quatre heures du matin, par la nuit obscure, dans le plus profond silence, l'ennemi a fui. Toutes ses troupes ont évacué Bruxelles par les portes de Schaerbeeck et de Louvain, et comme ces issues ne suffisaient pas à la précipitation des Hollandais, ils ont jeté deux ponts sur le mur d'enceinte pour être plus tôt sortis de la ville. Ils fuyaient dans les directions de Cortemberg, de Dieghem et de Vilvorde, emmenant avec eux quatre-vingts chariots de blessés et même une partie de leurs morts.

[1] Voir la note à la fin du volume.

CHAPITRE VI.

PILLAGES. — RETOUR DE M. DE POTTER. — LA RÉVOLUTION DANS LES PROVINCES.

Les Nassau sont vaincus. La Belgique s'est violemment séparée de la Hollande. Pour la première fois depuis huit jours, la ville ne s'éveille pas au bruit du canon. La victoire remportée sur l'ennemi répand une joie profonde. L'ivresse est générale. Une foule de jeunes gens partent à cheval pour aller annoncer aux provinces l'heureuse nouvelle de la commune délivrance, et pour les rallier à la cause de la liberté. Dans tous les lieux où ils passent, on les arrête avec une avide curiosité pour leur demander des détails. En apprenant ces heureux événements, un grand nombre d'habitants se hâtent de rentrer dans les demeures d'où les avait chassés le danger. On s'embrasse dans les rues sans se connaître ; on pleure de joie ; on ne voit pas encore clairement quelle sera l'issue de cette révolution ; on ne se demande pas encore ce que l'on va faire de la victoire ; on ne prévoit pas encore si les Hollandais ne feront pas de nouveaux efforts ; on ne voit, on ne comprend qu'une chose : la victoire est restée au peuple, l'ennemi a fui pour ne pas être complétement anéanti. Ce premier succès obtenu, tout le reste semble facile. Les étran-

gers accourent en foule pour voir le champ de bataille encore fumant des combats de la veille. A la vue des plus beaux quartiers de la ville transformés en amas de décombres, à la vue de ces hôtels à moitié démolis, de ces ruines encore embrasées, de ce Parc labouré par la mitraille, de ces statues brisées, de ce pavé, de cette terre tout imbibés de sang, on comprend quels efforts héroïques le peuple a dû faire pour résister à un aussi implacable ennemi.

Cependant la foule avait envahi le palais du roi. Un sentiment de curiosité la pousse seul. Plusieurs voix s'écrient : « Point de pillages ! Nous l'avons juré au Palais de Justice ! » Et la foule répond : « Non, non ! point de pillages ! » Tous les citoyens mêlés, confondus, se précipitent dans le palais. Moines, officiers, volontaires encore noirs de poudre, bourgeoises élégantes, ouvriers en blouse, courtisanes, prêtres, soldats, le peuple aisé, le peuple indigent, le peuple vêtu, le peuple en haillons, tout cela offre à l'œil étonné une scène pleine de vie et de mouvement. Tous veulent voir *la demeure du tyran!* Les chants de victoire, les cris de joie, le son des tambours et des instruments, le bruit lointain de la fusillade qui va toujours en s'amoindrissant et finit par s'éteindre, tout concourt à augmenter l'intérêt de ce tableau. L'âme se sent délicieusement émue à la vue de ce peuple qui hier exposait héroïquement sa vie et qui aujourd'hui se livre aux élans de sa joie patriotique, aux doux sentiments d'une fraternité primitive. Hier il combattait ; aujourd'hui il se borne à railler les vaincus. Les portraits du roi sont lacérés. Ce sont les seuls dégâts que l'on commet. La foule pénètre dans l'appartement de la reine, elle examine tout avec une curiosité naïve. Un jeune homme trouve de riches vêtements dans un cabinet de toilette ; il s'en affuble. D'autres l'aident à cette toilette burlesque. Il met une magnifique robe de cérémonie en velours épinglé blanc, brodée d'or ; on jette sur ses épaules un manteau royal en gros de Naples orange, brodé d'argent. On place sur sa tête un chapeau à la Marie Stuart, couvert d'un voile de gaze d'or, et ainsi affublé, on l'entraîne, on le conduit en triomphe sur la place en criant : « C'est la reine que l'on vient de faire prisonnière. » Le peuple l'entoure, on rit, on chante, on finit par lui arracher ses

royaux ornements qui, déchirés, traînés dans la fange, sont portés en triomphe au bout de grands bâtons. Un orangiste ramasse un fragment de robe, et, avec ce fétichisme qui est le dernier courage des partisans du passé, il le taille en petites reliques qu'il partage entre les fidèles pour s'en faire des scapulaires politiques. Un autre groupe s'empare d'un buste de Guillaume en marbre blanc. Un plaisant le couronne d'un fromage de Hollande; et ce buste est promené dans les rues aux cris de « A bas le premier et dernier roi des Pays-Bas ! » Il finit par rester exposé Montagne de la Cour avec sa grotesque couronne.

Pendant que le général en chef [1] établit son quartier général au palais du roi; que, par ses ordres, on relève les caissons laissés par l'ennemi; qu'on remet en état de servir les canons démontés par notre artillerie; que des postes nombreux sont placés aux portes de la ville délivrée; que les ouvriers se hâtent d'étançonner tous les hôtels de la rue Royale qui menacent ruine; que ceux qui, par prudence, n'ont pris aucune part aux combats des jours précédents se montrent les plus empressés, les plus actifs, les plus enthousiastes après la victoire, des détachements d'éclaireurs se mettent à la poursuite de l'ennemi. Au-dessus de Schaerbeeck, ils rencontrent un nouveau renfort de Louvanistes qui se joint à eux. On pouvait reconnaître la route prise par les Hollandais aux traces sanglantes qu'ils laissaient derrière eux. Cette route était semée de cadavres. C'étaient ceux de leurs blessés morts pendant le trajet, et ceux des officiers tués pendant la bataille, et qu'ils avaient eu d'abord l'intention d'emporter avec eux. Les Hollandais se retiraient, incendiant et pillant des maisons sur leur passage. Ils emportaient avec eux un butin considérable, enlevé dans les maisons où ils s'étaient établis à Bruxelles. Personne ne voulut le leur acheter en Belgique. A Malines et à Anvers, des soldats cherchèrent à vendre pour quelques florins des bijoux, des montres, des pendules de grand prix; ils ne purent trouver à s'en défaire.

Les volontaires atteignirent l'ennemi aux environs d'Ever et

[1] Don Juan Van Halen, malade de fatigue à l'hôtel de Tirlemont, ignorait encore dans la matinée la retraite des Hollandais. Il se préparait à un nouveau combat et exigeait de son médecin, le docteur Heyligen, qu'il le mît sur pied avant midi.

de Dieghem, où il allait reprendre ses anciennes positions. Ils l'inquiétèrent vivement, quoique sa retraite fût protégée par l'artillerie de l'arrière-garde, et ne rentrèrent en ville que le soir, après lui avoir encore tué beaucoup de monde.

Malheureusement cette journée de victoire fut ternie par un crime. La révolution s'était accomplie au grand jour, sur la place publique et dans le club, par des discours et des coups de fusil. Un instinct irrésistible, généreux, juste, mais violent, avait poussé ce peuple. Une pensée organisatrice s'était révélée au milieu même de la bataille, mais aucune main n'était encore assez puissante pour contenir cette foule, dont la haine et la colère s'augmentaient à chaque instant à la vue des ravages commis par les Hollandais. Lorsque le peuple vit surtout comment ils avaient dévasté et incendié le quartier de la porte de Schaerbeeck, sous les yeux mêmes du prince, son exaspération ne connut plus de bornes. Les malheureux habitants de cette partie de la ville montraient les lieux d'où les coups étaient partis, les bâtiments où les tirailleurs ennemis s'étaient fortifiés : c'était le magnifique hôtel de M. Ferdinand Meeus. Dans son aveugle colère, le peuple accuse M. Meeus d'avoir été de connivence avec l'ennemi. Quelques hommes égarés font circuler le bruit que par ses soins des fusils et des munitions ont été fournis aux soldats de Frédéric. C'est en vain que quelques-uns veulent le défendre et soutiennent avec raison que les Hollandais sont entrés chez lui en ennemis, qu'ils se sont emparés de son hôtel par la violence, qu'ils l'ont saccagé, qu'ils ont tué les domestiques que le propriétaire y avait laissés pour le garder ; le peuple ne veut rien entendre ; des rassemblements menaçants se forment autour de l'hôtel. Ces rassemblements grossissent de quart d'heure en quart d'heure. Une foule de femmes, de furies, mêlées à des hommes ivres et criant : *Vengeance!* des troupes de bandits armés de piques et de vieux sabres, des flots de la plus vile populace battent les murailles et font entendre de sourds mugissements. Bientôt la porte crie et cède sous l'effort de la foule qui se précipite ; les croisées volent en éclats ; en un instant l'hôtel est pillé ; les meubles, les voitures, les tableaux sont entassés sur la place et brûlés. L'on vit des furieux jeter dans les flammes des poignées d'argenterie.

Bientôt le feu gagne l'hôtel lui-même, qui en quelques heures est réduit en cendres. Cette vengeance populaire fut accomplie avec une espèce d'ordre ; on avait organisé l'incendie, on finit par régulariser le pillage. Il y avait chez M. Meeus quatre citernes contenant au delà de huit mille tonneaux d'huile. Pendant trois jours entiers la populace vint puiser dans ces citernes et s'y approvisionner. Des femmes hideuses colportaient de rue en rue des seaux d'huile, les offrant à toutes les portes. De longues traces d'huile souillaient le pavé des rues. Plus tard on rendit justice à M. Meeus, et l'iniquité de cet acte de vengeance fut reconnue. Inutile remords ; le crime était consommé.

Ce jour-là, M. de Potter arriva à Bruxelles. Son voyage depuis Tournai fut une marche triomphale. A Bruxelles, où il arriva vers six heures du soir, l'enthousiasme tenait du délire. Une foule innombrable remplissait les rues. A toutes les fenêtres, des femmes agitaient leurs mouchoirs en signe de joie. On criait : *Vive de Potter! Vive le Lafayette belge!* Des blessés se faisaient porter sur son passage ; des femmes, des demoiselles en robes de fête venaient l'embrasser. On lui jetait des fleurs et des couronnes ; on porta sa voiture par-dessus les barricades. A l'hôtel de ville, les membres du gouvernement provisoire le pressèrent dans leurs bras et le montrèrent au peuple du haut du balcon. Jamais ovation pareille ne fut décernée à un homme. Jamais citoyen n'obtint une telle popularité.

L'amour de la popularité, cette grande faiblesse de la vanité, ce besoin d'étendre sa vie au delà de soi-même, d'usurper en ce monde plus de place que Dieu ne nous en a donné, expose, hélas! à de grandes vicissitudes ceux qui en sont atteints. Ils veulent jouir de l'usufruit de leur gloire, être immortels de leur vivant ; les suffrages des âmes choisies, des intelligences élevées ne leur suffisent pas ; il leur faut davantage : les murmures caressants de la foule, le char de triomphe, l'ovation, le pavois. Les intelligences inférieures n'ont pas d'autre but ; à la gloire elles préfèrent la popularité, cet écho tumultueux du présent. Pour l'obtenir, on s'inféode à la foule ; on se laisse gouverner par les émotions publiques, non par ses propres émotions ; on achète, en se faisant l'esclave mobile d'une opinion mobile, le droit de paraître la

guider, tandis qu'on est guidé par elle. Puis bientôt on s'aperçoit qu'il est impossible de répondre à toutes les espérances que l'on a fait naître. L'enthousiasme populaire s'est promis un âge d'or; on a fait de vous un héros et un dieu; le rêve ne tarde pas à s'évanouir; vous restez avec vos faiblesses et vos misères en face d'un peuple qui s'est trompé, que vous avez concouru à décevoir, et qui vous croyait parfait. D'une exaltation extrême et irréfléchie, cette foule passe à une haine aveugle; d'un amour sans bornes, à une aversion enracinée. Vous avez prodigué votre sang, vos biens, votre temps, qu'importe? Un instant a suffi pour vous faire perdre le prix de tous ces sacrifices. L'immense popularité de M. de Potter, acquise par tant de dévouement, de désintéressement, d'abnégation, de courage, de patriotisme, cette popularité ne dura que quelques jours. Chez lui cependant le désir de la popularité ne naissait que d'un sentiment pur de bienveillance pour les hommes, et on ne pouvait peut-être lui reprocher que la tache originelle de toute popularité : la vanité.

Le lendemain, le gouvernement provisoire s'adjoignit M. de Potter, dont la popularité augmenta son influence sur le peuple dans ces premiers moments d'effervescence. Dès ce jour-là, le peuple voulait incendier une autre maison appartenant à M. Meeus. M. de Potter y courut seul, sans force armée, et sa présence suffit pour calmer la colère de la populace. Les incendiaires éteignirent eux-mêmes le feu qu'ils venaient d'allumer.

Cependant arrivaient à Bruxelles, de tous les points du pays, des secours de toute espèce que le peuple nomma *convois patriotiques*. De longues files de chariots tout pavoisés de drapeaux tricolores et portant le nom des communes qui les expédiaient, avec ces mots : *Pour Bruxelles*, entraient constamment dans la ville. Ils étaient chargés de grains, de viandes, de pain, de pommes de terre, de légumes, de combustibles. Tous ces dons patriotiques étaient transportés rue des Sols, à l'ancien hôtel des finances, affecté à cette destination par un arrêté du gouvernement provisoire; les distributions pour l'armée et pour le peuple se firent aussitôt par des agents préposés à ce soin. On ne peut se faire une idée de l'affluence de ceux qui venaient ainsi offrir des dons à la patrie, et de l'abondance des secours envoyés

à Bruxelles. On vit des paysans accourir en conduisant eux-mêmes des bestiaux et des denrées de toute nature. Les barricades s'abaissaient devant cette pacifique invasion. Ces convois patriotiques furent expédiés sans cesse pendant plus d'un mois. Les journaux voulurent d'abord publier les noms des donataires; ils furent obligés d'y renoncer, tant la liste s'allongeait. De nombreuses souscriptions furent ouvertes et remplies pour des rentes mensuelles pendant toute la durée de la révolution. D'un autre côté, des renforts de volontaires accouraient à l'envi pour la défense de la patrie. Bruxelles était délivrée, mais tout n'était pas fini. L'ennemi était toujours à ses portes. On avait encore à combattre pour le chasser du territoire de la Belgique. Le renfort le plus considérable fut envoyé par la ville d'Ath. Le 27, au moment où M. de Potter, se rendant à Bruxelles, traversa la ville, le peuple se souleva et désarma la garnison. Les officiers belges se mirent eux-mêmes à la tête du mouvement. Les Hollandais donnèrent aux soldats l'ordre de faire feu sur les révoltés; mais les soldats, presque tous Belges, loin d'obéir, mirent bas les armes. Les chefs hollandais furent arrêtés; le peuple s'empara de l'arsenal. M. Vandersmissen, nommé par le gouvernement provisoire commandant de la forteresse avant même qu'elle fût tombée entre les mains des Belges, arriva sur ces entrefaites; il se hâta d'envoyer à Bruxelles toutes les forces disponibles. Dès le 28, on vit entrer les Athois, annonçant eux-mêmes leur victoire de la veille, victoire qui n'avait pas coûté une seule goutte de sang. Ils conduisaient avec eux les officiers hollandais prisonniers, parmi lesquels se trouvaient un général d'artillerie et deux colonels. Ce renfort amenait une batterie de six pièces de campagne attelées, un obusier, six caissons renfermant quatre-vingt mille cartouches et de quoi en faire trois cent mille autres. Le rapport de M. Vandersmissen annonçait en outre que l'arsenal d'Ath renfermait plus de quatre cents pièces de canon, et un matériel suffisant pour faire la conquête de la Hollande. On conçoit comment fut accueilli ce bataillon d'élite dans lequel figuraient un grand nombre de soldats. Il était commandé par des officiers belges en uniforme et décorés des couleurs brabançonnes; des officiers belges commandaient aussi l'artillerie. Les volontaires de Dour fermaient la

marche. Les acclamations du peuple saluèrent cette petite armée. On comprenait que le mouvement commencé à Ath allait s'étendre, et que désormais les soldats belges ne consentiraient plus à servir l'étranger contre leur propre patrie.

Avant de raconter les actes du gouvernement provisoire, il est naturel de dire sommairement comment la révolution s'accomplit dans toutes les provinces, empressées d'imiter l'exemple de Bruxelles.

Nous avons dit déjà que, dès le 26 août, Liége avait suivi le mouvement de Bruxelles. La garde bourgeoise s'organisa et occupa la ville. Des clubs s'établirent. Des corps de volontaires furent envoyés à Bruxelles. Celui que commandait M. Rogier y était arrivé dès le 4 septembre. Les troupes s'étaient retirées dans leurs deux forteresses, *la Citadelle* et *la Chartreuse*. La Chartreuse fut prise d'assaut par le peuple, irrité du meurtre du jeune Wibrin. Quant à la Citadelle, elle resta muette, ne faisant aucune tentative pour secourir la Chartreuse.

Le 21 septembre, un corps hollandais, venu de Maestricht avec du canon, s'établit à Oreye, à quatre lieues de Liége, afin d'intercepter les communications entre cette ville et Bruxelles. Aussitôt une foule de volontaires s'arment. Une colonne de mille hommes prend la route de Bruxelles et marche, avec deux pièces de canon, à la rencontre des Hollandais; une seconde colonne, moins forte que la première, prend la route de Tongres. L'ennemi, fort de quatre mille hommes, est attaqué avec vigueur par la première colonne; bientôt le désordre se met dans ses rangs; les Liégeois le chargent avec plus de furie; il cède et fuit. Il se retire en toute hâte à Saint-Trond, laissant sur le champ de bataille un grand nombre de morts, des canons, des armes, des bagages et une caisse militaire contenant plusieurs milliers de florins. Les Liégeois vainqueurs ramènent chez eux leur butin et leurs prisonniers. Le 24 et le 26 septembre, les Liégeois envoyèrent encore au secours de Bruxelles deux détachements de volontaires; mais le corps d'armée de Cort-Heyligers, repoussé à Louvain, occupait la route. Les volontaires liégeois, trop peu nombreux, ne purent forcer le passage, et se bornèrent à harceler cruellement l'ennemi. Le 1er octobre, les vivres manquant à la

Citadelle, le général Daine quitta Tongres pour la ravitailler. Il se présenta à l'une des portes de Liége avec trois mille hommes et un convoi de vivres. Après quelques pourparlers, un engagement très-vif eut lieu entre les Hollandais et le peuple. Pendant ce temps, la garnison de la Citadelle voulut tenter une diversion et soutenir le mouvement du général Daine. Elle sortit de la forteresse et parcourut le faubourg de Sainte-Walburge. La mitraille de deux bouches à feu la força à rentrer dans la forteresse, tandis que les cuirassiers du général Daine, accueillis par une vive fusillade, se retiraient précipitamment. Une colonne de volontaires, échelonnés à Ans, accourut alors pour prendre part au combat. A leur vue, les Hollandais prirent la fuite. Trois pièces d'artillerie et le convoi de vivres restèrent au pouvoir des Liégeois. L'ennemi était si démoralisé, que dans leur retraite les soldats jetaient leurs armes sur la route. Le combat de Sainte-Walburge prouva aux Hollandais que toute résistance serait impossible. Ils manquaient de vivres ; ils capitulèrent ; le 4 octobre, ils évacuèrent la Citadelle.

Le 25 septembre, deux mille hommes d'infanterie et quatre canons, venant de Maestricht, traversèrent Tirlemont à quatre heures du matin, à si petit bruit, que quelques personnes seulement connurent leur passage. Le bruit du canon venant de Louvain apprit aux habitants de Tirlemont quelle était la destination de ces troupes. Le soir, un quartier-maître se présente à l'hôtel de ville afin de faire préparer des billets de logement pour ces mêmes troupes, battues à Louvain et forcées de rétrograder. Les Tirlemontais s'écrient qu'ils ne reçoivent pas ceux qui viennent de se battre contre leurs frères ; ils barricadent la porte de la ville et se portent sur les remparts, attendant l'ennemi de pied ferme. L'ennemi paraît bientôt. A la vue de l'accueil qui l'attend, il hésite un instant. Les Tirlemontais, impatients, ouvrent la porte, sortent en tumulte, et trois cents hommes à peine attaquent un ennemi huit fois plus nombreux. Les Hollandais hésitent d'abord ; mais, harcelés de toutes parts, craignant d'être poursuivis et coupés, ils commencent à battre en retraite. Ils se replient sur Wissenacker, et de là gagnent Saint-Trond. Tirlemont envoya deux détachements de volontaires à Bruxelles. Dans la

nuit du 26 au 27, le bruit se répandit que cinq mille hommes réunis à Saint-Trond s'apprêtaient à marcher sur Tirlemont. Aussitôt les tirailleurs de cette ville courent au-devant des Hollandais. Ils rencontrent leur avant-garde à Orsmael. Forcés de se retirer, ils se replient sur la hauteur de Hokendoven, à un quart de lieue de Tirlemont. Là ils soutiennent un combat très-vif, sans reculer d'une semelle. Les Hollandais, harcelés en flanc par des nuées de paysans dont la résistance des Tirlemontais accroît à chaque instant le nombre et l'audace, renoncent à pénétrer dans la ville et opèrent leur retraite par Hoegaerde et Thourinnes, au lieu de prendre à droite par la Campine, ce qui abrégeait leur route de moitié. Ce fut là une des nombreuses bévues commises par Cort-Heyligers dans cette campagne.

A Louvain, l'effervescence populaire était extrême depuis le 25 août. Lorsque l'on apprit les événements du 2 septembre, la conduite équivoque du prince d'Orange, l'attitude menaçante des Hollandais à Vilvorde, l'opiniâtreté de Guillaume, le peuple s'ameuta. La troupe voulut en vain s'opposer au torrent; on sentit qu'elle serait écrasée; on parlementa, promettant qu'elle allait rentrer dans ses quartiers. Tout à coup, pendant que le peuple est sans défiance, les soldats font feu, tuent sept personnes, en blessent un plus grand nombre. Le peuple, indigné, attaque les soldats, qui plient de toutes parts et sont bientôt forcés d'évacuer la ville. Qui ordonna le feu? qui commit cet acte de déloyauté? on l'ignore. Le peuple en accusa le major Gaillard. Cependant le peuple met la ville en état de défense; la garde bourgeoise s'organise. MM. Roussel et Deneef dirigent le mouvement. Le prince Frédéric, irrité de l'échec de la garnison, fait marcher sur Louvain la division du général Trip. Mais le prince d'Orange partant pour la Haye, on comprit qu'au moment où il allait exposer au roi les vœux des Belges, il n'était pas encore temps de commencer la guerre. Trip fut rappelé. Le 21 septembre, Louvain envoya au secours de Bruxelles ces braves volontaires dont nous avons dit les services et les exploits. Le 23 septembre, le prince, qui n'avait pas oublié sa rancune, fit attaquer Louvain en même temps que Bruxelles. Deux corps d'armée, venus l'un de Malines, l'autre de Maestricht, soutenus par six batteries, assail-

lirent la ville sur deux points opposés ; ces deux attaques, effectuées à deux heures de distance l'une de l'autre, furent repoussées glorieusement par les Louvanistes, aidés des paysans des environs, qui, au bruit du canon, semblaient sortir de terre sur les pas de l'ennemi. L'ennemi vaincu fut poursuivi l'épée dans les reins jusqu'à plusieurs lieues de distance, et éprouva des pertes considérables. Par cette double victoire, Louvain empêcha quatre mille hommes et vingt bouches à feu de venir à Bruxelles renforcer l'armée de Frédéric. Le 27, l'ennemi, vaincu à Bruxelles, menaçait Louvain. Repoussé d'abord, il s'était replié sur Campenhout, où les Louvanistes l'avaient poursuivi. Le lendemain, il se préparait à une nouvelle attaque, mais le gouvernement provisoire ordonna d'envoyer au secours de Louvain une colonne de trois cents hommes avec deux canons. MM. Kessels et Niellon furent chargés de cette expédition. Ils arrivèrent à temps, continrent l'ennemi, établirent des avant-postes dans toutes les directions, et, prenant pour base de leurs opérations la ville de Louvain, ils commencèrent sur ce point la campagne d'Anvers.

Pendant ce temps, don Juan attaquait l'ennemi à Vilvorde. Le 28, au soir, une fausse alarme se répandit dans Bruxelles. Le bruit courut que de nouvelles troupes s'avançaient en force. De nombreux détachements sortirent de la ville pour aller à leur rencontre ; dix pièces de canon attelées étaient rangées sur le boulevard, prêtes à partir au premier signal. Voici ce qui causait cette alerte. Nous avons dit que Cort-Heyligers, repoussé à Louvain et à Tirlemont, avait fait un long détour par la gauche ; il avait pris par Jodoigne et par Wavre, où son avant-garde avait été vivement ramenée par les nôtres ; il avait passé la nuit à Leefdael, puis s'était approché de Bruxelles, avait traversé la chaussée de Louvain vers Cortemberg pour faire sa jonction avec le corps d'armée du prince Frédéric, qui se trouvait ainsi porté à plus de seize mille hommes. Don Juan fit attaquer Vilvorde le 29 dans la matinée : les volontaires de Fontaine-l'Évêque, de Binche, de Namur et de Couvin, sous les ordres de M. Ragondet, s'emparèrent de la ville, confièrent à la milice bourgeoise la garde des dix-huit cents condamnés enfermés dans la maison de force et continuèrent à poursuivre l'ennemi. A Sempst, une trentaine de

volontaires, conduits par M. de Wys, osèrent attaquer la cavalerie de l'arrière-garde et lui enlevèrent dix-sept chevaux. On s'étonne aujourd'hui de voir des poignées d'hommes indisciplinés chasser ainsi devant eux des corps d'armée disciplinés. Cela s'explique par la terreur qu'inspirait aux Hollandais la vue des fusils de chasse, dont les coups étaient assurés. Don Juan voulait profiter de l'élan populaire et poursuivre l'ennemi sans relâche, le chasser devant lui, s'emparer par un coup de main de la citadelle d'Anvers, et rejeter enfin l'armée de Frédéric au delà des frontières de la Hollande. Il estimait que tout cela pouvait être accompli en huit ou dix jours. Le gouvernement provisoire ne partagea pas sa confiance; il craignait, pour les volontaires mal organisés encore, l'issue d'une bataille en rase campagne, et dans le cas où les prévisions de don Juan se seraient réalisées, il redoutait que les nôtres, entraînés par leur ardeur, ne violassent le territoire de la Hollande et ne compromissent ainsi aux yeux des puissances la cause de la révolution et l'avenir de la Belgique. Déjà une colonne de six cents hommes, avec trois pièces de canon, sous les ordres du colonel Moyard, s'avançait vers les Hollandais pour les attaquer, tandis que Niellon arrivait sur la droite pour soutenir ce mouvement; déjà l'ennemi était en pleine retraite, lorsque le gouvernement provisoire donna l'ordre au général en chef de faire rétrograder sur-le-champ toutes les troupes belges. Van Halen obéit à regret; mais il obéit. Une vive mésintelligence avait déjà éclaté entre le général en chef et le gouvernement provisoire. Dès le 30 septembre, accusé par M. de Potter de vouloir faire un 18 brumaire, don Juan avait offert sa démission. Le gouvernement avait répondu en lui envoyant le brevet de *général en chef des forces militaires dans le Brabant méridional, et même des gardes bourgeoises, en cas de service hors de leurs communes*. La mésintelligence ne fit que s'accroître à la suite de l'ordre de rétrograder qui lui fut donné le 3 octobre. Les discussions s'envenimèrent. Le 5 octobre, il fut nommé lieutenant général en disponibilité de service avec un traitement annuel de dix mille francs, dont la moitié était réversible sur la tête de sa veuve. Ainsi finit la courte carrière militaire de don Juan Van Halen en Belgique.

Dans le Hainaut, la révolution était accueillie avec un enthousiasme inouï par une population plus imprégnée des idées françaises. Mais tout mouvement sérieux semblait devoir être comprimé par les fortes garnisons qui occupaient les quatre forteresses principales, Ath, Mons, Tournay et Charleroy. Nous avons dit comment Ath tomba au pouvoir des Belges. Charleroy ne tarda pas à suivre cet exemple. Les soldats et les officiers belges se joignirent au peuple. Un officier de la garnison de Mons, M. le lieutenant Greindl, se présenta seul devant Charleroy et imposa à la garnison hollandaise la capitulation la plus honteuse. Cette garnison, forte de huit cents hommes, mit bas les armes, évacua la ville sans rien pouvoir emporter avec elle, abandonnant un matériel évalué à plus de dix millions de florins, et se laissa conduire comme un troupeau de moutons aux avant-postes hollandais à Campenhout, par un faible détachement de volontaires sous les ordres de M. Nalines.

Tournay, contenu par sa garnison, ne put faire un mouvement pendant le mois de septembre ; les braves volontaires conduits à Bruxelles par M. Renard s'étaient échappés un à un de la ville, et avec beaucoup de peine, car toutes les communications étaient rigoureusement interceptées. Cependant une sorte de fermentation régnait dans la ville et l'on prévoyait le moment où le peuple allait se soulever. Le 28 septembre, à la nouvelle de la prise d'Ath, des groupes menaçants se formèrent. La garde communale, ayant forcé le bourgmestre à lui donner des armes, les distribua au peuple. On enleva partout le drapeau hollandais et les armoiries des Nassau. Le drapeau brabançon fut triomphalement promené par la ville. Les troupes se retirèrent dans la citadelle et les postes furent occupés par les bourgeois. La garnison, de trois mille hommes, était composée presque entièrement de Belges ; on y comptait à peine quatre cents Hollandais. Ceux-là déposaient leurs armes avec un joyeux empressement ; ceux-ci firent plusieurs feux de peloton qui par un hasard providentiel n'atteignirent personne. Cependant quelques compagnies s'étaient retranchées dans les quartiers Saint-Jean et des Capucins. Vers ce dernier poste, les Hollandais font mine de vouloir se joindre au peuple. Les bourgeois s'approchent sans défiance et sont accueillis

par un feu terrible qui renverse neuf hommes. Les soldats belges, à la vue de cette trahison, enfoncent les portes et s'éloignent avec horreur pour aller faire cause commune avec le peuple. Au quartier Saint-Jean, l'engagement est meurtrier, il coûte la vie à quatorze bourgeois. Le commandant en chef de la forteresse, qui pourtant était Belge, le général Vauthier, mit la citadelle en état de faire une vigoureuse défense. Déjà les canons étaient braqués sur la ville... Mais les canonniers étaient Belges, Liégeois pour la plupart. Ils avaient juré de ne pas tirer sur leurs frères. Dans la nuit du 28 au 29, le général, contraint par la défection de ses troupes, qui passaient au peuple par compagnies entières avec armes et bagages, envoya le colonel des hussards pour proposer une capitulation. Elle fut conclue à des conditions honorables, et trois jours après la citadelle fut évacuée.

A Mons, les événements furent plus graves, la lutte plus sérieuse. Le général Duvivier, Montois lui-même, commandait dans cette ville. Le gouverneur, M. de Macar, était Liégeois. Le général George, Hollandais, commandait sous le général Duvivier. Ces trois fonctionnaires permirent à la garde bourgeoise de s'organiser et semblèrent ne rien faire pour s'opposer au mouvement des esprits. Malgré cette apparente modération, ils prenaient des mesures pour résister. Chaque jour la garnison se renforçait de nouveaux détachements hollandais. Le peuple s'irritait de voir arriver ces renforts, il s'assemblait et murmurait, mais le général Duvivier était populaire et sa présence seule suffisait pour dissiper les rassemblements. Sur ces entrefaites arriva à Mons un général hollandais, le général Howen, qui, sous prétexte d'une inspection, venait en réalité prendre le commandement. On se méfiait du général Duvivier. Le peuple s'ameuta. Une foule nombreuse se porta à l'hôtel du nouveau général pour le chasser de la ville. Celui-ci s'esquiva et se réfugia à l'arsenal, où toute la garnison se retira aussitôt. Elle se composait de cinq mille hommes environ, d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie. Il ne resta dans la ville que vingt cavaliers de la maréchaussée, commandés par le lieutenant de Ladrière. Le peuple désarma sans résistance les postes de la garde urbaine et de la garde communale, et se procura ainsi environ quatre

cents fusils. Il attaqua alors le poste de la porte de Nimy gardé par une compagnie entière. Cette compagnie tint bon, la fusillade fut vive et longue. Le combat durait depuis deux heures, et le résultat en était douteux, lorsque le général Duvivier, par l'ordre d'Howen, se mit à la tête d'un bataillon entier, avec un canon, partit de l'arsenal, traversa la ville, — la nuit était venue, — vint prendre les assaillants par derrière et les mit ainsi entre deux feux. Le peuple ne tarda pas à être dispersé, et il se retira, laissant un grand nombre de morts. Le lendemain, Howen mit la ville en état de siége, et pendant six jours Mons fut soumis au despotisme militaire le plus rigoureux. Le peuple, la garde bourgeoise et la garde communale furent désarmés ; un bataillon fut constamment de garde sur la place de l'hôtel de ville avec quatre pièces de canon chargées à mitraille, mèche allumée.

Le 27, dans la soirée, M. Chazal, envoyé par le gouvernement provisoire, arriva à Mons et vint offrir au général Duvivier un commandement et une promotion. Pour toute réponse, le général fit arrêter M. Chazal et le livra à Howen, qui lui annonça qu'il serait fusillé le lendemain. M. Chazal passa une nuit cruelle. Le lendemain, il croyait marcher au supplice ; il fut mis en liberté. La nuit avait porté conseil. On avait appris des nouvelles de Bruxelles. Les officiers belges avaient répondu de M. Chazal. Howen céda. Cependant Mons était toujours opprimé par l'état de siége, lorsque le 29 au matin, dans les rangs du bataillon de garde à l'hôtel de ville, une voix, une seule, s'écrie : « Vivent les Belges ! » Ce cri isolé fut l'étincelle qui fait sauter la poudrière. Le bataillon, tout entier composé de Belges, répète avec enthousiasme : «Vivent les Belges ! » et il se débande et se répand dans la ville. Deux autres bataillons imitent cet exemple. Ils quittent leurs casernes et sortent de la ville en emportant armes et bagages. Au même instant, — il était huit heures du matin, — en présence des généraux Howen et Duvivier, entourés de tout le corps d'officiers, de l'artillerie, de soldats hollandais, deux cavaliers de la maréchaussée, sur l'ordre de M. de Ladrière, arborent le drapeau belge au balcon de l'hôtel de ville. Ce trait d'audace achève d'entraîner la garnison. Howen resté seul, pleurant de rage de voir ainsi déshonorer ses cheveux blancs, est fait prisonnier, ainsi que M. de la Sarraz, colonel

d'artillerie, et trois majors hollandais. Ils sont amenés à Bruxelles par un détachement de la maréchaussée sous les ordres de M. de Ladrière et de M. Chazal. M. de Macar était parti pour Valenciennes.

Ainsi tombèrent au pouvoir des Belges les quatre grandes forteresses du Hainaut. Quant au reste de la province, le mouvement révolutionnaire s'y était accompli dès le premier jour, à l'unanimité. Les villes, les villages, les campagnes, n'étant pas écrasées par la force militaire, s'étaient levées comme un seul homme. Le pays wallon était celui que le gouvernement de Guillaume avait le plus offensé dans ses mœurs, le plus violenté dans son langage. Aussi l'insurrection s'y propagea avec une rapidité électrique. Tout le Hainaut s'était levé au premier cri de liberté. Ce fut des contrées wallonnes qu'arrivèrent le plus grand nombre de volontaires au secours de Bruxelles.

Namur, où commandait le général Van Geen, fut mis en état de siége dès le 14 septembre ; ce qui n'empêcha pas cent vingt-deux jeunes gens de s'échapper de la ville, de se réunir à Sombreffe et de former un corps de volontaires qui arriva à Bruxelles le 24. Après le triomphe de Bruxelles, le général Van Geen redoubla de sévérité. Le peuple était sans armes ; la ville, dominée par les forts, d'où cent vingt pièces de canon étaient braquées sur elle, semblait ne pouvoir tenter un mouvement. Cependant, le 1er octobre, le peuple se soulève et demande des armes. La troupe fait feu sur lui ; aussitôt des barricades s'élèvent de toutes parts, les rues sont dépavées, les pavés sont transportés dans les maisons. Le peuple force deux postes, s'empare des fusils qu'ils renferment, et sans autres armes il soutient le feu de la garnison. Celle-ci, forte de deux mille hommes d'élite, cède et se replie vers les remparts où elle se retire, et là, à l'abri derrière les palissades, elle mitraille le peuple. Mais le peuple avance toujours ; rien ne l'arrête ; les obstacles enflamment son ardeur ; il attaque avec fureur tous les postes à la fois et finit par les enlever après la plus sanglante résistance. Le matin, le peuple n'avait pas quarante fusils ; il s'était battu toute la journée, et le soir, à sept heures, il avait forcé les retranchements ennemis, pris dix pièces de canon et plus de six cents fusils ; il était

maître de la ville. A peine les portes furent libres, les habitants des campagnes accoururent en foule, armés de fusils, au secours des Namurois. Enfin, à sept heures, Van Geen, refoulé dans le château, capitula. Il offrit d'évacuer tous les postes et de se retirer dans la citadelle, à condition qu'il serait permis aux soldats et aux officiers de reprendre les bagages, leur propriété particulière. Il abandonnait par contre le matériel des remparts et ce qui était la propriété du gouvernement. Ces propositions furent acceptées. Le lendemain, Van Geen réfléchit qu'il ne pourrait pas rester dans la citadelle, et il l'évacua avec les honneurs de la guerre. Il opéra sa jonction avec le prince Frédéric, non sans avoir été vivement inquiété dans sa marche par les corps francs qui tenaient la campagne. Dinant, Philippeville, Mariembourg, Huy (province de Liége), occupées par des garnisons composées de Belges, suivirent, sans effusion de sang, l'exemple de Namur.

Le Limbourg et le Luxembourg ne purent suivre le mouvement que plus tard. Plus éloignées de Bruxelles, ces deux provinces étaient soumises plus sévèrement au joug militaire. Cependant, la révolution y était hautement approuvée. L'esprit des populations était belge avant tout, et cet esprit se manifesta malgré la force militaire qui le comprimait. Une fermentation extraordinaire régnait à Maeseyck, à Hasselt, à Venloo, à Ruremonde. Il y eut plusieurs engagements entre le peuple et les soldats. Luxembourg envoya à Bruxelles des volontaires qui s'échappèrent à grand'peine à travers un réseau de baïonnettes prussiennes, afin de venir combattre pour la liberté. Dans les deux provinces, la domination hollandaise et allemande fut bientôt réduite à ne s'exercer que dans les villes de Maestricht et de Luxembourg. Hasselt et Arlon devinrent les chefs-lieux de ces provinces pour la Belgique.

A Gand, le mouvement éclata le 28. Ce jour-là, la garde bourgeoise suffit pour contenir la foule. Le lendemain la révolte fut plus sérieuse. Le peuple, instruit des événements de Bruxelles, voulut arborer le drapeau belge. La garde bourgeoise se borna à protéger les propriétés menacées. La garnison fit feu sur le peuple et parvint à le contenir. Le gouverneur, le directeur de la police,

le procureur du roi, toutes les autorités prirent la fuite. Ce ne fut pourtant que trois jours après que le peuple l'emporta et que Gand fut délivré. Quant à la citadelle, elle resta encore au pouvoir des Hollandais ; elle avait été mise dans un état de défense formidable ; on en avait exhaussé les remparts ; on y avait introduit deux cent cinquante barils de poudre et un matériel considérable ; on y avait construit de nouvelles batteries garnies d'obusiers et qui toutes menaçaient la ville. En voyant ces arrivages de canons, un homme du peuple disait : « Laissez-les faire : nous prendrons tout cela un jour. Ce sont des canons qu'ils amènent ici pour nous. » Les autres villes de la Flandre orientale, Termonde, Alost, Audenaerde, Eecloo, Deynze, Grammont, Ninove, Renaix, etc., suivirent le mouvement, les unes plus tôt, les autres plus tard. Avant que le mois d'octobre fût écoulé, toutes ces villes avaient été évacuées par les troupes hollandaises et avaient arboré le drapeau belge.

A Bruges, le 26 septembre, des rassemblements se forment, des hommes du peuple promènent dans les rues des drapeaux brabançons. La troupe fait feu. Quelques ouvriers sont tués et blessés, le peuple exaspéré se disperse en remettant sa vengeance au lendemain. Mais pendant la nuit les Hollandais réfléchissent. La garnison compte à peine huit cents hommes et n'a ni canons ni retranchements ; d'ailleurs la moitié des soldats sont Belges et on redoute leur défection. On se décide à la retraite, et dès sept heures du matin la ville est évacuée. Aussitôt le drapeau belge est arboré sur la tour du beffroi, la garde bourgeoise s'organise, et un comité des citoyens les plus éclairés se forme sous le titre d'Administration centrale de la Flandre occidentale. Un courrier est expédié à Bruxelles pour y porter la nouvelle de la délivrance de Bruges et son adhésion au gouvernement provisoire.

Un Belge, le général Goethaels, commandait à Ostende, où s'était retirée la garnison de Bruges. Mais à Ostende, le peuple se soulève comme à Bruges ; il fraternise avec les soldats, belges pour la plupart, et la défection commence. En peu d'heures, plus de mille hommes ont passé avec armes et bagages dans les rangs du peuple. Le général lui-même semblait se prononcer pour les Belges ; les Hollandais s'embarquèrent pour Flessingue,

laissant au pouvoir de la Belgique l'importante place d'Ostende dont les approvisionnements étaient immenses. Furnes, Nieuport, Ypres, Menin, Dixmude, Courtray, suivirent de très-près l'exemple de Bruges et d'Ostende. Les Hollandais s'empressaient d'évacuer toutes leurs garnisons. Dans les communes rurales, le drapeau belge était arboré sur tous les clochers. Courtray fut cependant la seule ville qui envoya des volontaires au secours de Bruxelles. Mais forcés de faire un détour pour éviter Gand, ces braves gens n'arrivèrent que le lendemain de la victoire.

Ainsi l'élan avait été si unanime, si spontané, le mouvement si prompt, que, dès les premiers jours d'octobre, les Hollandais, repoussés sur tous les points, n'avaient conservé qu'Anvers, Maestricht et Luxembourg. Ceux qui voudraient nier que la Belgique fût poussée par un instinctif et irrésistible amour de la liberté doivent être convaincus de leur erreur par ce seul fait. En quelques jours, sur tous les points du territoire, toutes les populations se lèvent en masse; toutes les places les plus fortes, les plus inexpugnables, tombent au pouvoir du peuple sans armes; partout il faut combattre, partout la victoire est aux Belges. Leur sol est délivré, et cependant personne n'a organisé cette insurrection qui éclate sur tous les points à la fois. Aucun mot d'ordre n'était donné. Le mot d'ordre, il était au fond du cœur de tous et de chacun; c'était : « Haine à la domination étrangère! Indépendance de la Belgique! »

CHAPITRE VII.

LE COMITÉ CENTRAL. — LA COMMISSION DE CONSTITUTION. — LE PRINCE D'ORANGE A ANVERS. — HOSTILITÉS. — BOMBARDEMENT D'ANVERS. — ARMISTICE. — LE PROJET DE CONSTITUTION.

Le gouvernement provisoire de la Belgique était composé de sept membres depuis l'adjonction de M. de Potter. Ils sentirent qu'ils étaient trop nombreux pour gouverner ensemble, et, dès le premier jour, ils choisirent parmi eux un comité central composé de trois membres, comité qui seul devait gouverner, mais d'après les avis et les rapports des autres membres, qui s'étaient partagé toutes les branches de l'administration et avaient pris la présidence des comités spéciaux. Le comité central fut composé de MM. de Potter, Rogier et Van de Weyer. Le gouvernement s'occupa immédiatement de réorganiser l'armée, de former les cadres, de faire de nombreuses nominations dans les grades supérieurs et dans les grades subalternes, de nommer des gouverneurs pour les provinces, de former une commission de l'instruction publique; de pourvoir aux intérêts urgents du commerce, dont la situation se trouvait gravement compromise; d'organiser une commission de secours qui rendit d'éminents services; enfin, de

réorganiser la justice. Il prit un arrêté qui fut un acte de toute-puissance, il ordonna que la justice serait rendue au nom du gouvernement provisoire.

Quant à la question de savoir quelle serait la forme du nouveau gouvernement de la Belgique, le gouvernement provisoire eut la sagesse de s'abstenir. Il pensa que c'était au pays à se prononcer sur cette grave question, et que personne n'avait seul le droit de la résoudre. M. de Potter aurait voulu que le gouvernement provisoire prît sur lui de décider que la forme du gouvernement serait la république. Il fut le seul de son avis. Le gouvernement provisoire estima que sa mission était de poser les principes de la révolution; par ses actes il proclama la légitimité de l'insurrection, il posa comme fondement de la société la souveraineté de la nation, il inaugura le règne de la démocratie belge avec les couleurs brabançonnes; mais il estima que si une révolution était mûre et nécessaire dans toutes les institutions, il n'en était pas de même dans la forme monarchique. Il apprécia avec une sagacité calme la situation du pays au milieu de l'Europe, et il comprit que la Belgique républicaine serait en hostilité avec toutes les puissances et n'aurait pas même l'appui de la France; tandis que la Belgique monarchique pouvait seule faire reconnaître sa révolution, et par conséquent fonder sa nationalité, assurer son indépendance.

Lafayette était républicain aussi, mais à une foi que rien ne pouvait décourager il joignait un sens droit que rien ne pouvait faire fléchir; ce rénovateur téméraire comprit aussi les embarras que donnerait à la France l'établissement de la république; il comprit que d'ailleurs, dans la célérité d'une rénovation universelle, il est des conditions de temps, de répit et de halte qu'on ne viole pas impunément; sans être royaliste, il laissa faire un roi. L'érection de la république eût été plus difficile en Belgique qu'en France : M. de Potter n'eut pas la prudente sagesse de Lafayette. Le gouvernement provisoire se hâta donc de convoquer le congrès national, qui devait régler les destinées de la Belgique. Il faut reconnaître cependant qu'il poussa un peu loin le respect pour la souveraineté populaire. Qu'il s'abstînt sur les bases de la constitution future, qu'il refusât de proclamer une république ou une

monarchie, rien de mieux; mais au moins la révolution pouvait être considérée comme une manifestation suffisante de la volonté nationale, et le gouvernement pouvait, sans être taxé d'usurpation, proclamer comme fait accompli la séparation de la Belgique et de la Hollande, et la déchéance des Nassau. Il ne l'osa pas. Il se borna, le 4 octobre, à publier un arrêté dans lequel il annonçait la prochaine convocation d'un congrès national et la formation d'une commission de constitution; dans cet arrêté il disait :

« Les provinces de la Belgique, violemment détachées de la Hollande, *constitueront* un État indépendant. »

Cette modération outrée n'était pas sans danger. Elle ouvrait la porte aux négociations. Le roi Guillaume pouvait accéder au vœu de séparation, sauf à régler les relations commerciales et le payement des dettes; il pouvait abdiquer en faveur du prince d'Orange, sauf quelques réserves secrètes. Cette apparente condescendance du monarque pouvait lui créer un parti puissant, lui rallier tous les timides qui en temps de révolution prennent le titre de modérés; les nominations faites par le gouvernement provisoire ratifiées, l'armée des fonctionnaires publics se prononçait pour cet arrangement amiable. Or, que serait-il résulté de cet arrangement? La séparation n'eût pas été absolue; les conditions n'en eussent guère été favorables qu'à Anvers; comme compensation de la part accordée à la Belgique dans le commerce des colonies hollandaises, on lui aurait fait supporter la moitié du fardeau de la dette; lié par les droits du sang et par des réserves secrètes, le prince d'Orange n'eût été que le ministre de Guillaume; la Belgique aurait eu à supporter tous les frais d'une administration particulière, et en définitive elle n'eût pas changé de maître. A quoi lui eût servi sa révolution? Certes le gouvernement provisoire ne voulait pas en arriver là, mais il s'exposait à de graves embarras si Guillaume eût accédé au vœu de séparation et abdiqué en faveur de son fils. Heureusement Guillaume ne profita pas de l'occasion qui lui était offerte.

Le 6 octobre, le gouvernement provisoire compléta son arrêté du 4 en nommant une commission de constitution, chargée de s'occuper avant tout du nouveau mode d'élection d'après lequel

devaient être nommés les députés de la nation au congrès national, et de rédiger ensuite un projet de constitution destiné à devenir, après l'examen et le vote du congrès, la loi fondamentale de la Belgique. Cette commission se composait de MM. de Gerlache, président; Van Meenen, gouverneur provisoire du Brabant, vice-président; Nothomb, secrétaire; Lebeau, secrétaire adjoint; Charles de Brouckere, Devaux, Balliu, Thorn, Zoude, Tielemans, Dubus et Blargnies. Dès sa première séance, le 12 octobre, la commission se posa la question de savoir quelle serait la forme du gouvernement de la Belgique. Trois membres, MM. Nothomb, Tielemans et Van Meenen, voulaient que l'on ajournât cette question; ils pensaient que l'on devait d'abord poser les grands principes de liberté politique avant de songer à l'organisation du pouvoir du chef de l'État [1]. Ils avaient raison. En effet, monarchie ou république, qu'importait, pourvu qu'un véritable républicanisme régnât dans les institutions? Qu'est-ce en effet que la liberté de la presse, si ce n'est le plus vrai symptôme de la liberté républicaine? Qu'est-ce que l'institution du jury? Qu'est-ce que l'égalité devant la loi? Qu'est-ce qu'une partie de la population sous les armes? Qu'est-ce que la tribune législative? L'Europe du XIXe siècle peut regarder la Belgique comme une république par la même raison qu'au XVIIIe siècle elle considérait, avec Montesquieu, l'Angleterre comme un État libre, comme une république originale et moderne. Les autres membres furent d'un avis contraire, ils pensèrent qu'il fallait commencer par adopter d'abord la forme du gouvernement. Cette opinion prévalut, et le même jour, dans une séance du soir, à la majorité de huit voix contre une, la commission décida que la forme du gouvernement serait monarchique [2]. Elle s'ajourna ensuite après avoir chargé M. Nothomb et M. Devaux de préparer d'après cette base un projet de constitution.

Dès les premiers jours de la victoire, le gouvernement provisoire avait pris toutes les mesures nécessaires pour mettre Bruxelles

1 Nothomb, *Essai sur la Révolution belge*.

2 *Pour la monarchie :* MM. de Gerlache, Van Meenen, Lebeau, Devaux, Nothomb, de Brouckere, Balliu et Zoude.

Pour la république : M. Tielemans.

Les autres membres n'étaient pas encore nommés.

en état de défense contre une seconde attaque des Hollandais. Une commission fut nommée pour recueillir tous les traits de courage et de dévouement qui méritaient d'être publiés et récompensés. Cette commission fut présidée par Ernest Grégoire. Le gouvernement autorisa aussi plusieurs officiers à lever des corps francs. On remarqua parmi les commandants MM. Ernest Grégoire, Rodenbach, Elskens dit Borremans, et Niellon, à Bruxelles ; Bodson, dans la province du Brabant ; Bouchez, à Fleurus ; Nalinne, à Charleroy ; Pirmez, à Châtelet... Le nombre de ces autorisations s'éleva à plus de vingt. Ernest Grégoire fut l'un des hommes qui marquèrent le plus dans les événements de cette époque ; choisi pour idole par le peuple, séducteur habile des passions populaires, il servit un moment de drapeau, vécut aux dépens de la crédulité publique, et retomba bientôt dans l'obscurité profonde réservée à tous ceux qui se font les instruments de violences éphémères, sans vues d'avenir et sans principes assurés. Le cri de liberté lui servait à remuer les passions, voilà tout. Il en faisait son métier, son affaire, son gagne-pain ; au fond il s'en embarrassait peu et lui eût sacrifié moins encore. A l'époque même où la populace lui voua une sorte d'idolâtrie, personne ne le prenait pour un honnête homme. Grégoire avait les qualités et les vices nécessaires aux bohémiens de la politique. Audacieux, adroit, trop mobile et trop peu intéressé au succès de la cause qu'il défendait pour se laisser aller au découragement, il avait cette impressionnabilité pour ainsi dire volontaire qui paraît à la fois l'exaltation et le calcul ; toujours occupé d'intrigues, il avait appris à serpenter habilement entre les amours-propres ; on pouvait le surprendre, mais point le déconcerter ; doué enfin d'un courage que l'on citait dans ce temps où le courage était la plus vulgaire des vertus, il était capable d'exécuter ce qu'il avait conçu, par tous les moyens, quels qu'ils fussent ; ils lui semblaient toujours bons s'ils pouvaient le conduire à son but. Nous le verrons plus tard, lorsque les jours de crise furent passés et qu'il n'eut plus rien à attendre de la Belgique, mettre son immorale activité au service de la Hollande, pour faire renaître ces crises au milieu desquelles seulement il pouvait faire sa fortune et satisfaire ses passions.

Cependant les événements qui venaient de s'accomplir n'avaient point ouvert les yeux à Guillaume. Heureusement pour la Belgique, il ne céda pas et refusa d'abdiquer et de consentir à la séparation. C'était un rude logicien que le roi de Hollande. Il savait que tout se tient dans la nature des choses, que tout s'enchaîne, qu'un progrès en provoque un autre. Il avait la logique opiniâtre de cet enfant auquel on voulait apprendre l'alphabet, et qui s'obstinait à ne pas dire A de peur d'être obligé de dire B. Il ne fit donc aucune concession, mais il voulut laisser espérer qu'il en ferait plus tard. Il agit ainsi afin de légitimer la guerre cruelle qu'il s'apprêtait à recommencer. Après son retour de Bruxelles, le prince d'Orange avait été fort mal reçu par le roi, qui l'avait mis aux arrêts dans son propre palais. Le 4 octobre, il le tira de sa prison pour le nommer gouverneur général des parties de la Belgique restées soumises à l'autorité hollandaise [1]. Le 5 octobre, le prince arriva à Anvers et publia une proclamation dans laquelle, comme à Bruxelles le 2 septembre, il protestait de ses bonnes

[1] Voici l'arrêté du 4 octobre :

« Nous, Guillaume, etc.

« Considérant. . . . .

« Nous avons arrêté et arrêtons :

« Art. 1er. Notre fils bien-aimé le prince d'Orange est chargé par nous de gouverner temporairement en notre nom toutes les parties des provinces méridionales dans lesquelles l'autorité légale est reconnue.

« Art. 2. Il fixera sa résidence dans la ville d'Anvers.

« Art. 3. Il secondera et appuiera autant que possible, par des moyens de conciliation, les efforts des habitants bien intentionnés, pour rétablir l'ordre dans les parties de ces provinces où il est troublé.

« Art. 4. Notre ministre d'État, le duc d'Ursel, notre ministre du waterstaat, de l'industrie et des colonies, Van Gobbelschroy, et notre ministre de l'intérieur, de la Coste, sont adjoints à notre fils bien-aimé le prince d'Orange, à l'effet de travailler sous ses ordres et de l'assister temporairement dans le gouvernement qui lui est confié

« Art. 5. Nos conseillers d'État, baron d'Anethan, Van Toers, O' Sullivan de Grass, Dubois, Reyphins, Dotrenge et O. Leclercq, suivront à Anvers notre bien-aimé fils le prince d'Orange, pour lui servir de conseil dans toutes les affaires qui doivent être soumises au conseil d'État ou sur lesquelles il désirera les consulter. Les référendaires de deuxième classe, C. Hunghe, et le comte de Baillet, et les commis d'État, de Chestret de Haneffe et E. Joos de Terbest, seront attachés à ce conseil en leurs qualités respectives, etc., etc.

« Donné à la Haye, le 4 octobre 1830.

« *Signé* GUILLAUME. »

intentions pour la Belgique. Mais en même temps qu'on lut cette proclamation affichée sur les murs de la ville, on put acquérir la certitude que le prince se vantait d'un pouvoir qu'il n'avait pas. Le roi ne se fiait pas à lui ; il avait espéré qu'en créant ce fantôme de gouvernement de la Belgique, il donnerait à ses partisans l'occasion de se rallier autour du prince d'Orange. Mais toutes les troupes étaient restées sous les ordres du général Chassé, qui n'avait aucune relation avec le prince d'Orange et recevait directement ses instructions de la Haye. Le prince d'Orange ne fut que l'appât mis dans un piége auquel la Belgique ne se laissa pas prendre.

Le général Chassé, qui commandait à Anvers, est le seul officier hollandais qui ait fait preuve de vigueur et de talents militaires dans toute cette guerre. Il servait la cause du roi avec toute l'énergie de son tempérament, suivant l'expression de Danton. C'était un homme actif et entreprenant ; vieux militaire, connu dans les armées de Napoléon sous le nom de *général Baïonnette* que lui avait fait donner son intrépidité bien connue, il avait une grande influence sur les soldats, qui le craignaient à cause de sa force et de son audace, et qui l'aimaient pour sa franchise familière, sa gaieté et ses élans d'une brusque bonté. C'était un de ces hommes d'instinct destinés à devenir populaires, parce qu'ils ont le bonheur d'avoir à côté de chaque vertu un défaut qui la rend visible aux yeux grossiers de la foule ; natures cahoteuses qui plaisent comme les paysages accidentés et les arbres rugueux, par le seul charme de la vie et de la variété. Les années n'avaient rien ôté au général Chassé de son énergie et de la violence de ses passions ; il commandait depuis plusieurs années à Anvers, où ses aventures amoureuses lui avaient donné une terrible réputation. C'était une sorte de Lovelace en cheveux blancs, fort redouté des mères de famille ; lié avec la plupart des habitants les plus riches d'Anvers, qui connaissaient l'indomptable résolution de son caractère, c'était l'homme le plus fait pour contenir la ville dans laquelle il avait, pour ainsi dire, pris racine. Sa bravoure, ses talents militaires, son activité, sa longue expérience, la fierté de sa volonté despotique, le rendaient capable de grandes choses. Malheureusement il servait une mauvaise cause, sans se

l'avouer peut-être; d'ailleurs, fait pour commander, il lui fallait obéir aux ordres de l'aveugle et obstiné Guillaume et à ceux du prince Frédéric, dont la campagne de Bruxelles avait révélé l'insuffisance, nous dirons plus, l'ineptie. Les forces mises à sa disposition étaient considérables. Il avait sous ses ordres, dès le commencement de septembre, 3,000 hommes d'élite, qui occupaient la ville et les forts, et dont le nombre fut accru considérablement des débris de l'armée de Frédéric. Les forts étaient munis d'un matériel formidable. Deux cent vingt-huit bouches à feu, presque toutes de gros calibre, garnissaient les remparts et menaçaient d'écraser la ville au moindre mouvement tenté par elle; dans l'Escaut, en face du port, était embossée une escadre prête aussi à foudroyer la ville et qui se composait de deux vaisseaux, deux frégates, une corvette et quatre chaloupes canonnières.

Le prince d'Orange, n'ayant pas une compagnie à ses ordres, était donc assez malvenu lorsqu'il publiait, le 5, sous la dictée de son conseil composé de Belges, une proclamation entièrement belge, mais contrastant si singulièrement avec la position qui lui était faite et avec les termes de l'arrêté du roi du 4 octobre. Cette proclamation promettait le redressement des griefs et la séparation des deux pays; plus tard le prince alla jusqu'à établir le contre-seing ministériel; mais que prouvaient ces concessions faites par un prince sans pouvoir, prisonnier des soldats de Chassé? Le 6, le prince nomma une commission consultative composée de MM. d'Arschot, de Celles, Collet, Surlet de Chokier, Ch. de Brouckere, Cogels, Goelens, Veranneman, F. Fallon, de Gerlache et Le Hon. Plusieurs d'entre eux, qui étaient encore à la Haye, traversèrent Anvers pour rentrer en Belgique; mais ils refusèrent la mission qui leur était confiée, ainsi que la plupart de ceux que le roi avait désignés dans son arrêté du 4. Ils quittèrent Anvers immédiatement. M. de Gerlache, appelé en même temps à la Haye par le roi afin de coopérer au projet de séparation, à Anvers par le prince d'Orange, et à Bruxelles par le gouvernement provisoire pour faire partie du comité de constitution, accepta cette dernière mission, et, afin de ne pas être arrêté à Anvers, rentra en Belgique par Bois-le-Duc. Il en fut de même de M. de Brouckere.

Pendant que le prince d'Orange dépassait si visiblement les bornes de ses pouvoirs, et essayait de traiter, par l'entremise du prince Kofloski, avec le gouvernement provisoire qui repoussait toutes ses avances, le prince Frédéric rentrait à Anvers avec deux divisions, et le roi, comme pour contre-balancer l'effet des actes de son fils aîné, publiait une proclamation appelant tous les Hollandais aux armes. « Hollandais ! aux armes ! portait la proclamation ; à la pressante demande de votre souverain ! aux armes ! sous la protection du Dieu tout-puissant qui a si souvent sauvé la maison d'Orange et les Pays-Bas des plus grands dangers. » Cette proclamation était du 7. Le 11, un arrêté organisait cette levée en masse, lui donnait le titre de garde communale générale, la divisait en trois bans qui devaient être armés, exercés, mobilisés, et remettait en vigueur la loi de 1818 sur les perturbateurs. Voilà comment Guillaume procédait à la séparation ; en même temps il convoquait à la Haye les états généraux, n'y appelant que les députés septentrionaux [1].

Le prince d'Orange avait si peu d'autorité qu'il ne put pas faire mettre les prisonniers belges en liberté en les échangeant contre un nombre égal de prisonniers hollandais. Le prince Frédéric s'y opposa, ne consentant qu'à un échange en masse. Cependant le prince, qui à Anvers ne pouvait pas faire élargir un prisonnier, publie le 16 octobre une proclamation dans laquelle il déclare qu'il se met à la tête du mouvement dans *les provinces qu'il gouverne*, et engage tous les Belges à choisir librement leurs députés au congrès national. Voici cette proclamation inconcevable :

« Belges,

« Depuis que je me suis adressé à vous par ma proclamation du 5 du présent mois, j'ai étudié avec soin votre position ; je la comprends, et je vous reconnais comme une nation indépendante ; c'est vous dire que dans les provinces mêmes où j'exerce *un*

[1] Cette session, d'après l'alternat biennal qui attribuait les années en nombre pair aux provinces méridionales, aurait dû avoir lieu à Bruxelles.

grand pouvoir, je ne m'opposerai en rien à vos droits de citoyens : choisissez librement, et par *le même mode* que vos compatriotes des autres provinces, des députés pour le congrès national qui se prépare, et allez y débattre les intérêts de la patrie.

« Je me mets ainsi, *dans les provinces que je gouverne*, à la tête du mouvement qui vous mène vers un état de choses nouveau et stable, dont la nationalité fera la force.

« Voilà le langage de celui qui versa son sang pour l'indépendance de votre sol et qui veut s'associer à vos efforts pour établir votre nationalité politique.

« Donné à Anvers, le 16 octobre 1830.

« *Signé* GUILLAUME, prince d'Orange. »

On espérait que cette comédie réussirait. On espérait que les Belges se hâteraient d'accourir en foule autour du prince d'Orange, qui semblait se mettre ainsi en opposition formelle avec son père. Mais le gouvernement provisoire répondit de manière à déjouer cette trame si mal ourdie. Il comprit que, d'accord avec son père, le prince d'Orange n'avait pas d'autre but que de se mettre à la tête de la Belgique afin de devenir plus tard le Monck d'une restauration néerlandaise, et, dès le 18, la pièce suivante fut publiée :

« A NOS CONCITOYENS !

« Une proclamation, signée *Guillaume, prince d'Orange*, et publiée à Anvers le 16 de ce mois, vient d'être envoyée au gouvernement provisoire.

« L'indépendance de la Belgique, déjà posée en fait par la victoire du peuple et qui n'a plus besoin de ratification, y est formellement reconnue.

« Mais il est parlé des provinces où le prince exerce *un grand pouvoir*, de provinces même que le prince gouverne.

« Le gouvernement provisoire, auquel le peuple belge a confié ses destinées, jusqu'à ce qu'il ait lui-même déterminé, par l'or-

gane de ses représentants, de quelle manière à l'avenir il se gouvernera, *proteste* contre ces assertions.

« Les villes d'Anvers et de Maestricht et la citadelle de Termonde, encore momentanément occupées par l'ennemi, obéiront au gouvernement provisoire seul, aussitôt que la force des choses les aura rendues à elles-mêmes ; elles ne peuvent reconnaître de gouvernement ni de pouvoir que ceux qui, en ce moment, régissent la patrie tout entière.

« C'est le peuple qui a fait la révolution, c'est le peuple qui a chassé les Hollandais du sol de la Belgique ; lui seul, et non le prince d'Orange, est à la tête du mouvement qui lui a assuré son indépendance et qui établira *sa nationalité politique*.

« Lorsque le gouvernement provisoire aura aidé le brave et généreux peuple belge à tirer de sa régénération sociale tous les avantages qu'il a le droit d'en attendre, ses membres seront fiers de se confondre de nouveau dans les rangs du peuple, pour jouir avec lui de la liberté qu'il a reconquise au prix de son sang.

« Bruxelles, le 18 octobre 1830.

« *Signé*, De Potter, Gendebien, S. Van de Weyer,
Comte F. de Mérode, C. Rogier. »

Guillaume fut convaincu dès lors qu'il n'y avait rien à espérer de la ruse. Il renonça à jouer plus longtemps cette vaine comédie dans laquelle il compromettait si inutilement le prince d'Orange, et, le 20 octobre, il révoqua tous les pouvoirs accordés au prince et le rappela à la Haye. Il adressa à ce sujet aux états généraux, dont la session était commencée depuis deux jours, le message suivant :

« Nobles et puissants seigneurs,

« Par la proclamation de notre fils bien-aimé, le prince d'Orange, donnée à Anvers le 16 de ce mois, *dont les motifs sont peu connus et dont les suites peuvent être appréciées par nous*, il nous paraît hors de doute que la reconnaissance de l'autorité constitutionnelle *a cessé* dans les provinces du midi.

« Dans cet état de choses, nos soins doivent dorénavant se fixer sans partage sur les fidèles provinces du nord, et non-seulement *tous les moyens et facultés seront employés pour leurs intérêts,* mais aussi toutes les mesures de l'autorité constitutionnelle devront les concerner. C'est d'après ce principe que toutes les propositions de notre part seront préparées et communiquées dans cette assemblée; nous espérons que ces intérêts seront traités sous le même point de vue par VV. NN. PP., et qu'elles se regarderont, dès à présent, comme représentant les provinces du nord, *en attendant ce qui sera jugé, d'accord avec nos alliés,* concernant les provinces méridionales.

« Sur ce, nous nous confions, NN. et PP. SS., à la sainte garde de Dieu.

« La Haye, le 20 octobre 1830.

« *Signé* GUILLAUME. »

Le prince Frédéric était parti pour la Haye le 17. Le prince d'Orange profite de son départ pour faire mettre en liberté les prisonniers belges, dont le nombre s'élevait à cent environ, et parmi lesquels se trouvaient MM. Ducpétiaux, Éverard, Pletinckx, Tencé, Mary, Collette, etc. Il fait une nouvelle démarche auprès du gouvernement provisoire afin de conclure un armistice. Le gouvernement provisoire répond qu'avant de conclure un arrangement avec le prince, il faut qu'il soit bien constaté que les troupes hollandaises obéissent au prince seul; qu'il leur a donné l'ordre d'évacuer Anvers, Maestricht, Termonde, et de se retirer au delà du Moerdyck; enfin que cet ordre sera exécuté. Le gouvernement ajoutait qu'il ferait mettre les prisonniers hollandais en liberté aussitôt qu'il ne resterait plus un seul Belge forcément retenu en Hollande. Après cette réponse, le prince n'avait plus rien à faire à Anvers. Depuis plusieurs jours, une émotion extraordinaire se manifestait dans cette ville. Plusieurs maisons avaient été pillées. Les Anversois acquirent la certitude que le directeur de la police, M. Klinkhamer, n'était pas étranger à ces pillages, sans doute afin de motiver les hostilités que Chassé était impatient de commencer. Une liste de vingt-cinq maisons

désignées au pillage, et parmi lesquelles se trouvaient celles de tous les consuls, fut trouvée entre les mains d'un homme du peuple qui déclara l'avoir reçue des mains de M. Klinkhamer lui-même. La régence indignée mande M. Klinkhamer et le somme de comparaître devant elle. Celui-ci, au lieu d'obéir, se hâte de fuir et part pour la Hollande. Anvers est mise en état de siége. La tempête va éclater. Le prince quitte cette ville qu'il pouvait protéger de sa présence, au milieu des débris de laquelle il devait au moins se faire tuer si ses proclamations eussent été sincères; il la quitte comme pour laisser faire les bourreaux chargés de son supplice.

Pendant que ces événements se passaient à Anvers, Gand était en proie à la guerre civile. Dès le 1er octobre, avant que le drapeau tricolore fût arboré dans la ville, les orangistes de Gand avaient fait un effort pour séparer la cause des Flandres de celle de la Belgique. Ils avaient proposé d'arborer les couleurs de la Flandre, jaune et noir, et de nommer un gouvernement provisoire pour ces provinces. La garde bourgeoise s'était opposée à la réalisation de cette tentative. Le drapeau tricolore avait été arboré, et MM. de Muelenaere et Vilain XIIII ayant refusé d'être gouverneurs de la Flandre orientale, le gouvernement provisoire avait chargé d'administrer la province trois commissaires, MM. Coppens, Spilthoorn et Callier. M. le chevalier de Gamond leur fut adjoint. Ce fut alors que MM. d'Hane de Steenhuyze et de Ryckere furent mandés à Anvers par le prince d'Orange. Ils se rendirent à cet appel dans l'espoir d'ouvrir les yeux au prince, et lui firent de la situation des Flandres un tableau que sans doute ils croyaient fidèle, car ils affirmèrent que si le prince faisait évacuer la citadelle il avait les plus grandes chances d'être élu roi. « Être élu roi! s'écria le prince en entendant ces mots, et mon père, que ferez-vous de mon père? » Ces messieurs furent surpris de cette exclamation, ils avaient compté que le roi était disposé à abdiquer en faveur de son fils; les proclamations du prince les autorisaient à l'espérer. Ils le lui dirent. Mais lui se promenait à grands pas et semblait ne plus les entendre. Comprenait-il enfin l'indignité du rôle qu'on le forçait à jouer? Quoi qu'il en soit, Guillaume était si peu disposé à

céder la couronne de la Belgique au prince d'Orange, que plus tard, lorsque cette question fut agitée devant lui par les envoyés des puissances, il s'écria dans un mouvement d'impatience : « J'aimerais mieux voir de Potter roi des Belges que mon fils. »

Au reste, le prince put bientôt se convaincre que MM. d'Hane et de Ryckere s'étaient trop avancés lorsqu'ils avaient parlé de ses chances d'élection. Le comte Van Styrum et M. Gérard Legrelle furent envoyés par lui à Gand, pour s'assurer de la vérité. Ils se présentèrent le soir à l'hôtel de M. le marquis de Rodes où avait lieu une réunion de notables. Toutes les figures étaient fort allongées. On ne dissimula pas aux envoyés du prince que du congrès seul dépendait le choix du souverain, mais que le prince pouvait concourir. « Il ne le pourra peut-être plus dans quelques jours, » dit une voix. Les envoyés avouèrent qu'à Anvers on était loin de savoir la vérité. On y croyait encore les deux Flandres soumises à l'autorité royale, et ils avaient été cruellement surpris de voir le drapeau de la révolution flotter sur toutes les tours. Au même instant, des coups redoublés ébranlent la porte de la rue ; tous se regardent avec effroi ; mais bientôt on se rassure. Ce sont des amis, MM. Cassiers, d'Anvers, aussi envoyés par le prince. Ils apportent de mauvaises nouvelles : Courtrai, Roulers, Menin, Ypres, Ostende, Bruges ont embrassé avec enthousiasme la cause de la révolution. L'assemblée se sépara dans le plus grand désordre. Ces messieurs comprenaient que la cause des Nassau était perdue, et plusieurs reconnaissaient qu'il était temps de se faire patriotes.

Les états provinciaux, convoqués le 7, se réunirent le 11. Soixante-huit membres assistèrent à cette séance. M. Félix de Mérode présidait, assisté des quatre commissaires. M. le marquis de Rodes alla s'asseoir sur les bancs des campagnes. Cet exemple fut suivi avec empressement, et les bancs de l'ordre équestre restèrent vides. M. de Mérode proposa d'abord de proclamer l'adhésion des états au gouvernement provisoire de la Belgique. Plusieurs membres s'opposèrent à cette proposition, et entre autres M. Liefmans, d'Audenarde. Mais bientôt les opposants comprirent que leur opinion ne pouvait prévaloir et eurent la loyauté de se lever et de quitter la salle. Ils

étaient douze : MM. Blanquaert aîné, de Meulemeester, H. Liefmans, Van Remoortere d'Haens, de Moerloose, Vervier, Van Caneghem, Van Aken, de Burbure, Serraris, Borlut, Lippens. Malheureusement tous les orangistes ne suivirent pas leur exemple. L'assemblée proclama son adhésion et nomma dix-huit membres qui devaient composer un *comité provisoire de conservation.* Ce comité fut installé dès le lendemain et se déclara en permanence.

Cependant la ville était loin d'être calme. Tandis que M. de Mérode se rendait à Bruges pour y installer trois commissaires du gouvernement, MM. de Muelenaere, Jullien et Herwyn, les orangistes essayaient de soulever le peuple. Il y avait de l'orage dans l'air. On savait que cinquante mille francs avaient été offerts au *Journal des Flandres* (c'était le titre nouveau adopté par *le Catholique*) pour le gagner à la cause des Nassau ; un sourd mécontentement se manifestait dans les masses. Le gouvernement provisoire se hâta d'envoyer à Gand le vicomte de Pontécoulant, à la tête de huit cents volontaires de la légion parisienne. M. de Pontécoulant était un de ces hommes hardis et entreprenants que produisent toujours les guerres civiles ; d'une bravoure à toute épreuve, d'une énergie indomptable, capable de tout, même d'une mauvaise action quand la passion le poussait, mais non de méchanceté, parce que la méchanceté suppose la corruption et le parti pris ; frondeur comme personne, il eût été feuillantiste sous Robespierre, jacobin sous le Directoire, républicain sous l'empire ; il avait été ardent bonapartiste sous la restauration ; la logique n'avait pas grande part à ses opinions, qui, du reste, étaient toujours généreuses et exaltées ; il se ralliait aux minorités par tempérament, comme tant d'autres se rallient aux majorités par lâcheté ; il avait horreur de penser comme tout le monde. La raison, le devoir, la dignité, c'était à ses yeux l'opposition, et il s'en faisait gloire. Son mécontentement éternel, il l'appelait son indépendance. Il avait une de ces mauvaises réputations qui suscitent des admirateurs et des envieux. M. de Pontécoulant était un de ces hommes d'action qui doivent naître dans des temps de révolution ou dans des temps héroïques et guerriers, comme ceux de Napoléon ; son

activité fiévreuse, son audace, son intrépidité ne trouvant pas d'emploi dans des temps ordinaires, il devait s'y trouver mal à l'aise. Tel était M. de Pontécoulant. Il accepta avec empressement la mission que lui confiait le gouvernement provisoire, et partit pour Gand. A peine arrivé à Alost, il reçut l'avis de hâter sa marche. Il repartit aussitôt à la tête de ses huit cents hommes. Aux portes de Gand, il reçut l'ordre de s'arrêter. La régence avait obtenu cet ordre de M. de Mérode, à force d'instances, et en lui déclarant que l'entrée de la légion parisienne serait le signal des plus grands malheurs. Mais le peuple alla au-devant de la légion parisienne et la força à entrer dans la ville aux cris de : *Vivent les patriotes ! vive la Belgique !* Quelques hommes à cocarde orange furent arrêtés ; M. de Pontécoulant prit des mesures énergiques pour empêcher les orangistes de faire passer des vivres à la garnison de la citadelle, et conclut une espèce de traité de paix entre sa légion, la garde bourgeoise et la régence. La paix ne devait pas être de longue durée. Le 14, un des chefs de la garde bourgeoise, voyant passer des volontaires, disait : « Demain nous en finirons avec cette canaille. » Le 15 octobre, la garde bourgeoise, profitant de l'absence de son commandant, M. Coppens, appelé à Bruxelles par le gouvernement provisoire, parcourut la ville par troupes nombreuses. La garde bourgeoise voulait ravitailler la citadelle et chasser les volontaires de la ville. M. de Pontécoulant traversait le Marché aux Grains seul avec un capitaine d'état-major. Plusieurs coups de feu sont tirés sur lui des fenêtres. Heureusement il n'est pas atteint. Il continue intrépidement son chemin, et arrive à la place des Récollets. Là, il aperçoit le commandant de place qui rassemble les gardes bourgeoises. Il court à lui et lui demande avec hauteur qui lui a donné l'ordre de convoquer la garde. Au même instant plusieurs volontaires de sa légion accourent et lui annoncent qu'on tire sur eux de toutes les fenêtres. M. de Pontécoulant ne s'émeut de rien ; il envoie à M. de Pitau, commandant du blocus de la citadelle, l'ordre de concentrer ses troupes et de ne quitter son poste qu'à la dernière extrémité, en ayant grand soin de se tenir toujours appuyé sur la ville afin de n'être pas coupé. Ensuite, d'un ton qui impose à cette foule armée,

il ordonne à la garde bourgeoise de ne faire aucun mouvement; puis rassemblant ses volontaires, il s'écrie : « Allons, enfants! aujourd'hui, vaincre ou mourir. Ils sont cinquante contre un, qu'importe? Comme à Paris... En avant! » Les volontaires répondent par les cris de : *Vive la liberté!* et s'élancent sur ses pas à travers une grêle de balles. Rien ne leur résiste. Ils mettent en fuite tout ce qui s'oppose à leur passage et arrivent sur la Place d'Armes. Là, ils se trouvent face à face avec l'artillerie des sapeurs-pompiers. M. de Pontécoulant et M. Aulard se précipitent sur les pièces, arrachent les mèches allumées des mains des canonniers, et déclarent que les canons sont devenus la propriété des volontaires. Cependant on s'explique. M. Van de Poele, commandant des pompiers, affirme qu'il a reçu l'ordre de marcher sans savoir de quoi il s'agissait. Il était la dupe d'une machination infâme. Il croyait aller au secours de l'hôtel du gouvernement que l'on disait envahi par le peuple. Ce n'est qu'en voyant la garde bourgeoise fuir devant les volontaires qu'il avait compris la vérité. Il promit de ramener ses canons à la caserne et de ne plus en permettre la sortie sans un ordre formel de M. de Pontécoulant. M. de Pontécoulant les lui rendit.

Cependant le peuple, aidé par des volontaires, avait fait irruption dans la plaine des Récollets, avait désarmé la garde bourgeoise à pied et à cheval, et l'avait refoulée vers le pont des Récollets, vers la rue du Soleil et vers la rue des Champs. Les postes de la garde bourgeoise avaient été désarmés aussi : deux cents volontaires de la légion parisienne eurent ainsi des sabres et des fusils. Le peuple fut armé et veilla au salut de la ville. Aucun excès ne fut commis, aucun pillage n'eut lieu. Une partie de la garde bourgeoise, restée fidèle à la cause de l'indépendance nationale, et sur laquelle on avait tiré aussi bien que sur les pompiers et sur les volontaires, fraternisa avec les patriotes. Ainsi finit cette sanglante échauffourée qui tourna à l'avantage des patriotes. Les orangistes avaient pensé réussir en mettant aux prises entre eux les partisans de la liberté. Heureusement, grâce au sang-froid de M. de Pontécoulant, cette odieuse tentative échoua. Après ce succès, le blocus de la citadelle devint plus sévère. Les volontaires s'ap-

prochèrent des fossés, la nuit, et lancèrent des cordes sur les remparts : un grand nombre de soldats belges quittèrent par cette voie périlleuse les rangs des Hollandais. L'ennemi comprit qu'il ne pouvait résister plus longtemps. Le général Duvivier, qui venait d'être chargé par le gouvernement provisoire du commandement militaire des deux Flandres, et M. de Pontécoulant, entrèrent en conférences avec le commandant de la citadelle. La capitulation fut conclue, et le 18, dans la soirée, l'ennemi évacua la citadelle, emmenant avec lui quatre pièces de canon seulement.

A peine la citadelle de Gand était-elle rendue, M. de Pontécoulant fut appelé à Bruges, où des troubles venaient d'éclater. A Gand, les bourgeois avaient fait une émeute que le peuple avait comprimée ; à Bruges, la populace se souleva ; des émissaires inconnus, cherchant à déshonorer la révolution, distribuaient de l'argent aux ouvriers occupés au curage des canaux de la ville, et les excitaient contre les habitants riches en leur parlant de la cherté du pain et de la misère du peuple. Le 18 au matin, des rassemblements se formaient ; des hommes du peuple, ayant de l'or entre les mains, ameutaient la populace. Une bande d'hommes et de femmes ivres commença par piller un magasin de grains situé hors de la porte de Damme. La garde bourgeoise voulut résister. Mais les gardes armés étaient peu nombreux, les pillards les assaillirent à coups de pierres. Quelques coups de feu ne firent qu'exaspérer la populace. La garde bourgeoise fut forcée de se retirer ; alors les pillages commencèrent sur la place Saint-Jean ; ils durèrent toute la journée et toute la nuit. Ce fut un spectacle horrible ! Pendant que les hommes pillent et entassent leur butin sur la place, afin de l'emporter chez eux, d'ignobles mégères dansent une ronde infernale ; des caves sont pillées, des milliers de bouteilles sont distribuées à la foule ; ces femmes furieuses, pour boire plus vite, cassent le goulot, le verre brisé leur blesse la figure et les mains, elles sont inondées de sang et de vin ; mais la ronde continue toujours, et ces furies poussent d'horribles cris de joie. Cette révoltante bacchanale durait encore à sept heures du matin. Les pillards avaient emporté le fruit de leurs déprédations. Leur

audace s'était accrue de leur succès ; déjà ils se préparaient à piller onze autres maisons qu'ils avaient marquées ; ils formaient même de plus sinistres projets, ils avaient résolu d'élever la guillotine sur une des places de la ville, et ils avaient désigné les personnes qu'ils devaient mettre à mort. Tout à coup, M. de Pontécoulant arrive, accompagné d'un seul officier d'ordonnance, M. d'Alcimédon. M. de Pontécoulant était suivi de quatre cents hommes et de deux pièces de canon ; mais, dans son impatience, il avait pris la poste et devancé sa troupe de plusieurs heures. Il était alors sept heures du matin. M. de Pontécoulant publie aussitôt une proclamation énergique. La nouvelle de son arrivée suffit pour retenir les pillards. Ils entouraient déjà une maison qu'ils s'apprêtaient à saccager ; la frayeur les saisit, ils s'arrêtent et se dispersent. Des jeunes gens de la ville, auxquels ce secours a rendu le courage, s'arment et forment une compagnie franche. A quatre heures du soir seulement, les volontaires de Pontécoulant arrivent. Ils se rangent en bataille sur la Grand'Place. Trois pièces de canon, mèche allumée, sont braquées sur les rues qui y aboutissent ; un ordre du jour menaçant est affiché et remplit la populace de terreur. Quelques pillards sont arrêtés et envoyés à Gand sous une forte escorte. C'en est fait, les désordres cessent, l'émeute est comprimée. Quelques mouvements avaient été tentés en même temps à Ostende, à Thielt, etc. L'exemple de Bruges suffit pour que tout rentrât dans le devoir. L'énergie de M. de Pontécoulant avait sauvé la Flandre de grands malheurs.

Tandis que ces faits se passaient dans la Flandre, le même jour, 18 octobre, des troubles déplorables éclataient dans le Hainaut. A Mons, la populace pillait les habitations des marchands de grains ; les mêmes excès avaient lieu, à la même heure, dans plusieurs petites villes et dans plusieurs villages du Hainaut. Grâce aux efforts de la garde urbaine, l'ordre fut promptement rétabli à Mons ; mais les villages furent en proie à la dévastation. Des bandes de pillards parcouraient les campagnes, envahissaient les fermes, forçaient les fermiers à donner leur blé, et finissaient par emporter tout ce qui se trouvait sous leur main. A Frameries, un rassemblement de deux cents hommes et

de femmes à moitié ivres se présentent dans les fermes et exigent qu'on leur vende du blé à huit francs le demi-hectolitre. Ils en emplissent des sacs et payent comptant, en or. Cinq ou six cents ouvriers du Borinage envahissent l'établissement de M. Degorge, à Hornu. Les ouvriers de celui-ci résistent; ils soutiennent un siége. Bientôt accablés par le nombre, ils sont repoussés, les portes sont enfoncées, les machines brisées. Cette usine, une des plus belles qui existassent en Europe alors, est dévastée. Les équipages, l'argenterie, le linge, tout est pillé! Cependant la population s'émeut et se soulève contre ces ennemis de la patrie. Les habitants des communes s'arment. Des engagements ont lieu, des pillards sont tués. Des secours sont envoyés de Bruxelles. L'ordre est rétabli. Mais tout prouvait que ces troubles, éclatant à la fois dans les Flandres et dans le Hainaut, étaient le résultat d'un vaste complot. Plusieurs personnes furent arrêtées, et entre autres don Juan Van Halen, ses aides de camp et un hussard de sa suite. Sa présence dans le Hainaut le fit accuser d'être le chef de la conspiration. Madame Van Halen était depuis quelque temps à Mons sous un nom supposé. On prétendit qu'un hussard de la suite de don Juan avait été vu à la tête des pillards de Jemmapes. Tous ces indices firent accuser le général d'avoir voulu tenter une contre-révolution, et il fut incarcéré.

Avant de dire comment fut commis ce grand crime de lèse-humanité, le bombardement d'Anvers, nous devons revenir de quelques jours en arrière pour raconter sommairement cette campagne d'Anvers, interrompue au commencement du mois par le gouvernement provisoire qui se défiait de don Juan Van Halen, et reprise le 18 octobre; campagne étrange, dans laquelle des corps de volontaires, de cent à deux cents hommes, sans discipline, sans un seul cheval, harcèlent une armée de douze à dix-huit mille hommes, munie d'une artillerie formidable et d'une forte cavalerie, la forcent à reculer sur tous les points, prennent des villes et des forts, passent des fleuves, forcent des ponts, et enfin, en quelques jours, repoussent l'ennemi, dix fois plus nombreux, jusqu'à ses frontières, et délivrent trois provinces.

Le lieutenant-colonel Niellon, parti de Louvain à la tête d'une forte colonne et de quelques pièces de canon, avait passé le

Demer le 15. Il avait pénétré dans la Campine et s'était présenté devant Lierre, où il était entré après une capitulation. Une partie de la 15e division d'infanterie et un détachement de hussards, composés de Belges, s'étaient réunis à lui. En même temps les Hollandais évacuaient le Sas de Campenhout et Malines, que les bourgeois, aidés d'un grand nombre de volontaires bruxellois, se hâtaient de mettre en état de défense. L'ennemi empêchait néanmoins Malines et Lierre de se mettre en communication. Il tenta même de reprendre Lierre. Attaqué sur quatre points à la fois, par des colonnes de toutes armes commandées par le duc de Saxe-Weimar, Niellon repoussa les Hollandais sur tous les points. L'artillerie, commandée par M. Kessels, fit de grands ravages dans leurs rangs. Enfin, après un combat fort long, ils se retirèrent avec une perte de trois cents hommes. Les volontaires de Niellon n'eurent pas trente hommes mis hors de combat. Le jeune et brave Jenneval, artiste dramatique du théâtre de Bruxelles, auteur des deux *Brabançonnes,* fut tué en combattant vaillamment. Le neveu de M. Niellon fut tué à ses côtés. Cependant un grand nombre de volontaires étaient arrivés à Malines et à Lierre pour y renforcer Niellon; ils réussirent à établir des communications entre ces deux positions. Pour assurer ces communications, ils occupèrent le gros village de Duffel situé entre Lierre et Malines. Bientôt ceux de Malines s'avancèrent, par petits détachements, sur la route d'Anvers, et ne tardèrent pas à rencontrer les Hollandais qu'ils harcelèrent sans relâche, les Hollandais reculant toujours, les nôtres avançant toujours et se grossissant sans cesse par l'arrivée des paysans armés qui accouraient de toutes parts. Ils atteignirent ainsi le village de Walhem d'où ils délogèrent l'ennemi, qui se retira de l'autre côté des deux Nèthes, en ayant le soin de couper le pont derrière lui. La rive droite était donc occupée par les Hollandais, commandés par le duc de Saxe-Weimar. Une forte batterie défendait la tête du pont. Les Belges, beaucoup moins nombreux, occupaient la rive gauche, et s'étaient retranchés dans le village. Le prince de Saxe-Weimar, ayant ainsi assuré ses derrières, fait une seconde tentative contre Lierre, et attaque Niellon, le 19 octobre; un combat opiniâtre s'engage de nouveau. L'issue

n'en est pas un instant douteuse. Culbuté sur tous les points, l'ennnemi se retire après avoir essuyé une perte considérable. Le nombre des blessés est très-grand. Le prince lui-même a été atteint d'une balle à la jambe. En se retirant, il apprend que Termonde vient de se rendre et que les Hollandais ont abandonné cette forteresse en y laissant un matériel très-considérable : cent pièces de canon, cent vingt mille kilogrammes de poudre, deux cents affûts neufs, etc.

Aussitôt après ce succès, Niellon, voulant à tout prix refouler les Hollandais sur Anvers, se décide à les débusquer d'abord de la position qu'ils occupent sur la rive droite des deux Nèthes au pont de Walhem. Il fait une levée de volontaires campinois, et marche aussitôt contre l'ennemi, l'attaque vivement, le défait et le poursuit l'épée dans les reins bien avant sur la route d'Anvers. Tous les effets de campement des Hollandais tombent entre ses mains. Aussitôt la colonne venue de Malines, et qui s'était retranchée à Walhem, rétablit le pont et se met à la poursuite de l'ennemi, qu'elle harcèle incessamment. Elle le pousse ainsi jusqu'au delà de Contich, où elle prend position le même jour.

Cependant le général Mellinet, à la tête de la légion partie de Malines et qui se composait de Malinois, de Luxembourgeois, de Bruxellois, de volontaires parisiens, de volontaires de la légion de Londres, à laquelle il ne manquait que des Anglais, enfin de volontaires venus de tous les points du pays, dépassa Contich dans la matinée. A midi, le corps de Mellinet opéra sa jonction avec celui de Niellon, situé en avant d'un hameau à peu de distance de Berchem. Aussitôt les deux corps réunis prirent énergiquement l'offensive pour chasser l'ennemi de la position qu'il occupait entre ce hameau et Berchem. Le corps de Niellon s'étendait à droite de la route, celui de Mellinet à gauche. Deux maisons, placées à droite et à gauche de la route, servirent de quartier général aux deux commandants. Les volontaires se répandirent alors dans les champs en tirailleurs. Le terrain, entrecoupé de haies et de fossés, servait merveilleusement ce genre d'attaque, et c'étaient d'ailleurs les fusils de chasse des tirailleurs que les Hollandais redoutaient le plus. On combattit de cette manière

pendant toute la journée, sans que les volontaires eussent fait de grandes pertes, tandis que celles de l'ennemi avaient été nombreuses.

Parmi les volontaires de Niellon se trouvait le comte Frédéric de Mérode, frère de M. Félix de Mérode. Quoique résidant en France, et marié à une Française qu'il aimait tendrement, M. Frédéric de Mérode n'avait jamais cessé d'être Belge. Il portait une haine profonde à la tyrannie de Guillaume. Nourri jusqu'à l'exaltation de cette idée que tant de jeunes et nobles âmes partageaient, que la société ne pouvait être sauvée que par l'union du catholicisme et de la liberté, il s'était enthousiasmé pour la révolution populaire de la Belgique; à peine a-t-il appris les événements de septembre, il quitte sa famille, rassemble une troupe de volontaires bien déterminés, les soudoie de ses propres deniers, franchit la frontière et court à l'ennemi. Engagé comme volontaire dans les chasseurs de Chasteleer, il refuse tout commandement. Mais on le voit toujours à l'avant-garde, toujours aux postes les plus dangereux. Son arrivée, le 16 octobre, à Lierre, électrisa ce petit corps de huit cents hommes qui résistait à une armée de quinze mille Hollandais. Dans cette campagne d'Anvers, on le voyait toujours marcher à la tête des nôtres, chantant *la Brabançonne* et s'écriant : « En avant, mes amis! les braves ne meurent pas! »

Le 25, l'ennemi ne se montrait plus dans la campagne. Une petite colonne, guidée par le comte Frédéric, s'avançait vers Berchem. En avant d'eux, ils aperçoivent de forts détachements avec une batterie d'artillerie. Ce sont des Belges, car ils portent la blouse et le bonnet des volontaires. M. de Mérode et les siens, étonnés d'avoir été devancés, marchent toujours en avant. Bientôt ils se répandent en tirailleurs, lorsqu'un coup de feu retentit sur leur droite; presque au même instant, comme à un signal donné, la fusillade éclate des deux côtés du chemin. Plusieurs hommes tombent; il y a un instant de confusion; on croit d'abord à une méprise; mais bientôt on reconnaît que ceux que l'on a pris pour des Belges sont des Hollandais déguisés afin de surprendre les nôtres. Repoussés par la fusillade, les volontaires se replient, serrent les rangs et se reforment en un peloton compacte. Alors la

fusillade cessa complétement. Il y eut une pause terrible. Les Hollandais se montraient de tous côtés. La troupe de Frédéric de Mérode était entourée. Une rumeur de saisissement s'éleva à cette vue, mais elle s'éteignit presque aussitôt. Tous venaient de comprendre que leur mort était assurée. Chacun chercha ses cartouches, arma son fusil et se prépara à bien mourir. M. de Mérode encourageait tout le monde par son exemple et par ses paroles. Cependant les Hollandais marchaient toujours, on voyait ce cercle noir et mouvant se resserrer sans cesse. L'ennemi s'avançait sans tirer, comme s'il eût voulu égorger les nôtres à bout portant. Déjà il n'était plus qu'à quelques pas. Aussitôt une fusillade terrible commence, la moitié des volontaires tombe. Frédéric de Mérode tombe aussi, frappé d'une balle à la cuisse. Les Hollandais avancent toujours et chargent à la baïonnette. A genoux, Frédéric de Mérode se défend encore et excite ses braves volontaires; mais ils ne peuvent résister, ils vont tous être massacrés, lorsque des cris lointains se font entendre, des coups de feu retentissent sur la route, ce sont les volontaires de Niellon qui accourent pour délivrer la troupe héroïque de Frédéric de Mérode. Les Hollandais s'arrêtent, hésitent; bientôt le cercle qui entourait les nôtres se rompt et un détachement de Belges paraît sabrant l'ennemi. En apercevant de Mérode, ils poussent un cri de joie; mais aussitôt ils reconnaissent qu'il est grièvement blessé, et ils laissent éclater leur douleur. « Que voulez-vous, mes amis! dit froidement celui-ci, ce sont là les fruits de la guerre. »

Anticipons de quelques jours pour dire quelle fut la fin du comte Frédéric de Mérode. L'amputation fut jugée nécessaire et il la subit avec courage, mais il ne put résister aux suites de cette dangereuse opération. Il mourut le 4 novembre, à Malines, entouré de sa famille éplorée. Sa mort causa un deuil public. Quelques instants avant qu'il expirât, quelqu'un lui parla d'un article de journal dans lequel on le proposait pour chef futur de la Belgique. Aussitôt, une vive indignation le saisit. Mourant, il se lève sur son séant. « Qu'est-ce à dire? s'écrie-t-il, j'ai combattu pour la liberté de mon pays et on me prête des idées d'ambition... Je demande, je veux que cet article soit démenti! » Il

mourut ainsi, fidèle à cette noble devise de sa famille que l'on a gravée sur son tombeau : *Plus d'honneur que d'honneurs.*

Cette guerre de tirailleurs continua pendant toute la journée du 25, sans que les volontaires pussent déloger de Berchem les Hollandais, auxquels ils firent cependant beaucoup de mal. Après les avoir fatigués ainsi pendant trois jours par leurs attaques incessantes, ils se rendirent maîtres de Berchem et de Borgerhout, refoulèrent l'ennemi jusque dans Anvers, et eux-mêmes ne s'arrêtèrent que sous les murs de la place.

Dès le 26, le peuple d'Anvers s'était soulevé et avait livré à la garnison des combats acharnés. Mais les Hollandais étaient restés maîtres de l'enceinte et des postes. Le 27, de grand matin, après une lutte des plus sanglantes, le peuple parvint à s'emparer de la Porte Rouge, et peu après de celle de Borgerhout. Alors, Niellon enfonça les deux portes et les palissades extérieures, s'empara de quatre pièces de canon qui avaient mitraillé les nôtres pendant la journée du 26, et que les Hollandais avaient abandonnées dans la demi-lune. Kessels aussitôt les tourna contre eux, et les mitrailla à leur tour. Ils se retirèrent dans l'hôtel du général Chassé, où ils tentèrent de se maintenir. Mais l'hôtel fut criblé de boulets et les Hollandais forcés de battre en retraite. En même temps, tous les postes de l'intérieur et des remparts sont assaillis ; les soldats, repoussés de poste en poste, sont refoulés jusqu'à la citadelle et à l'arsenal. Kessels, tout en poursuivant l'ennemi, s'empare de la porte de Malines et l'ouvre à Mellinet, qui y pénètre avec son corps. C'est alors que la régence se décide à envoyer à Niellon les clefs de la ville. « Vous voyez bien que nous nous en sommes passés, » dit Niellon en les repoussant. — « Voilà notre passe-partout, » ajoute Kessels en caressant de la main un de ses canons encore fumant.

Des pourparlers s'engagèrent aussitôt pour obtenir une suspension d'armes. A midi, Kessels porta à la citadelle un projet de capitulation dicté par Mellinet. Chassé promit d'y répondre à trois heures. Un avis fut aussitôt affiché annonçant la suspension des hostilités. Le feu avait cessé, lorsque dans la rue du Couvent, sous les murs de l'arsenal, quelques coups de fusil sont échangés entre les vedettes avancées, sans que l'on ait pu savoir

de quel côté étaient partis les premiers coups de feu. Alors les soldats se mettent aux croisées de l'arsenal et une vive fusillade s'engage. Un coup de canon part de la citadelle. Les Belges, indignés de la mauvaise foi hollandaise, s'élancent contre l'arsenal. Kessels fait de vains efforts pour retenir le peuple irrité; à cheval, son mouchoir blanc au bout de son sabre, il se jette entre les deux armées; il s'écrie, il veut arrêter le feu, et s'expose à être tué cent fois par les Hollandais et par les volontaires que la colère aveugle; tous ses efforts sont impuissants, sa voix est méconnue. Une pièce de canon, placée rue des Prédicateurs, fait voler en éclats la porte de l'arsenal; le peuple s'y précipite, et bientôt il s'en rend maître après en avoir chassé l'ennemi, qui laisse entre ses mains trente morts et cinquante prisonniers. Au même instant, la citadelle donne le signal du bombardement. Ce signal consistait en cinq coups de canon. Il y eut un moment d'horrible attente, on eût dit que la ville s'était arrêtée et faisait silence pour compter ces sinistres détonations. Au cinquième coup, un fracas épouvantable éclate. Un ouragan de fer et de feu fond sur Anvers; l'artillerie formidable de la citadelle, celle des trois forts de l'autre rive de l'Escaut, celle des huit bâtiments de guerre embossés dans le fleuve foudroient à la fois la malheureuse ville. Elle avait espéré que Chassé reculerait devant un si grand crime. Mais Chassé n'était point un homme ordinaire. Investi par Guillaume d'un pouvoir sans bornes, il accomplissait les ordres de son souverain avec cette exactitude barbare qui, pour parvenir à son but, regarde comme un obstacle le soin qu'il faudrait prendre afin d'empêcher l'effusion du sang.

L'incendie se déclara d'abord dans le nouvel arsenal et à l'entrepôt. Le feu ne fut pas mis à ces bâtiments par les bombes de la citadelle; chose horrible! il fut mis à la main, par une poignée d'hommes résolus qui s'étaient maintenus dans l'arsenal, et que commandait un lieutenant d'artillerie hollandais, nommé Brandon, nom de circonstance. Des mesures avaient été prises pour que le feu se propageât avec rapidité. La veille, l'ennemi avait arrimé des tonneaux de goudron et en avait enduit des masses considérables de bois entassées dans l'entrepôt. Ce crime était tellement prémédité, que les pompes à incendie de la ville

avaient été enlevées dès la veille par les Hollandais. L'arsenal renfermait un matériel évalué à quatre millions de florins. L'entrepôt contenait des marchandises pour une valeur de plus de dix millions de florins. Bâtiments, matériel, marchandises, tout fut brûlé. L'intensité de l'incendie était telle que, quatre mois après, à la fin de février 1831, il y avait encore à l'entrepôt des endroits, — ceux où les sucres avaient été déposés, — dont on ne pouvait approcher, tant le feu y était toujours ardent. Les Hollandais dirigeaient tous leurs coups contre le vieil arsenal, et on s'étonnait de cet acharnement, car les bâtiments en étaient vides. Tout à coup Mellinet se souvient que le matin, tandis qu'il était en conférence avec des officiers hollandais, on était venu lui annoncer que quatorze caissons de poudre avaient été trouvés dans une casemate, et qu'il avait donné l'ordre de les transporter au vieil arsenal ; cet ordre avait été entendu du major hollandais de Boer. Dès lors tout fut expliqué. L'explosion de ces caissons aurait épargné aux Hollandais la peine de continuer le bombardement. Aussitôt, à la lueur de l'incendie, sous une grêle de boulets et d'obus, on enlève les caissons et on les transporte en lieu sûr. Mellinet lui-même veille à ce périlleux transport. Kessels, au même moment, enlevait du nouvel arsenal en flammes, et à travers mille dangers, la plus grande partie du matériel de guerre qu'il renfermait.

Cependant le bombardement continuait avec une fureur inouïe. Le feu, partant de tous les points de la ligne de l'Escaut, depuis la citadelle jusqu'aux bassins, convergeait vers un centre commun, la tour de la cathédrale, que ces barbares avaient choisie pour point de mire. Les feux des forts et de la citadelle se croisaient sur la ville. Heureusement la flotte, ne voulant pas se borner à détruire les maisons du port, s'était embossée trop près des quais, et avait trop relevé ses batteries, afin d'atteindre tout l'intérieur de la ville. Contre l'attente de l'ennemi, cette manœuvre sauva Anvers d'une entière destruction. Les boulets passèrent sur la ville et allèrent se perdre, au delà des murs, dans la campagne. Le feu dura sept heures, sans interruption. Les Hollandais tirèrent cent soixante et dix coups par cinq minutes. Quinze cents bombes de cent cinquante et deux cents livres, le double de fusées à la Congrève, seize mille obus et boulets rouges tombè[rent]

rent sur la ville. Deux cent trente maisons furent brûlées, cent autres furent tellement ruinées qu'il fallut les démolir; plus de trois cents autres furent fortement endommagées. On s'attendait à chaque instant à voir s'écrouler la tour de la cathédrale. Par un hasard miraculeux il n'en fut rien. L'église souffrit très-peu. Une bombe brisa une des tourelles de la flèche, deux autres enfoncèrent la voûte avant d'éclater.

La ville présenta un horrible spectacle. L'éclat des bombes, l'écroulement des maisons précipitèrent la plupart des habitants dans les rues; le sifflement des boulets, le fracas de l'artillerie, les coups pressés du tocsin, les cris des mourants, plongeaient ces malheureux dans une sorte de délire. Sur les places publiques, des vieillards, des femmes, des enfants, à genoux, les mains étendues vers le ciel, étaient tués misérablement. Le sang débordait comme un torrent après une pluie d'orage. Une horrible fumée, s'élevant en nuages, formait au-dessus de la ville une voûte sinistre qui cachait le ciel. L'incendie des maisons répandait dans les rues des clartés inégales. Un vent de mer d'une violence extrême emportait à des distances énormes des flammèches et des débris de toitures embrasées; les flammes ardentes qui dévoraient l'entrepôt éclairaient les eaux rougies du fleuve et teignaient d'une lueur sanglante les nuages de fumée. L'incendie projetait si loin son horrible clarté que les murs de Malines se coloraient de reflets livides, et que de Bruxelles même, on voyait les flammes dans le ciel.

M. Rogier, qui était accouru à Anvers, écrivait au gouvernement provisoire :

« Anvers, six heures du soir.

« MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

« J'arrive à l'instant à Anvers, accompagné de M. notre gouverneur Robiano. La citadelle tire à boulets rouges et lance des grenades sur la ville. La révolution en est maîtresse, mais il paraît que nos lâches despotes ne veulent pas lui abandonner intact leur dernier retranchement... Nous sommes à cent pas environ d'un incendie, baissant de temps en temps la tête sous les boulets.

Mais nous avons cru qu'il fallait venir installer le gouvernement provisoire à Anvers comme il l'est à Bruxelles. Si un boulet vient tout à l'heure nous emporter, veuillez en tenir acte. Nos fenêtres tremblent de minute en minute..... Nous sommes forcés de quitter l'hôtel du gouvernement; l'incendie nous chasse et gagne l'hôtel... (*Ce qui suit était écrit au crayon.*)

« *Sept heures et demie du soir.* — Le feu se ralentit. Nous croyons que les brigands ont voulu masquer leur retraite. Nous l'espérons.

« *Huit heures et demie.* — Des habitants d'Anvers viennent nous demander l'autorisation de faire cesser le feu de la citadelle, jusqu'à ce que les négociations puissent être reprises demain matin. L'écrit signé de moi et de M. de Robiano les y autorise, mais avec la fermeté et la dignité qui conviennent au gouvernement. Nous considérons la suspension du feu comme acte d'humanité et rien de plus.

« CH. ROGIER. »

Cependant il était dix heures du soir et le bombardement continuait toujours. Alors, la violence de la canonnade s'étant un peu ralentie, grâce à la lassitude des Hollandais, les parlementaires, MM. C. Dubois, de Coninck, Van Hert et Cassiers, ayant avec eux, comme trompette, le jeune Franquet, volontaire de Charleroy, parvinrent enfin à faire remarquer leur mouchoir blanc, et à faire tenir au général Chassé la lettre de MM. Rogier et de Robiano. Chassé consentit à suspendre le feu, à condition que le lendemain une commission nommée par le gouvernement provisoire irait, à huit heures du matin, reprendre les négociations à la citadelle. Chassé dicta lui-même les conditions de l'armistice qui s'ensuivit, et que M. Rogier ne put faire modifier que sur quelques points. La convention fut signée le 30, et indéfiniment prolongée le 4 novembre.

Guillaume avait perdu la Belgique et n'était pas sans inquiétudes pour la Hollande. Le bombardement d'Anvers, en le séparant à tout jamais des Belges par un fleuve de sang, sembla le réconcilier avec les Hollandais. La destruction de l'entrepôt fut un sacrifice offert à la jalousie de leur commerce.

Tandis qu'à Anvers la révolution venait d'être inaugurée d'une manière si sanglante, elle s'était accomplie plus pacifiquement dans le Luxembourg et dans le Limbourg. La prise de possession du grand-duché du Luxembourg par le gouvernement provisoire fut un acte de la plus haute importance et qui mit la Belgique en rapport immédiat avec les puissances étrangères. La révolution s'était faite dans le Luxembourg, comme dans tout le pays, par le peuple. Le gouvernement provisoire n'avait pas eu à entreprendre une conquête; il avait seulement étendu à cette province son pouvoir conservateur. En fait, la domination de la maison d'Orange avait cessé dans le grand-duché depuis la fin de septembre. L'ancien gouverneur, M. Willmar, enfermé dans la forteresse, était sans aucune influence sur le reste du pays; l'anarchie était complète; de toutes parts on invoquait la force organisatrice du nouveau gouvernement de la Belgique. Le gouvernement provisoire, lorsqu'il se crut certain que le principe de la non-intervention serait respecté, réorganisa l'administration civile et l'administration judiciaire de la province, et nomma pour gouverneur M. Thorn, auquel il confia des pouvoirs extraordinaires pour régir une province aussi étendue et aussi éloignée du centre. En vain les Nassau soutinrent-ils que le grand-duché de Luxembourg avait été substitué aux États de Nassau; que, par suite de cette substitution : 1° le système de succession en vigueur dans les États de Nassau devenait applicable au pays de Luxembourg, et 2° le pays de Luxembourg devenait un pays de la confédération germanique; il était bien facile de répondre à ces prétentions mal fondées. Le Luxembourg partageait depuis dix-huit siècles les destinées de la Belgique. A toutes les époques il avait figuré parmi les provinces belges, et les traités de 1815, tout en compliquant sa position, ne l'avaient pas détaché de la Belgique. Afin de donner aux puissances étrangères et à la maison d'Orange un point d'appui à l'extrémité des provinces méridionales des Pays-Bas, on avait dénaturé le sens des traités et cherché à attribuer au grand-duché une espèce de nationalité propre, pour en faire une sorte de principauté patrimoniale. En 1815, le Luxembourg fut placé sous la même souveraineté que le reste de la Belgique, sauf deux restrictions, l'une

relative au système de succession, l'autre relative à la confédération germanique. Or, la première de ces deux restrictions, Guillaume lui-même s'était chargé de la faire disparaître; la seconde n'empêchait pas le Luxembourg de faire partie de la Belgique. Guillaume avait fait disparaître la première par une loi en date du 25 mai 1816, qui mettait le Luxembourg absolument sur la même ligne que le reste de la Belgique par rapport à la maison d'Orange. Le préambule de cette loi ne laisse aucun doute à cet égard [1].

La deuxième restriction consistait dans les relations purement extérieures du Luxembourg avec la confédération germanique et dans l'occupation de la forteresse de Luxembourg par une garnison fédérative. Les relations avec l'Allemagne étaient purement extérieures, ainsi qu'il résultait évidemment de l'acte constitutif de la confédération germanique et de la déclaration formelle de la diète de Francfort dans sa résolution du 12 juin 1817. Il y est dit : « L'idée de la souveraineté entière des différents États de la « confédération servant de fondement à l'acte fédératif, il est « hors de doute qu'il ne peut être de la compétence de la diète « de s'immiscer dans les rapports intérieurs. » Quelle argumen-

[1] Voici le préambule de cette loi :

« Nous Guillaume, etc..., ayant pris en considération que les pays de Nassau, à la possession desquels nous avons renoncé dans les négociations du congrès de Vienne, devaient, aux termes de l'acte du 4 avril 1815, passer sous la souveraineté de notre bien-aimé fils Frédéric des Pays-Bas, à l'époque où le prince d'Orange, son frère, serait parvenu à la souveraineté des provinces unies;

« Que la souveraineté éventuelle du grand-duché de Luxembourg, qui nous a été cédé en compensation de nos pays de Nassau, aurait pu indemniser le prince Frédéric de la perte de son expectative;

« Et que nous avons trouvé convenable pour l'intérêt général du royaume d'y réunir le grand-duché et de le placer sous les mêmes lois constitutionnelles, la justice exige d'affecter la susdite indemnité sur les biens de l'État, dont cette réunion a augmenté les revenus et la puissance;

« A ces causes, notre conseil d'État entendu, et de commun accord avec les états généraux, avons statué comme nous statuons par les présentes :

« Art. 1er. — Les biens domaniaux situés dans les arrondissements de Breda, etc..., et dont le revenu net, y compris le produit des rentes, cens et autres redevances, s'élève à environ cent quatre-vingt-dix mille florins, sont cédés à notre bien-aimé fils, le prince Frédéric des Pays-Bas, pour être possédés par lui et par ses légitimes descendants, de mâle en mâle, et par droit de primogéniture, sans cependant que jamais ou par aucun motif ils puissent être aliénés, engagés ou chargés d'hypothèques, etc..., »

tation, quelle interprétation ne tomberait pas devant une déclaration si formellement précise? Enfin l'occupation de la forteresse de Luxembourg par une garnison exclusivement prussienne, et bien supérieure au contingent fixé par les traités, était une véritable voie de fait que n'avaient pu légitimer quinze années d'usurpation. La garnison fédérative de Luxembourg devait se composer de six mille hommes au plus, dont deux tiers étrangers et un tiers belge. Or, depuis 1815, la Prusse occupait seule cette forteresse que Carnot appelait la clef des Pays-Bas. Dire que le Luxembourg avait une nationalité propre parce qu'il formait un État de la confédération germanique, c'était donc soutenir une absurdité. Toute association peut se dissoudre : en supposant la dissolution de la confédération germanique, le Luxembourg n'en existait pas moins comme province belge. Son existence comme province belge constituait sa nationalité; ses relations avec l'Allemagne n'étaient qu'accessoires. Il était incorporé à la Belgique sous tous les rapports d'existence interne. En le détachant de la Belgique, on le laissait sans forme politique, sans lois et sans institutions.

Le Limbourg se trouvait à peu près dans la même situation que le Luxembourg. Les autorités civiles de Maestricht avaient adhéré aux proclamations publiées par le prince d'Orange à Anvers, et avaient appelé les habitants de la province à coopérer aux élections pour le congrès national par le même mode que les autres provinces. Sans être d'accord avec le gouvernement provisoire, elles étaient ainsi en désaccord avec les autorités militaires. Le drapeau belge flottait d'ailleurs dans toutes les communes de la province. Les partisans des Nassau soutenaient que le Limbourg appartenait à la Hollande, mais le peuple du Limbourg répondait avec raison que si cette province eût appartenu à la Hollande, la loi fondamentale de 1815 aurait été publiée et exécutée à Maestricht en même temps que dans les autres provinces septentrionales; tandis que le Limbourg ne fut placé sous le régime constitutionnel néerlandais qu'en vertu de la loi fondamentale décrétée en 1815, pour les provinces méridionales. De plus, la Belgique devant être traitée sur le même pied que la Hollande, chaque division du royaume avait le droit d'envoyer

aux états généraux le même nombre de députés : cinquante-cinq pour chaque division. Or, les députés du Limbourg et ceux du Luxembourg étaient compris dans les cinquante-cinq députés des provinces méridionales; n'était-il donc pas évident que le Limbourg et le Luxembourg faisaient partie de la Belgique?

Tandis que ces événements se passaient dans les provinces, le gouvernement provisoire ne restait pas inactif. Malgré la grande modération dont il fit preuve dans la question de la forme du gouvernement, il prit sous beaucoup d'autres rapports l'initiative des mesures les plus démocratiques, et le congrès n'eut qu'à régler par la loi les principes posés et même appliqués par le gouvernement provisoire. Une courte énumération de ses actes depuis son installation jusqu'au jour de la réunion du congrès en fournira la preuve.

Le comité central s'assemblait tous les jours pour recevoir les propositions des administrateurs généraux des comités de la guerre, de l'intérieur, de la sûreté publique et des finances. Ce comité central était le pouvoir exécutif de la Belgique. Les administrateurs généraux étaient ses ministres, ministres sans responsabilité et sans contre-seing. Ces administrateurs furent : à l'intérieur, M. Nicolaï, auquel succéda bientôt M. Tielemans; aux finances, M. Coghen, puis M. Ch. de Brouckere; à la guerre, M. Jolly, puis M. Goblet; à la sûreté publique, M. Isidore Plaisant. A la justice, on nomma un comité spécial composé de MM. Gendebien, Blargnies, Barbanson, Kockaert, et Claes.

Le 8 octobre, le gouvernement donne des ordres pour convoquer les notables à l'effet de recomposer les régences d'après le mode d'élection directe. Son arrêté détermine le cens nécessaire, ainsi que les professions qui sont dispensées du cens pour que ceux qui les exercent soient réputés notables.

Le 10, sur la proposition de la commission de constitution, le gouvernement décrète que le congrès national se composera de deux cents députés, et que les membres de ce congrès seront élus directement par les citoyens. Le même décret détermine les conditions nécessaires pour être électeur et éligible. Sous ce rapport, ce décret fut loin de satisfaire les esprits. Le gouvernement provisoire maintenait l'ancien cens non uniforme du gouvernement des Pays-

Bas. Son excuse fut dans la nécessité de réunir le congrès le plus tôt possible, et dans l'impossibilité de faire un nouveau travail de répartition ou de modifier le travail ancien. Sans doute alors, à la rigueur, eût-il été en apparence plus démocratique d'appeler tous les citoyens à voter. Mais le gouvernement provisoire craignait que le suffrage universel ne fût en réalité moins favorable à la liberté. Dès que l'on arrêtait qu'il y aurait un cens d'éligibilité, on était forcé de s'en tenir à celui du royaume des Pays-Bas, sauf à rendre l'élection directe. Cependant, d'après la loi des Pays-Bas, l'électeur des campagnes nommait directement aux états provinciaux, tandis que, dans les villes, la régence venait encore s'interposer entre les électeurs et les états. L'électeur des campagnes, qui gagnait un degré, payait par cette raison un cens plus fort que l'électeur des villes, assujetti à un degré de plus. Le décret du 10, en supprimant un degré pour les électeurs des villes, maintenait le cens des campagnes, qu'il aurait dû diminuer afin de conserver un juste équilibre. Cette disposition souleva des réclamations très-vives, et que le gouvernement reconnut fondées, car, le 16 octobre, il modifia son décret du 10 et réduisit de moitié le cens dans les campagnes. D'ailleurs ce décret électoral admettait les intelligences au droit de voter. Il déclarait que tous les citoyens exerçant des professions libérales étaient de droit électeurs, sans être soumis à l'obligation de payer un cens [1].

[1] Voici le relevé des listes électorales formées pour les élections au congrès national, en vertu de ces arrêtés du gouvernement provisoire.

Provinces.	Population.	Électeurs inscrits.
Anvers	346,825	5,089
Brabant	556,046	5,608
Flandre occidentale. . . .	603,214	4,508
Flandre orientale.	737,638	6,308
Hainaut	608,524	5,257
Liége.	371,568	4,935
Limbourg.	338,095	4,877
Luxembourg	303,061	6,479
Namur.	211,544	3,040
Total. . .	4,076,513	46,099

Ce relevé est extrait des tableaux dressés par les soins du ministère de l'intérieur.

Très-peu d'électeurs inscrits ont manqué aux élections.

Le 7 octobre, le gouvernement rétablit la publicité de l'instruction et des débats judiciaires, et abroge l'article 5 de l'arrêté du 6 novembre 1814. Le même jour, il supprime la peine de la bastonnade « comme insultante aux guerriers belges et attentatoire à la dignité de l'homme. »

Le 12, le gouvernement provisoire abroge toutes les dispositions et arrêtés qui enchaînaient la liberté d'enseignement.

Le 16, il proclame la liberté d'association. « Considérant que les entraves à la liberté d'association sont des infractions aux droits sacrés de la liberté individuelle et politique, il arrête qu'il est permis aux citoyens de s'associer comme ils l'entendent, dans un but politique, religieux, philosophique, littéraire, industriel ou commercial. »

Le même jour, 16 octobre, il prend un autre arrêté, empreint des idées démocratiques les plus pures, les plus avancées.

« Le comité central, considérant que le domaine de l'intelligence est essentiellement libre; considérant qu'il importe de faire disparaître à jamais les entraves par lesquelles le pouvoir a jusqu'ici enchaîné la pensée dans son expression, sa marche et ses développements, arrête :

« Art. 1er. Il est libre à chaque citoyen ou à des citoyens associés de professer leurs opinions comme ils l'entendent, et de les répandre par tous les moyens possibles de persuasion ou de conviction.

« Art. 2. Toute loi ou disposition qui gêne la libre manifestation des opinions et la propagation des doctrines par la voie de la parole, de la presse ou de l'enseignement, est abolie.

« Art. 3. Toutes les lois générales et particulières entravant le libre exercice d'un culte quelconque, et assujettissant ceux qui l'exercent à des formalités qui froissent la conscience et gênent la manifestation de la foi professée, sont également abrogées, etc. »

Le 21 octobre, il complète cet arrêté en décrétant l'entière liberté des théâtres.

Le 22, il supprime la haute police, « établie dans l'intérêt du pouvoir absolu, » et abroge les articles 44 à 50 du code pénal.

Le 26 octobre, le gouvernement provisoire ordonne par un arrêté la publicité des budgets et des comptes de chaque commune, etc., etc.

Enfin, dans l'espace d'un mois, il prend des mesures pour régulariser les relations qui doivent exister entre les autorités diverses qui régissent provisoirement la Belgique ; il décrète d'enthousiasme tout ce qu'avait refusé le gouvernement des Pays-Bas, et redresse tous les griefs si opiniâtrément maintenus par Guillaume ; il renouvelle tout le personnel de la haute administration dans les provinces ; il imprime une action révolutionnaire aux tribunaux ; il épure la cour de Bruxelles, reconstitue celle de Liége, remplace les agents les plus dévoués de l'ancien gouvernement, en un mot réorganise l'administration civile et celle de la justice, et n'use de son pouvoir dictatorial que dans l'intérêt de la liberté.

Pendant que ces événements s'accomplissaient, la commission de constitution s'occupait de sa grande tâche. Après avoir arrêté les bases du pacte fondamental de la Belgique, elle chargea son secrétaire, M. Nothomb, et M. Devaux, de préparer un projet d'après ces bases, et elle s'ajourna le 16 octobre. Le 25, le jour même où le prince d'Orange quittait Anvers, l'abandonnant à la vengeance de son père, la commission entendit la lecture du projet de constitution. Le 27, le projet fut lu au gouvernement provisoire. En entendant cette lecture, M. de Potter s'écria : « Ce n'était pas la peine de verser tant de sang pour si peu de chose. »

Pour si peu de chose ! Cependant le projet, auquel on reprochait de n'être qu'une copie de la charte française, était bien autrement libéral, bien autrement démocratique que cette charte. Il proclamait en principe la souveraineté de la nation, dont la charte ne disait pas un mot ; ce projet ne reconnaissait aucune religion de la majorité, proscrivait les cautionnements imposés aux imprimeurs et aux écrivains, n'attentait en rien à la libre industrie de l'imprimeur, proclamait le droit d'association, donnait au pouvoir législatif seul le droit d'interpréter la loi, limitait le pouvoir exécutif d'après les termes de la constitution, imposait aux juges l'obligation d'examiner la légalité des actes du pouvoir avant de les appliquer, assurait la réunion légale des

chambres sans convocation, réduisait à vingt-cinq ans l'âge de l'éligibilité, garantissait la responsabilité ministérielle dans les termes les plus clairs et assurait l'impartialité de la sentence. Enfin ce projet prévoyait la nécessité de la révision de la constitution, et traçait à cette révision une voie facile, conciliant la faculté d'introduire dans la loi fondamentale les perfectionnements réclamés par l'expérience, avec la nécessité de prendre sous ce rapport de prudentes mesures de précaution. Toutes ces dispositions constituaient évidemment de notables différences avec la charte française de 1830. Si quelques hommes cependant voulurent faire considérer ce projet comme une œuvre de réaction, le véritable motif de l'accueil qu'ils lui firent, c'est qu'il consacrait le principe monarchique. Il était évident cependant que la fondation d'une monarchie était la solution la plus réalisable de la révolution.

La question militaire est terminée. Ce n'est plus par les armes que doit se vider ce grand débat. La diplomatie est désormais saisie de cette affaire, déjà si compliquée. Les peuples ont beau s'agiter dans le cercle étroit qu'elle leur trace, c'est toujours sa main souple qui dénoue le nœud que le fer n'a pas su trancher. La Belgique est à jamais séparée de la Hollande, tel est le seul fait accompli jusqu'à présent. Mais la Belgique formera-t-elle un État indépendant sous un prince indigène, ou sous un prince étranger, ou sous un prince de la maison de Nassau? Se constituera-t-elle en république fédérative avec un président électif? Se réunira-t-elle enfin à la France? Telles sont les trois solutions plus ou moins réalisables entre lesquelles l'opinion des Belges hésite alors à se prononcer.

De ces trois solutions, la seconde était celle qui avait le moins de chances. Elle trouvait des obstacles à l'extérieur et à l'intérieur. A l'extérieur, elle aliénait à la Belgique les puissances étrangères, y compris la France, au nouveau roi de laquelle elle suscitait des embarras et des inquiétudes; à l'intérieur, il faut bien le reconnaître, elle était en opposition avec le caractère belge. Le caractère belge, comme le caractère anglais, se distingue par ce respect pour le passé, par ce culte des précédents qui n'empêche pas les révolutions, mais qui les régularise.

Or, l'histoire des Pays-Bas, en fait de république, n'offre guère de précédents, et ceux-là ne sont pas des plus engageants. Les pages les plus glorieuses de l'histoire des Belges, leurs souvenirs les plus doux d'opulence et de liberté ne sont pas, il faut l'avouer, des souvenirs républicains. La mémoire des ducs de Bourgogne, celle même des gouverneurs autrichiens, s'associent dans les traditions populaires à celle de la gloire et de la prospérité du pays. L'ordre et la liberté, ces deux niveaux entre lesquels oscillera toujours la politique des nations, n'ont jamais été séparés dans la pensée de ce peuple. S'il avait fait une révolution pour la liberté, les graves abus qui l'avaient poussé à cette extrémité n'avaient pas décrédité à ses yeux ce juste équilibre vers lequel il a toujours tendu. Le parti républicain, à peu près nul en Belgique, ne pourrait s'y fortifier que des fautes du pouvoir ou des mécomptes généreux d'une nation si souvent trompée dans sa confiance. Il y a ici, dans les masses, outre ce sens profond qui les caractérise partout, un besoin d'obéissance qui n'exclut pas, ce nous semble, un égal besoin de liberté. Ce peuple franc, ouvert, loyal et sans défiance, a besoin de se reposer du soin de ses intérêts sur un pouvoir qu'il estime, et d'obéir parce qu'il aime; mais sa confiance une fois trahie ne revient plus.

La Belgique est faite pour avoir, non pas un maître, mais un chef. Ses souvenirs, en 1830, devaient, comme l'orgueilleux Charles-Quint, briguer la bourgeoisie de ses bonnes villes. Tous ces souvenirs historiques de chartes, de *Joyeuse Entrée,* d'états provinciaux, de libertés municipales, étaient d'excellentes bases pour asseoir une monarchie réellement républicaine. Mais quant à la république elle-même, était-ce avec un clergé puissant, sans être odieux, aimant la liberté il est vrai, mais l'aimant autant qu'un clergé peut l'aimer, dans la mesure de ses intérêts; était-ce avec une aristocratie riche, mais peu influente, peu active, bourgeoise, familière et tempérée, comme en Allemagne, par de la bonhomie; était-ce avec une autre aristocratie plus riche, plus orgueilleuse peut-être, mais bienfaisante comme le commerce qui enrichit un État en ne songeant qu'à s'enrichir soi-même; était-ce avec une population laborieuse, patiente, vivant de peu,

docile à la parole du prêtre comme à celle du chef d'atelier. Était-ce avec ces éléments que la Belgique pouvait chercher à se constituer en république [1]?

Au reste, partisans de la monarchie ou partisans de la république, tous partaient de ce fait que la société nouvelle était démocratique, toute démocratique, et que ses institutions, ses lois, son gouvernement, son administration, toute sa politique devaient reposer sur cette base, s'adapter à cette condition. De là, les uns arrivaient à la monarchie constitutionnelle telle que la révolution l'a faite, forme de gouvernement de laquelle on peut tirer tout ce qui convient à la société démocratique ; tandis que, du même point de départ, les autres allaient à la république, seule organisation qui pût, selon eux, offrir à une société démocratique satisfaction et sécurité. Les mots ont leur étoile ; ils naissent au milieu de certaines circonstances qui déterminent, pour un temps plus ou moins long, le caractère des faits qu'ils expriment. Les circonstances donnèrent raison au mot monarchie ; mais la révolution n'en avait pas moins atteint son but, celui de rendre la patrie indépendante, celui de faire disparaître tout motif de lever le drapeau du grand nombre contre le petit nombre, celui de faire disparaître, pour les individus comme pour les masses, tout obstacle au mouvement ascendant. La révolution était bien la reprise triomphante du mouvement rénovateur, la déclaration de l'indépendance de l'esprit humain, le cri de l'homme qu'il est libre, et de la société qu'elle est souveraine. Monarchie ou république, on ne pouvait plus enfermer la portée possible de cette révolution dans une charte qui ne fût pas essentiellement démocratique. Le gouvernement provisoire avait commencé par la reconnaître dans ses principes et sa légitimité ; il avait fait comprendre par ses actes qu'il était le soldat de la révolution, et dès lors il avait pu

[1] M. Jottrand, dans la profession de foi qu'il adressait aux électeurs dont il sollicitait les suffrages pour être élu membre du congrès, disait : « Je regarde la république comme impraticable à notre époque et dans notre pays. Je la crois d'autant plus dangereuse qu'il ne manque pas en ce moment, chez nous, d'ambitions d'une nature peu rassurante, qui sans doute exploiteraient ce régime sans trop d'égards pour le bien être du pays. »

M. Van Meenen, dans sa profession de foi, disait : « J'aime la république, mais je suis intimement convaincu que c'est la monarchie constitutionnelle représentative qui convient à notre situation intérieure et à nos rapports extérieurs. »

la gouverner. La révolution n'avait pas de plus vif désir que de trouver une expression et des représentants, elle était en quête de dévouement et d'intelligence. Le congrès national allait se réunir, et déjà chacun commençait à comprendre que si l'on ne devait pas être plus révolutionnaire que la Belgique elle-même, c'était du moins un devoir pour chacun de la suivre partout où la conduirait sa fortune. Une forme de gouvernement peut succomber, mais ce qui ne meurt pas, ce qui survit toujours pour se relever et vaincre, ce qui avant tout vaut la peine qu'on s'y dévoue, c'est la liberté [1] !

1 Dans ce récit rapide des événements de 1830, l'auteur, resserré par l'espace, a dû se borner à raconter les faits principaux : mais il travaille à une histoire complète de la révolution de 1830, dans laquelle il fera connaître les rapports, peu connus pour la plupart, qu'eurent entre eux les hommes qui ont le plus marqué à cette époque, les incidents secondaires, et enfin tous ces faits peu importants quelquefois en apparence, et qui cependant exercent souvent une si grande influence sur les événements et sur les révolutions.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

NOTE DE LA PAGE 54



Nous empruntons à des documents officiels et à l'auteur des *Esquisses historiques sur la révolution de* 1830 les détails statistiques suivants sur les forces des Hollandais et des Belges, sur les pertes essuyées des deux côtés, etc., etc.

FORCES HOLLANDAISES.

Infanterie.

		Hommes
Deux bataillons de grenadiers et deux de chasseurs au complet, troupes d'élite	1,950	
5e, 6e, 9e, 10e et 13e divisions, la dernière d'abord en réserve ; les 9e et 10e formées de Hollandais seuls, le tout au complet.	8,755	
Le bataillon d'instruction, troupe d'élite.	320	
Le *straf bataljon*, bataillon de punition	500	
Total. . . .		11,525

Cavalerie.

Hussards n° 6	400	
Dragons	350	
Lanciers	250	
Cuirassiers, deux régiments complets	480	
Total. . . .		1,480

Artillerie.

Six batteries de huit pièces chacune, six chevaux d'attelage, rechanges comptés, le tout du calibre de 4, 6 et 8, y compris les trois batteries du parc de réserve	48		
Obusiers de 8 pouces.	4		
Caissons, etc.	28		
Artilleurs, pionniers, sapeurs-mineurs, genie, train.		500	
Total. 28 caissons, 52 bouches à feu et hommes			13,505

FORCES BELGES.

Infanterie.

			Hommes
Bruxellois armés.	de fusils .	5,000	
	de piques.	800	
	Total. . . .		5,800
Auxiliaires armés arrivés.	avant le combat. .		500
	pendant le combat.		2,000
	Total. . . .		8,300

Cavalerie.

Pas un seul cheval.

Artillerie.

Six pièces du calibre de 6, dont quatre de Liége et de Louvain et deux de Bruxelles ; quatre autres pièces de petit calibre, traînées à la main ou portées à dos d'homme, venant de Wavre, de Genappe, etc., dites *canons de montagne.*
Artilleurs, 80.

Combattants aux escarmouches des 21 et 22 septembre, tant Bruxellois qu'auxiliaires		500
Combattants pendant les quatre journées. .	Bruxellois.	2,000
	Auxiliaires.	2,000
	Total. . . .	4,500

Voici l'état exact des chefs des bourgeois et du peuple tel qu'il fut publié le 26 septembre par le général en chef :

1. *Général en chef.* — JUAN VAN HALEN, ayant son quartier général hôtel de Chimay, rue Royale ; le général ennemi, prince Frédéric, ayant le sien même rue, mais à l'extérieur de la ville.

2. *Général en second,* commandant les attaques de la Place Royale.— MELLINET.

3. *Colonel chef de l'état-major.* — PLETINCKX, prisonnier dès le 25.

4. *Colonel,* commandant les attaques du côté du palais des États généraux. — Comte VANDER MEEREN.

Adjudants. — 5. J. PALMAERT. — 6. JALHEAU. — 7. DE FELLNER, tué le 26. — 8. TRUMPER. — 9. DEWYS. — 10. LAMBINON. — 11. NIQUE. — 12. GOFFIN. — 13. AERTS. — 14. MOYARD. — 15. NIELLON, parti à midi en mission sur les derrières de l'ennemi.

Officiers attachés au quartier général. — 16. KESSELS. — 17. VANDERSMISSEN. — 18. FLORQUIN. 19. JANSSENS. 20. LECLERC.—21. PARENT.

— 22. De Culhat. – 23. Dens. – 24. Lesbroussart. — 25. Bayet. — 26. Ernest Grégoire. 27. Van Dormael. — 28. Leroy. — 29. Vandelf. — 30. Carpentier. — 31. Chazal. — 32. Lefebvre.

Liste des villes et communes qui ont fourni des contingents d'auxiliaires à la ville de Bruxelles.

Brabant. — Louvain, Nivelles, Wavre, Waterloo, Uccle, Tirlemont, Perwez, Jodoigne, Hal, Genappe, Braine-Lalleud, Anderlecht, Frasnes.

Flandre orientale. — Alost, Grammont, Ninove.

Flandre occidentale. — Renaix, Courtrai.

Namur. — Namur, Dinant, Philippeville, Thuin, Tilly, Chimay, Couvin.

Hainaut. — Mons, Tournai, Charleroi, Wasmes, Templeuve, Rœulx, Seneffe, Fayt, Morlanwelz-lez-Marimont, Soignies, Saint-Ghislain, Silly, Quiévrain, Péruwelz, Pinois, Pâturages, Frameries, le Borinage, Leuze, Jumet, Gosselies, Jemmapes, Gilly, Fontaine-l'Évêque, Flobecq, Fleurus, Enghien, Binche, Braine-le-Comte, Gouy-lez-Piéton, Lessines.

Liége. — Liége, les campagnes.

Anvers. — Lierre.

Limbourg. — Saint-Trond.

Grand-Duché. — Luxembourg, Neufchâteau, Grevenmacheren.

Volontaires venus de l'étranger. — Paris, Belges (légion parisienne); Paris, tirailleurs belges; Lille, Belges; Roubaix, Belges; Londres, Belges.

Pour donner une idée de l'esprit qui animait alors certaines parties de la Belgique, nous reproduisons l'arrêté suivant, émané de l'autorité d'une petite commune du Hainaut :

« Le conseil communal de Gouy-lez-Piéton (Hainaut), réuni en séance extraordinaire, décide qu'il sera prélevé sur la caisse communale et sous la garantie des soussignés une somme de 20 francs pour chaque volontaire qui se rendra sous les drapeaux belges à Bruxelles. Cette somme sera versée entre les mains du sieur Marcel Bernier, qui sera chargé de la remettre à chaque homme aussitôt son incorporation.

« Il sera en outre payé à chaque volontaire ou à sa famille, aussi longtemps qu'il restera au service, la somme de 1 fr. 50 c. par jour.

« Le receveur communal est autorisé à verser la somme nécessaire pour faire face à l'objet sus-énoncé, et elle lui sera validée sur la représentation d'une liste des volontaires partis, laquelle liste sera visée par ledit Marcel Bernier, qui est prié d'informer l'administration des hommes qui seront incorporés, etc., etc. »

Suivent les signatures.

PERTES DES HOLLANDAIS.

Tués aux escarmouches des 21 et 22 septembre.	Hommes. . .	15
	Chevaux. . .	5
Blessés.		38
Prisonniers ou déserteurs		45
Total. . . 98 hommes et 5 chevaux.		

Tués pendant les quatre jours de la bataille à toutes les attaques.	520
Blessés.	830
Prisonniers ou déserteurs	450
Chevaux tués ou pris	42
Bouches à feu prises ou démontées avec leurs caissons, affûts ou avant-trains	5

Perte totale. — 1,898 hommes dont 536 tués, 868 blessés et 495 prisonniers ou déserteurs, plus 47 chevaux tués ou pris, et 5 bouches à feu avec caissons.

PERTES DES BELGES.

	Blessés.	Tués.
Tués dans les émeutes d'août et de septembre		26
Blessés.	14	
Tués aux combats des 21 au 27 septembre.		280
Morts de leurs blessures.		125
Tués et blessés par accident pendant les combats, ou égorgés par les soldats.	22	25
Blessés pendant les six jours et rétablis.	1,135	
Blessés amputés et qui sont restés estropiés.	55	
	1,226	456
Prisonniers, pris en très-grande partie parmi les spectateurs et paysans non armés.	122	
Chevaux de trait tués ou pris	14	
Canons, caissons, etc. Néant.		

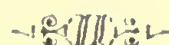
Perte totale. — 1,804 hommes et 14 chevaux.

AVIS.



Nota. Comme tous les délais de souscription sont presque écoulés, et que maintenant les volumes doivent paraître plus rapidement, nous n'avons pas inséré ici la *liste* de MM. les Membres protecteurs[1], dont l'impression nous eût occasionné un retard; mais elle sera positivement publiée dans le quatrième volume. La *liste* de MM. les Correspondants sera imprimée au cinquième volume.

1 Le nombre s'en élève déjà à plus de trois cents.



HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION BELGE

DE 1830.

IMPRIMERIE DE G. STAPLEAUX.



1848.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION BELGE.



1830.

ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE.

HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION BELGE
DE 1830

PAR

Charles de Leutre.

TOME III.



BRUXELLES,
Société pour l'émancipation intellectuelle,
A. JAMAR, ÉDITEUR.

tisme, par les mêmes palpitations des plus nobles espérances. Ce spectacle fait comprendre la vérité de ces simples et belles paroles de Montesquieu : « Le principe de la démocratie est la vertu. »

Cette révolution avait été accomplie par le peuple. En vain quelques historiens parlent de ses meneurs et disent que ce sont eux qui ont fait la révolution. C'est une erreur. Les hommes éminents qui la dirigèrent ne furent appelés à le faire que parce qu'ils exprimaient la pensée des masses ; ils reçurent l'impulsion et ne la donnèrent pas. Leur grand mérite, c'est d'avoir condensé en eux les instincts, les besoins, les passions du peuple; leur gloire, c'est d'en avoir été une personnification abrégée. Parfois, dans les grandes tempêtes, de hautes vagues s'élèvent des profondeurs agitées de l'Océan, et de loin ressemblent à des fantômes; ne dites pas qu'il n'y a qu'elles dans l'espace : il y a la mer.

Mais une révolution, pour être grande et féconde, doit être aussi la restauration complète de tous les droits en souffrance dans la nation. Si la Belgique avait renversé un régime détesté, c'est qu'elle voulait une autre organisation politique. La différence d'un principe à l'autre était là : sous l'empire de la loi fondamentale hollandaise, tout venant d'en haut, il n'y avait de lutte possible qu'entre des oligarchies; avec le principe de la souveraineté du peuple, au contraire, tout émane de lui : il est la source et la sanction des pouvoirs. La tendance nécessaire de tout mouvement, c'est que l'application réalise désormais ce que tout le monde est obligé d'accepter comme théorie après la victoire. Le gouvernement provisoire avait bien compris (ses premiers actes, que nous avons énumérés rapidement, le prouvent) qu'en dehors de ces sentiments et de ces idées il n'y avait rien que des faits vagues, des usurpations violentes, des accidents de pouvoir, rien de vivant, rien de durable.

En conséquence, le gouvernement provisoire se hâta de convoquer le Congrès national. Le 10 novembre, se réunit à Bruxelles la première assemblée nationale belge. Ce fut une solennité imposante et grandiose à force de simplicité. Point d'équipages, point de livrées, point d'uniformes ni d'habits chamarrés.

La garde urbaine couvrait la place Royale et la place des Palais. Devant le palais de la Nation on voyait rangé le premier régiment d'infanterie belge, dont les soldats, complétement armés, étaient encore revêtus d'habits bourgeois. Les officiers seuls avaient leur nouvel uniforme. Ce qui donnait surtout à cette solennité un caractère de grandeur, c'était le peuple accouru pour en être le témoin. La foule remplissait les rues et le Parc, s'étageait sur les talus et faisait retentir l'air d'acclamations joyeuses. C'était bien là le peuple, non pas celui du métaphysicien, celui que l'idéologue politique appelle *la nation*, le peuple pris abstractivement; mais le peuple, personnage collectif à mille faces, à mille passions, l'ouvrier, le laboureur, le soldat, la femme, l'enfant, le père, l'homme dans toutes les conditions de la société, l'homme qui aime, s'enthousiasme, s'emporte, se calme, enfin la vie dans toutes ses manifestations, la foule vibrante et heurtée, prompte, impressionnable, émue, frissonnante, faisant retentir l'air des cris de *Vive la liberté!* et se reposant sur ses délégués du soin d'organiser cette liberté qu'elle avait conquise. A midi et demi, la séance s'ouvrit. M. Gendebien père, doyen d'âge, présida l'assemblée. M. de Potter, doyen d'âge du gouvernement provisoire, ouvrit la session par le discours suivant :

« Au nom du peuple belge, le gouvernement provisoire ouvre l'assemblée des représentants de la nation.

« Ces représentants, la nation les a chargés de l'auguste mission de fonder, sur les bases larges et solides de la liberté, l'édifice du nouvel ordre social, qui sera pour la Belgique le principe et la garantie d'un bonheur durable.

« Vous le savez, messieurs, à l'époque de notre réunion à la Hollande, une loi fondamentale fut présentée à des notables désignés par le pouvoir, non pour l'examiner, la discuter, la modifier et enfin l'accepter et en faire la condition du pacte entre le peuple et le chef de l'État, mais uniquement pour s'y soumettre aveuglément ou la rejeter dans sa totalité. Elle fut rejetée, comme on devait l'attendre du bon sens et de la loyauté belges. Mais par un subterfuge sans exemple, elle fut déclarée acceptée, et

une constitution *imposée* par la Hollande pesa sur notre patrie.

« Si du moins cette loi fondamentale avait été franchement exécutée dans toutes ses dispositions, avec le temps peut-être, et à l'aide des progrès que l'arbitraire ministériel nous forçait chaque jour à faire dans la carrière de l'opposition constitutionnelle, elle aurait pu devenir l'espoir de la liberté belge.

« Mais loin de là : les consciences violées ; l'enseignement enchaîné ; la presse condamnée à n'être plus que l'instrument du pouvoir ou forcée au silence ; la substitution arbitraire du régime des arrêtés au système légal établi par le pacte social ; le droit de pétition méconnu ; la confusion de tous les pouvoirs devenus le domaine d'un seul ; l'imposition despotique d'un langage privilégié ; l'amovibilité des juges abaissés au rôle de commissaires du pouvoir ; l'absence complète de la garantie de la publicité et de celle du jury ; une dette et des dépenses énormes, seule dot que nous eût apportée la Hollande lors de notre déplorable union ; des impôts accablants par leur hauteur et plus encore par leur répartition, tout impopulaire, tout au détriment des classes indigentes ; des lois toujours votées par les Hollandais pour la Hollande seulement, et toujours contre la Belgique, si inégalement représentée aux anciens états généraux ; le siége de tous les grands corps constitués et de tous les établissements importants fixé dans cette même Hollande ; la scandaleuse distraction des fonds spécialement destinés à favoriser l'industrie, et enfin la plus révoltante partialité dans la distribution des emplois civils et militaires, par un gouvernement aux yeux duquel la qualité de Belge était un titre de réprobation ; en un mot, la Belgique entière traitée comme une province conquise, comme une colonie : tout, messieurs, nécessitait une révolution, la rendait inévitable, en précipitait l'époque.

« De si justes griefs, des griefs si réels devaient aussi en assurer le résultat.

« Nous étions insurgés contre le despotisme pour reconquérir nos droits ; nous fûmes traités par la tyrannie comme des rebelles. Nos villes incendiées, les actes les plus barbares exercés jusque sur des vieillards et des femmes, les lois de l'humanité, les droits de la guerre foulés aux pieds, témoignent encore de la

férocité de nos ennemis, en faisant bénir la victoire du peuple qui en a purgé le sol.

« Le fruit de cette victoire était *l'indépendance*. Le peuple l'a déclaré par notre organe. Interprète de ses vœux, le gouvernement provisoire vous a appelés, messieurs, vous, les hommes choisis par la nation belge, pour constituer cette indépendance et la consolider à jamais.

« Mais en attendant que vous puissiez venir remplir cette tâche, un centre d'action était devenu nécessaire pour pourvoir aux premiers, aux plus urgents besoins de l'État. Un gouvernement provisoire s'èst établi, et il a suppléé temporairement à l'absence de tout pouvoir. La nécessité d'un gouvernement quelconque justifiait sa mission ; l'assentiment du peuple confirma son mandat.

« Tout était à faire, tout était à créer. Il fallait réorganiser l'administration intérieure, le pouvoir judiciaire, les finances, l'armée, et cette garde citoyenne sur laquelle désormais s'appuieront les empires modernes. C'est à vous, messieurs, et à la nation à juger si, avec le peu de moyens qui étaient à notre disposition, nous avons réussi à préparer pour la Belgique un avenir de force et de prospérité.

« Nos actes, vous les connaissez, messieurs, et la nation, nous osons l'espérer, les a ratifiés. L'impôt odieux de l'abatage aboli ; une entière publicité rendue aux procédures criminelles ; l'institution du jury promise, et de nouvelles garanties assurées aux prévenus devant les cours d'assises ; l'abolition de la dégradante punition de la bastonnade ; les élections populaires des bourgmestres et des régences, et l'élection directe des députés au Congrès national ; plus de direction générale de police, plus de haute police ; affranchissement de l'art dramatique ; abolition de la loterie; publicité des comptes et budgets des communes, et finalement la liberté pleine et entière pour la presse, pour l'enseignement, pour les associations de toute espèce, et pour les opinions et les cultes, désormais délivrés de toute crainte de persécution et de tout danger de protection : voilà, messieurs, les principaux titres avec lesquels le gouvernement provisoire s'offre devant la nation et ses représentants.

« Des relations avec l'étranger, nous n'avons pas cru devoir en établir dans les circonstances où se trouvait la nation. Nous savons d'ailleurs à n'en pouvoir douter, et nous pouvons vous en donner l'assurance positive, que le principe de non-intervention sera strictement maintenu à notre égard. Nous jugeâmes donc que la libre Belgique devait fonder son indépendance par ses propres forces, toujours prête à les tourner contre quiconque voudrait entraver ce droit sacré.

« Depuis que nous avons pris cette résolution, nous avons reçu des cinq grandes puissances des communications récentes et officielles dont nous sommes heureux de pouvoir vous faire part en ce jour solennel : ces communications confirment pleinement les assurances précédemment données, et nous font espérer, avec la cessation prochaine des hostilités, l'évacuation, sans condition aucune, de tout le territoire de la Belgique.

« Messieurs, vous allez achever et consolider notre ouvrage. Fondez l'édifice de notre prospérité future sur les principes de la liberté de tous, de l'égalité de tous devant la loi, et de l'économie la plus sévère. Que le peuple soit appelé à profiter de notre révolution : les charges de l'État diminuées dans la proportion de ses vrais besoins; le salaire des fonctionnaires publics réduit de manière à ne plus être que la juste indemnité du temps et des talents qu'ils consacrent à la patrie; enfin la suppression des emplois inutiles et de ces nombreuses pensions, trop souvent accordées à la servilité, vous mettront à même de consommer l'œuvre de notre régénération nationale.

« Et nous, messieurs, en quelque position que nous soyons placés, nous soutiendrons de tous nos vœux, de tous nos moyens, de tous nos efforts cette œuvre patriotique : trop heureux, après son entier succès, de nous confondre dans les rangs de ce peuple qui aura tout à la fois vaincu et assuré les bienfaits de la victoire.

« Au nom du peuple belge,
« le Congrès national est installé ! »

Le lendemain de cette séance d'installation, le Congrès s'occupa de la formation de son bureau. Après deux tours de scrutin,

où les voix se répartirent à peu près également entre MM. Surlet de Chokier, de Gerlache et de Stassart, un scrutin de ballottage eut lieu entre les deux premiers. M. Surlet de Chokier obtint 106 voix sur 170 votants, et fut proclamé président.

M. Surlet de Chokier n'eût peut-être pas été nommé si M. de Gerlache n'eût formellement refusé le fauteuil que lui proposaient un grand nombre de ses amis. M. Surlet de Chokier était peu connu ; écarté des états généraux en 1818, il n'y était rentré qu'en 1828, et n'avait par conséquent assisté à aucune des grandes discussions de 1821 et de 1825, où s'étaient particulièrement classés et dessinés le parti libéral et le parti catholique. Cependant les libéraux le comptaient comme un des leurs. Les catholiques, sans avoir une vive sympathie pour lui, le choisirent pour les preuves de tolérance et de modération qu'il avait données.

La figure de M. Surlet de Chokier est une de celles que l'on ne saurait peindre à grands traits, parce qu'elle n'a rien d'assez large, d'assez saillant, d'assez fortement accusé. Ce n'est ni une intelligence du premier ordre, ni un grand caractère, ni une âme fière et ardente au service d'une grande idée. C'est un homme auquel tous les partis ont reconnu de la probité politique et un talent modeste. On ne l'a pas vu, comme la plupart des hommes publics, violemment attaqué par les uns et célébré par les autres avec la même ardeur. Il n'a excité ni fortes haines ni fortes amitiés, et il lui manquait évidemment ce qu'il faut pour remuer, attacher, enthousiasmer les hommes. Ses adversaires rendaient hommage à l'impartialité de son caractère ; ses amis le suivaient et le respectaient, mais il y avait dans leur approbation et leur respect quelque chose de calme, de froid comme la discipline. Sa figure était empreinte d'affabilité et de bonhomie ; il y avait dans ses traits une expression de finesse, et cependant quelque chose d'ouvert qui inspirait la confiance. On aurait passé à côté de lui sans le distinguer comme un homme remarquable, mais on éprouvait pour lui un sentiment de sympathie douce lorsqu'on s'arrêtait à le considérer. Ses manières étaient sans prétention, et quoiqu'elles eussent quelques nuances de vulgarité, elles n'étaient pas dépourvues d'une certaine grâce élevée.

C'est dans sa province qu'il aimait à vivre, là qu'il goûtait les douceurs de la vie privée. Souvent la vie publique a ce malheur qu'elle fait regretter la vie privée, en même temps qu'elle la rend insupportable dès qu'on la reprend. M. Surlet de Chokier échappa à ce danger par la simplicité forte et naïve de son caractère. Personne n'avait moins le goût du faste et de l'apparat que lui, personne n'avait plus de véritable cordialité; c'est tout cela qui lui rendait douce et chère sa vie de province. Comme un de ses amis, le voyant à Bruxelles aimé, estimé, recherché, s'étonnait qu'il pût regretter la vie privée : « J'apprécie bien vivement, lui répondit-il, les avantages et l'honneur de ma position; mais j'aime mieux ma vie obscure. Il y a toujours pour moi un peu de représentation et d'apparat, même dans la vie intime, à Bruxelles; on a beau faire, on y porte et il faut y porter un peu de son rang. Je ne suis, je ne puis être moi que chez moi. »

Malgré cette simplicité de caractère, M. Surlet de Chokier, que la présidence du Congrès national conduisit quelques mois plus tard à la régence, ne fut point au-dessous de cette haute position. Il donna un bon exemple des devoirs qu'impose la vie publique; il n'avait qu'un but, le triomphe possible des idées démocratiques de la révolution, et le maintien, l'organisation de la société créée par cette révolution. Pour être un homme politique, il ne suffit pas d'être d'un parti ou de défendre une opinion; il ne suffit pas même d'être fidèle à cette opinion et de la soutenir courageusement dans les vicissitudes de la vie publique; il faut encore certaines qualités de cœur et d'esprit que l'expérience de notre gouvernement nous enseignera chaque jour à mieux connaître et à mieux apprécier. Les anciens, avec leur vie libre et républicaine, faisaient grand cas de ces qualités; ils les regardaient même comme des devoirs. Cicéron, dans son *Traité des devoirs,* examinant ce qui constitue la vertu ou le bien moral, place, il est vrai, au premier rang la recherche et la connaissance du vrai, c'est-à-dire la philosophie; mais les autres vertus se rapportent à la vie publique : c'est la justice et la bonne foi, qui maintiennent les sociétés, la force et la grandeur d'âme, qui font l'homme d'État, c'est enfin l'esprit d'ordre et de modération. M. Surlet de Chokier avait quelques-unes de ces

vertus. Il avait de la justesse dans le jugement; il avait la bonne foi et la modération. Surtout il a su se décider, il a su se dévouer à propos à accepter une présidence sans antécédents et qui paraissait devoir être fort orageuse. Ce courage lui a tenu lieu de toutes les qualités qui lui manquaient. L'à-propos tient une des premières places dans la vie politique. Les occasions font la moitié du mérite d'un homme public, car elles le montrent. On a, en général, trop amoindri par la suite le caractère de M. Surlet de Chokier. Sans chercher à le grandir maladroitement, il faut reconnaître qu'il a eu quelques-unes des qualités de l'homme politique et qu'il a eu aussi son moment.

Le bureau fut complété par la nomination des quatre secrétaires, MM. Ch. Vilain XIIII, Henri de Brouckere, Liedts et Nothomb. Dans la séance du 12, M. Rogier fut introduit dans la salle du Congrès et lut à l'assemblée la déclaration suivante :

« Le gouvernement provisoire, ayant reçu notification de la constitution définitive du Congrès national, vient remettre à cet organe légal et régulier du peuple belge le pouvoir provisoire qu'il a exercé depuis le 24 septembre, dans l'intérêt et avec l'assentiment du pays. Il dépose sur le bureau du président la collection des actes et des arrêtés que la nécessité des circonstances l'a déterminé à prendre. »

Cette déclaration était signée de MM. Félix de Mérode, Ch. Rogier, Gendebien, Joly, F. de Coppin, Vanderlinden. MM. d'Hooghvorst et Van de Weyer, absents de Bruxelles, écrivirent au Congrès pour déclarer qu'ils adhéraient aux résolutions prises par leurs collègues. M. de Potter combattit cette résolution et refusa de la signer.

La réponse du Congrès, rédigée séance tenante, fut ainsi conçue :

« Le Congrès national, appréciant les grands services que le gouvernement provisoire a rendus au peuple belge, nous a chargés de vous en témoigner sa vive reconnaissance et celle de la nation dont il est l'organe. Il nous a chargés également de vous

manifester son désir, sa volonté même de vous voir conserver le pouvoir exécutif jusqu'à ce qu'il y ait été autrement pourvu par le Congrès. »

Le gouvernement provisoire accepta le pouvoir qui lui était remis de nouveau par le Congrès. M. de Potter, qui n'avait pas signé non plus l'acte d'acceptation, donna le lendemain 13 novembre sa démission de membre du gouvernement provisoire. M. de Potter pensait et avait soutenu au sein du gouvernement provisoire que ce gouvernement était le seul légitime; que des travaux qui restaient à accomplir pour assurer le triomphe de la liberté, un seul était confié au Congrès, celui de discuter, de modifier, d'approuver ou de rejeter le projet de pacte fondamental, et de décréter quelques lois d'urgence; que si, sous un prétexte quelconque, le Congrès sortait de ces étroites limites, il cesserait par ce fait même d'avoir une existence légale. Dans la lettre qu'il écrivit pour donner sa démission, il déclara en effet que le gouvernement provisoire, antérieur au Congrès, qui tenait de lui son existence, devait rester indépendant et neutre entre le peuple et le corps constituant, et ne pouvait céder le pouvoir qu'à un pouvoir définitif.

Ce fut le 17 novembre que commença la discussion sur la déclaration de l'indépendance de la Belgique. Tout le monde était d'accord. La discussion ne porta que sur un point. Quelques députés voulaient que l'on comprît le grand-duché de Luxembourg parmi les provinces belges : ils avaient raison. Le grand-duché de Luxembourg faisait partie de la Belgique, puisqu'il avait été placé sous la même souveraineté par la même loi fondamentale; qu'il avait été considéré comme province belge lorsqu'il s'était agi de régler le nombre des députés de chaque pays, et enfin parce que le roi Guillaume lui-même, par la loi du 25 mai 1816, avait réuni au royaume le Luxembourg, qui lui avait été cédé en compensation de sa renonciation à la souveraineté sur le Nassau, et qu'il avait octroyé à son fils, le prince Frédéric, les biens domaniaux situés dans l'arrondissement de Breda pour le dédommager de la perte du Luxembourg, qui devait passer sous sa souveraineté à la mort du roi.

Ces raisons concluantes ne prévalurent pas. On venait de traiter la question du Luxembourg à la tribune française dans un sens tout à fait opposé; le Congrès craignit de mettre la Belgique en hostilité avec l'Allemagne, sans avoir l'espoir d'être soutenu par la France. Il proclama donc l'indépendance de la Belgique, mais il ajouta par amendement : « Sauf les relations du Luxembourg avec la Confédération Germanique. »

Ce fut le 18 novembre que l'indépendance de la Belgique fut proclamée à l'unanimité des 188 membres présents.

Un orateur proposa de faire suivre l'acte de déclaration d'indépendance par un manifeste où seraient énumérés les griefs de la Belgique contre le gouvernement des Pays-Bas; mais ce manifeste eût été long et difficile à faire. Les causes qui avaient amené la révolution n'étaient pas des actes de violence soudains comme les ordonnances de Charles X en France. C'était une série d'envahissements successifs, un système habilement calculé de réaction constante. Pour exposer ces causes, il fallait faire l'histoire des quinze années du règne du roi Guillaume. On renonça à publier un manifeste.

Avant de raconter l'histoire des protocoles et des traités qui sanctionnèrent la révolution et élevèrent la Belgique au rang d'État européen, nous jetterons d'abord un rapide coup d'œil sur les actes du Congrès qui eurent pour but la constitution politique du pays et l'organisation du régime administratif, cette seconde constitution des États modernes.

Le 19 novembre, commença la grande discussion sur la forme du gouvernement. La Belgique sera-t-elle une république ou une monarchie? Cette grave question fut débattue avec beaucoup de vivacité pendant quatre séances très-agitées. Au bout de quatre séances, le 22 novembre, la forme monarchique fut adoptée par 174 votants. Treize seulement votèrent pour la république [1].

Mais, il faut s'empresser de le reconnaître, aux yeux du Congrès, le mot monarchie constitutionnelle n'avait pas le même sens que pour les libéraux français. En France, aux yeux des

[1] MM. Séron, de Robaulx, Lardinois, J. Goethals, David, l'abbé de Haerne, Goffin de Labbeville, Fransman, Delwarte, Camille de Smet, Pirson et de Thier.

libéraux de la secte de Royer-Collard, un roi n'est point simplement un homme : il s'opère en lui, par le fait seul de la grande mission qu'il a reçue de la Providence et de la position spéciale où il est placé, une sorte de transfiguration intérieure dans laquelle l'homme s'éteint, s'efface, disparaît, pour faire place au gouvernement qui s'incarne et se personnifie en lui. Le roi n'a plus d'intérêt comme homme; l'intérêt général du pays s'infuse en lui et constitue son être véritable. La royauté est une institution animée, qui ne vit pas, qui ne meurt pas, mais qui dure, qui traverse les siècles dans sa majestueuse permanence, rappelant le passé, réglant le présent, préparant l'avenir : base stable de l'ordre et du repos, au milieu des flots agités que les passions populaires soulèvent contre la hiérarchie sociale, contre la propriété, contre les lois; base tellement indispensable que, le jour qu'elle fléchit, tout croule à la fois. Selon eux, introduire l'action des masses populaires dans le gouvernement de la monarchie constitutionnelle, ce n'est point donner à cette monarchie les bases larges et solides dont on la flatte; c'est, au contraire, introduire dans ses rouages le levier qui doit les détruire. Peu conséquents avec eux-mêmes, ils définissent, d'après Benjamin Constant, la royauté un pouvoir pondérateur qui tempère à la fois la résistance trop stationnaire de l'aristocratie et l'action trop perturbatrice de la démocratie, et ils repoussent cette démocratie que cependant ils veulent contenir. Ils ne lui donnent aucune part d'action, et cette action, ils songent à la tempérer. Aussi l'expérience donne-t-elle de temps à autre de rudes démentis à leurs théories.

En Belgique, au contraire, le Congrès était républicain, quoiqu'il se prononçât pour la monarchie; républicain sans le savoir peut-être. Ce qui épouvantait la plupart de ses membres, c'était le nom seul de république et les souvenirs sanglants de la terreur. C'est à ce mot, à ces souvenirs, que la plupart firent le sacrifice de leurs sympathies; c'est à cause de cela qu'ils résistèrent à l'entraînement de leurs idées théoriques. Mais en fondant la monarchie, le Congrès comprit que le développement des mœurs politiques et l'harmonie des institutions gouvernementales avec ces mœurs peuvent seuls accélérer le progrès

paisible de l'ordre social. De même qu'un individu prouve la force de son âme, la vigueur de son esprit, la clarté de sa raison par l'ensemble, la netteté, la précision de ses actes, de même un peuple prouve la force de ses mœurs politiques par l'énergie coordonnée de ses volontés. Si on le voit hésiter, chanceler, douter de sa marche, soutenir ou contester anarchiquement la bonté des principes les plus opposés, c'est la preuve évidente que ses mœurs politiques s'affaiblissent, que l'esprit public, cette grande âme nationale qui doit faire vivre le corps de l'État, se dissout, s'évapore, se retire de la société, dont elle faisait l'unité vivante, dont elle constituait l'être collectif, agissant avec constance et discernement. La force, la sagesse, les limites du pouvoir n'existent pas uniquement par les lois qui lui sont tracées dans les constitutions. Ces trois conditions indispensables à la liberté, la force, la sagesse et les limites du pouvoir, ont leur existence réelle dans les mœurs politiques de la nation au sein de laquelle le pouvoir doit être exercé. Vainement proclame-t-on de nouvelles libertés, si les mœurs nationales s'affaiblissent ; mais une nation forte et sage peut les supporter toutes et sait conquérir celles qu'on lui dénie. Le Congrès belge fondait une monarchie, mais il ne recula pas devant l'idée de l'entourer d'institutions républicaines, terreur des doctrinaires. Il assit la liberté sur des bases tellement hardies et tellement nouvelles dans le droit constitutionnel, que la position du gouvernement fut dès lors, et est encore aujourd'hui, sous ce rapport, unique en Europe. Le Congrès proclama la royauté, mais ne donna au roi qu'une part très-exiguë dans les affaires du pays, laissant ainsi à un bon roi le pouvoir de faire le bien, mais mettant un mauvais roi dans l'impuissance de faire le mal. Citons quelques-unes des prérogatives ordinaires des rois constitutionnels que le Congrès a refusées au roi des Belges. Le pouvoir judiciaire, en Belgique, n'émane point du roi et la Constitution lui refuse la nomination des fonctionnaires de cet ordre, laquelle ne s'opère que sur présentation faite par les chambres législatives, par les conseils provinciaux ou par les cours et tribunaux eux-mêmes. Le roi ne nomme aux emplois administratifs que sous les exceptions prévues par la loi et que la loi peut étendre.

Les chambres s'assemblent de droit et sans convocation royale à une époque déterminée. La durée de leur session obligatoire est également déterminée par la loi. Le roi est sans action, même indirecte, sur la nomination des membres du sénat, qui sont élus comme les députés, et par les mêmes électeurs. Enfin, la Constitution semble n'avoir proclamé qu'avec certaines réserves l'inviolabilité même de la personne royale. La discussion qui eut lieu sur l'art. 63 le prouve. Le projet de constitution portait : *Le roi est inviolable.* Un député de Liége, M. Deleeuw, proposa d'y substituer ces mots : *La personne du roi,* parce que, dit-il, il est important de distinguer entre la personne du chef de l'État et le chef de l'État. « Si vous adoptez la rédaction proposée en disant : *Le chef de l'État est inviolable,* vous vous liez irrévocablement, et, quoi qu'il arrive, vous ne pouvez plus prononcer la déchéance ; il serait peut-être dangereux de se lier ainsi. » Un autre député proposa de faire décider par une cour d'équité, quand il y aurait lieu à la déchéance. Cette proposition fut écartée, mais celle de M. Deleeuw fut adoptée avec la réserve proposée par lui.

Non-seulement la Constitution restreignit autant que possible les pouvoirs de la royauté, elle enchaîna encore tellement les ministres qu'ils ne purent être en quelque sorte que les premiers commis du pouvoir législatif. Recevoir, conserver, perfectionner des lois bonnes et convenables est pour les sociétés le premier des biens ; c'est le devoir des grandes révolutions d'innover salutairement. Dans le cours des siècles tranquilles, les mœurs s'incorporent avec les lois, les modifient, les améliorent, les altèrent, quelquefois même tiennent tout à fait leur place. Les réformes que se permet le législateur sont douces, mais timides ; et si elles épargnent à la société des secousses, elles n'accomplissent pas la guérison. Les révolutions, au contraire, ébranlent le tempérament des peuples, mais elles peuvent le régénérer. Il y a des instants à saisir, des crises à faire fructifier. L'Angleterre est revenue naguère sur les omissions et sur les oublis de ses deux révolutions de 1640 et de 1688. La France se plongea sans réserve au plus vif de l'innovation révolutionnaire, et, depuis 1789, a fait de longues et douloureuses expériences. Jusqu'en

1789, le roi avait été le législateur. La constitution de 1791 consacra la supériorité rationnelle du pouvoir législatif sur la puissance exécutrice et proclama le peuple législateur au lieu et place du roi. Mais en France cette vérité détrône brusquement le passé, aussi aura-t-elle longtemps à militer avant de régner sans conteste. La succession de constitutions que voit passer ce grand pays n'est autre chose qu'un long duel entre la puissance exécutrice et le pouvoir législatif. Jusqu'à nos jours la lutte a continué et la fortune a changé bien souvent. La Belgique a été plus heureuse; elle avait profité de toutes les expériences de la France, et en 1830 elle se trouva dans une situation merveilleuse. La Belgique n'avait pas à lutter contre la religion de la légitimité, ce n'était point une légitimité de quinze ans que regrettaient les orangistes; en France, le monarque déchu avait été remplacé à l'instant par un nouveau monarque, la lutte avait aussitôt recommencé; en Belgique la royauté était absente, nul ne songeait à combattre pour elle, aussi tous les principes dont la royauté de Guillaume avait fait abus furent-ils solennellement révoqués, tous les intérêts que Guillaume avait menacés furent-ils garantis par des dispositions largement protectrices. Les Belges de 1830 se montrèrent les dignes fils de ces vieux Flamands des communes desquels Charles le Téméraire disait déjà : « Dures têtes flamandes, croyez-vous donc qu'il n'y ait personne de sage que vous?... Vous avez toujours méprisé ou haï vos princes; s'ils étaient faibles, vous les méprisiez; s'ils étaient puissants, vous les haïssiez. » Ils ne voulurent s'exposer ni à haïr ni à mépriser leur roi, ils voulurent donc que les chambres héritassent de toutes les attributions qui lui étaient enlevées. Le Congrès donna, par exemple, au pouvoir législatif le droit d'enquête avec toutes ses conséquences [1]; la faculté d'exiger des ministres des explications sur toutes les pétitions [2] et sur l'état des relations diplomatiques [3]; le droit de se réunir, sans convocation préalable, le deuxième mardi de novembre; la suppression des scrutins secrets; l'obligation de voter à haute voix sur toutes les

[1] Art. 40 de la Constitution.
[2] Art. 43.
[3] Art. 68.

questions [1]; l'indemnité mensuelle de 200 florins qui garantit l'indépendance des représentants et permet de les choisir sans condition de cens d'éligibilité; la grande fortune territoriale que suppose le cens d'éligibilité au sénat; la modicité du traitement des ministres, 21,000 fr.; l'impossibilité d'offrir une amorce aux ambitions par des fonctions largement rétribuées; tout concourut donc, dans l'opinion du Congrès, à annuler l'influence ministérielle, et par conséquent à diminuer l'importance des fonctions de ministre et à consacrer la souveraineté populaire, en théorie par la déclaration de principes de la Constitution, en pratique par l'omnipotence parlementaire.

Le sénat belge ne peut même pas être considéré comme le représentant d'une aristocratie en lutte avec la démocratie, différant d'elle par les intérêts et les idées. Le sénat est électif. Quelques orateurs du Congrès, et entre autres M. de Gerlache, se souvenant des services rendus autrefois à la cause des franchises publiques par la vieille noblesse belge; songeant que cette antique noblesse avait eu le bonheur d'échapper aux petits soupers, aux carrosses du roi, à la dépravation des règnes de favorites; que, n'ayant jamais connu les salons ambrés de la Pompadour, ni les folies de Coblentz, aimant à s'attabler à la tabagie à côté des bourgeois, elle était restée populaire et nationale, auraient voulu la constituer en aristocratie et rendre les fonctions de sénateur héréditaires, ou tout au moins viagères. Leurs idées, quoique soutenues avec talent, n'eurent aucun succès; le Congrès eut le bon sens de comprendre que l'hérédité ne représente rien dans un temps où l'on ne tire son autorité que de soi-même, et qu'elle serait un point d'arrêt et non pas un point d'appui. Le sénat, dans son esprit, ne représenta pas une aristocratie, mais il représenta la fortune publique, les grands intérêts territoriaux, industriels et commerciaux du pays. C'est pour cela qu'on exigea un cens d'éligibilité pour les sénateurs; car en Belgique la fortune est un principe positif, elle est héréditaire ou acquise lentement par le travail, mais elle n'est pas, comme chez d'autres peuples, le résultat passager d'une spéculation heureuse, un moyen éventuel

1 Art. 39.

d'influence, le marchepied corrompu d'ambitions peu consciencieuses. En soumettant les sénateurs à la réélection, le Congrès voulut qu'ils n'oubliassent pas ce qu'ils doivent à la souveraineté populaire, il voulut que le sénat ne fût pas une assemblée d'hommes politiques, mais une réunion de citoyens, dont la sagesse plébéienne se chargerait de maintenir l'ordre dans cet État où la chambre des représentants aurait pour mission de sauvegarder la liberté.

Le Congrès, d'ailleurs, montra pour le passé de la patrie, soit religieux, soit politique, une intelligence impartiale. Il prouva que les défenseurs d'une démocratie intelligente ne voulaient pas rompre violemment le fil des traditions et des temps, mais bien transformer les traditions et faire sortir des entrailles du passé, non pas un bâtard sans ancêtres, mais un avenir légitime et glorieux; il eut enfin le bon esprit de ne pas s'acharner sur des mots et sur des formes, et, trouvant dans la langue politique un nom, un mot qui épouvantait les esprits sans les instruire, qui ne représentait rien de positif, d'applicable, de possible, qui ne pouvait que servir de frontispice à un édifice inconnu dont l'avenir seul produira peut-être les architectes, il fut assez sage pour laisser dormir ce mot au milieu des traditions dont la gloire énergique le conserve. Il jugea que le peuple devait surtout s'instruire et s'élever, et répondre à une situation nouvelle par de nouveaux efforts, par le concert et la bonne foi de ces efforts, par l'abandon des voies reconnues mauvaises.

Il ne faudrait pas croire que ces idées si libérales émanassent seulement des libéraux; les catholiques eux-mêmes, tout les premiers, réclamèrent pour leur pays des libertés complètes. Sans doute les catholiques comptaient sur l'influence du clergé sur la population des campagnes, influence qui s'était exercée d'une manière si irrésistible en 1829 et 1830; sans doute ils se croyaient certains que leur ascendant resterait toujours aussi puissant. Mais qu'importe? est-ce une raison pour ne pas leur savoir gré de leur conduite? Ils voulaient la liberté pour eux, ils la donnèrent à tous. Grâce aux grands principes proclamés dans la Constitution, ils rendirent le parlement, émané du peuple, le souverain maître du pouvoir; ils donnèrent de nouvelles forces

à la démocratie et en accélérèrent le mouvement ; les catholiques ont greffé la liberté sur la religion et l'ont ainsi mise à même de produire des fruits savoureux.

Il faut rendre à César ce qui appartient à César. M. de Lamennais a une grande part à réclamer dans l'œuvre du 7 février 1831. *L'Avenir* a profondément remué le sol de la Belgique en 1830. Les catholiques belges, qui en 1815 protestaient contre la liberté des cultes, contre la liberté de la presse, qui repoussaient la loi fondamentale parce qu'elle était trop libérale [1], convertis par les événements, éclairés par l'expérience, réclamèrent sans restrictions toutes les grandes conséquences du principe de liberté dont la tyrannie de Guillaume leur avait fait comprendre la nécessité ! Le clergé belge, éminemment logique en ceci, embrassa donc avec enthousiasme les idées démocratiques de l'école de M. de Lamennais ; il fut, dans toute la discussion qui eut lieu sur la Constitution, l'allié ardent, l'auxiliaire infatigable des politiques libéraux du Congrès [2].

Le 23 novembre, M. Constantin Rodenbach proposa au Congrès d'exclure à perpétuité les Nassau de la Belgique. Cette proposition souleva une discussion très-orageuse. Plusieurs députés la combattirent énergiquement ; les uns, parce qu'ils auraient

1 Voir le 1er vol.

2 Voici un article publié par *l'Avenir* en décembre 1830, reproduit par les journaux catholiques belges, et entre autres par le *Journal des Flandres* du 9 décembre 1830. On peut comparer les principes qu'il proclame et ceux qu'a consacrés la Constitution ; ce sont les mêmes.

« Nous demandons, disait M. de Lamennais, la liberté de conscience, ou *la* « *liberté de religion, pleine et universelle*, sans *distinction* comme sans privilége, « et par conséquent, en ce qui nous touche, nous, catholiques, la séparation « totale de l'Église et de l'État .. Nous ne pouvons en aucune sorte consentir à ce « que le gouvernement exerce sur le choix de nos évêques une influence inconsti- « tutionnelle et qui nous inquiète justement. . De même qu'il ne peut y avoir *rien* « *de religieux dans la politique*, il ne doit y avoir *rien de politique dans la* « *religion*.

« Nous demandons, en second lieu, *la liberté d'enseignement*, parce qu'elle est « de droit naturel et pour ainsi dire la première liberté de la famille, etc...

« Nous demandons, en troisième lieu, *la liberté de la presse*, c'est-à-dire qu'on « la délivre des entraves nombreuses qui en arrêtent le développement, et, en par- « ticulier, des entraves fiscales par lesquelles on semble avoir voulu gêner surtout « la presse périodique, etc...

« Nous demandons, en quatrième lieu, *la liberté d'association*; parce que par- « tout où il existe, soit des intérêts, soit des opinions, soit des croyances commu-

voulu du prince d'Orange pour roi de la Belgique; les autres, parce qu'il leur semblait inutile de prononcer une exclusion proclamée par les faits, par la révolution, par la réunion du Congrès, par la reconnaissance du gouvernement provisoire et enfin par la déclaration d'indépendance de la Belgique. Mais la majorité comprenait qu'il était nécessaire de prononcer cette exclusion pour couper court aux espérances des orangistes, et pour ne pas laisser ouverte une issue derrière les timides qui n'osent jamais faire un pas en avant que quand ils y sont forcés ; qu'il fallait exclure solennellement cette famille parce qu'elle faisait dériver ce qu'elle appelait *les droits de sa maison,* des traités de 1815, que la Belgique ne pouvait reconnaître et auxquels les princes d'Orange ne renonçaient point; parce que l'élection du prince d'Orange serait une véritable contre-révolution ; parce qu'enfin, si les Nassau n'étaient pas exclus, les puissances étrangères, affranchies de la crainte de la république et de celle de la réunion à la France, mettraient pour prix à leur appui le choix du prince d'Orange, choix qui aurait mis fin à tous les embarras diplomatiques et aurait, pour ainsi dire, éteint la révolution. La séance du 23 fut donc très-agitée. Plus de vingt orateurs avaient pris la parole. Au milieu du tumulte, les interpellations, les reproches se croisaient. Les tribunes étaient remplies d'une foule pressée et fiévreuse qui prenait part à la discussion par ses applaudissements et ses violents murmures. Les rumeurs des tribunes, les clameurs confuses du peuple qui entourait le palais de la Nation et proférait

« nes, il est dans la nature humaine de se rapprocher et de s'associer; parce « c'est là encore un droit naturel; parce qu'on ne fait rien que par l'association, « tant l'homme est faible et misérable tandis qu'il est seul : *Væ soli !*

« Nous demandons, en cinquième lieu, *qu'on développe et qu'on étende le prin-« cipe d'élection,* de manière à ce qu'il pénètre jusque dans le sein des mas-« ses, etc...

« Nous demandons, en sixième lieu, *l'abolition du système funeste de la centra-« lisation,* déplorable et honteux débris du système impérial. Tout intérêt cir-« conscrit a, selon nos principes, le droit de s'administrer lui-même, et l'État ne « saurait plus légitimement s'immiscer dans les affaires propres de la commune, « de l'arrondissement, de la province, que dans celles du père de famille. Seule-« ment il en doit surveiller l'ensemble, afin de prévenir les collisions qui pour-« raient avoir lieu entre les intérêts divers. Nous appelons de tous nos vœux une « loi qui organise, *sur cette large base de liberté, les administrations communales « et provinciales.* »

des menaces contre ceux qui s'opposaient à l'exclusion, l'agitation pleine d'anxiété de l'assemblée, composaient une scène étrange et émouvante.

Dans la séance du 24, l'émotion publique s'accrut encore. On venait d'apprendre que M. Bresson et M. Langsdorff, arrivés à Bruxelles le jour même, avaient annoncé au comité diplomatique « qu'ils étaient chargés de le prévenir, au nom des cinq puis-« sances, que l'exclusion des Nassau pouvait compromettre le « repos de l'Europe et brouiller la Belgique avec les gouverne-« ments dont elle avait intérêt à rechercher l'appui..... » Pour que la nouvelle de cette démarche ne causât pas dans le public une irritation qu'il eût été difficile de calmer, le président fit évacuer les tribunes et la communication du comité diplomatique fut faite en comité secret. Après une discussion très-vive, la séance redevient publique au milieu des applaudissements de la foule et de la grande majorité de l'assemblée; le président proclame alors que le Congrès passe à l'ordre du jour sur la communication qui lui a été faite au nom des cinq puissances, et se déclare *en permanence* jusqu'à ce que la question de l'exclusion soit décidée. La déclaration de MM. Bresson et Langsdorff produit un effet tout contraire à celui qu'on en attendait. Plusieurs orateurs, qui s'étaient prononcés la veille contre l'exclusion, changent d'avis, du moment où cet avis peut être pris pour un acte de faiblesse. M. Jottrand se lève. « Hier, dit-il, j'ai cru « devoir déclarer que je voterais contre la proposition. Aujour-« d'hui, après les communications qui ont eu lieu en comité se-« cret, je croirais manquer à la dignité nationale, à mon devoir « de représentant du peuple, si j'hésitais une minute à voter « l'exclusion à perpétuité de la famille de Nassau..... » Les applaudissements enthousiastes des tribunes interrompent l'orateur. De toutes parts, on demande que la discussion cesse immédiatement; elle continue cependant encore quelque temps; mais bientôt elle est close; l'exclusion est mise aux voix et elle est prononcée par 161 voix. 28 seulement votent contre.

Cette décision, malgré les efforts de quelques hommes pour l'empêcher, fut un acte de courage et un acte d'habile politique. Elle consolida la révolution, en fermant la porte à la contre-ré-

volution. Les protées politiques qui, soi-disant attachés à la révolution, voulaient tenter d'en sauvegarder les principes et les intérêts en les confiant à une restauration déguisée, virent les combinaisons de leur prétendue habileté complétement déjouées. Ceux qui auraient voulu servir le retour des Nassau par une secrète complicité à l'intérieur, ou par une coopération avouée dans les conseils de la royauté vaincue, ne pouvaient plus former un parti au sein de la nation; ils étaient réduits au rôle de conspirateurs, et de conspirateurs peu dangereux, car leur cause n'avait pas le prestige de la légitimité comme celle des royalistes français, et il était évident qu'ils ne voulaient que sacrifier l'indépendance du sol et les intérêts de la liberté à leurs ambitions personnelles ou à quelques égoïstes intérêts de localités. Enfin cette décision arrêtait d'une manière précise et nettement tranchée sur quelles bases devaient désormais porter les négociations diplomatiques des puissances.

Le roi Guillaume était loin d'avoir renoncé à *ses droits* sur la Belgique. Il disait dans son discours d'ouverture de la session, le 18 octobre : « Je puis continuer de compter sur votre coopéra- « tion, sur celle des fidèles provinces du nord, *sur l'assistance* « *de mes alliés qui soutiendront toujours le système politique* « *de l'Europe*..... etc. » Il est vrai que les Hollandais ne montraient pas de leur côté un très-grand empressement à soutenir les opiniâtres prétentions de leur monarque. Dans l'adresse en réponse au discours du trône, la seconde chambre disait : « Un « même sentiment anime toutes les anciennes provinces, *le désir* « *d'être délivrées légalement et complétement d'une alliance* « *formée dans l'intérêt commun, mais qui n'a conduit qu'à* « *beaucoup de mal, pour être enfin rompue par la violence*..... »

Guillaume n'avait pas attendu jusque-là pour réclamer l'assistance de ses alliés. Dès les premiers jours d'octobre il s'était adressé à l'Autriche, à la France, à la Grande-Bretagne, à la Prusse et à la Russie, en leur qualité de puissances signataires des traités de Paris et de Vienne qui avaient constitué le royaume des Pays-Bas. Le 5 octobre, il adressa au gouvernement britannique une note dans laquelle, après un exposé étendu des faits, il demandait l'envoi de troupes anglaises pour rétablir l'ordre en

Belgique. Lord Aberdeen, qui a quitté le département des affaires étrangères le 16 novembre 1830, mais qui signa les deux premiers protocoles, répondit le 17 octobre ; il refusa l'envoi des troupes comme tardif et annonça la réunion prochaine des plénipotentiaires des cinq cours, en déclarant que le but principal du gouvernement britannique était *d'empêcher les troubles survenus dans les Pays-Bas de conduire à une interruption de la paix générale*. Malgré l'opiniâtreté de son caractère et la fermeté de sa devise : *Je maintiendrai,* Guillaume demanda merci. Le 21 octobre, il sollicita une déclaration de suspension d'armes [1]. Plus tard Guillaume a contesté les pouvoirs de la Conférence et s'est élevé contre la dictature européenne que s'arrogeaient les cinq puissances. Mais il avait formellement reconnu leur droit d'intervention lorsqu'il s'était adressé à elles.

Le 7 novembre 1830, MM. Cartwright et Bresson, commissaires de la Conférence de Londres, arrivèrent à Bruxelles. Ils furent forcés encore de franchir des barricades pour se rendre auprès du gouvernement provisoire dont le siége était au palais de la Nation. Ils apportaient le premier protocole, dans lequel la Conférence proposait la cessation des hostilités et assignait à la Hollande, *comme ligne de l'armistice, les limites qu'elle avait avant la réunion*, c'est-à-dire avant le traité de Paris du 30 mai 1814. La Conférence s'attribuait à elle-même, dans ce protocole signé Esterhazy, Talleyrand, Aberdeen, Bulow et Matuszewic, le droit *de faciliter la solution* des questions politiques [2]. Le gouvernement provisoire adhéra au protocole nº 1, par acte du 10 novembre, signé : de Potter, F. de Mérode, Ro-

[1] Voici en quels termes s'exprime M. Falck dans sa note à lord Aberdeen du 21 octobre : « En conséquence, j'ai été chargé d'insister auprès de vous pour que les plénipotentiaires de la Grande-Bretagne et des autres puissances, appelés à s'occuper à Londres de l'œuvre de la *médiation,* soient engagés à déclarer dans le plus bref délai un armistice durant lequel les choses resteront de part et d'autre sur le pied actuel, et *qui ne finira que pour être remplacé* par les nouveaux arrangements dont on sera convenu dans l'intervalle. Une telle déclaration, *qui sera reçue avec reconnaissance* par le *gouvernement que je représente,* ne peut manquer d'être également accueillie et respectée par les *insurgés* de la Belgique. » (*Papers relative to the affairs of Belgium*. B., 1re part.)

[2] Ce protocole consacrait donc le principe de l'intervention en faveur des cinq puissances et le principe du postliminium de 1790 au profit de la Hollande. (Nothomb, *Essai sur la révolution belge*.)

gier, Gendebien, J. Vanderlinden, Jolly, F. de Coppin. Le même jour, les volontaires sous les ordres du général Daine s'emparaient de la forteresse de Venloo et se préparaient à marcher sur Maestricht. Le gouvernement provisoire, dans son adhésion, déclarait qu'il entendait, par la ligne proposée, *les limites qui, conformément à l'art. 2 de la loi fondamentale des Pays-Bas, séparaient les provinces septentrionales des provinces méridionales, y compris la rive de l'Escaut*. MM. Cartwright et Bresson firent leur rapport à la Conférence. Dans ce rapport ils s'exprimaient ainsi sur la réserve faite par le gouvernement provisoire : « Il a été bien entendu entre M. Tielemans[1] et nous, que nous « n'admettions ce paragraphe que comme simple observation et « comme l'expression d'une manière de voir sur une démarcation « qui, suivant lui, était toujours restée incertaine. » Cette réserve n'empêcha donc pas la Conférence de considérer comme pleine et entière l'adhésion du gouvernement provisoire.

Le 19 novembre, MM. Cartwright et Bresson étaient de retour à Bruxelles, porteurs d'un deuxième protocole daté du 17 et par lequel la Conférence proposait un armistice et une suspension d'armes comme mesures préliminaires. Le dimanche 21 novembre, le gouvernement consentit à la suspension d'armes. L'acceptation fut signée par MM. Van de Weyer, Rogier, Gendebien, F. de Mérode, Jolly, de Coppin, Vanderlinden.

La révolution s'était faite sans que la Belgique songeât au reste de l'Europe ; aussi, en organisant des départements ministériels, dont les chefs n'avaient ni contre-seing ni responsabilité, le gouvernement provisoire n'avait pas créé de département spécial des affaires étrangères. Pour traiter avec les commissaires de la Conférence, il avait délégué M. Tielemans. L'acte d'adhésion du 10 novembre faisait entrer la Belgique dans une autre voie et renouait ses relations avec les puissances. Il fallait dès lors pourvoir aux relations extérieures. Un arrêté du 20 novembre institua un comité diplomatique composé de MM. Van de Weyer, *président*, de Celles, d'Arschot, Destriveaux et Nothomb. M. Le Hon fut adjoint à ce comité, par arrêté du 28 décembre. La suspension

[1] Délégué du gouvernement.

d'armes accordée, les hostilités cessèrent; les troupes belges et hollandaises étaient autorisées à conserver les positions qu'elles occupaient respectivement le 21 novembre, à 4 heures après midi. L'armistice devait remplacer cet état provisoire. La suspension d'armes stipulait *le rétablissement de la liberté de communication par terre et par mer, et la levée du blocus des ports et des côtes.* Le roi de Hollande refusa de considérer le blocus de l'Escaut comme un acte d'hostilité. Dans son système, qui ressuscitait l'article 14 du traité de Munster, il soutenait qu'en agissant ainsi, il ne faisait qu'user d'un droit de la Hollande, droit qu'elle avait exercé même en temps de paix. Les Belges, en manière de représailles, continuèrent à investir Maestricht. Réclamations des deux parties. La Conférence, considérant la fermeture de l'Escaut comme contraire aux principes généraux du droit moderne sur la liberté de navigation, exigea le rétablissement de la libre navigation de l'Escaut et la retraite des troupes belges qui menaçaient Maestricht. Ce fut par le protocole n° 10, en date du 9 janvier 1831, que fut ordonné le déblocus réciproque de l'Escaut et de Maestricht. Le 20 janvier, le roi Guillaume ouvrit l'Escaut sans exiger de péage ni exercer de droit de visite. Les troupes belges se retirèrent; mais des deux côtés on tenta de ne céder que sous réserve. Le plénipotentiaire hollandais disait dans sa note du 25 janvier : « Le roi s'est déterminé à ne pas s'opposer « à la force majeure, et à demeurer, pour le moment, à partir « du 20 janvier 1831, spectateur de la navigation sur l'Escaut « des bâtiments neutres ou appartenant aux ports belges, sous « la réserve et les protestations les plus formelles, tant par rap- « port à ladite navigation elle-même qu'aux droits que Sa Ma- « jesté a la faculté de lever des bâtiments qui naviguent sur « l'Escaut. En conséquence Sa Majesté a ordonné qu'à dater du- « dit jour, il sera sursis provisoirement à l'exécution des mesures « adoptées à l'égard de la navigation de l'Escaut. » Ces réserves, non plus que celles du gouvernement provisoire, ne furent point admises par la Conférence, qui déclara par son protocole du 27 janvier 1831, « qu'elle ne pouvait accepter aucune des réserves « ni restrictions renfermées soit dans la déclaration du plénipo- « tentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas, soit dans la note belge. »

Cependant la suspension d'armes devait être remplacée par un armistice pendant lequel *les troupes régulières se seraient réciproquement retirées derrière la ligne qui séparait, avant le traité du* 30 *mai* 1814, *les possessions du prince souverain des Provinces-Unies, de celles qui avaient été jointes à son territoire pour former le royaume des Pays-Bas.* Les conditions de cet armistice soulevaient de graves questions au sujet du Limbourg et du Luxembourg. Si le grand-duché de Luxembourg n'était pas considéré comme réuni au royaume des Pays-Bas, le grand-duché se trouvait en dehors de l'armistice. Si la Hollande était considérée comme se composant *de droit*, avant le 30 mai 1814, de tout l'ancien territoire de la république des Provinces-Unies, sans égard pour les traités survenus depuis 1790, les Belges étaient tenus d'évacuer provisoirement Venloo et les villages de la *généralité* dans le Limbourg, et de laisser au pouvoir des Hollandais Maestricht et la rive gauche de l'Escaut. Ces questions furent longuement discutées; une négociation particulière eut lieu à cet égard entre les membres du comité diplomatique à Bruxelles et les commissaires de la Conférence. On ne parvint pas à les résoudre, on se décida à les réserver. Le 15 décembre 1830 l'armistice fut accepté. Il entraînait, *sans préjuger en rien les questions politiques et territoriales,* l'évacuation réciproque des territoires, et notamment celle de Venloo par les Belges et celle de la citadelle d'Anvers par les Hollandais. Une évacuation de territoire, une délimitation de fait ne préjugeant en rien des questions de territoire, c'était une impossibilité. L'armistice était inexécutable; aussi ne fut-il jamais exécuté. L'acte d'acceptation fut signé par MM. S. Van de Weyer, C. Rogier, Jolly, de Coppin, Vanderlinden, F. de Mérode. M. Gendebien refusa de le signer.

CHAPITRE IX.

DISSOLUTION DU ROYAUME-UNI DES PAYS-BAS. LES BASES DE SÉPARATION.

Jusqu'à la révolution française de 1789, le principe dominant du droit international, la doctrine première de la diplomatie, la cause ou le prétexte des guerres et des alliances, c'était le principe d'équilibre, principe de sécurité pour toutes les nations, d'indépendance pour chacune. Ce principe, ce fut la France qui, la première, le proclama. Ce fut François I[er] qui, au nom des libertés nationales menacées, commença la lutte contre la gigantesque puissance de l'Autriche. Lorsque la France s'unit à la Turquie, à la Suède, à la Hollande, à la Pologne, c'est que ces divers États ont avec elle une idée commune : la liberté! Les formes intérieures des gouvernements alliés peuvent être dissemblables, il ne s'agit que de liberté extérieure. La France veut être libre en face de l'étranger ; les États qui le veulent aussi s'unissent à elle. Il fallut de longues et sanglantes luttes pour consacrer ce principe d'équilibre, et ce ne fut que par les traités de Westphalie qu'il reçut une sanction définitive. La liberté de chaque État fut garantie par une répartition plus égale des forces

européennes, le principe d'équilibre est proclamé. Mais la liberté, sous le système de l'équilibre, ne formant pas un lien de cohésion, ne formant au contraire qu'un lien de méfiances mutuelles, les alliances ne reposent pas sur des sympathies, elles reposent sur des craintes communes. Le système d'équilibre ne peut donc être considéré que comme un système transitoire, bon pour coordonner les principaux éléments des empires divers, pour assurer l'existence des nations, mais duquel ne peut rien résulter de durable, puisqu'il n'a d'autre sanction que la nécessité. Aussi est-il à remarquer que, sur tous les points et à toutes les époques, ce système est méconnu par les passions de ceux qui prétendent le maintenir. Menacé dès qu'il est établi, compromis à chaque mouvement des rois, il n'est invoqué que par les ambitions hypocrites qui ne sont pas en mesure de le violer à leur profit, et deux cents ans d'expérience ont prouvé qu'il était impuissant à faire régner dans le monde la paix et la justice, le génie de chaque diplomate consistant à invoquer hautement l'équilibre contre tout empiétement des autres, et à violer secrètement le principe au profit de sa nation. Tout le droit international se résumait en une fiction que l'on imposait aux autres, sans la respecter soi-même.

La révolution française éclate, le premier acte de ses ennemis couronnés est de faire à leur insu une révolution dans le droit international. Le domaine de ce droit s'agrandit enfin. On y introduit un principe régénérateur qui doit commencer une ère nouvelle. Un manifeste que l'on est trop accoutumé à ne considérer que par ses mauvais côtés, la déclaration de Pilnitz, proclame la solidarité des trônes, c'est-à-dire, les alliances de principes succédant aux alliances d'intérêt, la sympathie succédant à la nécessité. La Convention s'empresse d'accepter cette théorie nouvelle, et, s'avançant avec fermeté dans la route qu'on a eu l'imprudence de lui ouvrir, elle proclame à son tour la solidarité des peuples. Par son décret du 15 novembre 1792, elle offre *secours et fraternité à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté*. Ainsi, le droit international nouveau est écrit sur les deux bannières, le principe égoïste et jaloux de l'équilibre fait place au principe fraternel et généreux de la soli-

darité. Mais la révolution était devenue conquérante sous Napoléon ; les États menacés dans leur indépendance recourent de nouveau au principe d'équilibre, et cependant, aussitôt après la victoire des coalisés, reparaît la doctrine de la solidarité, prenant pour formule la légitimité. La légitimité fut le mot d'ordre du congrès de Vienne; les vainqueurs étaient obligés d'invoquer pour leur justification un principe plutôt qu'un intérêt. Le fameux traité de la Sainte Alliance, signé par l'empereur de Russie, le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche, contient à cet égard des dispositions très-remarquables, et ce document, si l'on oublie le sentiment qui l'a dicté, le but caché où il conduit, si l'on ne s'attache qu'aux principes énoncés, semble encore comme un souffle émané de la révolution [1]. Ce traité constitue donc aussi le droit international sur une alliance de principes; cela doit être, toute alliance doit reposer sur une pensée commune et de communes destinées. C'est la seule condition de durée, la seule de sincérité; car les intérêts se favorisent un jour par leur rapprochement et se nuisent le lendemain, sans que l'on puisse commander aux circonstances qui modifient leurs rapports.

En 1830, lorsque la révolution de juillet et la révolution belge éclatèrent, si cette dernière fut soufferte par les puissances, ce ne fut pas en réalité parce qu'elle sembla respecter les traités de 1814 et de 1815 et le principe d'équilibre. Ce fut au contraire parce que ces traités n'existaient pour ainsi dire plus que nominalement; ce fut en vertu du principe de la solidarité. De très-bons esprits et entre autres, M. Nothomb, s'y sont trompés, et ont trop attribué au respect des traités de 1815 le succès de la révolution belge. La Belgique, grâce au système de l'équilibre, n'était que l'humble vassale de la Hollande; elle ne naquit à l'indépendance que parce qu'elle entra dans la sainte

[1] Voici l'art. 1er du traité de la Sainte Alliance.

« Art. 1er. Conformément aux paroles des saintes Écritures qui ordonnent à tous les hommes de se regarder comme frères, les trois monarques contractants demeureront unis par les liens d'une fraternité véritable et indissoluble; et se considérant comme compatriotes, ils se prêteront en toute occasion et en tout lieu, assistance, aide et secours; se regardant, envers leurs sujets et leurs armées, comme pères de famille, ils les dirigeront dans le même esprit de fraternité dont ils sont animés pour protéger la religion, la paix et la justice. »

alliance des peuples, et grâce au principe de la solidarité. La révolution belge avait pour alliée naturelle, forcée, la révolution de juillet. La France, sans pour cela vouloir se mettre à la tête de toutes les insurrections et s'en rendre responsable, la France ne pouvait pas abandonner la révolution belge. La révolution belge avait encore pour elle la Pologne et l'Italie, qui donnaient aux puissances des craintes trop vives pour qu'elles ne redoutassent pas de voir l'incendie s'étendre au loin. Les puissances du Nord avaient donc intérêt à calmer le plus tôt possible la révolution belge, en la reconnaissant. L'Angleterre, depuis cinquante ans, selon les craintes qu'elle éprouve, selon les intérêts qui lui paraissent compromis, selon les hommes qui la gouvernent, a incliné tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, pris parti pour le parti absolutiste et pour le parti de la liberté. On sait le rôle qu'elle joua dans la coalition contre-révolutionnaire. En 1830, ses intérêts la poussaient vers le parti libéral. Le plus grand ministre qui ait gouverné l'Angleterre, lord Chatham, s'écria un jour en plein parlement, avec un accent de sauvage patriotisme : « Eh ! si nous voulions être justes, nous serions obligés de faire des concessions, qui mettraient notre puissance en danger. » L'Angleterre s'est toujours conformée à l'esprit de cet homme d'État. Si l'on examine bien tous les actes du gouvernement anglais, sous le libéralisme de ses paroles, on les trouve toujours combinés fort habilement pour amener l'isolement de la France libérale, la chute de la Pologne et de l'empire turc, etc. En 1830, la révolution de juillet et la révolution de septembre vinrent surprendre le gouvernement anglais au milieu de l'agitation que causait dans le peuple la pétition du *reform-bill*. Soit qu'il fût arrêté par ces embarras intérieurs que la nouvelle des triomphes de Paris et de Bruxelles ne pouvait manquer d'aggraver, soit qu'il entrevît les avantages qu'il pourrait tirer d'une dynastie nouvelle d'Orléans, le cabinet anglais ne se montra point hostile à la révolution de juillet, et par cela même fut contraint de ne pas l'être à celle de septembre. Abandonnant les traditions de Louis XIV, le régent avait jadis signé avec le roi Georges le trop fameux traité de la triple alliance. L'Angleterre espéra retrouver une alliée dans la dynastie d'Or-

léans ; elle devait le désirer ; elle avait d'excellentes raisons pour cela. La Restauration, fatiguée des prétentions du cabinet britannique, entraînée d'ailleurs par ses penchants absolutistes, se mettait en relations intimes avec Saint-Pétersbourg ; des négociations étaient pendantes, des engagements réciproques étaient sur le point d'être signés ; l'alliance gallo-russe allait modifier toutes les traditions diplomatiques établies depuis quinze ans, et l'Angleterre isolée perdait tous les avantages qu'elle avait recueillis de la reconnaissance des Bourbons. Ce fut donc avec empressement qu'elle tendit les bras à la France de juillet, envers laquelle les souverains du Nord avaient pris de concert, ou sans concert, une attitude hostile. Quant à la révolution belge, l'Angleterre devait la protéger, dès lors que la Belgique indépendante ne songeait pas à agrandir la France, car la révolution belge était un amoindrissement de la Hollande. On le sait, l'Angleterre, tant par l'insuffisance de son sol que par la surabondance de sa population, est obligée de se répandre sur toute la surface du globe et de s'ouvrir des débouchés partout ; elle ne le peut qu'en s'assurant l'empire incontesté des mers ; c'est une des conditions de son existence anomale et artificielle. Or, la Hollande, une des principales marines secondaires, pourrait être, dans certains cas, un obstacle ou une rivale pour l'Angleterre. Aussi l'histoire prouve-t-elle que l'abaissement et l'affaiblissement de la Hollande a toujours été un des buts permanents de l'Angleterre.

Le roi Guillaume, dormant sur la foi des traités, comptant sur le principe de l'équilibre européen, était donc loin de s'attendre à se voir sacrifié par le principe de la solidarité. Aussi quelles ne furent pas sa surprise et son indignation lorsque la Conférence de Londres, après avoir amené la cessation des hostilités, trancha tout à coup la question principale, dont elle avait déclaré d'abord ne vouloir que *faciliter la solution*. Le 20 décembre 1830, elle déclara le royaume-uni dissous, et reconnut en principe l'indépendance du territoire donné en accroissement à la Hollande [1]. M. Falck, au nom du roi des

[1] Voici ce protocole :
« Les plénipotentiaires se sont réunis pour délibérer sur les mesures ultérieures

Pays-Bas, protesta vivement contre cette décision inattendue; il allégua qu'il suffisait de prononcer la séparation administrative des deux pays, sans aller jusqu'à la dissolution du royaume. Le roi Guillaume, lui-même, protesta ensuite personnellement et soutint que la Conférence de Londres, assemblée sur sa demande, n'avait pas le droit de prendre des décisions contraires à l'objet pour lequel, lui Guillaume, avait demandé son assistance, et qu'elle ne pouvait pas démembrer le royaume, alors qu'il s'agissait au contraire d'y rétablir l'ordre.

La Conférence n'eut aucun égard à ses protestations et refusa même de les insérer au protocole, comme le demandaient les plénipotentiaires de la Hollande. D'ailleurs ces mêmes plénipotentiaires proposèrent, le 6 janvier 1831, des bases de séparation, ce qui impliquait le désistement des protestations contre la dissolution du royaume des Pays-Bas.

Malheureusement la Belgique, dont on reconnaissait, par l'acte du 20 décembre, l'indépendance future, avait à se plaindre aussi de la manière dont la Conférence tranchait la question. Le Luxembourg, en 1790, avait appartenu aux Pays-Bas autrichiens, et non à la Hollande, non plus qu'à la maison de Nassau. Il avait été acquis, en 1461, par Philippe le Bon; il avait tou-

à prendre, dans le but *de remédier au dérangement que les troubles survenus en Belgique ont apporté dans le système établi par les traités de* 1814 *et* 1815.

« En formant, par les traités en question, l'union de la Belgique avec la Hollande, les puissances signataires de ces mêmes traités, et dont les plénipotentiaires sont assemblés dans ce moment, avaient eu pour but de fonder un juste équilibre en Europe, et d'assurer le maintien de la paix générale.

« Les événements des quatre derniers mois ont malheureusement démontré que *cet amalgame parfait et complet que les puissances voulaient opérer entre les deux pays* n'avait pas été obtenu; qu'il serait désormais impossible à effectuer; qu'ainsi l'objet même de l'union de la Belgique avec la Hollande se trouve détruit, et que dès lors il devient indispensable de recourir à d'autres arrangements pour accomplir les intentions à l'exécution desquelles cette union devait servir de moyen.

« Unie à la Hollande, et faisant partie intégrante du royaume des Pays-Bas, la Belgique avait à remplir sa part des devoirs européens de ce royaume, et des obligations que les traités lui avaient fait contracter envers les autres puissances. Sa séparation d'avec la Hollande ne saurait la libérer de cette part de ses devoirs et de ses obligations.

« La Conférence s'occupera conséquemment de discuter et de concerter les nouveaux arrangements les plus propres à combiner l'indépendance future de la Belgique avec les stipulations des traités, avec les intérêts et la sécurité des autres puissances, et avec la conservation de l'équilibre européen. »

jours partagé le sort des provinces méridionales. Dans tous les traités, la dénomination de *Pays-Bas espagnols et autrichiens* avait toujours compris le Luxembourg; il est vrai qu'en 1815, il avait été érigé en duché, mais par suite d'un échange fictif; il n'avait néanmoins pas cessé de faire partie des provinces méridionales; il avait été réuni à la Hollande et avait accru son territoire en même temps que la Belgique, il faisait donc partie du territoire reconnu indépendant. Cependant, d'un trait de plume, la Conférence enleva à la Belgique une province, et ravit à cette province l'indépendance pour laquelle elle avait spontanément combattu. Le protocole du 20 décembre, après avoir annoncé que la Conférence va s'occuper des arrangements propres à combiner l'indépendance de la Belgique avec les stipulations des traités, ajoute : « Ces arrangements ne peuvent affecter en rien « les droits que le roi des Pays-Bas et la Confédération Germa- « nique exercent sur le grand-duché du Luxembourg. » Le protocole du 20 décembre fut notifié au gouvernement belge dans la nuit du 31. Après trois jours de discussion, le comité diplomatique, réuni au gouvernement provisoire, décida que ce protocole serait accepté, mais avec des réserves quant aux limites. La note envoyée à Londres le 3 janvier était faite dans ce sens, le Congrès l'approuva pleinement.

La Conférence refusa d'accepter cette note, comme tendant à établir le droit de conquête en faveur de la Belgique. « Or, les « puissances, disait-elle, ne sauraient reconnaître à aucun État « un droit qu'elles se refusent à elles-mêmes, et c'est sur cette « renonciation mutuelle à toute idée de conquête que reposent « aujourd'hui la paix générale et le système européen. »

MM. Van de Weyer et Hippolyte Vilain XIIII, que le gouvernement provisoire avait envoyés à Londres, avaient remis à la Conférence une note sur le système de limites adopté par la Belgique. Les plénipotentiaires hollandais, d'un autre côté, remirent une note qualifiée *bases de séparation,* dans laquelle ils soutenaient les prétentions les plus exagérées, tant sous le rapport du territoire que sous celui du partage de la dette et sous celui de la navigation des colonies. La Conférence ne tint aucun compte ni des justes réclamations de la Belgique , ni des exigences de la

Hollande. Dans son protocole du 20 janvier, elle se borna à poser en principe le postliminium de 1790[1]. Par son protocole du 27 janvier, elle consacra le système de compensation proposé par la Hollande, au sujet de la dette et des colonies. Le 12 février, les plénipotentiaires hollandais remirent une note dans laquelle ils admettaient les limites de 1790, mais en demandant un système d'enclavement qui eût assuré à la Hollande le Limbourg, à l'exception des arrondissements de Tongres et de Hasselt, et en soutenant de plus, pour la première fois, que la Hollande devait avoir une part dans les huit cantons réunis aux Pays-Bas par le deuxième traité de Paris du 20 novembre 1815. Malgré cette note, le 18 février ils annoncèrent que le roi Guillaume adhérait purement et simplement aux bases de la séparation arrêtées par la Conférence et résultant des protocoles du 20 et du 27 janvier. Cette adhésion eut une grande portée et un grand retentissement. C'était plus que la rétractation des protestations de Guillaume, c'était une véritable abdication, une renonciation

1 Voici les six premiers articles du protocole du 20 janvier :

« Art. 1er. Les limites de la Hollande comprennent tous les territoires, places, villes et lieux qui appartenaient à la ci-devant république des Provinces-Unies des Pays-Bas, en l'année 1790.

« Art. 2. La Belgique sera formée de tout le reste des territoires qui avaient reçu la dénomination de royaume des Pays-Bas dans les traités de 1815, sauf le grand-duché de Luxembourg, qui, possédé à un titre différent par les princes de la maison de Nassau, fait et continuera à faire partie de la Confédération germanique.

« Art. 3. Il est entendu que les dispositions des articles 108 jusqu'à 117 inclusivement de l'acte général du congrès de Vienne, relatives à la libre navigation des fleuves et rivières navigables, seront appliquées aux rivières et aux fleuves qui traversent le territoire hollandais et le territoire belge.

« Art. 4. Comme il résulterait néanmoins des bases posées dans les art. 1er et 2 que la Hollande et la Belgique posséderaient des enclaves sur leurs territoires respectifs, il sera effectué, *par les soins des cinq cours*, tels échanges et arrangements entre les deux pays qui leur assureraient l'avantage réciproque d'une entière contiguïté de possession et d'une libre communication entre les villes et fleuves compris dans leurs frontières.

« Art. 5. La Belgique, dans les limites telles *qu'elles sont arrêtées et tracées* conformément aux bases posées dans les art 1er, 2 et 4 du présent protocole, formera un État perpétuellement neutre. Les cinq puissances lui garantissent cette neutralité perpétuelle, ainsi que l'intégrité et l'inviolabilité de son territoire dans les limites mentionnées ci-dessus.

« Art. 6. Par une juste réciprocité, la Belgique sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres États, et de ne porter aucune atteinte à leur tranquillité intérieure ni extérieure. »

formelle au trône belge, car le protocole du 27 janvier, auquel il adhérait ainsi pleinement, prévoyait la prochaine élection d'un autre souverain pour la Belgique. Mais si Guillaume acceptait les protocoles du 20 et du 27 janvier, le Congrès n'avait pas attendu son adhésion pour repousser les bases de séparation.

Le 29 janvier 1831, le protocole du 20 fut communiqué au Congrès. La discussion relative à l'élection du roi, ouverte depuis la veille, fut interrompue aussitôt, et le Congrès se saisit immédiatement de la question du protocole. Il fut décidé que la Belgique protesterait. Le président fut chargé de nommer une commission composée d'un député de chaque province pour rédiger un projet de protestation. Il choisit MM. Lebeau, Nothomb, Devaux, Van de Weyer, Gendebien, de Robaulx, Destouvelles, Osy et Vilain XIIII, qui rédigèrent un projet très-énergique et le soumirent au congrès. Ce projet se terminait par la menace d'un appel aux peuples de l'Europe. Les membres les plus timides de l'assemblée s'en effrayèrent et parvinrent à le faire supprimer par le Congrès. Ce fut un tort. C'était sur les peuples en effet que la Belgique devait s'appuyer alors, c'était sur le principe de la solidarité des peuples qu'elle devait fonder ses espérances.

La terreur était alors dans tous les cabinets des monarchies absolues, autour desquelles retentissait le tumulte de la chute des trônes, de l'élection de nouveaux souverains, de la proclamation de constitutions nouvelles. Le mal s'était propagé de Paris à travers la Péninsule jusqu'à Vienne, l'Allemagne et la Pologne. L'Angleterre elle-même était le théâtre de désordres funestes. Aux mouvements insurrectionnels succédaient les incendies, nouveau crime, effrayant, sans répression ni châtiment. Le souverain dans sa capitale était réduit à refuser la réception solennelle que voulait lui faire la Cité de Londres, singulier aveu de faiblesse exigé par le soin de la sécurité publique. Le cabinet libéral de lord Grey venait de succéder au cabinet illibéral de lord Wellington. Les torys avaient suivi, relativement à la Belgique, un système malveillant et coupable, en novembre 1830; dans le discours de la couronne, le roi avait loué le gouvernement hollandais comme un gouvernement éclairé, et stigmatisé la révolution belge comme une révolte. Ces expressions n'avaient pas

été prononcées sans intention. Wellington les avait soutenues dans les débats de l'adresse. Mais l'administration de lord Grey était plus favorable à l'indépendance belge. Lord Grey et lord Palmerston comprenaient que les intérêts anglais exigeaient impérieusement la paix de l'Europe avec la France. Eussent-ils souffert que cette paix fût compromise pour la question du Luxembourg? Non certainement. A cette époque seulement la Belgique pouvait oser et vouloir; quelques années plus tard cela était devenu impossible. Supprimer l'appel aux peuples dans la protestation, c'était jeter son arme la plus sûre, c'était faire une concession tacite à cette diplomatie perfide contre les décisions de laquelle on protestait, mais qui tissait toujours la toile ténébreuse dans les fils de laquelle elle enveloppait peu à peu la Belgique. Néanmoins la protestation du Congrès, adoptée dans la séance du 1er février par 163 voix contre 9 [1], produisit une vive impression sur la Conférence de Londres. Les plénipotentiaires des puissances du Nord frémirent à la lecture de cet acte émané de la puissance révolutionnaire. Le 19 février, la Conférence, après avoir pris acte de l'adhésion de la Hollande aux protocoles du 20 et du 27 janvier, rédigea un nouveau protocole, qui a conservé une grande importance politique et que son étendue nous empêche de reproduire ici. Ce protocole résumait avec une habileté perfide tous les actes de la Conférence pendant cette première période des négociations. La Belgique, bien que son indépendance ne fût pas encore proclamée, en voyait le principe reconnu à des conditions qu'elle rejetait, et la Hollande avait souscrit au principe et aux conditions de cette indépendance. La Belgique alors avait le beau rôle. Depuis, le roi Guillaume a cherché à atténuer la portée de son adhésion du 18 février. Il a prétendu plus tard que les *bases de séparation* avaient laissé intacte la question de souveraineté, mais ces dénégations ne convainquirent personne; l'abdication de Guillaume était un fait irrévocablement accompli.

[1] Les opposants étaient: MM. de Foere, Bosmans, Jottrand, Dubus, Domis, Legrelle, Wannaer, Viron et Allard.

CHAPITRE X.

ÉLECTION DU DUC DE NEMOURS.
ÉCHAUFFOURÉE D'ERNEST GRÉGOIRE EN FAVEUR DU PRINCE D'ORANGE.

Malheureusement pour la Belgique, une des grandes gênes du gouvernement français issu des barricades était de représenter dans les relations diplomatiques deux intérêts quelquefois d'accord et souvent opposés, les intérêts dynastiques et les intérêts nationaux. Les intérêts nationaux seuls auraient parlé plus haut s'ils eussent exprimé les sentiments que la France avait au cœur, et, dans ce cas, la paix, dont tout le monde sentait le besoin, n'en eût pas été moins solide et eût été plus glorieuse pour la France, plus heureuse pour la Belgique. La Belgique eut plus de courage que le gouvernement français; elle osa jeter un défi aux puissances, et pour leur prouver qu'elle déclinait leur compétence, elle résolut de faire acte de souveraineté nationale et de se choisir un roi sans avoir égard à la politique des cabinets. Cette détermination hardie lui eût certainement réussi, si elle n'avait pas été en quelque sorte trahie par le ministre des affaires étrangères français.

Le ministre des affaires étrangères en France était alors

M. Horace Sébastiani, demi-Turc, demi-Italien, moitié pacha, moitié grand seigneur de l'ancien régime, qui pendant les dernières années de la restauration avait consenti à s'arracher aux douceurs de ses habitudes recherchées pour aller, chaque jour, à l'issue du petit lever presque royal qu'il tenait dans les somptueux appartements de son hôtel du faubourg Saint-Honoré, souffrir à la chambre des attaques peu mesurées, de fâcheuses contradictions, ou quêter une mention auprès des journalistes. M. Sébastiani, on le comprend, ne s'était pas compromis avec la populace héroïque des trois jours; les honneurs vinrent trouver son mérite sans qu'il eût besoin d'aller les ramasser dans la rue. Aussi, après le martyre des dernières années de la restauration, M. Sébastiani se trouva-t-il bien heureux quand la révolution de juillet l'eut doté d'un ministère et qu'il se vit enfin à la place qu'il convoitait déjà sous l'empire, dans le salon occupé successivement par M. de Richelieu, M. de Chateaubriand et M. de Polignac, recevant, non plus des *gazetiers,* comme il disait, non plus ses gauches électeurs de la Corse, puis de Vervins, mais des ministres, des ambassadeurs et le nonce du pape, qu'il retenait avec tant de grâce par ses cordons de soie dans une embrasure de croisée. Le libéral Horace Sébastiani, qui depuis s'illustra par deux mots devenus fameux, à propos de la révolution de Pologne : *La Pologne ne peut pas vivre!* et *l'ordre règne à Varsovie!* devait jouer un triste rôle dans les affaires de la Belgique. Lui qui sous la restauration s'était montré le partisan le plus chaud de la publicité, lui qui avait demandé avec tant de persévérance la communication des transactions et des comptes relatifs à la guerre d'Espagne, se chargea d'une négociation tortueuse et occulte, dont ses collègues ignoraient le secret, et dont il remettait au roi les dépêches toutes cachetées. Il entretint avec M. de Talleyrand, alors ambassadeur à Londres, une correspondance active, secrète et opposée à la correspondance officielle [1]. Toute son intelligence corse, toute sa finesse italienne, tout son génie matois et retors se déployèrent surtout dans les négociations qui se firent au nom de la France à propos de la nomination d'un roi des Belges. Dans sa

[1] Une correspondance tenue secrète pendant trois jours, par M. Sébastiani, fut la principale cause de la retraite de M. Laffitte.

séance du 19 janvier 1831, le Congrès avait décidé à la majorité de 89 voix contre 62 que la conférence ne serait pas consultée et que l'on ne prendrait conseil que de Louis-Philippe personnellement. Le Congrès s'était trouvé entraîné à n'avoir plus que deux candidats sérieux en présence : le duc de Nemours et le duc de Leuchtenberg[1]. Louis-Philippe déclara qu'il n'accepterait pas la couronne pour le duc de Nemours, et M. Sébastiani fit connaître cette réponse au chargé d'affaires de la Belgique, M. Firmin Rogier, lequel raconta les détails de la négociation dans une lettre confidentielle écrite à M. de Celles et qui fut communiquée au Congrès. Mais on était décidé à ne pas tenir compte du refus de Louis-Philippe, et d'ailleurs M. Sébastiani agit de manière à ce que l'on n'en tînt aucun compte. Consulté de nouveau par M. F. Rogier au sujet de l'élection du prince de Leuchtenberg, M. Sébastiani déclara que le roi des Français considérerait ce choix comme un acte d'hostilité contre la France. « Ce qui est bien « positif, bien arrêté, d'une manière irrévocable, dit-il en terminant, c'est que jamais la France ne reconnaîtra le duc de « Leuchtenberg comme roi des Belges, et que jamais surtout le « roi Louis-Philippe ne lui donnera une de ses filles pour « femme. De toutes les combinaisons possibles, Louis-Philippe « n'hésite pas à dire que celle de proposer le duc de Leuchtenberg serait la plus désagréable à la France et la moins favo« rable au repos et à l'indépendance des Belges... » M. Sébastiani aurait préféré le prince Othon, soutenant que son jeune âge était un motif de plus pour l'élire, parce qu'il permettrait de lui donner une éducation constitutionnelle et de lui inspirer l'amour des institutions du pays qui serait devenu le sien. Pendant qu'à Paris M. Sébastiani refusait ainsi la couronne pour le duc de Nemours, il donnait au chargé d'affaires de France à Bruxelles des instructions toutes contraires. M. Bresson, homme droit et loyal autant qu'intelligent, recevait de lui l'ordre de combattre de toutes ses forces l'élection du duc de Leuchtenberg et de travailler en faveur de celle du duc de Nemours. M. Bresson, à Bruxelles, pro-

[1] Le choix du duc de Leuchtenberg, dit M. Nothomb, était *antifrançais* sans être *européen*. Le choix du duc de Nemours était exclusivement *français* et *antieuropéen*.

mettait donc que le trône serait accepté et le sollicitait hardiment. M. Sébastiani eut même recours à des moyens qui sentaient assez bien leur ancien régime. Sir Robert Adair, envoyé en Belgique par l'Angleterre, parut dangereux ; M. Sébastiani redoutait son influence ; il alla jusqu'à employer des procédés diplomatiques tout à fait dignes du temps où Cotillon III régnait sous le nom de Louis XV. Il expédia à Bruxelles une belle personne, nommée Mme Ader. En changeant une voyelle à son nom, Mme Ader devint une parente de l'envoyé anglais, que par les charmes de sa figure, de son esprit, par toutes les séductions des plus vives coquetteries, elle s'efforça d'apparenter à la France. Le 26 janvier, M. Sébastiani écrivait lui-même que l'élection du duc de Leuchtenberg serait considérée comme un acte d'hostilité contre la France. Enfin, le 1er février, il écrivait à M. Bresson une autre lettre qui fut lue dans la séance du 3, et qui était bien de nature à faire élire le duc de Nemours par le Congrès indigné contre les *bases de séparation*. Il disait dans cette lettre « que « le gouvernement français n'adhérait point aux protocoles de « Londres du 20 et du 27 janvier, parce que dans la question « des dettes, comme dans la question des territoires, le con- « sentement libre de la Belgique et celui de la Hollande étaient « nécessaires. » M. Sébastiani ajoutait : « La conférence de « Londres est une médiation, et l'intention du gouvernement du « roi est qu'elle ne perde jamais ce caractère. » Il ne s'en tint pas là. Il avait refusé officiellement la couronne pour le duc de Nemours, lorsque M. Firmin Rogier la lui avait offerte. Au moment de l'élection il changea de batteries ; il fit entendre à l'envoyé belge que le roi désirait avoir la main forcée ; qu'il ne voulait pas accepter d'avance une offre que l'élection pourrait ne pas confirmer ; que pour les puissances étrangères on ne devait pas paraître solliciter la couronne de Belgique ; mais que, si le duc de Nemours était élu, le roi accepterait. Le jour même de l'élection, le 3, au moment du vote, la nouvelle se répand que le comité diplomatique a reçu des lettres confidentielles de M. Firmin Rogier qui se dit convaincu que Louis-Philippe acceptera la couronne pour son fils s'il est nommé. C'est dans ces circonstances que l'élection commence. Il y avait 191 votants. Au premier tour de

scrutin le duc de Nemours obtient 89 suffrages, le duc de Leuchtenberg 67, et l'archiduc Charles 35. Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, on procède à un second tour de scrutin. Il y avait 192 votants. 97 donnent leurs voix au duc de Nemours, — c'était juste le chiffre de la majorité absolue, — 74 au duc de Leuchtenberg et 21 à l'archiduc Charles. La population belge accueillit avec beaucoup d'enthousiasme le choix que venait de faire le Congrès.

Le Congrès nomma une députation pour annoncer au roi des Français l'élection du duc de Nemours. Arrivée à Paris, cette députation reçut de Louis-Philippe une royale et bienveillante hospitalité; mais elle ne fut admise que le 17 février à déclarer solennellement l'objet de sa mission. Dans l'intervalle, fut publié le protocole du 7 février; ce protocole, contrairement à ce qu'avait dit M. Sébastiani dans la lettre que nous avons citée plus haut, était signé par M. de Talleyrand et portait en propres termes « que le gouvernement de S. M. le roi des Français regardait comme découlant de la teneur du protocole n° 11, du 20 janvier 1831, la résolution déjà antérieurement annoncée par le roi de refuser la souveraineté de la Belgique, etc. » La conférence ajoutait que si le duc de Leuchtenberg était élu, il ne serait reconnu par aucune des cinq puissances. Cette pièce excita la plus vive indignation en Belgique et en France. La surprise et la colère de M. Bresson, dont les démarches et les assurances formelles, et sincères de sa part, avaient amené l'élection du prince français, furent à leur comble. On eut peine à l'empêcher d'éclater et de faire connaître la duplicité du ministre. Le poste d'agent diplomatique à Berlin put à peine calmer son juste ressentiment. On n'a pas oublié les orages que firent naître à la chambre des députés de France ces longues et ténébreuses négociations, orages auxquels M. Sébastiani opposa un flegme si imperturbable. Pour le petit nombre des gens bien informés, il y avait plaisir à voir M. Sébastiani monter lentement les degrés de la tribune, et une main dans la poche de sa culotte, l'autre sur son cœur, déclarer au nom de l'honneur, et avec toute la franchise d'un vieux soldat qui n'avait pas appris à mentir sur les champs de bataille, que jamais il n'avait consenti à l'élection du duc de

Nemours. Pendant ce temps, le comte de Celles lisait au Congrès les lettres de M. Firmin Rogier qui infirmaient tous les dires de M. Sébastiani ; et pour achever d'obscurcir l'affaire, M. Sébastiani écrivait aux journaux et niait les paroles que lui prêtait M. Rogier. Les collègues eux-mêmes de M. Sébastiani ignoraient le secret de ces négociations. Le 17 février, la députation belge [1], à la tête de laquelle marchait M. Surlet de Chokier, président du Congrès, fut solennellement reçue par le roi Louis-Philippe, qui, entouré de sa nombreuse et brillante famille, déclara, les larmes aux yeux, qu'il ne pouvait accepter pour son fils la couronne de la Belgique.

Nous n'avons pas voulu interrompre le récit de cette intrigue pour raconter un événement arrivé à Gand quelques jours avant son dénoûment. Revenons de quelques pas en arrière. Il y avait un candidat au trône de Belgique qui n'avait pas figuré sur la liste des prétendants discutée au Congrès. Ce candidat, dont personne n'avait osé prononcer le nom, était en réalité celui de quatre des cinq puissances. Il n'avait pas renoncé, malgré la révolution et la déclaration de déchéance, à ce qu'il appelait encore au fond du cœur les droits de sa maison. Pendant que le Congrès discutait, il voulut prévenir son vote et faire un appel direct au peuple. Le 2 février, vers onze heures, une troupe de deux cents hommes environ se présente à la porte de Bruges, à Gand. Le poste de la garde bourgeoise les laisse passer. Cette troupe traverse la ville en courant et aux cris de Vive le prince d'Orange! Elle était commandée par Ernest Grégoire. A la tête de cette poignée d'hommes, ce misérable s'empare de l'hôtel du gouvernement, gardé seulement par quelques pompiers. Il somme le gouverneur, en lui mettant le pistolet sur la gorge, de proclamer le prince d'Orange roi des Belges. M. Lambrechts ne se laisse point intimider, et refuse énergiquement de céder à la violence. Sur ces entrefaites, M. Van de Poel, colonel des pompiers, arrive avec sa petite troupe et du canon. Il la fait ranger devant l'hôtel. Deux coups à mitraille suffisent pour dis-

[1] Cette députation se composait de MM. F. de Mérode, d'Arschot, Barthélemy, Gendebien père, Ch. Le Hon, Ch. de Brouckere, Marlet, de Rodes et Boucqueau. Le président du Congrès l'accompagnait.

persér la bande de Grégoire. Il ne faut pas méconnaître cependant que cette coupable tentative était en réalité plus grave que ne semble le faire croire la facilité avec laquelle elle fut réprimée. On en était averti d'avance, et l'absence de toute précaution pour la prévenir a fait supposer qu'une criminelle connivence avait tout préparé pour la réussite. Plusieurs personnes de la ville furent arrêtées ; d'autres prirent la fuite. Si la répression n'eût pas été aussi prompte, les faits se seraient aggravés, car le parti orangiste grossissait. Mais le peuple ne prit aucune part à cette tentative, et dédaigna même de ramasser l'argent et l'or que les conjurés lui jetaient à pleines mains. Le lendemain, Ernest Grégoire et son lieutenant furent arrêtés à Eecloo. On saisit sur lui une correspondance du prince d'Orange, datée de Londres, et une proclamation signée de la main du prince; quelques instants auparavant, il avait jeté au feu une lettre signée par plus de six cents habitants de Gand, qui s'engageaient à faire cause commune avec ses troupes. Le peuple se montra tellement irrité contre les auteurs de cette folle agression que l'on eut grand'peine à protéger les prisonniers contre sa colère. Le Congrès ne s'émut pas de cette conspiration avortée. Il pensa que ce facile échec ruinait à tout jamais les espérances des orangistes.

CHAPITRE XI.

LA RÉGENCE. — ÉLECTION DU PRINCE LÉOPOLD.

Le refus de Louis-Philippe avait jeté le découragement dans bien des esprits. On se trouvait dans une situation des plus graves et dont on ne savait comment sortir. La constitution était votée depuis le 7 février. Afin de pouvoir l'exécuter, le Congrès eut l'idée de nommer un régent. Le gouvernement provisoire, abdiquant le pouvoir avec grandeur d'âme, réclama l'initiative de cette pensée et donna sa démission. Le 24 février, on procéda à l'élection du régent. Les cent cinquante-sept membres votants partagèrent leurs voix entre M. Surlet de Chokier et M. Félix de Mérode. M. Surlet de Chokier en obtint cent huit et fut élu. Le lendemain eut lieu l'installation solennelle du régent [1].

Le 26 février fut formé le premier ministère du régent. Il était composé de MM. Van de Weyer aux affaires étrangères, Alex. Gendebien à la justice, Tielemans à l'intérieur, Ch. de Brouckere aux finances, Goblet à la guerre. M. de Gerlache, nommé président du conseil le 27 février, résigna ces fonctions

[1] Le Congrès vota au régent une liste civile de 10,000 florins par mois, 10,000 florins de frais d'installation, et mit à sa disposition un des palais de l'État.

quelques jours après, pour reprendre la présidence du Congrès qui lui avait été donnée à l'unanimité après l'élection de M. Surlet de Chokier à la régence. Au reste, M. de Gerlache n'avait été appelé à la présidence du conseil, sans portefeuille et sans voix délibérative, que parce que l'on avait fait remarquer au régent que l'élément catholique n'était pas représenté dans son ministère.

Le roi de Hollande, comme mesure de représailles contre la protestation du Congrès, avait nommé le prince de Saxe-Weimar gouverneur du Luxembourg. Don Juan d'Autriche, chargé en 1576 de châtier les Belges, était entré à Luxembourg déguisé en valet nègre. Le prince de Saxe-Weimar, chargé aussi de châtier les Belges de cette province, redoutait tellement l'accueil qui allait lui être fait qu'il entra à Luxembourg à cheval, confondu avec les soldats prussiens, tandis que deux domestiques le remplaçaient dans sa propre voiture. Le prince arrivait avec des pouvoirs très-étendus. Il faisait appel aux habitants du duché qui n'avaient été qu'égarés; il menaçait des mesures les plus sévères ceux qui ne se hâteraient pas de rentrer dans le devoir. Le ministère du régent craignit une contre-révolution dans le Luxembourg, contre-révolution qui eût été d'un fatal exemple pour le reste de la Belgique. Le 10 mars, le régent adressa aux Luxembourgeois une proclamation très-énergique pour les encourager à la résistance et leur promettre que la Belgique ne les abandonnerait pas. Cette proclamation produisit un très-bon effet et empêcha peut-être une restauration. Le 19 mars, l'envoyé belge, M. Le Hon, fut reçu à Paris par le roi des Français. Cette réception équivalait à la reconnaissance de la Belgique par la France. Le gouvernement anglais, dans le même temps, refusait de recevoir M. d'Arschot comme ministre du régent.

Cependant des dissentiments très-vifs s'étaient manifestés dans le sein du cabinet. Les ministres en étaient venus à écrire les uns contre les autres dans les journaux de Bruxelles. Le cabinet fut dissous. Il n'avait pas encore un mois d'existence. Le 20 mars, les ministres donnèrent leur démission. Le 26 mars seulement, un nouveau ministère fut constitué. Dans l'intervalle, de graves événements se passèrent en Belgique. Le provisoire, dont il semblait que l'on ne pût plus sortir, avait jeté l'inquiétude dans

les esprits. La conduite de M. Sébastiani dans l'affaire de l'élection faisait soupçonner la France d'avoir agi ainsi afin de prolonger le provisoire, dans l'espoir de trouver le moment favorable de s'emparer de la Belgique. D'un autre côté, l'Angleterre semblait favoriser ouvertement le parti du prince d'Orange. Lord Ponsonby, qui avait remplacé M. Cartwright à Bruxelles, était en relations presque avouées avec Grégoire, Borremans et Vandersmissen. L'armée n'avait plus de discipline, les citoyens n'avaient plus foi dans les institutions. Dans ce moment terrible, la bourgeoisie, les classes élevées eussent vu avec plaisir une restauration, et eussent secondé le mouvement en faveur du prince d'Orange. Le peuple seul conserva sa foi dans l'avenir de la patrie. Malheureusement le peuple, qui a toujours de généreux instincts, se laisse trop souvent aller à la violence. Il manifesta par de déplorables excès sa colère contre ceux qu'il soupçonnait de le trahir. Des pillages eurent lieu à Gand, à Bruxelles et à Liége, le 25, le 26, le 27, le 28 et le 29 mars. Voici dans quelles circonstances.

Tandis que le découragement pénétrait dans les classes élevées, une association nationale se forma « pour venir au secours d'un gouvernement sans résolution et sans vigueur, et afin d'assurer l'indépendance du pays et l'exclusion perpétuelle des Nassau. » La situation était décisive. Il s'agissait de savoir si, suivant la parole de Brutus, la vertu n'est qu'un mot; si tout ce que les hommes respectent, la liberté politique, l'indépendance de la patrie, la nature humaine, sont des mots vides; si le peuple doit être un ilote éternel. L'association prouva par son énergie qu'elle croyait aux droits, aux devoirs et à l'avenir de la démocratie, et elle sauva la révolution non-seulement à l'intérieur, mais à l'extérieur. Il avait été question alors de rétablir l'ordre en Belgique comme on l'a rétabli depuis en Pologne; la Belgique ne pouvait pas retourner à la Hollande, ni se jeter dans les bras de la France. En protestant contre les protocoles des 20 et 27 janvier, elle avait rejeté les conditions de sa future indépendance. Les puissances songèrent à un partage. La France eût obtenu un accroissement de territoire qui l'eût consolée de 1814 et de 1815, et l'eût fait adhérer volontairement aux traités modifiés de 1815. La Hollande aurait eu une partie de la Belgique, et le nouveau

royaume restauré eût offert plus de garanties d'existence que l'ancien. La Prusse se fût établie sur les rives de la Meuse et de la Moselle; l'Angleterre eût fait d'Anvers un autre Gibraltar. « Au lieu de se disputer le champ de bataille, dit M. Nothomb, on se le serait partagé. » Il ne reste pas de documents diplomatiques qui établissent que ce projet ait réellement existé; mais on ne saurait en douter, lorsqu'on lit les révélations faites par M. Devaux dans la séance publique du 3 juillet, celles de M. Gendebien dans la séance du 20 juin 1832, et enfin celles de M. Nothomb dans son histoire diplomatique de la révolution. L'association nationale empêcha que ce criminel projet ne fût mis à exécution. Les cabinets étrangers avaient trop d'intelligence pour que cette manifestation populaire leur laissât des illusions sur l'issue de leur tentative. En admettant même, ce qui est probable, que l'on fût parvenu à comprimer le mouvement en Belgique, il n'y avait nulle chance de le contenir plus longtemps chez eux. Ils n'ignoraient pas que l'affinité des principes engendre tôt ou tard d'irrésistibles sympathies. Voilà ce que la Sainte-Alliance comprit. Les puissances sentirent que frapper la Belgique c'était rendre, en France d'abord, ailleurs ensuite, au mouvement révolutionnaire une puissance si péniblement contenue. Les cabinets signataires des traités de Vienne se résignèrent donc à effacer de leur propre main la stipulation fondamentale de ces traités, donnant ainsi à la démocratie européenne le gage éclatant, non de leur désir de conserver la paix, mais de leur impuissance de faire la guerre. En reconnaissant l'indépendance de la Belgique, la Sainte-Alliance fit ce que fit plus tard l'aristocratie anglaise relativement au bill de réforme : elle évita le combat et céda dans la question fondamentale, sauf à lutter sur les questions accessoires.

Cependant les orangistes, encouragés par le découragement de la population officielle, si l'on peut s'exprimer ainsi, levaient la tête de toutes parts. La conspiration s'organisait audacieusement; Borremans, colonel d'un des corps francs, avait annoncé hautement qu'il était prêt à appuyer les prétentions du prince d'Orange avec tout son régiment. On ne parlait de rien moins que de chasser l'association nationale du lieu de ses séances. On

espérait ameuter contre elle le peuple lui-même; mais le peuple ne se laisse pas séduire par ces manœuvres; il exige l'arrestation de Borremans, qui a lieu sans résistance au milieu de son propre régiment. Un journal orangiste, *le Vrai Patriote,* est envahi par la foule irritée, et ses presses sont brisées. Le bruit se répand que le comité orangiste se réunit à l'hôtel de M. Matthieu; la foule assiége l'hôtel, le saccage, le démolit en partie; les meubles et les équipages sont brûlés sur la place de l'hôtel de ville. Ces violences furent déplorées par les patriotes éclairés. La liberté ne doit pas être la conquête d'une émeute; les émeutes n'ont jamais eu d'autre résultat que de déconsidérer les révolutions.

C'est au milieu de ces circonstances graves que fut installé, le 28 mars, le second ministère du régent. M. Lebeau prit le portefeuille des affaires étrangères, M. de Sauvage celui de l'intérieur. Celui de la justice échut à M. Barthélemy, celui des finances à M. Ch. de Brouckere, et, depuis le 30 mai, à M. Duvivier; celui de la guerre à M. d'Hane de Steenhuyse, et, depuis le 16 juin, à M. de Failly. M. Devaux fut nommé ministre d'État sans portefeuille.

Ce fut le premier jour de son existence qu'éclata à Anvers, ou, pour mieux dire, que faillit éclater la conspiration de Vandersmissen. Nous ne voulons pas prétendre, avec le sévère Urquhart, que le chef remuant du *Foreign Office,* lord Palmerston, n'ait jamais été qu'un agent de la Russie, et que le but de son administration, de ses efforts, même comme simple membre du parlement, n'ait été qu'un perpétuel sacrifice du droit et de l'intérêt anglais et européen à l'intérêt russe. Mais ce qui est certain, ce que tout démontre, l'affaire belge, l'affaire de la Pologne, celle du *Vixen,* et de l'indépendance de la Circassie, celle enfin de Cracovie, c'est que lord Palmerston, par un aveugle esprit de haine contre la France, a plus d'une fois égaré la politique anglaise dans des voies ténébreuses et funestes. Il ne faut chercher ni franchise ni droiture dans sa conduite, et il a abusé à l'excès du droit de couvrir ses intentions mauvaises sous de belles promesses. L'agent le plus dévoué du système de lord Palmerston est lord Ponsonby, que

l'on retrouve plus tard dans l'affaire du *Vixen*, et qui alors conspirait presque en Belgique avec les ennemis de la révolution et avec les lâches tout prêts à devenir traîtres par frayeur. Cela résulte évidemment de la correspondance de Vandersmissen avec lord Wellington. « Pendant mon séjour à Anvers, comme gou-
« verneur général de la province, écrivait Vandersmissen
« (mars 1831), le consul hanovrien, M. Ellerman, vint me
« trouver. Il me dit qu'il avait des communications de la plus
« haute importance à me faire de la part de lord Ponsonby, et
« qu'il pouvait me donner les assurances les plus positives que
« ce lord était chargé par son gouvernement de favoriser autant
« qu'il dépendrait de lui la restauration de la maison d'Orange;
« *mais qu'il désirait que les Nassau fussent ramenés par un*
« *mouvement populaire*. » Mais bientôt lord Ponsonby et lord Palmerston s'aperçurent qu'ils en seraient pour leurs frais de conspiration. L'association nationale leur prouva que la Belgique n'avait perdu ni son énergie, ni sa puissance révolutionnaire; ils se virent forcés de renoncer à leurs projets de restauration. La veille même du jour où devait éclater le mouvement orangiste, lord Ponsonby fit prévenir les chefs du complot de retarder encore de quelques jours l'exécution de leur projet, et comme ceux-ci se plaignaient des dangers auxquels on les exposait et criaient à la trahison, lord Ponsonby déclara qu'il n'était plus question du prince d'Orange, que l'Angleterre avait d'autres projets. Cependant l'armée hollandaise s'était concentrée vers la frontière d'Anvers, et on mettait à son ordre du jour qu'elle allait pénétrer en Belgique. Pendant l'absence du général Niellon, Vandersmissen avait fait enlever à la brigade de volontaires son artillerie et ses caissons d'infanterie. Il crut que la défection de lord Ponsonby n'empêcherait pas de réussir, et il osa exposer ses projets aux officiers de la garnison d'Anvers, espérant les entraîner dans le mouvement; il fut repoussé avec indignation par le brave colonel Clump, par les majors Eenens, Ryckholt, par tous enfin. M. Ryckholt partit à franc étrier pour Bruxelles. Trois heures après, le régent et le ministère étaient instruits du complot; les conjurés prirent la fuite.

Cependant la politique belge entrait dans une phase nouvelle.

Jusqu'alors elle avait été exclusivement *française*. Louis-Philippe ne crut pas la France assez forte pour oser accepter la Belgique; dès lors la politique de la Belgique allait devenir *européenne*. Telle fut la signification du changement de cabinet; un cabinet *européen* succédait à un cabinet *français;* ce fut le sens des instructions transmises à M. Le Hon, plénipotentiaire belge à Paris, et à MM. Behr et Michiels, agents de la Belgique à Berlin et à Francfort. M. Lebeau, convaincu que le droit d'intervention des puissances avait été reconnu par le Congrès le jour où il avait accepté l'armistice et le protocole du 17 novembre, que ce droit avait même été reconnu par l'acceptation du protocole du 4 novembre, admit le principe de l'intervention et ne songea qu'à le faire tourner autant que possible au profit de la Belgique. Ce fut alors que surgit la candidature du prince Léopold de Saxe-Cobourg. Le prince Léopold devait être bien vu des puissances allemandes. Les liens qui l'attachaient à la famille royale d'Angleterre pouvaient faire espérer à cette puissance d'ériger la Belgique comme une barrière pour la France sans recourir à une restauration. Enfin, Louis-Philippe, au moyen d'une union avec une de ses filles, pourrait avoir la moitié de ce trône dont il n'avait pu accepter la totalité. L'élection du prince Léopold devenait un gage de paix pour le monde, une garantie d'indépendance pour la Belgique.

Le Congrès, qui s'était déjà séparé du 6 mars au 29 du même mois, se sépara derechef le 12 avril, après avoir entendu les explications du nouveau ministère. Celui-ci, libre dans son action, n'ayant aucun intermédiaire officiel auprès du Foreign Office, puisque M. d'Arschot n'avait pas été reçu par le cabinet anglais, s'adressa directement au prince lui-même, et lui envoya quatre commissaires pour s'entendre avec lui, MM. Félix de Mérode, H. Vilain XIIII, de Foere et Henri de Brouckere. M. Devaux, ministre d'État, fut chargé d'une mission spéciale à Londres. Ce fut le 22 avril qu'eut lieu la première entrevue avec le prince. Le 18 mai, le Congrès reprit ses séances et reçut en comité secret le rapport des commissaires. Dans la séance du 25 mai, 96 députés déposèrent sur le bureau la proposition formelle d'élire le prince Léopold. Cette proposition donna naissance à d'autres

propositions subsidiaires : 1° ajournement de toute élection et guerre immédiate [1]; 2° ajournement de l'élection et négociation préalable [2]; 3° enfin élection immédiate et négociation ultérieure [3]. Le 28 mai, on lut au Congrès la fameuse lettre de lord Ponsonby, qui décida l'assemblée en faveur de la troisième proposition. Dans cette lettre, lord Ponsonby disait : « que si la Belgique consentait à se placer dans le cercle ordinaire des États européens, etc., la conférence l'aiderait par une puissante médiation à obtenir le duché du Luxembourg, moyennant une indemnité équitable; que quant à la dette, la conférence n'avait jamais entendu faire que des propositions. »

Lord Palmerston agissait ici comme avait agi M. Sébastiani. Avant l'élection du duc de Nemours, M. Sébastiani écrivait à M. Bresson que la France n'adhérait point au protocole du 20 janvier. La France avait adhéré après l'élection. M. Ponsonby promettait le Luxembourg avant l'élection du prince Léopold. Nous verrons si cette promesse fut mieux tenue que les autres.

Le 31 mai, le congrès, à la majorité de 137 voix contre 48, admit le système de l'élection immédiate. Le 2 juin, la troisième proposition fut adoptée, après plusieurs modifications, à la majorité de 150 voix contre 40. Le 4 juin, le scrutin pour l'élection du roi fut ouvert, et le prince Léopold fut nommé roi des Belges par 152 votants sur 196 [4].

[1] Cette proposition fut faite par M. de Robaulx.

[2] Cette proposition fut faite par MM. Blargnies, P. F. Claes, d'Elhoungne.

[3] Cette proposition fut faite par MM. Nothomb, H. de Brouckere et Ch. Vilain XIIII.

[4] Cent cinquante-deux membres votèrent en faveur de Léopold de Saxe-Cobourg. Ce sont :

MM. de Rodes, Ch. Lecocq, Thorn, de Renesse, Jos. d'Hooghvorst, l'abbé Boucqueau de Villeraie, Masbourg, I. Fallon, de Melin, de Bousies de Rouvroy, Zoude, Pirmez, Van Volden de Lombeek, Serruys, de Tieken de Terhove, Ferd. Meeus, Deville, de Bocarmé, H. Vilain XIIII, Dubois, Allard, Werner de Mérode, l'abbé Pollin, V. Buylaert, Fendius, Roeser, Thienpont, Duval de Beaulieu, Peeters, de Pelichy Van Huerne, d'Arschot, Osy, Marcq, Van Hoobrouck de Moereghem, Lebègue, Geudens, Vandenbrouck de Terbecq, Van de Weyer, de Behr, H. de Brouckere, Jaminé, Ooms, Verseyden de Varick, Gendebien père, Lebon, E. d'Oultremont, Berthels, Lebeau, Dubus, Domis, Berger, de Leuze, Vanderbelen, Delwarde, Olislagers de Sipernau, Liedts, Viron, Buyse-Verschuere, Dams, de Woelmont, F Béthune, Lefebvre, Maclagan, de Gerlache, Simons, Vercruysse-Bruneel, d'Hanens-Peers, Deman, de Theux de Meylandt, Cols, de Roo, A. Cogels, Vandenhove, Vansnick, F. Struye-Provoost, Morel-Danheel, Ch. Rogier, Nothomb, Bos-

Le prince Léopold, issu d'une antique famille alliée à la plupart des maisons souveraines de l'Europe, naquit le 16 décembre 1790, pendant la révolution, et reçut l'éducation forte de l'adversité. Les armées françaises envahirent en 1806 les États de Saxe-Cobourg ; Léopold, dont une des sœurs avait épousé le grand-duc Constantin, entra au service de la Russie. Il prit part

mans, d'Ansembourg, Henry, Doreye, Deswert, Marlet, de Sebille, C. Rodenbach, L. Coppens, l'abbé Andries, Barthélemy, l'abbé de Focre, Desmanet de Biesme, Verwilghen, de Nef, Rodriguez-d'Evora-y-Vega, d'Huart, G. de Jonghe, Delehaye, Vilain XIIII, Jacques, Mulle, Dumont, l'abbé Corten, de Muelenaere, Fransman, de Sécus père, François, Claes (d'Anvers), Cauvin, de Coninck, de Jonghe, Brabant, Van Innis, F. Le Hon, de Decker, Baugniet, de Coppin, Ruels, F. de Sécus fils, Joos, Dewandre, Raikem, Nopener, Blomme, Wallaert, Surmont de Volsberghe, Jacobs, de Meer de Moorsel, Devaux, Martiny, Annez de Zillebeke. Trentceseaux, F. de Mérode, J. Goethals, Barbanson, Ch. Le Hon, de Quarré, de Schiervel, Picquet, Goethals-Bischoff, de Stockhem, Watlet, Destouvelles, d'Hanis Van Cannaert, H. Cogels, de Bergeyck, Legrelle, A. Bisschoff, Crutz, de Liedel de Well, Coppieters, Rouppe, de Rouillé.

Quarante-trois membres votèrent contre Léopold ou s'abstinrent de voter. Voici leurs noms et leurs votes :

M. Gelders : Je refuse de voter pour le prince de Saxe-Cobourg, parce que je pense qu'il ne pourrait accepter la couronne des Belges que sous les conditions des protocoles.

M. Joseph Desmet : Je m'abstiens de voter.

M. Collet : Ayant uniquement en vue le bien de mon pays, je déclare ne pouvoir concourir à l'élection, croyant le moment inopportun.

M. J. B. Gendebien : Opposé à toute élection immédiate, je vote contre les candidats proposés.

M. Davignon : Convaincu par les trois documents dont il nous a été donné communication, je considère comme un devoir de déclarer que, non par esprit d'opposition, mais ayant uniquement en vue le bien-être de mon pays, je ne puis en ce moment coopérer à une élection qui, d'après la déclaration du prince même, ne peut avoir aucun résultat tant que la question des limites n'est pas définitivement résolue.

M. de Facqz : Opposé à toute élection immédiate, et surtout à une élection pure et simple, je ne puis accorder mon vote à aucun candidat.

M. l'abbé Van Crombrugge : Je m'abstiens de voter.

M. Speelman : Opposé à toute élection immédiate, je vote contre les candidats proposés.

M. L. Jottrand : Opposé, dans les circonstances actuelles, à toute élection immédiate et surtout à une élection pure et simple, je ne puis accorder mon vote à aucun candidat pour la royauté en Belgique.

M. Fleussu : Convaincu que S. A. R. le prince de Saxe-Cobourg ne pourra se rendre aux vœux des Belges, puisqu'il a subordonné son acceptation à la condition que toutes les difficultés territoriales seraient préalablement aplanies, je crois inutile de lui donner mon suffrage.

M. Claes (de Louvain) : Aujourd'hui, non.

M. C. Wannaar : Opposé à toute élection immédiate, et surtout à une élection pure et simple, sans conditions ni délai de déchéance, je ne puis accorder mon

à toutes les grandes guerres de cette époque, montra beaucoup d'intrépidité dans plusieurs occasions, et se distingua notamment à la sanglante bataille de Leipzig. Il gagna tous ses grades les armes à la main. Après la guerre, Léopold devint le protecteur de sa famille et suivit les négociations à Londres, à Vienne et à Paris. Ce fut à cette époque que la princesse Charlotte, héritière présomptive de la couronne d'Angleterre, dont la main était vivement recherchée par plusieurs compétiteurs, et entre autres par le prince d'Orange, jeta les yeux sur Léopold et le choisit pour

vote à aucun candidat pour la royauté, et je proteste formellement contre tous les protocoles quelconques, spoliateurs du droit des Belges.

M. Nalinne : Opposé à toute élection immédiate, et surtout à une élection pure et simple, je ne puis accorder mon vote au prince de Saxe-Cobourg.

M. l'abbé Verduyn : Je m'abstiens de voter.

M. Pirson : Je m'abstiens de voter.

M. Hélias d'Huddeghem : Opposé à toute élection immédiate, et surtout à une élection pure et simple, je ne puis accorder mon vote à aucun candidat.

M. Alexandre Rodenbach : Je ne puis donner aujourd'hui ma voix au prince Léopold de Saxe-Cobourg, parce que je suis convaincu que ce prince a trop d'honneur pour vouloir accepter la couronne belge aux conditions avilissantes que la Sainte-Alliance veut lui imposer.

M. Van Meenen : Je donnerais mon vote pour l'élection de S. A. R. le prince Léopold de Saxe-Cobourg, si un terme eût été fixé, soit pour son acceptation ou sa prestation de serment, soit pour la confirmation ou la révocation de son élection par le Congrès.

M. Ch. Coppens : Considérant l'élection immédiate du prince Léopold de Saxe-Cobourg pour roi des Belges comme une adhésion formelle aux protocoles de la conférence de Londres, contre lesquels j'ai protesté et ne cesserai de protester, je crois devoir lui refuser mon vote.

M. Séron : Je nomme M. Surlet de Chokier (Érasme-Louis) chef définitif de l'État, et je vote contre l'élection du prince de Saxe-Cobourg.

M. Beaucarne : Je vote pour M. le baron Surlet de Chokier.

M. de Robaulx : Je nomme M. Érasme Surlet de Chokier chef définitif de l'État, et je vote contre le prince de Saxe-Cobourg.

M. l'abbé Van den Kerckhove : M. le baron Surlet de Chokier.

M. d'Elhoungne : Je donne ma voix à M. E. Surlet, baron de Chokier, régent actuel de la Belgique.

M. de Selys-Longchamps : Surlet de Chokier, régent de la Belgique, pour chef de l'État.

M. Bredart : Je vote pour M. Surlet de Chokier, régent de la Belgique.

M. Rosseeuw : Tout en protestant de la manière la plus énergique contre les protocoles spoliateurs de la Belgique, je dois à ma nationalité, à mon indépendance et à ma conviction de voter pour M. le baron Surlet de Chokier, régent de la Belgique.

M. Thonus : Considérant l'élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg pour roi de la Belgique, comme une adhésion formelle aux protocoles de la conférence de Londres, contre lesquels je proteste et ne cesserai de protester, je crois devoir lui refuser mon suffrage, et je le donne à M. le baron Surlet de Chokier, candidat non moins digne de régner sur les Belges.

époux. Le mariage fut conclu le 2 mai 1816. Mais cette union devait être bientôt brisée. Le 6 novembre 1817, après une grossesse douloureuse, la jeune princesse expira au milieu de souffrances cruelles, en accouchant d'un enfant mort. Le 11 juillet 1818, une sœur de Léopold épousa le duc de Kent et donna le jour à la princesse Victoria, qui plus tard devait monter sur le trône d'Angleterre et épouser le prince Albert, neveu de Léopold. Cependant Léopold, durant son long séjour en Angleterre, sut se concilier l'estime des Anglais, plus encore par son caractère que par

M. l'abbé de Haerne : Je nomme M. Érasme-Louis Surlet de Chokier chef définitif de l'État.

M. Eugène Desmet : Je nomme M. Surlet de Chokier roi des Belges, et je vote contre le prince de Saxe-Cobourg.

M. Blargnies : Je vote pour M. le régent de la Belgique.

M. Vanderlooy : M. le baron Érasme Surlet de Chokier, régent de la Belgique.

M. Teuwens : Je vote pour M. le baron Érasme Surlet de Chokier, régent de la Belgique.

M. Ch. de Brouckere : Je vote contre le prince Léopold de Saxe-Cobourg, tenant son élection immédiate pour contraire aux intérêts de la Belgique.

M. Frison : Je refuse mon vote au prince de Saxe-Cobourg, parce que, par déférence pour la conférence de Londres, je ne puis consentir à placer sur le trône de la Belgique un prince qui ne garantira en aucune manière les intérêts matériels du pays, parce que ce prince ne peut accepter qu'aux conditions imposées par les protocoles, qu'enfin il est hostile, je ne dis pas au gouvernement français, mais à la France, et que je regarde toute combinaison antifrançaise comme un malheur pour mon pays.

M. Al. Gendebien : Je vote contre l'élection du prince de Saxe-Cobourg (Léopold).

M. de Labbeville : Je vote contre l'élection du prince Léopold-Chrétien-Frédéric de Saxe-Cobourg pour roi des Belges.

M. Dreze : Je vote contre l'élection du prince de Saxe-Cobourg.

M. Lardinois : Je vote contre l'élection du prince de Saxe-Cobourg au trône de la Belgique.

M. Vergauwen-Goethals : Je regarde comme prématurée l'élection du prince de Saxe-Cobourg, et je vote par conséquent contre.

M. Forgeur : Je vote contre l'élection du prince de Saxe-Cobourg.

M. Destriveaux : Je vote contre l'élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg, non par un motif qui lui soit personnel, non par le désir d'une reprise immédiate des hostilités, mais parce que les circonstances de la candidature de ce prince me paraissent porter atteinte à la dignité de mon pays et ne promettent rien pour son bonheur.

M. Camille Desmet : Je vote contre l'élection du prince de Saxe-Cobourg, la regardant comme prématurée.

Enfin, le Congrès annula le bulletin de M. Beyts, qui était ainsi conçu :

M. Beyts : Sous la condition que cette élection sera nulle, et censée non avenue, si elle n'est pas acceptée dans le mois de sa date, et que d'ailleurs elle ne mettra pas le peuple belge ni ses représentants dans la nécessité d'accepter les protocoles des 20 et 27 janvier 1831, ni aucun des protocoles subséquents, je donne mon suffrage au prince Léopold de Saxe-Cobourg.

sa haute position. Il jouissait de cette autorité précieuse qui est dans la Grande-Bretagne le privilége d'un petit nombre de familles représentant la pure aristocratie normande, autorité qui n'a rien de commun avec celle qu'obtiennent le rang et la mode, ni avec celle que possèdent les riches, ni avec celle qu'on accorde aux personnages investis de grands priviléges politiques. Ce qui constitue cette autorité si difficile à définir, c'est je ne sais quel sentiment romantique associé à mille souvenirs historiques. Léopold avait les qualités qui d'ordinaire caractérisent le type original du véritable aristocrate anglais. Il était de haute taille, son visage avait de l'élégance et de la distinction. On lui savait de la bravoure, de la fermeté, de l'honneur. Bien que son air fût froid et réservé, sa courtoisie était remarquable. Cette roideur qu'ont en général les Anglais était tempérée chez lui par la politesse des manières. Tout le monde s'accordait à reconnaître l'élévation de son intelligence, sa droiture d'esprit, son extrême bon sens. Il avait étudié d'une manière approfondie toutes les grandes questions de la politique européenne, qui lui étaient familières. Sa première éducation, les rudes leçons des événements, enfin ses alliances et ses hautes relations le rendaient éminemment propre à diriger les affaires publiques d'une nation. Cependant, et quoique l'oisiveté lui pesât, il avait refusé, au commencement de 1830, la couronne de la Grèce, qui lui était offerte au nom des puissances. Le principal motif de ce refus était « que les limites assignées au « nouvel État grec n'étaient pas celles que la nature lui avait « données et qui convenaient le mieux pour sa défense. » Tel était le prince auquel la couronne de la Belgique fut offerte en 1831, et que le Congrès venait d'élire roi. Du reste, la meilleure manière de donner une idée juste de son caractère, c'est de citer les belles paroles qu'il adressa aux députés belges qui venaient lui offrir la couronne :

« Toute mon ambition est de faire le bonheur de mes sem- « blables. Jeune encore, je me suis trouvé dans tant de positions « singulières et difficiles, que j'ai appris à ne considérer le pou- « voir que sous un point de vue philosophique. Je ne l'ai jamais « désiré que pour faire le bien, et un bien qui reste. Si cer- « taines difficultés politiques qui me semblaient s'opposer à l'in-

« dépendance de la Grèce n'avaient surgi, je me trouverais « maintenant dans ce pays; et cependant je ne me dissimulais « pas quels auraient été les embarras de ma position. Je sens « combien il est désirable pour la Belgique d'avoir un chef le « plus tôt possible; la paix de l'Europe y est même intéressée. »

Il est nécessaire de résumer ici en quelques lignes les négociations qui avaient eu lieu jusqu'alors. La question diplomatique entre dans une nouvelle phase. Les *bases de séparation*, acceptées avec empressement par le roi Guillaume, et rejetées avec indignation par la Belgique, consacraient son indépendance, mais à des conditions désastreuses pour elle. Toutes les questions territoriales étaient résolues contre la Belgique. La Hollande seule bénéficiait du droit de *postliminii* à l'égard de la rive gauche de l'Escaut, de la Flandre zélandaise, de Maestricht et des enclaves du Limbourg. Le fardeau de la dette, sans distinction d'origine, devait être supporté par la Belgique, dans la proportion de seize trente-et-unièmes, terme représentatif de la part contributive acquittée par la totalité des provinces méridionales de l'ancien royaume des Pays-Bas. En compensation, la Belgique devait être admise sur le même pied que la Hollande au commerce des colonies, la liberté de l'Escaut et l'usage des eaux intermédiaires entre ce fleuve et le Rhin lui étaient garantis selon les principes du traité de Vienne. Les puissances promettaient ainsi plus qu'elles n'obtenaient pour elles-mêmes. Quant à la compensation offerte à Batavia, sous le bon plaisir de la Hollande, c'était un avantage douteux, précaire et qu'il fallait payer à beaux deniers comptants. Guillaume ne pouvait pas espérer mieux, la Belgique ne pouvait pas craindre pis. Il était tout simple que le premier acceptât ces conditions et que la seconde les rejetât. La révolution belge avait eu le grand tort de s'arrêter en chemin. Elle avait perdu du temps après la grande victoire de septembre; si elle se fût, dès les premiers jours, emparée de Maestricht et de la Flandre zélandaise, sa position militaire et politique eût été tout autre. Le jour où la diplomatie se mêla de la querelle, la révolution fut limitée; on ne voulait pas accorder à la Belgique *un pouce du terrain* appartenant à la Hollande au moment où eut lieu la suspension

d'armes [1]. La nécessité de conserver Maestricht à la Hollande a seule déterminé le morcellement du Limbourg. C'est ce que Léopold comprenait parfaitement lorsque, au mois d'avril 1831, il disait aux députés belges : « Vous tenez beaucoup à la rive « gauche de l'Escaut et à Maestricht, vos concitoyens ont eu un « tort, celui de ne pas commencer par prendre l'une et l'autre, « avant de signer l'armistice au mois de novembre. » Après ce temps-là, il était bien tard en effet pour reprendre les armes, ou du moins c'était une partie bien douteuse à jouer. En révolutions, il y a un moment où l'on peut tout ; ce moment passé, on ne peut plus rien. Le moment était passé.

Cependant, si la Belgique ne pouvait plus conquérir, elle pouvait discuter. Sa position s'était même améliorée sous ce rapport. Le refus de la couronne belge fait par Louis-Philippe avait rassuré l'Europe ; le dernier ministère du régent, dans sa courte et orageuse existence, avait donné de l'importance au parti libéral et politique en Belgique ; l'association nationale, par ses énergiques manifestations, avait fait comprendre la puissance du sentiment populaire. En Angleterre, le ministère whig du comte Grey n'était pas rassuré ; le difficile, dans sa position politique, n'était pas d'avoir renversé le cabinet tory, c'était une victoire toute simple ; le mouvement des choses et des esprits avait jeté Wellington en dehors des affaires ; mais ce qui épouvantait lord Grey, c'était l'action inévitable et forte du mouvement whig lui-même. Talleyrand voyait le péril aussi bien que son ami lord Grey ; il savait toute la puissance des opinions jeunes et vivaces, et la crainte commençait déjà à le gagner, comme le dégoût gagnait le vieux Grey. Dans ces dispositions, on n'osait plus se montrer si hautain, si malveillant envers une jeune révolution. D'ailleurs, l'élection de Léopold, également sympathique à l'Angleterre et à l'Allemagne, et qui devait devenir sympathique à la France, rendait ces puissances plus bienveillantes envers la Belgique. Ce fut dans ces nouvelles dispositions que se rouvrirent les négociations.

[1] « Pas un pouce de terrain hollandais ne sera laissé à la Belgique, à moins qu'elle n'ait vaincu l'Europe. » (Lettre de lord Ponsonby, lue au Congrès par M. Lebeau, le 28 mai 1831.)

CHAPITRE XII.

LES DIX-HUIT ARTICLES.
INAUGURATION DU ROI ET CLOTURE DU CONGRÈS.
INVASION HOLLANDAISE.
PREMIÈRE INTERVENTION FRANÇAISE.

Le protocole du 21 mai, celui-là même en vertu duquel lord Ponsonby avait écrit la lettre lue par M. Lebeau en séance publique le 28 mai, motiva un décret du Congrès, du 2 juin, par lequel, sans retirer sa protestation contre les bases de séparation, il autorisait le ministère à terminer les contestations territoriales au moyen de sacrifices pécuniaires. Ces deux actes, en préparant les esprits à une transaction, furent le point de départ des nouvelles négociations, d'après le plan du ministère, plan qui fut communiqué au prince Léopold et pour l'exécution duquel MM. Nothomb et Devaux furent nommés commissaires près de la conférence de Londres, par arrêté du 4 juin. Si le prince Léopold eût été élu avant que les conditions de l'indépendance de la Belgique eussent été arrêtées par les *bases de séparation*, il aurait très-probablement obtenu des conditions plus favorables, mais la reprise des négociations lui donna au moins le

moyen d'user de toute son influence pour faire obtenir à la Belgique des conditions moins défavorables. Les deux commissaires belges, M. Nothomb et M. Devaux, après avoir attentivement examiné les *bases de séparation*, s'aperçurent qu'en argumentant de la lettre même de cet acte, on en pouvait tirer des conséquences que n'avaient pas prévues ceux qui en étaient les auteurs. Ainsi la conférence posait le principe du *postliminii* au profit de la Hollande. Mais la conférence qui posait ce principe, la Hollande qui l'acceptait, commettaient une erreur historique très-grave. La Hollande, en 1790, ne possédait pas en entier le territoire désigné sous le nom de provinces septentrionales. Le principe du *postliminii*, qui lui rendait les possessions qu'elle avait eues dans le Limbourg, lui en enlevait d'autres au cœur même des provinces septentrionales, et les lui enlevait au profit de la Belgique déclarée cessionnaire de tout ce que ne possédait pas la Hollande en 1790. C'est ce que démontrèrent les commissaires belges, dans un mémoire fort habile, qu'ils soumirent à la conférence, et dans lequel, tout en reconnaissant les droits de la Hollande sur la moitié de Maestricht, sur Venloo et les 53 villages de *la généralité*, ils firent revivre au profit de la Belgique la part de souveraineté exercée dans la ville de Maestricht, en 1790, concurremment avec les États-Généraux de Hollande, par le prince-évêque de Liége, la part de souveraineté exercée en 1790 par l'électeur palatin dans la ville et le marquisat de Berg-op-Zoom, les anciens droits du roi de Prusse sur Huyssen, Sevenaar, Malbourg et Affelt, qui faisaient partie du duché de Clèves en 1790, et n'avaient été cédés à la république batave qu'en 1800; enfin les droits de divers autres princes sur un grand nombre de villes et de villages du Limbourg, de la Gueldre et du Brabant septentrional. Ainsi, en admettant le principe même des bases de séparation, on portait la guerre sur le terrain ennemi, et, au moyen de compensations à régler par arbitrage, on pouvait assurer à la Belgique la presque totalité du Luxembourg. Tel était le plan de MM. Devaux et Nothomb. Dans leurs négociations ils résumaient ainsi la question territoriale [1] :

[1] Nothomb, *Essai sur la révolution belge*.

1° Reconnaître en faveur de la Hollande le *statu quo* de 1790;

2° Séparer la question luxembourgeoise de la question belge proprement dite, en stipulant la possession provisoire du grand-duché en faveur de la Belgique;

3° Abandonner la question de la rive gauche de l'Escaut en obtenant toutes les garanties attachées à cette possession [1];

4° Chercher dans l'échange des enclaves les moyens de conserver la totalité ou la presque totalité du Limbourg, en faisant déclarer en termes exprès que cet échange serait facultatif et que la Hollande n'aurait d'autres droits sur Maestricht que ceux qu'elle exerçait en 1790.

Les autres points sur lesquels les *bases de séparation* devaient être modifiées étaient relatifs à la question de la navigation et à la question de la dette. Relativement à la navigation, les traités de Vienne avaient proclamé la liberté de navigation; il fallait placer la Belgique dans le droit commun. Quant à la dette, la conférence, dans les *bases de séparation,* proposait de mettre à la charge de la Belgique les seize trente-et-unièmes de la dette totale, sans acception d'origine; il fallait à cette proposition inique substituer le principe du partage des dettes d'après leur origine [2].

Ce plan, d'une habileté rare, fut mis à exécution. Les négociations se firent dans le plus grand secret. Aucune indiscrétion ne vint compromettre les efforts des négociateurs. L'élection du prince Léopold avait bien disposé les puissances pour la Belgique; aussi la plupart des principes posés par MM. Devaux et Nothomb furent consacrés par la conférence. Un projet de traité fut rédigé le 19 juin. Ce projet fut discuté et amendé dans plusieurs de ses parties; enfin, le 25 juin, la rédaction définitive en fut arrêtée à Marlborough-House, et le même jour fut signé au Foreign Office le traité des 18 articles, qui réservait la question du Luxembourg en maintenant le *statu quo* dans cette province au profit de la Belgique, reconnaissait les droits du nouveau royaume à la part de souveraineté exercée par l'évêque

[1] Garantie de l'écoulement des eaux des Flandres; garantie de l'usage du canal de Terneuze; garantie de la navigation de l'Escaut.

[2] Nothomb, ***Essai sur la révolution belge.***

de Liége dans Maestricht, et lui assurait ainsi implicitement la possession de cette place au moyen de l'échange des enclaves respectives. Les 18 articles garantissaient aussi aux Belges la navigation sur l'Escaut et les eaux intermédiaires, l'usage des canaux de Terneuze et du Zuid-Willemsvaart, construits par Guillaume; enfin il fut décidé que la dette serait partagée de sorte que chacun des deux pays eût à supporter la totalité de celle qu'il avait avant la réunion. Sans doute ces conditions étaient bonnes et acceptables, mais la révolution, au lieu d'être fière parce qu'elle était forte de son légitime succès et de la volonté de la nation, se faisait chicaneuse comme un procureur; au lieu d'argumenter du droit que lui avait donné la formation même de ce royaume des Pays-Bas si courageusement divisé, elle tirait des titres douteux de vieux parchemins enfouis dans la poussière et dans l'oubli. Le succès justifiait cette manière d'agir, mais il fallait le succès. La révolution eût été toute-puissante dans les premiers jours de son existence, mais le moment approchait où, la Pologne vaincue, les puissances du Nord n'allaient plus mettre tant de ménagements dans leurs rapports avec les peuples. Les 18 articles avaient laissé la porte ouverte pour les 24 articles.

Le 27 juin, à neuf heures du soir, la députation envoyée à Léopold par le Congrès fut solennellement reçue par ce prince, qui accepta la couronne en ces termes : « J'accepte l'offre que vous me faites ; bien entendu que ce sera au Congrès des représentants de la nation à adopter les mesures qui seules peuvent constituer le nouvel État, et par là lui assurer la reconnaissance des États européens. » Le prince s'exprimait d'une manière plus précise dans une lettre qu'il écrivait au régent. « Aussitôt que le Congrès, disait-il, aura adopté les articles que la conférence de Londres lui propose, je considérerai les difficultés comme levées pour moi, et je pourrai me rendre immédiatement en Belgique. »

Le 1er juillet, commença la discussion sur le traité des 18 articles. Elle dura neuf jours et fut des plus orageuses. M. Lebeau, le cinquième jour, commenta ce traité, article par article, en fit ressortir avec une logique éloquente tous les avantages, et fit revenir la majorité des répugnances qu'elle éprouvait à l'accepter.

Il démontra si clairement combien les 18 articles étaient avantageux pour la Belgique que la Hollande refusa de les accepter, en se fondant sur l'interprétation qu'on leur avait donnée à Bruxelles. Dès le 2 juin, M. Van de Weyer, voyant l'opposition si forte, avait essayé de la ramener en présentant un amendement [1] qui aurait pu diviser la majorité si la minorité s'y était ralliée. Mais la minorité se montra intraitable. D'un autre côté, la majorité, appréciant mieux les avantages du traité, grâce à M. Lebeau, comprenait que rejeter les 18 articles, c'était implicitement révoquer l'élection du prince Léopold. Au moment du vote, M. Van de Weyer put donc retirer son amendement sans réclamation d'aucun côté. Les 18 articles furent mis aux voix le 9, et adoptés par 126 votants contre 70 [2].

Le Congrès, après avoir adopté les 18 articles, chargea cinq de ses membres, MM. Lebeau, Félix de Mérode, Joseph d'Hooghvorst, de Muelenaere et Fleussu, de porter au prince Léopold le décret d'acceptation. Le 11 juillet, les députés furent reçus par le prince, qui quitta Londres aussitôt, sans attendre la décision du roi de Hollande. Le 21, le prince fit son entrée à Bruxelles, et il fut solennellement inauguré sur la place Royale, au milieu

[1] Cet amendement était ainsi conçu : « Le Congrès, en adoptant les propositions de la conférence, entend bien charger le gouvernement d'exiger ces deux points : 1° que les enclaves en Hollande reconnues appartenir à la Belgique par l'art. 2 des préliminaires seront reçues comme équivalents de Venloo et de la part des droits de la Hollande sur Maestricht, et que, pendant l'arrangement, aucun de ces territoires ne sera rendu ; et 2° que le *statu quo* du Luxembourg, sous la garantie des puissances, sera maintenu jusqu'à la conclusion des négociations sur l'indemnité. »

[2] Voici les noms des opposants. Anvers : MM. Ooms, Geudens, Claes d'Anvers, comte de Robiano. — Brabant : Ferd. Meeus, Rouppe, Van Meenen, d'Elhoungne, Jottrand, de Neef, Nopener. — Flandre occidentale : J. Goethaels, Al. Rodenbach, l'abbé de Haerne, Bisschoff, Rosseeuw.—Flandre orientale : Beaucarne, Ch. Coppens, Cam. Desmet, Eug. Desmet, de Meer de Moorsel, Fransman, Hélias d'Huddeghem, Liedts, Speelman, Vergauwen-Goethals, Vanderlooy, l'abbé Van den Kerckhove, Wannaar. — Hainaut : Nalinne, J. B. Gendebien, Bredart, de Facqz, Blargnies, Trenteseaux, Frison, A. Gendebien, C. Lecocq. — Liége : Lardinois, de Thiers, Forgeur, Collet, Davignon, Dreze, Destriveaux, Raikem, Doreye, Fleussu. — Limbourg : Jaminé, Teuwens, C. Vilain XIIII, H. de Brouckere, Gelders, d'Ansembourg, de Schiervel, Crutz, Destouvelles, de Tieken de Terhove, Ch. de Brouckere. — Luxembourg : Thonus, Watlet, d'Huart, Dams, Masbourg. — Namur : Labbeville, Isid. Fallon, de Robaulx, Seron, Brabant, Pirson. — Quatre députés seulement étaient absents : de Surmont (*Flandre orientale*), de Sauvage (*Liége*), dont les pouvoirs n'étaient pas vérifiés ; Liedel de Well (*Limbourg*), Bivor (*Luxembourg*).

des acclamations enthousiastes du peuple, qui confirmait ainsi l'élection faite par ses représentants. Le Congrès se sépara aussitôt après. Le lendemain, le roi reconstitua son ministère. M. Lebeau et M. Devaux, les deux chefs du dernier cabinet du régent, se retirèrent volontairement et refusèrent de faire partie du premier cabinet du roi [1].

Cependant, le 21 juillet, le roi de Hollande protesta contre les 18 articles, et déclara que, si le prince Léopold prenait possession du trône, il ne pourrait le considérer que comme placé dans une attitude hostile et comme son ennemi. Dès le 25, la conférence invita le roi de Hollande à ouvrir une nouvelle négociation pour parvenir à un traité définitif. Elle lui rappelait en même temps les engagements résultant pour lui de la suspension d'armes, et ajoutait *que les cours, par des engagements solennels subsistant dans toute leur force, étaient tenues de prévenir une reprise d'hostilités*. Guillaume répondit, le 1er août, qu'il consentait à l'ouverture de négociations nouvelles; mais, dédaignant l'avis et même la menace des cours, il avait, la veille, repris les hostilités, sans dénoncer la cessation de la suspension d'armes [2]. Guillaume fit ce qu'aurait dû faire la Belgique plus tôt: il compta sur la solidarité des trônes, comme la Belgique aurait dû compter sur la solidarité des peuples. La Hollande avait mis le temps à profit. Son armée avait été rétablie sur un pied formidable. Presque tous les officiers étaient Hollandais avant la révolution; la révolution n'avait donc pas disloqué les cadres. Guillaume les avait seulement complétés. Il avait d'ailleurs des officiers exercés, une cavalerie bien montée, une artillerie très-forte; il avait

[1] Premier ministère du roi, 24 juillet 1831-17 septembre 1832.

Affaires étrangères, M. de Muelenaere. — *Justice*, M. Raikem. — *Finances*, M. Coghen. — *Intérieur*, M. de Sauvage (24 juillet-3 août); M. Ch. de Brouckere (3 août-16 août); M. Teichman, par intérim (16 août-25 septembre); M. de Muelenaere, par intérim (25 septembre-21 novembre); M. de Theux (21 novembre-17 septembre 1832).— *Guerre*, le général de Failly (24 juillet-16 août); Ch. de Brouckere (16 août-15 mars 1832); Félix de Mérode (15 mars 1832-20 mai); le général Évain (20 mai 1832). — M. Lebeau a été adjoint au conseil, comme ministre d'État, du 4 au 26 août; M. Félix de Mérode a été nommé ministre d'État le 12 novembre 1831.

[2] Le général Chassé seulement dénonça la reprise des hostilités en ce qui concernait la ville d'Anvers. La capitulation du 5 novembre 1830 prescrivait un délai de trois jours. La suspension devait expirer à Anvers le 4 août à neuf heures du soir.

beaucoup d'argent et un pouvoir presque absolu. En Hollande, tout le monde était uni sur la question belge ; tous, le roi, les états, le peuple, l'armée, tous voulaient la guerre, tous brûlaient de prendre leur revanche des journées de septembre. Il ne fut donc pas difficile de trouver des soldats. L'armée hollandaise comptait 60,000 hommes de troupes régulières, parfaitement équipées et organisées, et 35,000 hommes de *schutterij*, mobilisés et très-exercés aux manœuvres militaires. Telle était l'armée qui envahit la Belgique.

En quel état se trouvait la Belgique en ce moment? Rien n'avait été préparé pour repousser une attaque. L'armée de l'Escaut, sous les ordres du général Tieken de Terhove, comptait à peine 13,000 hommes, mal armés, mal exercés et très-peu disciplinés ; l'armée de la Meuse, commandée par le général Daine, composée de 11,000 à 12,000 hommes, aussi peu exercés, aussi peu disciplinés [1], était disséminée sur la frontière depuis Liége jusqu'à Venloo, trop clair-semée pour agir seule, trop éloignée pour opérer sa jonction avec l'armée de l'Escaut. Le second ministère du régent avait reconnu la nécessité de poursuivre les armements en même temps que les négociations. Mais le département de la guerre, chargé d'organiser l'armée, man-

[1] La lettre suivante, écrite par le régent à M. de Gerlache, le 12 juin, donnera une idée de l'indiscipline de l'armée :

« ... Nous sommes ici au milieu des passions qui s'agitent et qui ne nous laisseront pas (je le crains) le temps d'amener les choses à bien. Hier, depuis huit heures du soir jusqu'à une heure après minuit, j'ai reçu d'Anvers trois avis différents pour me prévenir que, *contrairement à mes ordres les plus formels*, on continue les travaux d'attaque contre la citadelle. Le ministre de la guerre a fait partir pendant la nuit un officier pour réitérer l'ordre de cesser les travaux ; *mais à quoi sert de commander quand on n'obéit pas?...* A deux heures et demie, j'ai été réveillé par une quatrième estafette, qui m'apportait une dépêche de Liége m'annonçant la résolution dans cette province d'arborer le drapeau français. Le même esprit règne dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Hainaut, et gagnera toutes les autres. A Bruxelles même, il en est aussi question... *Je suis accablé de chagrin, car je vois noir dans l'avenir...* »

Dans une autre lettre de la même époque, le régent dit : « Les partisans de la guerre emploieront tous les moyens pour arriver à leurs fins ; ils exciteront l'armée à la désobéissance, ce qui n'est pas difficile, parce qu'ils seront secondés par des chefs ambitieux dont les exigences ne sont point satisfaites. On fera un appel à tous les militaires, tant indigènes qu'étrangers, et cela fera un rassemblement nombreux d'hommes courageux, mais de vrais volontaires, d'individus insoumis, ne voulant reconnaître ni lois, ni règlements, ni discipline. »

quait d'hommes capables et déterminés. L'armée belge ne comptait pas d'officiers habiles, ce qui était tout simple, grâce au régime hollandais qui avait presque exclu les Belges des grades supérieurs. Le département de la guerre avait laissé l'armée dans un dénûment complet [1]. L'armée d'ailleurs n'avait aucune foi dans ses généraux inexpérimentés. Dès le mois d'avril, les hommes politiques du Congrès, prévoyant ce qui est arrivé, demandèrent que la Belgique fît appel aux capacités étrangères. Le Congrès se posa la question de savoir si la Belgique avait des hommes capables d'*organiser la victoire;* la réponse fut affirmative. La proposition d'appeler des capacités étrangères, repoussée par le premier ministère du régent et par la majorité, défendue seulement par l'opposition, fut rejetée, ou du moins réduite à des limites telles qu'un rejet pur et simple eût été équivalent. A ces causes matérielles d'infériorité, ajoutez la division des esprits : les uns voulaient la paix, les autres voulaient la guerre; la conspiration la plus flagrante s'organisait en face d'un gouvernement faible et dont tous les actes étaient violemment discutés. La foi ne manqua pas au peuple, le courage individuel ne fit pas défaut; mais cela ne suffisait pas, et malheureusement la vanité nationale compta trop sur ce courage réduit à l'impuissance; les succès de septembre avaient inspiré une confiance excessive, entretenue encore par les provocations d'une presse un peu fanfaronne [2]. Mais cette belliqueuse ardeur s'était trompée de date.

[1] Dans son mémoire justificatif, le général Daine dit : « ... Au lieu d'un beau bataillon, je reçois une horde indisciplinée qui, à son arrivée à Hasselt, a débuté par donner à ma troupe de ligne l'exemple de l'indiscipline la plus effrénée, et aux bons habitants du Limbourg un avant-goût de l'anarchie qui a régné dans d'autres provinces... Je ne suis pas en mesure de faire la guerre... On m'a promis soixante-trois caissons d'infanterie, un parc d'approvisionnement; je n'ai rien reçu. L'ambulance n'est pas même attelée; les renforts promis n'arrivent pas, je n'ai ni vivres, ni munitions, ni magasins, etc. » L'intendant militaire Dufaure, inculpé dans ce mémoire, voulut le réfuter; il corrobora les assertions du général Daine au lieu de les détruire. « Si monsieur le général, dit-il, avait voulu se montrer impartial, il se serait contenté de dire, et le fait eût été exact, qu'au moment où les hostilités commencèrent l'armée était sans administration. Le ministre n'ayant pourvu à rien, il n'y avait ni entreprise de vivres, ni administration de subsistances; il n'y avait aucun parc, ni moyens de transport; la troupe n'avait aucun matériel de campagne, tel que marmites, gamelles, sacs à distribution, bidons, pelles, pioches, etc. Quel parti tirer d'une semblable position et d'un tel dénûment? »

[2] En apprenant l'invasion des Hollandais, *le Courrier belge* s'écriait : « Mais

C'était en 1830 qu'il fallait faire la guerre. En 1831, il ne fallait plus que pouvoir se défendre et conquérir la paix.

C'est en de telles circonstances, dans une telle situation que la Belgique fut surprise à l'improviste par la Hollande. Le 2, les Hollandais s'emparèrent de Capitalendam et de l'écluse de Verlaat; le 3, ils occupèrent Turnhout. Ce fut à Liége, au milieu des fêtes, que le roi apprit l'invasion. Il fit aussitôt écrire par M. Lebeau à M. Le Hon de réclamer le secours d'une armée française. Le ministère, de son côté, chargea M. Le Hon et M. Van de Weyer de porter le fait à la connaissance du gouvernement français et du gouvernement anglais. Le 4, M. Le Hon reçut la lettre du roi, et le ministère français résolut spontanément d'intervenir. La nouvelle en fut aussitôt transmise à Bruxelles, où elle arriva le 5. Dès le surlendemain, l'armée française allait entrer en Belgique, lorsqu'elle fut arrêtée à la frontière par le ministère belge lui-même. Une question de constitutionnalité causa ce retard qui fut un grand malheur. L'article 121 de la constitution porte qu'aucune troupe étrangère ne peut occuper ou traverser le territoire qu'en vertu d'une loi. Or le Congrès n'était pas réuni, et lui seul pouvait voter cette loi. Le gouvernement belge eut la faiblesse de céder à des raisons d'amour-propre et de légalité. Il hésita; il voulut que la nécessité de l'intervention fût bien évidente. L'armée française n'entra que le 10 en Belgique. Il était trop tard. Elle fit rétrograder l'armée hollandaise, mais elle ne put pas sauver la Belgique des conséquences d'une défaite.

Cependant le roi paya de sa personne. Dès la reprise des hostilités, il voulut opérer la jonction des deux armées de l'Escaut et de la Meuse, afin d'arrêter la marche de l'ennemi. Le 8, il parvint à joindre l'armée de l'Escaut à Arschot. Le 10, afin de

que s'est-il donc passé depuis septembre pour croire possible une telle entreprise? Ne sommes-nous plus les Belges de Bruxelles, de Berchem, de Walhem? Nos blouses ne couvrent-elles plus la poitrine des braves? etc. »

« ... L'armée doit marcher droit sur la Hollande. C'est au cœur qu'il faut frapper le vil ennemi de notre indépendance. Allons proclamer dans sa capitale la vieille république des provinces unies! Allons signer à la Haye le traité que Guillaume a refusé de signer à Londres... Pour eux, un autre Holyrood les attend!... Marchons donc, chassons au loin l'implacable ennemi de nos libertés et de notre indépendance; marchons! »

faciliter la jonction, il ordonna l'attaque de Montaigu. Déjà les troupes s'ébranlaient, lorsqu'une nouvelle déplorable se répandit. L'armée de la Meuse avait été mise en déroute. Le général Daine devait faire sa jonction en passant par Diest : c'était le chemin le plus court. Après une tentative sans vigueur, il y renonça. Le 7, on pouvait encore passer par Saint-Trond ; on ne le fit pas pour éviter un corps de 4,000 Hollandais qu'il eût été facile de culbuter. Le 8, l'armée de la Meuse marcha vers Tongres. Les 4,000 Hollandais de Saint-Trond, instruits de ce mouvement, se portèrent sur Heisegem, Ummertigen et Cortessem, qui longent la route de Hasselt à Tongres, d'où ils mitraillèrent les Belges qui se trouvaient ainsi entre deux feux, car les Hollandais étaient entrés à Hasselt par une porte, tandis que les Belges en sortaient par l'autre. Aussitôt la confusion se mit dans les rangs de cette armée sans général, sans vivres, et exténuée de fatigue. Les caissons, les canons, les fourgons furent renversés ; les soldats jetèrent leurs armes qu'ils n'avaient plus la force de porter ; ils jetèrent même leurs shakos et leurs sacs. Daine pouvait encore rallier son armée à Tongres et couvrir sa retraite en coupant le pont du Jaer, à une portée de fusil de la ville ; il ne le fit pas et continua à marcher vers Liége. Un matériel considérable tomba au pouvoir de l'ennemi. Le roi, en apprenant cette nouvelle, ordonna de suspendre l'attaque de Montaigu dont l'occupation était désormais sans objet ; il ne fallait plus songer qu'à préserver l'armée de l'Escaut du danger d'être enveloppée par un ennemi beaucoup plus nombreux. Cependant les Hollandais s'avançaient vers Louvain ; quelques escarmouches où les Belges se conduisirent avec beaucoup de valeur, notamment à Bautersem, ne servirent qu'à ralentir la marche de l'ennemi. Le 12, l'ennemi se présenta devant Louvain, en étendant ses ailes de manière à envelopper la ville. Les routes de Namur, de Tervueren et de Bruxelles étaient occupées par lui. Une partie de l'armée belge rentra dans la ville, où des travaux de défense lui permettaient de résister. Le gros de l'armée s'était retiré en arrière de la ville, pour épargner aux habitants un bombardement dont le prince d'Orange les menaçait. La ville capitula. Les troupes belges purent la quitter et se retirer sur la route de Malines. Dans le

même temps, l'avant-garde de l'armée française s'avançait sous les ordres du maréchal Gérard, et occupait le pays entre Wavre et Bruxelles. Le général Belliard, ambassadeur de France, arriva de la Haye pour apporter au prince d'Orange, de la part du roi son père, l'ordre formel de se retirer sans combat devant l'armée française. Le 14 dans la matinée, les Hollandais commencèrent leur mouvement de retraite. Dans cette malheureuse campagne, le roi fit preuve d'autant de dédain du danger pour lui-même que de prudence pour les habitants de Louvain et pour son armée. Il se conduisit de manière à obtenir l'approbation générale. D'ailleurs, arrivé depuis quelques jours en Belgique, il n'était pas responsable de la situation où se trouvait l'armée, de l'impossibilité où le pays avait été de se défendre. Sa popularité ne fut donc point atteinte. Au contraire, son influence grandit, car on comprit que sa présence avait peut-être sauvé la Belgique. Sans lui, en effet, les orangistes eussent tenté de diviser la nation, et les timides, qui ne pardonnent pas à une révolution de se faire sans trouble, sans embarras, sans agitation, eussent accueilli le prince d'Orange comme un sauveur. Le roi fut le lien qui empêcha le faisceau de se diviser; il fut le gage de l'indépendance de la Belgique. Aussi, à sa rentrée à Bruxelles, le 16 août, Léopold était-il accueilli par des acclamations plus vives encore que le 21 juillet.

CHAPITRE XIII.

LES VINGT-QUATRE ARTICLES.
DEUXIÈME INTERVENTION FRANÇAISE.
PRISE DE LA CITADELLE D'ANVERS.

Les négociations recommencèrent. Une suspension d'armes de six semaines, prorogée ensuite du 10 au 25 octobre, fut arrêtée par la conférence dans son protocole du 23 août. Jusqu'alors les cinq puissances s'étaient trouvées dans une situation très-singulièrement fausse envers la Belgique et envers la Hollande. Elles s'étaient liées avec les deux nations par deux actes entièrement inconciliables entre eux, grâce aux interprétations qui en avaient été faites des deux côtés; liées avec la Hollande par les *bases de séparation,* acceptées par elle et rejetées par la Belgique; liées avec la Belgique par les 18 articles, acceptés par elle et rejetés par la Hollande. Cette situation sans issue, à laquelle les puissances ne pouvaient échapper, prouvait évidemment qu'elles subissaient l'influence des circonstances sans être en mesure de les dominer. En présence de cette hésitation, en présence de cette impossibilité, l'avantage devait rester à celle des deux parties qui, comme Brennus, saurait jeter à propos son glaive dans

la balance. La Belgique laissa passer le moment. Après le refus du duc de Nemours, elle n'osa pas compter sur la France, malgré l'avis formel de son régent, qui écrivait au mois de juin : « C'est toujours dans la nation française et non dans son gouvernement (du moins pour le moment) que nous devons chercher un appui, et en menacer la conférence. » La Hollande fut plus habile ; elle attendit d'être devenue assez forte, et ce fut elle qui jeta son épée dans le plateau. Dès lors la balance pencha en sa faveur. La Belgique fut traitée en vaincue.

Et pourtant, tel était encore le prestige des révolutions, tel était l'effroi causé aux monarques absolus par les manifestations de la volonté populaire, que les puissances n'osèrent pas ramener la Belgique vaincue aux *bases de séparation.* Toutes les prétentions de la Hollande étaient consacrées par les *bases de séparation,* presque toutes les justes exigences de la Belgique l'étaient par les 18 *articles;* les puissances voulurent prendre un terme moyen, faire une transaction qui leur permît de sortir des embarras qu'elles s'étaient créés. Ce fut dans cette vue que furent discutés et adoptés les 24 articles, qui devaient résoudre la question hollando-belge par un arbitrage forcé. Se décider à un arbitrage forcé, c'était déjà violer ce principe des 18 articles, que l'échange du territoire serait facultatif; et que les puissances ne prêteraient leurs bons offices que s'ils étaient réclamés. Quant à ce que les deux actes qui liaient les cinq puissances à la Belgique d'une part, à la Hollande de l'autre, avaient d'inconciliable, voici comment la conférence se tira d'affaire : elle prit pour point de départ le principe commun exprimé par l'article 1er des deux actes [1], elle admit les conséquences importantes tirées de ce principe par les 18 articles, et qui reconnaissaient à la Belgique des droits sur Maestricht et sur différentes enclaves en Hollande; comme dans les 18 articles, elle sépara la question du Luxembourg de la question belge-hollandaise; mais pour résoudre cette question, elle imposa son arbitrage dans l'échange des enclaves. Elle dé-

[1] Article 1er (*des bases de séparation et des 18 articles*) : « Les limites de la Hollande comprennent tous les territoires, places, villes et lieux qui appartenaient à la ci-devant république des Provinces-Unies des Pays-Bas en 1790. »

membra le grand-duché du Luxembourg, laissant subsister la partie allemande comme État de la confédération germanique sous la souveraineté du roi de Hollande, et donnant à la Belgique toute la partie wallonne de cette province ; cette partie, qui pouvait être considérée comme étant dans une position particulière, par suite de l'adjonction de l'ancien duché de Bouillon, fut attribuée à la Belgique en échange de la partie du Limbourg située sur la rive droite de la Meuse, où la Hollande ne possédait que quarante communes, et pour laquelle les treize communes qu'elle possédait sur la rive gauche ne pouvaient être considérées comme une compensation suffisante. Les 24 *articles* consacraient donc encore en partie les principes des 18 *articles,* mais ils les interprétaient dans le sens rigoureux des *bases de séparation* et détruisaient l'interprétation que leur avait donnée M. Lebeau, à la tribune, lors de la discussion, interprétation qui avait fait accepter les 18 articles par la Belgique et les avait fait rejeter par la Hollande. Il en était de même sous le rapport de la dette que sous celui des territoires. Le protocole du 27 janvier mettait à la charge des Belges les 16/31mes des dettes communes sans distinction d'origine, et les admettait à ce prix à la jouissance de la navigation et du commerce des colonies hollandaises sur le même pied, avec les mêmes droits et les mêmes avantages que les Hollandais. Le protocole du 27 janvier rejeté par la Belgique, la conférence admit dans les 18 articles le principe du partage des dettes d'après leur origine ; d'après les 18 articles, la Belgique devait être chargée des dettes qui, avant la réunion, appartenaient aux provinces belges, et d'une partie proportionnelle des dettes contractées pendant la communauté. Dans les 24 articles, la conférence admit le principe du partage des dettes d'après leur origine pour les dettes antérieures à la réunion, et ne l'admit pas pour les autres. Elle mit à la charge de la Belgique : 1° *la dette française,* c'est-à-dire la dette inscrite pour la Belgique au grand-livre de l'empire français, et qui fut évaluée à 2,000,000 de florins ; 2° *la dette austro-belge,* qui était d'une origine beaucoup plus contestable. Le traité de Lunéville avait stipulé que la France ne prendrait à sa charge que les dettes « résultant d'emprunts formellement consentis par les états des pays cédés, ou

de dépenses faites pour l'administration effective desdits pays. » Ainsi, en vertu de ce traité, les dettes que la maison d'Autriche avait hypothéquées sur les Pays-Bas autrichiens, sans que les états de ces provinces les eussent autorisées, étaient restées à la charge de l'Autriche, et c'était justice. Pour libérer l'Autriche, en 1815, on ajouta au traité de Vienne un article secret par lequel le nouveau roi des Pays-Bas s'engageait à prendre ces dettes à sa charge. En vertu de cet article, deux conventions furent conclues entre l'Autriche et le roi des Pays-Bas, l'une du 11 octobre 1815 et qui fut publiée, l'autre du 7 mars 1828 et qui est restée secrète [1]; les charges résultant de ces conventions constituaient la dette *austro-belge*, dette qui, en toute justice, ne devait pas retomber à la charge de la Belgique, car elle n'avait été ni consentie par les provinces belges, ni contractée à leur profit. Elle fut évaluée à 750,000 florins : la somme totale des dettes antérieures à la réunion s'élevait donc à 2,750,000 florins de rente. Quoique la Belgique pût en contester une partie, la Conférence avait eu au moins ici un semblant de justice; elle se montra beaucoup plus partiale dans l'évaluation de la dette contractée pendant la communauté. Durant tout son règne, Guillaume, nous l'avons vu, avait sacrifié la Belgique à la Hollande. Presque tous les grands établissements de l'État avaient été placés en Hollande; presque toutes les dettes contractées l'avaient été au profit de la Hollande. Pour être juste, pour rester fidèle au principe du partage d'après l'origine, il fallait donc évaluer les bénéfices particuliers que chacun des deux États avait retirés des emprunts contractés pendant la réunion, spécifier les charges auxquelles ces emprunts avaient été affectés, et partager la dette commune dans la proportion de ces bénéfices et de ces charges. La conférence n'agit point ainsi; pour cette partie de la dette, elle revint au mode de partage adopté dans son protocole du 27 janvier, c'est-à-dire au partage dans la proportion des impôts acquittés par la Belgique et par la Hollande avant la séparation. La part de la Belgique fut donc évaluée aux 16/31[mes] de la dette commune, et, comme compensation aux arrangements

[1] *Recueil* de Martens, t. V, p. 290, 660, 662.

territoriaux, réduite aux 15/30mes ou à la moitié. L'évaluation de cette dette, faite indépendamment de la liquidation du syndicat d'amortissement qui devint l'objet d'une réserve, en porta le chiffre, pour la part de la Belgique, à 5,050,000 florins [1]; la part de la Belgique dans le partage de la dette s'élevait donc à 7,800,000 florins. Ce ne fut point assez, on grossit cette part de 600,000 florins, à titre de prix d'acquisition *des avantages de navigation et de commerce,* dont la Hollande était tenue de faire jouir la Belgique, avantages qui étaient principalement le libre transit vers l'Allemagne à travers le Limbourg, l'abolition des anciennes servitudes imposées à l'Escaut, la liberté de ce fleuve, la navigation des eaux intermédiaires entre l'Escaut et le Rhin.

Ainsi le traité des 24 articles morcelait le Luxembourg et le Limbourg. Le Luxembourg allemand fut déclaré souveraineté particulière de la maison de Nassau et État de la confédération germanique. Dans le Limbourg, la Hollande s'étendit sur les deux rives de la Meuse et domina son cours : sur la rive droite, on joignit aux anciennes enclaves hollandaises tout le terrain compris entre le fleuve, la frontière prussienne, la province de Liége et la Gueldre hollandaise ; sur la rive gauche, on tira une ligne du point le plus méridional du Brabant hollandais jusqu'à la Meuse, entre Wedem et Stevenswaart. Ce qui se trouve au nord de cette ligne fut attribué à la Hollande. La Belgique ne conservait que le Limbourg démembré et perdait Maestricht, érigé, au sein même de son territoire, en poste avancé de la Hollande ; Maestricht, redoutable à la fois comme clef de la Meuse et comme place de guerre.

Les vingt-quatre articles furent arrêtés par la conférence dans son protocole du 6 octobre 1831. Ils s'écartaient trop des instructions données au plénipotentiaire belge pour qu'il pût les signer. M. Van de Weyer se borna à en accuser ré-

[1] Ainsi il est constaté, par un acte émané des plénipotentiaires des cinq grandes puissances, que quinze années d'administration au milieu d'une paix profonde, avec des ressources immenses, ont produit une dette de 10,100,000 florins de rente annuelle ; c'est la somme des déficit de l'ancien royaume. « Ce fait ne justifie-t-il pas à lui seul la révolution belge ? » s'écrie M. Nothomb dans son *Essai sur la révolution belge.*

ception le 15 octobre, et les transmit au gouvernement belge.

Il était évident, ses dispositions spéciales le prouvaient, que ce traité avait été rédigé sous l'empire de tous les embarras du temps. Il avait tous les caractères d'une transaction sans avenir. Mais les circonstances étaient mauvaises pour la Belgique, elle avait été vaincue. L'embarras même qui se manifestait dans ce traité rédigé après sa défaite, prouvait combien elle eût été forte si elle eût plus compté sur elle, et que si elle se fût emparée, les armes à la main, du territoire contesté, la diplomatie n'aurait pas osé le lui ravir. Le gouvernement français ne l'aurait pas abandonnée sans défense aux autres puissances. Ce n'était plus M. Sébastiani qui dirigeait la politique extérieure de la France. Le ministère débile de M. Laffitte avait péri en cédant aux volontés du roi, en se soumettant à exécuter un autre système que le sien, en se laissant tirailler à droite et à gauche par des influences opposées. Casimir Périer venait de prendre la direction des affaires, et il avait fait de rudes conditions avant de l'accepter. Casimir Périer, le seul grand ministre qu'ait eu Louis-Philippe, le seul ministre qui ait été un homme, — les autres n'ont été que des phrases, — Casimir Périer voulait la paix, mais il ne voulait pas la paix par l'abaissement de la France. Il savait que la force matérielle seule, les armées, les flottes, le courage des soldats, ces éléments indispensables de sécurité, de dignité, de repos et d'honneur, ne suffisent pas; qu'il faut quelque chose de plus ; qu'il faut un gouvernement, un chef qui puisse faire marcher le tout ensemble, promptement, résolûment, avec persistance et dignité. Bien certainement, l'homme qui osa concevoir et faire exécuter l'habile expédition d'Ancône n'aurait pas souffert que la Belgique fût diminuée, si la Belgique avait su se constituer elle-même sans attendre son existence des protocoles. Cette expédition d'Ancône n'a pas été bien comprise par tout le monde. Casimir Périer, avec son coup d'œil d'aigle, vit qu'en occupant une place située dans le golfe Adriatique, en face de Trieste, non-seulement on dominait l'Italie par cette menace, mais on répandait l'inquiétude au sein même de l'Autriche. Il faut savoir que Trieste, où est réfugié le commerce du Levant, était alors et est encore aujourd'hui le comptoir de Vienne. Depuis le prince hongrois qui

ne sait que faire de ses richesses, jusqu'au laborieux ouvrier qui amasse péniblement le fruit de son travail, il n'est pas d'habitant de cette paisible et opulente capitale qui n'ait quelque somme d'argent déposée chez les marchands de Trieste. Là les intérêts sont exactement payés, le taux en est élevé, et on les emploie si bien qu'ils enrichissent ceux qui les font valoir. Aussi l'on peut juger de l'effroi de Vienne, en apprenant que les Français venaient de débarquer à Ancône. Pendant plusieurs jours, on s'attendit à recevoir la nouvelle de leur arrivée à Trieste et à apprendre qu'ils y avaient levé une lourde contribution. L'Autriche, ébranlée dans son crédit, fut longtemps à se remettre de cette secousse, et M. de Metternich consigna avec anxiété que, grâce à cette démonstration, une guerre avec la France ne commencerait plus à Nice ou dans les défilés de la Lombardie, mais à Rome même et dans la partie des possessions autrichiennes la moins défendue. Le ministre qui avait compris ainsi l'attitude de la France n'aurait donc certainement pas permis que l'on forçât la Belgique à reculer, si la Belgique avait chassé les Hollandais de tout le territoire qui, sous le régime du royaume uni, constituait les provinces méridionales ; mais la Belgique était vaincue, elle allait être condamnée à subir le traité des vingt-quatre articles.

Le 20 octobre, les propositions de la conférence furent communiquées aux deux chambres. Le 21, le ministre des affaires étrangères présenta un projet de loi tendant « à autoriser le roi à signer le traité définitif de séparation entre la Belgique et la Hollande, arrêté le 15 octobre, sous telles clauses, conditions et réserves que Sa Majesté pourrait juger utiles ou nécessaires dans l'intérêt du pays. » La discussion fut longue et douloureuse. Le 1er novembre, la chambre adopta le projet de loi proposé par le gouvernement, à la majorité de cinquante-neuf voix contre trente-huit ; le 3, ce projet fut adopté par le sénat à la majorité de trente-cinq voix contre huit [1].

[1] CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — *Ont voté pour :* MM. Barthélemy, Goblet, Van Innis, de Terbecq, Lefèvre, Ullens, de Muelenaere, de Theux, W. de Mérode, Raymakers, Dugniolle, Coppieters, Verhaegen, Lebègue, Lebeau, Brabant, Pirmez, Dumont, Dewitte, Duvivier, Poschet, Delehaye, Ch. Vilain XIIII, Mesdach, Vuylsteke, Mary, Cols, Dellafaille, Thienpont, F. de Mérode, Vanderbelen, Hye-Hoys,

Le ministère avait pris l'engagement de tenter d'obtenir des modifications aux vingt-quatre articles, et de ne donner son adhésion qu'après avoir obtenu la promesse formelle que le roi des Belges serait reconnu par les puissances. A cet effet, le plénipotentiaire belge remit à la conférence des notes auxquelles la conférence répondit que les vingt-quatre articles ne pouvaient subir de modification, et que rien ne s'opposait à ce qu'ils reçussent la sanction d'un traité entre les cinq puissances et la Belgique. En même temps, la conférence fit connaître aux plénipotentiaires de la Hollande l'acceptation de la Belgique, et leur offrit *l'initiative de la signature,* qu'ils refusèrent. Le traité fut signé le 15 novembre 1831 par les plénipotentiaires des cinq puissances et par celui de la Belgique. Ce traité renfermait quatre nouveaux articles par lesquels les cinq cours en garantissaient l'exécution, promettaient paix et amitié au roi des Belges, et stipulaient que les ratifications seraient échangées à Londres dans le délai de deux mois.

Cependant, dans le discours du trône, le ministère français avait promis que les forteresses belges seraient démolies. Lord Wellington avait annoncé au parlement que les quatre grandes puissances, à l'exclusion de la France, décideraient quelles forteresses seraient conservées, quelles seraient démolies; il y avait

de Nef, Morel-Danheel, H. Vilain XIIII, Le Hon, Verdussen, Fallon, Van Meenen, de Sécus, Osy, Polfvliet, de Roo, Dautrebande, Milcamps, Legrelle, de Woelmont, Jonet, Coghen, Olislagers, Devaux, Boucqueau de Villeraie, Bourgeois, Raikem, Van den Hove, Serruys, Desmanet de Biesme, Angillis et de Gerlache. — *Ont voté contre:* MM. Vergauwen, C. Rodenbach, d'Huart, Jaminé, Corbisier, d'Hoffschmidt, Rogier, Pirson, Dams, Gelders, Watlet, Jamme, Leclercq, H. de Brouckere, Julien, Ticken de Terhove, Destouvelles, de Haerne, Blargnies, Gendebien, E. Desmet, Domis, Lardinois, de Meer de Moorsel, Jacques, Séron, C. Coppens, Fleussu, Davignon, Berger, Dubus, Hélias d'Huddeghem, A. Rodenbach, Dumortier, de Robaulx, Liedts, Goethals et d'Elhoungne. — *Se sont abstenus :* MM. Nothomb et Rouppe. — *Absents :* MM. Ch. de Brouckere, de Foere et Zoude (de Saint-Hubert).

Sénat.— *Ont voté pour :* MM. Vanderstraeten, Degorge-Legrand, de Guchteneere, Dubois, Puissant, d'Arschot, d'Oultremont, de Peuthy, E. de Robiano, de Jonghe, J. d'Hooghvorst, L. Lefèvre, de Nève, de Baré de Comogne, Deman d'Hobruge, H. de Mérode, de Mooreghem fils, d'Andelot, Van den Heecke, Piers de Raveschot, de Pelichy, de Conninck, Van den Steen, de Sécus, de Stockhem, de Snoy, de Rouveroy, Vilain XIIII, de Quarré, Dupont, de Moereghem père, de Stassart, de Cartier d'Yves, de Rodes, de Ghelcke. — *Ont voté contre :* MM. Beyts, de Rouillé, de Schiervel, de Loo, Biolley, F. de Robiano, d'Ansembourg, Lefebvre-Meuret.— *Se sont abstenus :* MM. Thorn et de Méan.

eu à ce sujet d'admirables et passionnées discussions à la chambre française, qui comptait alors des orateurs comme l'on n'en trouvait que dans le vieux sénat romain, où, tout émus encore de leurs batailles, Scipion, Paul Émile ou Caton venaient discuter gravement les intérêts de l'État. Les États modernes n'ont pas de tribuns à comparer à Foy et à Lamarque surtout, ce héros classique dont les paroles faisaient retentir, ainsi que les belles pages d'Homère, un bruit d'armes et de chevaux. A le voir, à l'entendre, on ne savait si les blessures qui le couvraient avaient été reçues à Waterloo ou aux Thermopyles. Lorsque aujourd'hui on relit les belles discussions militaires qui eurent lieu au sujet de la Belgique, et que Lamarque soutint presque seul, on croit ouvrir un chapitre de Plutarque et assister aux grands débats politiques de l'ancienne Rome, que soutenaient contre quelques patriciens craintifs les fiers généraux qui avaient lutté contre Annibal.

La conférence employa le temps accordé pour l'échange des ratifications du traité des vingt-quatre articles à résoudre la question hérissée de difficultés des forteresses belges. La situation nouvelle de la Belgique, sa neutralité garantie par la France, devaient faire changer le système de défense adopté pour le royaume des Pays-Bas. C'est ce qu'avaient reconnu les plénipotentiaires des quatre cours, dans le protocole du 17 avril, par lequel ils s'engageaient à entamer une négociation à ce sujet, lorsqu'il existerait en Belgique un gouvernement reconnu par les puissances. Le 8 septembre, le gouvernement belge déclara que le roi, conformément au principe posé dans le protocole du 17 avril, consentait à prendre, de concert avec les quatre puissances aux frais desquelles les forteresses avaient été en partie construites, des mesures pour la prompte démolition de celles de Charleroi, Mons, Tournai, Ath et Menin. Le général Goblet fut envoyé à Londres, en qualité de plénipotentiaire. M. Sébastiani avait pris à cœur cette affaire, mais, chose que l'on aurait peine à croire, parmi les forteresses qu'il voulait faire disparaître, celle à la démolition de laquelle il tenait le plus, c'était celle de Courtrai. Il appela un jour près de lui le général Belliard, qui fut ensuite envoyé en Belgique, pour lui recommander d'insister

sur la démolition de Courtrai. Le général demanda ingénument au ministre ce qu'il voulait démolir à Courtrai, et que lui avaient fait d'innocentes maisons pour préméditer ainsi leur ruine? A son arrivée en Belgique, le général Belliard fut de nouveau consulté par M. de Latour-Maubourg, ambassadeur de France, que M. Sébastiani avait chargé d'obtenir la démolition des forts et remparts de Courtrai. Il fallut envoyer un secrétaire d'ambassade sur les lieux pour démontrer son erreur à M. de Latour-Maubourg, qui se refusait à croire qu'un ministre des affaires étrangères fût si mal informé. Une longue lettre de M. de Latour-Maubourg suffit à peine pour faire cesser les opiniâtres réclamations de M. Sébastiani. Le 15 novembre, les plénipotentiaires des quatre puissances et le plénipotentiaire belge signèrent une convention provisoire, qui fut remplacée, le 14 décembre, par une convention définitive, stipulant que les ouvrages de fortification des places de Menin, Ath, Mons, Philippeville et Marienbourg seraient démolis. Le roi Guillaume, qui n'avait pas été appelé à prendre part à la négociation, protesta contre cette exclusion, en invoquant l'ancien système de la Barrière. Le 23 janvier, une déclaration signée par les quatre cours contenait quelques explications qui levèrent les scrupules par lesquels la France pouvait être arrêtée. Cette convention du 14 décembre est restée jusqu'à présent sans exécution.

Le délai déterminé pour l'échange des ratifications était expiré avant la solution de la question des forteresses ; le terme fut prorogé au 31 janvier 1832. A l'échéance de ce nouveau délai, les ratifications furent échangées entre les plénipotentiaires de la France, de la Grande-Bretagne et de la Belgique. La conférence ne fixa pas d'autre délai pour les autres cours, mais déclara seulement que le protocole leur resterait ouvert. Les trois autres cours auraient voulu que l'adhésion de la Hollande précédât leurs ratifications. Le roi Guillaume comprit mal ce retard, il s'exagéra sa propre influence, il s'exagéra aussi l'influence de sa victoire du mois d'août. Les vingt-quatre articles n'avaient pas répondu à son espoir, il voulait en revenir aux *bases de séparation,* il voulait même davantage : il réclamait, dans le Limbourg, les deux rives de la Meuse, et le Luxembourg tout entier,

se réservant de traiter ultérieurement pour les territoires qui, comme la province de Liége et les cantons cédés par la France, n'avaient pas fait partie des Pays-Bas autrichiens. Ces exigences, il les avait reproduites même après la signature du traité du 15 novembre, soutenant que la conférence avait violé les dispositions du protocole d'Aix-la-Chapelle, du 15 novembre 1818 [1], et qu'elle avait dénaturé les bases de séparation. Le 30 janvier, les plénipotentiaires hollandais firent de nouvelles propositions tout aussi peu admissibles, dans l'espoir d'obtenir un nouvel ajournement. Les trois cours du Nord avaient tenté d'inutiles efforts pour vaincre l'obstination de Guillaume, la Russie avait même essayé une démarche solennelle afin d'arriver à ce résultat; après avoir épuisé tous les moyens de persuasion et constaté l'impossibilité d'obtenir l'adhésion préalable du roi de Hollande, elles firent à leur tour échanger leurs ratifications : l'Autriche et la Prusse, le 18 avril; la Russie, le 4 mai.

Ce fut alors que s'accomplit un événement d'une haute importance. Depuis la révolution, la Belgique, tout en conservant le sentiment profond de sa nationalité, était, par la communauté des idées, tournée du côté de la France. Le roi Léopold avait peut-être un tort aux yeux de la nation, c'était d'être trop favorablement vu par les puissances du Nord. Le mariage du roi avec la fille aînée de Louis-Philippe, avec la fille d'un roi des barricades, devait donc produire une impression des plus heureuses sur les esprits; ce mariage rapprochait la Belgique de la France, dont elle semblait s'être éloignée depuis le refus du duc de Nemours; il resserrait les liens entre les deux révolutions. Ce mariage fut célébré à Compiègne le 9 août 1832. La popularité du roi s'en accrut. Les vertus de la jeune reine, sa piété, sa bienfaisance, sa grâce, son affabilité ont entouré le roi d'une sorte d'auréole sympathique, qui n'a pas peu contribué à lui conserver le respect et l'affection du peuple, malgré les discus-

1 Qui porte que « dans le cas où des réunions de souverains ou de plénipotentiaires auraient pour objet des affaires spécialement liées aux intérêts des autres États de l'Europe, elles n'auraient lieu qu'à la suite d'une invitation formelle de la part de ceux des États que lesdites affaires concerneraient, et sous la réserve de leur droit d'y participer directement ou par leurs plénipotentiaires. »

sions politiques qui ont eu lieu sous son règne, et que le bon sens constitutionnel de la nation n'a jamais fait remonter jusqu'à lui.

Cependant, le traité des vingt-quatre articles était signé, l'échange des ratifications avait eu lieu. Il fallait en assurer l'exécution. Le roi de Hollande, comptant toujours sur l'appui des souverains du Nord, se fondant sur une réserve que contenait la ratification russe [1], offrit d'ouvrir une négociation directe. La Belgique consentait à négocier, mais exigeait l'évacuation préalable; le roi Guillaume le savait, et, en offrant de négocier directement, il pensait ne s'engager à rien, croyant que la Belgique persisterait à exiger cette condition. Il semblait ainsi mettre les torts du côté de la Belgique, et empêchait l'emploi des moyens coercitifs, puisque les moyens pacifiques n'étaient pas épuisés. Le gouvernement belge devina le piége. Le général Goblet et M. Van de Weyer concertèrent des propositions nouvelles avec lord Palmerston; par ces propositions le gouvernement belge acceptait la négociation directe offerte par la Hollande, seulement il déterminait des bases à cette négociation, ce que n'avait pas fait le roi Guillaume. La question entrait dans une nouvelle phase. Le ministère se retira, quoique convaincu de la nécessité de changer de système. Il fut impossible de constituer un nouveau cabinet. Le général Goblet consentit seul, le 15 septembre, à se charger du portefeuille des affaires étrangères et de la responsabilité des événements. Les ministres sortants continuèrent à diriger leurs départements comme simples administrateurs.

Le général Goblet fit preuve en cette circonstance de beaucoup de courage et d'habileté. En offrant de négocier avec la Hollande, ce qu'il avait espéré, ce n'était pas de voir accepter par la Hollande cette offre qui eût entraîné la Belgique dans des débats interminables et sans issue possible; c'était au contraire de forcer la Hollande à refuser cette offre. De cette manière, la Belgique donnait à la conférence la preuve que le roi de Hollande ne voulait pas négocier, et qu'il fallait en venir aux mesures coercitives.

[1] « Après avoir examiné ce traité, nous l'avons agréé et nous le confirmons, *sauf les modifications et amendements à apporter, dans un arrangement définitif entre la Hollande et la Belgique, aux articles IX, XII et XIII.* »

Attaqué violemment en Angleterre, en France et en Belgique, par la presse qui ne devinait pas le plan du ministre belge, le général Goblet ne fit rien pour la détromper. Cette erreur le servait; l'absence des chambres lui permit de garder un secret sans lequel son projet ne pouvait réussir; il réussit. Le roi de Hollande repoussa l'offre du gouvernement belge [1]. La conférence se réunit le 21 septembre, et, le 1er octobre, elle reconnut à l'unanimité la nécessité de recourir aux mesures coercitives. Seulement on ne s'entendit pas sur la nature de ces mesures. La Russie, la Prusse et l'Autriche voulaient qu'elles fussent pécuniaires. La France et l'Angleterre déclarèrent que des mesures pécuniaires seraient insuffisantes, et qu'il fallait en venir à de plus efficaces. La conférence se sépara sans rien décider. Mais le principe des mesures coercitives était adopté. Le protocole du 1er octobre fut le dernier acte de cette conférence de Londres, qui a modifié en leur point le plus important les traités du congrès de Vienne.

Aussitôt la Belgique se hâta de déclarer les négociations rompues, et réclama l'exécution du traité du 15 novembre par l'emploi de la force. Le ministère belge se constitua, le 20 octobre, à des conditions précises qui furent notifiées au gouvernement français et au gouvernement anglais. Ces conditions étaient que le traité recevrait un commencement d'exécution par l'intervention des puissances, avant le 3 novembre suivant, sans quoi le roi prendrait

[1] Le plan du général Goblet est très-bien exposé dans cette lettre qu'il écrivait à M. Van de Weyer, et qui prouve qu'il en comprenait aussi le danger.

« Je m'applaudis avec vous de la marche des événements qui, jusqu'à présent, répondent à toutes nos prévisions et justifient la grande mesure que le roi s'est déterminé à prendre. Cette résolution de Sa Majesté a déplacé les torts; et c'est maintenant de la Hollande que vient la résistance.

« En consentant à ouvrir la négociation directe, le roi avait moins en vue de parvenir à un arrangement à l'amiable que de constater, dans un court délai, l'impossibilité de cet arrangement; depuis plus d'un mois, le roi de Hollande s'offre à traiter directement avec nous, et cette offre a été, à tort ou avec raison, considérée comme un obstacle à l'emploi des mesures coercitives. Notre but a été de faire disparaître cet obstacle. Si la négociation s'ouvre sur le fond sans que les bases concertées avec lord Palmerston aient été agréées, du moins quant à leur esprit; si la négociation se traîne de détail en détail, si nous laissons au roi de Hollande le temps de comprendre quel a été notre but principal, il est à présumer que les fruits de notre politique nouvelle seront perdus, et qu'en définitive nous nous trouverons engagés dans une négociation sans autre issue que d'onéreuses concessions. »

possession du territoire occupé par l'ennemi, au moyen des propres forces de la nation [1]. Ce n'était pas une vaine fanfaronnade que cette alternative. Depuis le mois de juin, les armements belges avaient été poussés avec une grande activité, et la Belgique était en mesure de faire la guerre. Le 22 octobre, une convention conclue à Londres entre la France et l'Angleterre décida que ces deux puissances procéderaient à l'exécution du traité, que les gouvernements de la Hollande et de la Belgique seraient requis d'évacuer les territoires occupés par eux, et que la force serait employée contre celui qui n'aurait pas donné son consentement le 2 novembre. La réponse du gouvernement belge à la sommation des deux cabinets fut affirmative; celle du gouvernement hollandais, négative.

Le 15 novembre, l'armée du Nord, sous les ordres du maréchal Gérard, franchit la frontière belge. Le 19, elle était arrivée sous les murs d'Anvers. Dès le 5, l'embargo avait été mis sur les vaisseaux hollandais dans les ports de France et de la Grande-Bretagne, et les flottes combinées avaient fait voile pour les côtes de la Hollande qu'elles allaient bloquer. L'armée belge eut alors une grande douleur à subir; l'amour-propre national eut beaucoup à souffrir. Tous, peuple et soldats, accueillirent l'armée française avec une vive sympathie. Pour qu'il en pût être autrement, il y a trop de fraternelle ressemblance entre le caractère belge et celui du soldat français, paysan par le bras, chevalier par le cœur, poëte par la tête; soldat qui est, non pas une simple machine de guerre, mais un homme, ayant du feu dans la poitrine et préférant un morceau de ruban rouge à toutes les richesses de la ville d'Alger. Cependant, dans cette circonstance, un sentiment d'amère jalousie se mêlait dans le cœur des Belges à cette sympathie. Les Français allaient se battre contre les Hollandais; ils allaient prendre la citadelle d'Anvers, et il était interdit aux Belges de partager leurs dangers et leur gloire. C'était un sacrifice douloureux, mais nécessaire. L'humanité en faisait un devoir. Il fallait

[1] Le deuxième ministère du roi était composé de la manière suivante : ***Affaires étrangères***, **M. Goblet;** ***justice***, **M. Lebeau (20 octobre);** ***intérieur***, **M. Ch. Rogier (20 octobre);** ***finances***, **M. Duvivier (30 octobre);** ***guerre***, **le général Évain;** ***ministre d'État***, **membre du conseil, M. Félix de Mérode.**

que la ville d'Anvers fût sauvée; il fallait lui épargner les horreurs d'un bombardement. On se rappelle ce que lui avait coûté un bombardement de cinq heures en 1830; si le siége de la citadelle eût duré plusieurs jours, Anvers eût été anéanti. Le siége de la citadelle devait donc être purement extérieur, afin d'assurer la neutralité de la ville. Cette neutralité ne pouvait être respectée qu'à la condition que les Belges s'abstiendraient de prendre part à la lutte. Il fallut se résigner. Les opérations du siége commencèrent dans ces conditions, qui les rendaient plus pénibles, plus longues et plus dangereuses; le terrain, à cette époque de l'année, offrait les plus grandes difficultés. L'habileté des généraux les surmonta toutes, grâce à l'infatigable valeur de ces soldats qui, les pieds et les mains ensanglantés, meurtris, harassés, souvent dans l'eau jusqu'à mi-corps, bravant le froid, la pluie et la mitraille des Hollandais, trouvaient le courage, non de se battre, ce n'est rien, mais de chanter et de rire. Le 28, la tranchée fut ouverte; le 29, retentit le premier coup de canon; le 23 décembre, le général Chassé consentit à capituler. Le maréchal Gérard demanda que les forts de Lillo et de Liefkenshoek, placés sous un commandement particulier, fussent rendus en même temps que la citadelle, consentant à mettre la garnison en liberté à cette condition. Guillaume refusa. Le général Chassé rendit la citadelle et les forts placés sous son commandement et se constitua prisonnier, ainsi que la garnison, composée de cinq mille hommes. La citadelle et les forts furent immédiatement occupés par les Belges. Quant aux petits forts de Lillo et de Liefkenshoek, on se garda bien d'en faire le siége. L'obstination du roi Guillaume à les conserver dispensait les Belges de l'obligation d'évacuer pour le moment les parties du Limbourg et du Luxembourg attribuées à la Hollande. On avait prévu ce refus de Guillaume et le parti qu'on en pouvait tirer; déjà les envoyés belges à Paris et à Londres avaient reçu du ministère l'ordre de ne pas insister pour obtenir la reddition de ces forts. Le 29 et le 30 décembre, le sénat et la chambre votèrent des remercîments à l'armée française, et décernèrent au maréchal Gérard une épée d'honneur.

L'armée française se retira immédiatement après la prise de la citadelle d'Anvers, mais le blocus maritime fut maintenu. La

Hollande réclama la cessation des mesures coercitives, qui paralysaient sa navigation et ruinaient son commerce. Les négociations recommencèrent; la France et l'Angleterre y associèrent secrètement la Belgique. Le 21 mai 1833, fut signée une convention qui ordonnait la levée de l'embargo et stipulait la mise en liberté du général Chassé et de la garnison hollandaise de la citadelle d'Anvers. De son côté, le roi de Hollande s'engageait à ne point recommencer les hostilités avec la Belgique et à laisser l'Escaut entièrement libre; la navigation de la Meuse était ouverte au commerce, et, par réciprocité, les communications entre Maestricht, le Brabant septentrional et l'Allemagne étaient déclarées libres et sans entraves [1]. L'article 5 de la convention portait : « Les hautes parties contractantes s'engagent à s'occuper sans délai d'un traité définitif qui doit fixer les relations entre les États de S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, et la Belgique. Elles inviteront les cours d'Autriche, de Prusse et de Russie à y concourir. » Cette convention fut acceptée, le 10 juin, par le cabinet de Bruxelles; mais il déclara, dans la note contenant son adhésion, qu'il ne regardait cette convention nouvelle que comme la continuation de l'ancien armistice indéfini.

En vertu de l'art. 5 de cette convention, la conférence de Londres, dissoute par suite de l'adoption des mesures coercitives, se reconstitua. Elle tint sa première séance le 15 juillet, et considéra le traité du 15 novembre 1831 comme base des négociations. Le roi Guillaume, fidèle à son système, faisait surgir à chaque instant des difficultés inattendues. Il s'était engagé à fournir, avant la signature du traité, le consentement de la diète germanique et des agnats de la maison de Nassau à l'échange du Luxembourg wallon contre une partie du Limbourg; la conférence apprit bientôt qu'il ne faisait aucune démarche pour obtenir ce consentement, et qu'il subordonnait cette question aux progrès ultérieurs de la négociation, se réservant ainsi de rendre vaines et inutiles, à défaut de l'assentiment de la diète et des agnats, toutes les

[1] Ces deux points furent définitivement réglés par la convention de Zonhoven, en date du 18 novembre 1833.

dispositions qu'il ne lui conviendrait pas d'accepter. D'un autre côté, il ne donnait à ses plénipotentiaires ni les instructions ni les pouvoirs nécessaires pour stipuler. Ainsi il voulait forcer la conférence à tourner dans ce cercle vicieux, en subordonnant d'une part l'assentiment de la diète aux progrès ultérieurs de la négociation, et, d'autre part, en rendant impossible tout progrès de cette négociation. La conférence comprit que le roi de Hollande ne voulait pas en finir, et elle se sépara le 15 novembre. Les négociations restèrent interrompues, et leur suspension laissa la Belgique en jouissance de tous les avantages du *statu quo* de la convention du 21 mai.

CHAPITRE XIV.

LE CHEMIN DE FER. — LOIS D'ORGANISATION.

1834—1838.

Les limites de ce livre nous ont obligé à raconter les faits principaux sans nous arrêter aux incidents secondaires. Ainsi nous n'avons parlé ni des embarras ministériels qui avaient forcé le cabinet à donner sa démission au moment où l'armée française allait assiéger la citadelle d'Anvers, ni de la proposition de M. Gendebien, qui demandait la mise en accusation de M. Lebeau. Nous ne nous arrêterons pas non plus aux événements peu importants du commencement de 1834, à la triste affaire de la conspiration orangiste et des pillages. Nous voulons seulement dans ce chapitre donner une énumération des principaux faits, et des lois principales par lesquelles la Belgique, s'essayant à l'indépendance, compléta ses institutions.

La première loi importante qui fut votée fut la loi d'organisation judiciaire. On a vu, dans le premier volume de cette Histoire, que le défaut d'organisation judiciaire fut un des principaux griefs de la Belgique contre l'ancien gouvernement. Sous le règne de Guillaume, l'indépendance des magistrats n'était pas garantie par l'inamovibilité. Les pourvois, portés devant les cours

8.

d'appel constituées en cours suprêmes, et statuant définitivement sur le fond du procès lorsqu'il y avait lieu à casser l'arrêt du tribunal de première instance, rendaient les recours en cassation complétement illusoires. La constitution belge rendit à la magistrature toute son indépendance, et appliqua le principe fécond de l'élection aux fonctionnaires de l'ordre judiciaire. La loi du 4 août 1832 organisa l'ordre judiciaire, en exécution des articles 90, 95, 99, 106, 134, 135 et 136 de la Constitution.

Jusqu'alors, les catholiques et les libéraux n'avaient pas formé deux partis en Belgique, ils s'étaient unis pour amener le triomphe de l'indépendance nationale. Lorsque les négociations furent interrompues et que la Belgique put croire qu'elle allait jouir indéfiniment du *statu quo*, les partis commencèrent à se dessiner. Les catholiques désertèrent les doctrines de Lamennais, qu'ils avaient embrassées avec tant d'ardeur au moment de la révolution. L'encyclique du pape, du 15 août 1832, publiée en Belgique au mois de septembre de la même année, avait opéré cette conversion. Il y avait loin des principes soutenus par eux avant la révolution et pendant les débats sur la constitution, à ceux que proclamait l'encyclique. L'encyclique tonnait contre *la liberté de conscience,* déclarait que « l'on arrive à « cette pernicieuse erreur par la liberté d'opinion, pleine et sans « bornes, qui se répand au loin pour le malheur de la société « civile et religieuse ; » elle maudissait « cette liberté funeste « et dont on ne peut avoir assez d'horreur, la liberté de la presse « pour publier quelque écrit que ce soit..., etc. » Rome était donc bien éloignée d'admettre les doctrines du clergé belge en 1830, doctrines qui avaient présidé à l'œuvre de la constitution. Ce fut le germe de la division. Les catholiques commencèrent à penser que la séparation de l'ordre civil et de l'ordre religieux n'était qu'une dangereuse et impraticable théorie des *indifférentistes*. Ce furent ces idées qui présidèrent aux luttes qui eurent lieu dans les discussions relatives aux lois sur l'enseignement, et à la loi communale et provinciale. Avant d'y arriver, il est une loi importante à laquelle nous devons nous arrêter.

Le gouvernement comprit que la Belgique ne pouvait être une nation que si sa vie commerciale ne restait pas à la merci de la

Hollande, qui commandait sur l'Escaut et la Meuse; un état aussi précaire devait l'empêcher, malgré les avantages de sa merveilleuse position, d'organiser sur de larges bases le commerce de transit, cette vieille source de richesses pour les villes hanséatiques. Avec un courage et une promptitude de résolution rares, M. Rogier, ministre de l'intérieur, présenta aux chambres, le 1er mai 1834, la loi qui ordonnait l'établissement des chemins de fer. Le chemin de fer devait unir Anvers à Cologne, par Malines, Louvain, Liége et Verviers, et resserrer encore les liens de la Belgique avec la France, à la frontière de laquelle il allait aboutir par deux points. On comprend de quelle importance était pour la Belgique la création de ce chemin de fer, établissant des relations contre lesquelles la concurrence hollandaise allait désormais devenir impuissante. Entravée dans le libre usage de la Meuse inférieure et du canal de Maestricht, repoussée du Rhin par les droits que la convention de Mayence maintenait à la Hollande, la Belgique ouvrait ainsi une voie directe et rapide au commerce de transit dont elle était appelée à devenir l'entrepôt. Elle adopta la meilleure manière de combattre l'animosité obstinée de la Hollande, en lui déclarant, si l'on peut s'exprimer ainsi, une guerre de travaux publics. Outre ce chemin de fer unissant l'Escaut au Rhin, on décréta la construction d'un canal latéral à la frontière hollandaise, qui devait conduire dans l'Océan les eaux des Flandres, au lieu de les laisser se décharger dans l'Escaut, et préserver ainsi la Belgique du danger d'une inondation de la part de la Hollande; enfin, des canaux et des routes destinés à faciliter les relations entre les producteurs et les consommateurs, et à encourager ainsi, par le moyen le plus direct et le plus sûr, le développement du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. L'opinion publique se saisit avec avidité de cette grande pensée; malgré l'opposition de quelques esprits rétrogrades et grâce à l'éloquente et courageuse défense de M. Rogier, les chambres la revêtirent de leur sanction, les capitalistes s'y associèrent; suivant la politique qui avait dicté ces vastes projets, la Belgique fit, avec énergie et promptitude, tous les efforts, tous les sacrifices nécessaires pour les faire passer de la théorie à une réalisation immédiate. Le succès qui suivit

leur exécution excita un véritable enthousiasme, et les conséquences de cette grande entreprise furent aussitôt envisagées comme devant être d'un avantage incalculable pour les intérêts manufacturiers et pour les intérêts politiques de la Belgique. La séparation de la Belgique et de la Hollande avait été accueillie avec une profonde défaveur par les grands États du Nord. Les efforts de la Belgique pour s'organiser pacifiquement dissipèrent toutes les préventions. On admira, on applaudit cette nation qui, sans ressources pécuniaires, n'ayant rien trouvé dans le trésor public le lendemain de la révolution, était parvenue à créer tout ce qui constitue un État : armée, administration, lois, elle fit tout jaillir du néant ; tout fut fait avec une rapidité et une économie sans exemple. Deux emprunts furent contractés, l'un de cent millions, l'autre de quinze (il faut remarquer que les circonstances défavorables lors de la négociation de ces emprunts réduisirent en réalité le premier à quatre-vingts millions). Avec cette somme, l'indépendance du pays fut assurée, le blocus du port d'Anvers et la crise commerciale qui en était la conséquence furent terminés, les arsenaux furent remplis, les fortifications réparées, le matériel de guerre rassemblé, les prisons, les hôpitaux, les bâtiments publics, les bibliothèques, les collections scientifiques, tout sembla sortir de terre. Mais les chemins de fer surtout, la facilité des communications qu'ils donnèrent, le système libéral de commerce que leur construction fit adopter à la Belgique, promettaient à l'Allemagne des avantages immenses, et inspirèrent à la confédération germanique la sympathie la plus favorable à la consolidation de l'indépendance belge. Cette entreprise gigantesque, qui grandit si fort la Belgique, fut en même temps la plus populaire des entreprises ; ces voies de communication rapide, mettant l'ouvrier en mesure de transporter son travail, sa seule propriété, sur le marché le plus avantageux, celui où la demande s'en fait le plus sentir, il y eut une amélioration réelle, non-seulement à son profit, mais au bénéfice de la communauté entière. Pendant que la Belgique, malgré les difficultés qu'elle avait à surmonter, se lançait courageusement dans cette grande tentative, en France, M. Thiers, cet homme d'État qui a ambitionné le titre d'*esprit pratique*, mais qui en réalité n'a rien

inventé, même dans ses plus grandes licences, qui dans les temps passés se fût moqué de ceux qui cherchaient un nouveau monde et eût trouvé raisonnable de recommencer les croisades, M. Thiers se prononçait énergiquement contre les chemins de fer, et le gouvernement français, non content de ne rien faire, empêchait de faire.

La Belgique a eu le bonheur de ne pas avoir de doctrinaires. Ses hommes politiques n'ont jamais été des doctrinaires, quoi qu'on en ait dit. L'école doctrinaire portait en elle une grande infirmité. Elle était purement historique ; elle s'appuyait uniquement sur la tradition. Comme le laurier de Virgile, elle ne végétait que sur des tombeaux. Elle travaillait sur les données du passé, cherchait à les combiner, à les associer, à les absorber, à les neutraliser dans je ne sais quelle harmonie. Elle s'attachait surtout aux institutions, c'est-à-dire aux formes extérieures de la société ; elle visait à en définir l'origine, la légitimité, la limite. Aussi, lorsque la révolution de juillet éclata, l'idée doctrinaire fut-elle bientôt épuisée dans l'organisation du gouvernement. Elle ne sut rien voir au delà, parce qu'elle n'avait tiré de l'histoire que son mécanisme, et nullement un sentiment de l'acte, de la vie, du progrès ; elle crut que, le gouvernement constitué, tout est définitif, et que le monde va de soi-même : *Il mondo va da se*. Ce fut la devise de M. Guizot dès le lendemain de la révolution. De même que l'éclectisme est une philosophie historique, une tentative de conciliation entre toutes les écoles qui ont traversé l'histoire, de même le système doctrinaire est une tentative de conciliation entre toutes les forces, aristocratie, démocratie, royauté, qui ont pris, quitté, repris, perdu le gouvernement des nations. Mais dans tout cela nous ne pouvons voir qu'un registre bien tenu des naissances et décès de toutes les doctrines ; travail utile, respectable assurément, mais profondément stérile s'il n'est pas vivifié par l'éternelle inspiration de l'esprit humain. Il ne suffit pas de mettre d'accord des hommes politiques, il faut les ressusciter, les faire marcher, les faire vivre. Méfions-nous d'ailleurs de la transaction. Elle n'est pas la vérité ; elle n'est presque toujours que la trêve de la vérité. En Belgique, il ne manquait pas d'hommes qui auraient eu bonne

envie d'être doctrinaires ; mais comment cela eût-il été possible? La Belgique avait tout à créer, et, dans son passé, elle ne trouvait aucune forme à laquelle elle pût se reprendre ; elle n'y trouvait que des sentiments, des passions, l'amour de la patrie et de la liberté. Forcément, la Belgique dut donc avoir une politique vivante, repoussant toute science qui n'a pas une aspiration. Ouverte à cette révélation continue qui se fait par les esprits, pour elle la vie n'eut qu'un sens, le progrès ; tandis que les doctrinaires regardent l'occident, en Belgique il fallut bien se tourner vers l'orient.

Cependant, la nationalité belge était fondée. Les catholiques avaient laissé aux libéraux tous les périls et toute la responsabilité du pouvoir pendant cette première période de l'existence de la Belgique ; ceux-ci avaient servi d'intermédiaires entre l'Europe et la révolution ; ils étaient parvenus, au milieu de mille difficultés, à assurer l'existence politique du pays, quoique son gouvernement fût alors dans la pire des situations, le sentiment révolutionnaire ayant perdu son essor, comprimé qu'il était par la diplomatie, et la force régulière qui devait lui survivre n'étant pas encore organisée. Malgré tant d'obstacles, les libéraux avaient achevé leur œuvre et l'avaient complétée par la création de ce chemin de fer, gage certain de l'indépendance nationale. Ce fut alors que le parti catholique commença à se séparer de ses anciens alliés de l'union, et voulut gouverner à son tour. Le 4 août 1834, M. de Theux prit le portefeuille de l'intérieur [1].

M. de Theux est l'homme le plus éminent, la personnification du parti catholique. Il est un exemple frappant de l'influence que peuvent donner à un homme un caractère loyal et une grande probité politique. Privé des qualités qui constituent l'orateur, de tous ces dons naturels qui exercent tant d'empire sur les assemblées parlementaires et imposent la persuasion aux plus récalcitrants, M. de Theux est cependant l'homme qui a le plus de pouvoir sur le parti catholique, qui est parvenu le plus aisément

[1] Le ministère du 4 août était composé de la manière suivante : *Intérieur*, M. de Theux; *affaires étrangères*, M. de Muelenaere; *finances*, M. d'Huart; *justice*, M. Ernst; *guerre*, M. Évain (il avait ce portefeuille depuis le 20 mai 1832).

à faire accepter ses opinions par sa majorité. Sa taille est élevée, sa physionomie est calme et immobile, ses cheveux sont rares et un peu blanchis; ses manières sont austères, réservées, même un peu répulsives au premier abord, et cette froideur est à peine tempérée par la politesse méthodique de son langage. Exact et froid dans ses habitudes, irréprochable dans sa vie privée, il n'a donné aucune prise au scandale et à l'anecdote personnelle, il a vécu tout entier pour le public et n'est guère connu qu'à la chambre et dans les bureaux qu'il a traversés. Il y a dans ses traits, dans ses yeux, dans ses lèvres, quelque chose qui trahit une disposition défiante, un caractère peu ouvert, et ne fait pas naître la confiance au premier aspect. Ses manières polies, mais un peu factices, sont dépourvues de cette grâce indéfinissable que donne une éducation aristocratique; sa vue ne fait pas éprouver ce sentiment de sympathie puissante que ne manque jamais de produire une physionomie d'un ordre élevé. Il n'a jamais été populaire, soit comme homme d'affaires, près de ceux qui étaient en relation avec lui, soit dans le cercle de ses alliés politiques; toujours sur ses gardes, défiant, inquiet, il n'a jamais cédé à ces faiblesses généreuses qui, plus sûrement que leurs hautes qualités, attachent aux hommes éminents. Son caractère, comme chef principal d'un parti puissant, est plus distingué que ses talents ministériels; il a de la fermeté, de la constance, et en même temps une prudence avec laquelle il a évité les dangers auxquels se sont exposés ses collègues. Inspirant peu d'attachement personnel, M. de Theux a inspiré une solide confiance politique, et c'est n'être que juste envers lui de dire qu'il a pris des peines peu communes pour la mériter et la conserver. Quoique n'étant pas orateur, M. de Theux sait se faire écouter; il parle sans prétention et pourtant sans laisser-aller, de ce ton de tranquillité inaltérable qui prévient les démentis et serait surtout convenable dans un salon où l'homme agit sur l'homme de près, et sans se préoccuper de la perspective de la tribune. On rencontre même dans son langage des incorrections dont on lui sait gré, parce que ces précieuses fautes donnent une certaine naïveté à sa grave parole, laissent moins voir ce qui manque à son talent, et font parfois passer sans révolte ses maximes politiques en ôtant à celui qui les

profère une importance fâcheuse, à celui qui les écoute l'idée de résister à ce qui ne lui paraît pas une agression. Du reste, il n'eut jamais cette force d'action, cette éloquence impérieuse, cette puissance dominatrice qui commandent aux hommes. On n'emprunte ce pouvoir qu'aux sentiments du peuple, aux intérêts du peuple, aux intérêts du présent et de l'avenir, et la base du parti dont M. de Theux est la personnification se trouve tout entière dans le passé.

Au Congrès, M. de Theux ne prit aucune part aux grandes discussions du moment. Il fut nommé rapporteur de la loi électorale et contribua à la faire adopter ; cette loi corroborait par son mécanisme l'action des influences territoriales et religieuses. En 1831, il passa au ministère de l'intérieur, mais il ne fut alors qu'un administrateur. Son rôle politique commença en 1834.

A partir de cette époque, M. de Theux devint le chef du parti catholique, dont il chercha surtout à faire prévaloir les principes. Ses croyances politiques étaient d'autant plus sincères qu'il les avait très-habilement greffées et enlacées au tronc de l'idée religieuse dont elles aspiraient la séve puissante. La solidarité dans laquelle M. de Theux enveloppait les choses de l'éternité avec celles du temps lui donna sur tout le parti catholique cette autorité morale qu'il a toujours conservée.

Sous son administration furent votées les lois d'organisation provinciale et communale. La loi provinciale a établi définitivement le système de l'administration collective, le seul dont la Belgique pût vouloir, car elle se souvenait encore du régime français et de la domination abhorrée des préfets. D'ailleurs ce système d'administration était pour ainsi dire dans le sang de la Belgique. De tout temps, les conseils locaux de ses provinces avaient eu une importance qui faisait résider en eux la souveraineté des Pays-Bas. Grâce à eux, grâce à ces gardiens inexpugnables des franchises populaires, l'Empereur ne gouvernait le peuple que par intermédiaire et en vertu du contrat qui l'unissait à la nation. La Hollande elle-même, malgré ses propensions à centraliser l'administration, avait respecté ces souvenirs d'indépendance et laissé aux états provinciaux de larges prérogatives. Ce système fut complété. La loi votée le 30 mars 1835 appliqua

les mêmes principes à la loi communale. A propos de cette loi, la division entre les deux partis éclata plus vivement. D'un côté, on voulait que le bourgmestre et les échevins, magistrats chargés de l'exécution des lois générales, fussent nommés par le roi sans conditions : dans ce cas, on refusait au bourgmestre voix délibérative dans le sein du conseil. De l'autre côté, argumentant sur ce que la tâche spéciale du bourgmestre et des échevins était de régler les intérêts locaux, on voulait que leur nomination fût laissée au choix des électeurs, directement intéressés, et que le roi ne pût y intervenir en aucune façon. Ce système était celui de quelques membres de la gauche et de la portion la plus ardente du parti catholique. Mais ces mêmes catholiques, qui demandaient le mode de l'élection pour le bourgmestre et les échevins, demandaient aussi le rétablissement de la censure théâtrale. Ce rétablissement fut même prononcé. Un article qui donnait à l'administration municipale la police des lieux publics et le droit de veiller à ce qu'aucune représentation dramatique ne contînt rien qui pût être contraire à l'ordre et aux *bonnes mœurs*, fut adopté par la chambre à la majorité de 45 voix contre 15. La chambre se prononça aussi pour la nomination directe des échevins par les électeurs. Les deux dispositions ne furent pas maintenues. Le sénat retrancha l'article relatif à la censure, et rendit au roi la nomination des échevins. La loi revint à la chambre. La chambre adopta la disposition qui laissait au roi la nomination des échevins, à la faible majorité de 49 voix contre 42. Quant à la censure, 45 députés se prononcèrent pour elle et 45 contre. Elle ne fut pas adoptée. Elle l'eût été si M. d'Huart n'eût pas été malade, si MM. Dumortier et Dechamps ne se fussent pas abstenus.

A ces deux discussions importantes succéda une autre discussion non moins importante, celle de la loi sur l'enseignement universitaire. Le grand principe de la liberté de l'enseignement était proclamé par la constitution. Cependant, tout en admettant ce principe, la constitution déclarait qu'il y aurait un enseignement public donné aux frais de l'État, et que cet enseignement serait réglé par une loi. Les catholiques, interprétant différemment l'art. 17 de la constitution, pensaient que, pour rester consé-

quent avec les principes de la liberté absolue proclamés par elle, il aurait fallu qu'il n'y eût pas d'enseignement, pas d'universités de l'État; que l'État est absolument incompétent en matière religieuse; que, par conséquent, on ne pouvait admettre qu'un gouvernement, ne pouvant avoir ni croyances ni doctrines, pût diriger l'enseignement sans prendre parti pour une croyance, pour une doctrine; que les universités de l'État seraient condamnées, par la force des choses, à ne jamais pouvoir que disserter, sans qu'il leur fût permis de conclure. La conduite des catholiques en cette circonstance fut conforme à leur manière de voir : en effet, elle sembla n'avoir pas d'autre but que d'amoindrir l'importance des universités de l'État et d'augmenter celle de l'université catholique.

La loi sur l'enseignement supérieur supprima l'université de l'État établie à Louvain, et ne laissa subsister que celle de Gand et celle de Liége. Les libéraux voulaient que l'État n'eût qu'une seule université, celle de Louvain; réunissant les jeunes gens du pays flamand et ceux du pays wallon, elle aurait une heureuse influence pour faire cesser les rivalités de Flamands à Wallons et de Wallons à Flamands. Les catholiques l'emportèrent; dès lors les Flamands purent envoyer leurs fils à Gand, les Wallons les leurs à Liége, et les deux universités furent impuissantes pour amener une fusion désirable. Les catholiques, en agissant ainsi, cédèrent, il est vrai, aux exigences de deux des plus grandes cités belges; mais, il faut bien le reconnaître, leur loi avait une tout autre portée. L'université catholique devait tout naturellement profiter de la division des universités de l'État; pour commencer, elle s'empara de la position de celle qui venait d'être supprimée, et qui se trouvait si heureusement située sur la limite du pays flamand et du pays wallon.

Louvain, dépossédée de son université en pleine prospérité, de cette université illustrée par tant de noms glorieux, par tant de nobles souvenirs, par le touchant prestige de son vieux et docte nom, Louvain avait pu répéter la dernière parole de Juste-Lipse, expirant au moment où le roi d'Espagne et le pape venaient de mourir, au moment où s'écroulait la haute tour de Saint-Pierre : *Omnia cadunt*. Le moment était favorable pour traiter

avec Louvain ; il s'agissait de lui rendre une université à la place de celle qu'elle venait de perdre. Les négociations furent conduites avec beaucoup d'habileté; elles furent couronnées de succès. Louvain livra à l'université des évêques, établie provisoirement à Malines [1], ses colléges magnifiques, sa bibliothèque immense, ses bâtiments vénérables, dont l'aspect seul suffit pour inspirer un studieux recueillement, et enfin l'antique honneur de sa noble réputation. Cependant l'université libre de Bruxelles, fondée par les libéraux, s'élève de son côté ; le royaume est donc partagé entre les quatre universités, et les chambres et le gouvernement se trouvent dans un nouvel embarras pour concilier avec leurs théories les faits résultant du système dans lequel ils se sont engagés un peu au hasard. Jusque-là les universités de l'État avaient seules conféré les grades; aujourd'hui cela n'est plus possible en présence des deux universités libres : de là l'adoption de ce mode étrange de nomination d'un jury d'examen consacré, provisoirement il est vrai, par l'art. 41 de la loi sur l'enseignement universitaire. Ici encore, une nouvelle division éclate entre les libéraux et la majorité catholique; les libéraux, se méfiant de la majorité et comptant davantage sur l'impartialité du gouvernement, voulaient lui conférer la nomination des membres du jury. M. de Theux et les catholiques voulaient que les chambres intervinssent dans ces nominations; 42 membres se prononcèrent pour l'intervention des chambres, 41 contre. L'intervention de la législature fut admise, et bientôt l'événement vint justifier les prévisions de l'opposition ; la majorité, comme on devait s'y attendre, ne nomma dans les deux chambres que des hommes en sympathie religieuse avec elle, et principalement des professeurs de l'université de Louvain, tandis que M. de Theux, donnant le premier l'exemple de cette haute impartialité sur laquelle l'opposition avait compté, et dont il a toujours fait preuve comme administrateur, s'attacha, par les choix qu'il faisait, à rétablir autant que possible l'équilibre rompu par les chambres.

[1] L'acte d'érection de l'université catholique avait été publié, au nom de l'épiscopat belge, par l'archevêque de Malines, le 4 novembre 1834, jour de l'inauguration de cet établissement.

Cependant la Belgique marchait dans une rapide voie de progrès; les efforts de tous donnaient un élan remarquable à sa prospérité. Aussi pittoresque dans son histoire que dans sa topographie, longtemps le théâtre des terribles rencontres des peuples poussés les uns contre les autres, l'arène sanglante où est descendue l'Europe en armes, la Belgique avait enfin changé de caractère. Pour la première fois elle repoussait un rôle qui ne lui convenait pas, et prenait celui auquel la destinait la nature de sa position. Indépendante, neutre et organisée, c'est avec une inconcevable rapidité qu'elle prit place parmi les États de l'Europe. Ce fut un beau spectacle que celui de cette population qui sut passer tout à coup de la passion au calme, de l'agitation à l'ordre, et qui du chaos faisait sortir la création. L'Europe avait calomnié la Belgique; au moment de sa révolution, on ne crut pas qu'elle fût née viable; le temps, cet apologiste universel, prouva qu'on s'était trompé. Après la convention de 1833, tandis que d'un côté le pays fortifiait, en les complétant, les institutions qu'il avait fondées, de l'autre, il profita du repos qui lui était laissé pour cultiver dans les différentes branches du commerce et de l'industrie les riches éléments de développement matériel qu'il contenait, et les progrès industriels et politiques du pays prouvèrent combien étaient dans l'erreur ceux qui soutenaient que la révolution belge était moins le résultat des défectuosités du royaume des Pays-Bas que l'œuvre d'une faction violente, d'une propagande anarchiste. Les années 1836 et 1837 s'écoulèrent dans ce travail de nationale organisation.

Cependant la rapidité même des progrès industriels de la Belgique avait fait naître une sorte de fièvre industrielle. Les sociétés de banque par actions s'étaient multipliées et étendaient sans mesure leurs opérations. Des associations de toute espèce se formaient de toutes parts; d'un autre côté, la Société Générale fondait de nouvelles sociétés et frappait de nouveaux billets pour étouffer la concurrence qui la menaçait. Ces sociétés, sous les noms divers de *banque foncière, société de commerce, société nationale*, etc., n'étaient en définitive que des succursales de la Société Générale, succursales à l'aide desquelles elle parvenait à faire toutes les opérations que ses statuts lui interdisaient à elle-

même. Les choses en étaient là, lorsque l'on eut l'idée de fondre toutes ces sociétés particulières, dépendant de l'ancienne banque, en une seule société qui devait embrasser et résumer toutes les opérations de toutes les autres. Cette société se forma sous le nom de Société des Capitalistes réunis dans un but de mutualité industrielle. Nous signalons les faits sans porter d'accusation contre personne. La fondation de cette société donna au pays de vives inquiétudes. La clameur qui s'éleva contre elle s'attacha beaucoup moins au mal qu'elle avait fait qu'à celui qu'elle pouvait faire, et aux personnes moins qu'à l'institution. Mais il était tout naturel que les porteurs des billets des anciennes sociétés fussent alarmés sur la valeur réelle de leurs titres et sur la prospérité des opérations auxquelles ils s'étaient associés, peut-être un peu légèrement. On ne vit dans cette grande entreprise que deux effets bien certains, l'accroissement de puissance de la banque et l'asservissement du commerce et des industries particulières. Jusqu'alors, les porteurs d'actions savaient au moins ce qu'ils avaient en portefeuille; ils pouvaient, jusqu'à un certain point, connaître et apprécier l'emploi de leurs capitaux. Désormais ils ne devaient plus savoir qu'une chose, c'est que leurs fonds étaient déposés dans les caisses de la banque. La banque devenait l'unique dépositaire des grandes et des petites fortunes. Elle exploitait déjà les charbonnages, les hauts fourneaux, les verreries, les sucreries, les ateliers de construction, le commerce maritime. Si elle le voulait, elle allait pouvoir exploiter la filature du lin, du coton, de la laine, etc. Intéressant à ses opérations le pays tout entier, la banque allait ne plus se soucier des grandes fortunes, car les petites devaient grossir sa clientèle. Les résultats prévus de ce monopole industriel émurent profondément le pays.

C'est alors que fut faite aux ministres la proposition d'accepter pour collègues MM. Meeus et Coghen. Ce projet, conçu à Paris par M. Meeus, et, dit-on même, appuyé près du roi par le roi des Français, mit le comble à l'irritation. On s'écria de toutes parts que ce n'était point assez pour la banque de s'être délivrée de toute rivalité financière comme de toute rivalité industrielle, qu'il fallait encore qu'elle empêchât le gouvernement d'organiser contre elle, par les fonds dont il dispose comme par les

droits qu'il exerce, une concurrence nouvelle et plus redoutable; que, pour atteindre ce but, on n'avait pas trouvé de meilleur moyen que de faire ministres les chefs de la banque. M. de Theux avait déjà vu avec crainte le développement de ces banques par actions, véritable féodalité financière; il sentit, à plus forte raison, que l'on ne pouvait pas être à la fois le chef d'une vaste association financière et le chef du gouvernement, le banquier qui demande et le ministre qui accorde, l'actionnaire qui sollicite une concession et le fonctionnaire qui dispose de toutes les concessions. M. de Theux s'opposa constamment à l'entrée de MM. Coghen et Meeus au ministère, et il offrit sa démission plutôt que d'y consentir. Deux de ses collègues, MM. Ernst et d'Huart, suivirent son exemple. La conduite de M. de Theux fut approuvée par tous les partis, et la chambre lui envoya une députation pour le remercier de cet acte de courage et de haute politique. Quelques jours après, M. de Muelenaere, qui avait fait de vains efforts pour obtenir l'entrée au ministère de MM. Meeus et Coghen, donna sa démission, qui fut acceptée, et M. de Theux fut chargé de l'intérim du ministère des affaires étrangères. Le 14 janvier 1837, après la retraite de M. de Muelenaere, le département des travaux publics fut créé. M. Nothomb, qui avait donné sa démission de secrétaire général du ministère des affaires étrangères le même jour que M. de Muelenaere et avait laissé M. de Theux dans un grand embarras, fut le chef du nouveau département.

CHAPITRE XV.

LE TRAITÉ DÉFINITIF DU 9 AVRIL 1839.

Cependant les provinces hollandaises, accablées sous le poids des impôts et des emprunts toujours croissant par suite de l'état d'incertitude qui durait depuis huit années, murmuraient hautement contre l'opiniâtreté de Guillaume qui prolongeait les difficultés, non pas afin d'obtenir de meilleures conditions, mais parce qu'il ne pouvait renoncer à la Belgique, et qu'il espérait toujours voir surgir quelque crise nouvelle qui lui permettrait de la faire retomber sous son pouvoir.

Les plaintes de la Hollande lui firent comprendre qu'il lui était devenu impossible de suivre le droit chemin de sa politique dynastique ; il se décida donc à l'acceptation des vingt-quatre articles, bien convaincu que la Belgique, qui les avait acceptés en 1832, allait s'opposer à leur exécution. Le 14 mars 1838, il adressa à la conférence une note par laquelle il lui faisait connaître son acceptation. Cet habile changement de front dérouta complétement les états généraux hollandais ; ils renoncèrent à toute opposition contre le roi. C'est aux lenteurs, aux hésitations de la conférence qu'ils s'en prirent désormais. La réaction en fa-

veur de la politique royale fut si vive que le *Handelsblad*, journal indépendant qui s'était toujours prononcé pour la paix, emboucha tout à coup la trompette guerrière et publia contre la Belgique les articles les plus menaçants. A cette nouvelle de l'acceptation du traité par la Hollande, la Belgique tout entière s'émut et se passionna. La Belgique jouissait de tous les avantages de la convention de 1833; ses liens de fraternité avec le Luxembourg et le Limbourg s'étaient resserrés encore depuis huit ans par leur communauté d'intérêts et de sentiments, d'indépendance, de liberté; ses droits sur les territoires contestés s'étaient fortifiés par la possession, et elle protesta énergiquement contre ce traité qu'elle eût exécuté sans se plaindre en 1832, alors que les revers du mois d'août semblaient la condamner à subir cette dure nécessité. De tous côtés, les adresses les plus belliqueuses furent envoyées au roi. Les chambres, les conseils provinciaux, les conseils communaux, tous se prononcèrent pour la résistance, tous soutinrent que la Belgique était déliée par le long refus de Guillaume, qu'il y avait prescription. Des membres de la chambre publièrent, en faveur de la résistance, des brochures très-chaleureuses; celle de M. F. de Mérode et celle de M. Dumortier produisirent une vive sensation.

M. de Theux commit une faute grave : quoique convaincu que la résistance était impossible, il céda à l'opinion publique; le gouvernement prit une attitude belliqueuse; la session fut ouverte par un discours de la couronne dans lequel on remarquait la phrase suivante : « Nos différends avec la Hollande ne sont « point encore arrangés; les droits et les intérêts du pays sont « la règle unique de ma politique; ils ont été traités avec le soin « qu'exige leur importance; *ils seront défendus avec persévé-* « *rance et courage*... » Ces mots furent accueillis par des transports d'enthousiasme. Le sénat et la chambre des représentants les reproduisirent avec une certaine affectation dans leurs adresses en réponse au discours du trône; le pays applaudissait à ces énergiques protestations. Les sommes considérables demandées aux chambres pour la défense du pays furent accordées par acclamation. La réserve de l'armée se composait de plusieurs régiments qui n'existaient que sur le papier; le gouvernement appela

sous les drapeaux trois de ces régiments, ils se trouvèrent formés comme par miracle ; pas un homme ne manqua à l'appel. Deux autres régiments furent appelés ensuite, ils se levèrent avec le même élan, cette fois encore pas un seul homme ne manqua à l'appel. Le pays et l'armée furent admirables. Cependant la nouvelle se répandit bientôt qu'un nouveau protocole, déterminant les bases du traité définitif à intervenir entre la Belgique et la Hollande, venait d'être signé, le 6 décembre, par les plénipotentiaires d'Autriche, d'Angleterre, de Prusse et de Russie. On eut un moment d'espoir, on crut que la France refuserait de se joindre aux autres puissances ; l'envoyé de France n'avait pris ce protocole qu'*ad referendum*. Le gouvernement belge fit les plus pressantes démarches auprès du cabinet des Tuileries pour qu'il refusât son adhésion au protocole du 6 décembre, elles furent inutiles. On apprit bientôt que le plénipotentiaire français, M. Sébastiani, avait reçu l'ordre de signer, avant le 16 janvier 1839, ce protocole et les notes y annexées. C'était un dernier délai que l'on accordait à la Belgique. La Belgique était en droit de repousser en 1838 ce traité qu'elle avait accepté, il est vrai, en 1832, mais accepté à des conditions qui n'avaient pas été remplies, puisqu'il était obligatoire pour la Hollande et que depuis six ans la Hollande se refusait à son exécution. Ce traité n'avait même reçu de la part des puissances du Nord qu'une ratification restrictive et conditionnelle. Mais que pouvait la Belgique si elle était abandonnée par la France ? Or la France était gouvernée alors par des hommes de qui elle n'avait rien à attendre. Elle était représentée à Londres par M. Sébastiani, l'ex-ministre, — ministre de quoi ? demandait avec autant d'esprit que d'insolence le duc de Fitz-James : — ministre sans portefeuille, mais placé au-dessus des autres et ayant seul le secret des missions diplomatiques ; — le comte Molé, président du conseil, grand partisan de l'alliance russe, était moins que tout autre disposé à résister au czar dans l'affaire hollando-belge. L'élévation des idées, la générosité des sentiments, la foi, le cœur, tout manquait aux hommes à qui le mauvais génie de la France livrait alors la direction de ses destinées. Les rois de l'Europe, débarrassés des terreurs que leur avait inspirées la révolution de 1830, avaient

repris courage et deviné les hommes qui avaient résumé toute leur faiblesse dans cette compromettante formule : *la paix à tout prix!* De concessions en concessions, la France allait se laisser acculer à la crise de 1840, de laquelle elle n'échappa que par la soumission. Sans doute la France, toujours généreuse, s'indigna de voir un intérêt mesquin et passager de dynastie l'emporter sur les grandes destinées du pays, au mépris des leçons de l'histoire et des traditions nationales. L'indignation publique fut telle que le *Journal des Débats* lui-même soutint en 1840 qu'il fallait s'arrêter dans cette voie de faiblesses et de concessions, et demanda la guerre. Mais le ministère n'était pourtant pas le seul coupable ; il trouva des complices dans les doctrines de l'intérêt matériel placé au-dessus des abstractions de patriotisme et d'honneur; il eut pour auxiliaires les financiers, les spéculateurs, les agioteurs à différences, tous ces gens qui mettent toujours les bulletins de bourse bien au-dessus des bulletins de la grande armée, dignes fils de ces spéculateurs qui firent monter la rente de 16 fr. à la nouvelle de la défaite de Waterloo.

La France se résignait à subir les vingt-quatre articles, dirigés contre elle plus encore que contre la Belgique ; que pouvait faire la Belgique? elle eût été écrasée si elle eût voulu résister. Il fallut beaucoup de courage pour accepter ce traité, qui allait démembrer le pays. M. de Gerlache et M. Fallon envoyés à Londres, M. F. de Mérode envoyé à Paris, purent se convaincre que tous les efforts seraient inutiles, et que la Belgique était condamnée. Ils étaient chargés d'offrir une indemnité pécuniaire pour conserver le Luxembourg et le Limbourg. Ils offrirent jusqu'à cent millions. Cette offre fut repoussée. Tout ce que la France fit pour la Belgique, ce fut de solliciter la réduction de la dette à 5 millions de florins de rente, la remise totale des arrérages, et des conditions plus favorables pour la navigation de l'Escaut.

Cependant les démonstrations guerrières se prolongèrent jusqu'à la fin de 1838 ; mais alors des considérations d'un autre ordre vinrent arrêter cet élan général. Déjà, comme nous l'avons dit, le commerce et l'industrie subissaient une crise fâcheuse, lorsque tout à coup la banque de Belgique suspendit ses payements ; une crise financière devenait imminente ; on craignait

une ruine générale; la situation des affaires devenait de plus en plus inquiétante. On commença à regarder derrière soi; on regretta de s'être tant avancé; des conseils communaux qui s'étaient distingués par l'énergie de leurs adresses en faveur de la guerre, se distinguèrent par l'énergie de leurs nouvelles adresses en faveur de la paix. La presse, l'armée et une partie de la chambre seules persévéraient encore. L'année 1839 avait commencé sous de tristes auspices; l'offre d'une indemnité pécuniaire venait d'être rejetée, et cependant M. de Theux sembla faire encore un pas en avant dans la voie de la résistance. Le général Skrzynecki, le brave, malheureux et inhabile Skrzynecki, soldat de l'indépendance polonaise, mais ennemi de la liberté, fut appelé en Belgique pour prendre le commandement de l'armée. La nouvelle de sa nomination comme général de division fut accueillie avec enthousiasme. En Belgique, on ne se souvenait que de son courage et de ses premiers succès, si brillants et si stériles. On avait oublié ses lenteurs, ses fautes, sa déposition; on ne soupçonnait même pas ses opinions antidémocratiques. Au fond, on se souciait fort peu de la personne du nouveau général; mais la nomination d'un chef étranger, mal vu des puissances, en faisant croire à la ferme résolution du ministère de ne pas céder et de résister jusqu'au bout, fit naître cet enthousiasme, qui dura bien peu d'ailleurs et n'eut pas le temps de se raisonner, car le lendemain même de cette nomination, le général Skrzynecki était mis en non-activité. Cette mesure, qui fut motivée par les réclamations de la Prusse et de l'Autriche, ne leur suffit pas; elles demandèrent que le général fût renvoyé de l'armée belge. Cela était impossible. Le roi avait usé d'un droit légal en l'admettant dans l'armée, et cet officier, légalement nommé, ne tombait sous l'application d'aucune loi sur l'expulsion des étrangers ou sur la perte des grades.

Le 23 janvier 1839, le traité fut signé. La dette fut réduite à 5 millions de florins, la Belgique obtint la remise totale des arrérages. On avait espéré que le roi Guillaume refuserait d'accéder à ces nouvelles conditions, il les accepta. Le 1er février, le traité est notifié à la Belgique. Le bruit se répand que le gouvernement a résolu de céder à la conférence. Bientôt on apprend que deux des ministres, M. d'Huart et M. Ernst, partisans de la résistance,

ont donné leur démission. Quelques membres de la chambre adressent des interpellations au ministère pour qu'il fasse connaître ses intentions. M. de Theux demande trois ou quatre jours pour répondre, il fixe lui-même le jour où il répondra, et, le lendemain, les chambres sont prorogées jusqu'au 19 février. Le 19 février, M. de Theux présente à la chambre le projet de loi tendant à autoriser le roi à accepter le traité.

La discussion s'ouvrit le 4 mars. Il fallut beaucoup de courage pour soutenir que le traité devait être accepté. Des hommes qui avaient donné des gages d'un dévouement ardent à la révolution eurent ce courage, ils aimèrent mieux voir leur pays subir une amputation que le voir se suicider par une lutte disproportionnée. Cette tâche cruelle, plusieurs la remplirent avec douleur et talent, sacrifiant leur popularité et leurs sympathies à ce qu'ils regardaient comme leur devoir. Nous ne raconterons pas les débats importants et orageux qui pendant plusieurs jours tinrent l'Europe en suspens; il serait impossible de se faire une idée de cette discussion, de se peindre cette chambre agitée, se balançant, houlant comme la vague soulevée, ces tribunes à la fois attentives et passionnées, et, derrière, le pays tout entier qui attend. Comment raconter ces sombres et dramatiques scènes, ce projet qui démembre la Belgique, soutenu par trois ministres seulement, par trois ministres qui appartiennent tous les trois aux parties que l'on veut détacher de la patrie, l'un par sa naissance, l'autre par son mandat, le troisième par sa naissance et par son mandat? Comment dépeindre la douloureuse stupeur de l'assemblée lorsqu'elle voit un député, M. Beckaert, convaincu qu'il faut sacrifier deux demi-provinces au salut général, mais le cœur déchiré par cette nécessité, parler en faveur du traité, puis, vaincu par la douleur, chanceler, étendre les bras et retomber mort sur son banc? Comment montrer l'émotion générale lorsqu'au moment du vote, à l'appel de son nom, M. Gendebien s'écrie : « Non, non! trois cent quatre-vingt mille fois « non! pour autant de Belges que l'on va livrer! » Comment peindre les larmes de l'assemblée lorsqu'elle voit cet ardent citoyen, aussitôt que le résultat du vote de la chambre est connu, donner sa démission et s'éloigner tout en pleurs, malgré les efforts

de ses collègues pour le retenir? Ces scènes-là, il faut renoncer à les décrire. Les paroles de M. Gendebien, on peut les lire, on peut lire son noble et beau discours, mais la lettre refroidie ne portera pas au fond du cœur ces accents chaleureux, cette pathétique indignation où son âme débordait tout entière.

La discussion fut close le 19 mars. Cent membres prirent part au vote. Cinquante-huit se prononcèrent pour l'adoption, quarante-deux contre. Au sénat, la majorité en faveur du traité fut de 31 contre 14. Un mois après, le 19 avril, le traité fut définitivement signé par la Belgique et par la Hollande. La Belgique démembrée était reconnue par les puissances et prenait sa place légitime entre les peuples de l'Europe [1]. Quant à la Hollande, elle introduisait dans son sein des éléments de discorde qui tôt ou

[1] La Belgique eut à gémir de cette sanglante et douloureuse séparation. Mais depuis longtemps la Belgique était faite à la souffrance. Sans remonter jusqu'aux luttes glorieuses mais cruelles du moyen âge, aux guerres de la féodalité et aux guerres communales, et s'arrêtant aux temps modernes où la Belgique a été le champ de bataille des nations européennes, on peut faire une longue et triste énumération des crises subies par la Belgique.

De 1648 à 1658 : Guerre de l'Espagne contre la France; traité des Pyrénées.
De 1667 à 1668 : Guerre de Louis XIV contre l'Espagne au sujet de la succession du Limbourg et du Brabant; traité d'Aix-la-Chapelle.
De 1672 à 1678 : Guerre de Louis XIV contre la Hollande; alliance entre la Hollande et l'Espagne; traité de Nimègue.
De 1684 à 1697 : Guerre de Louis XIV contre l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne; traité de Ryswick.
De 1700 à 1715 : Guerre de la succession d'Espagne; traité d'Utrecht; occupation des forteresses des Pays-Bas par la Hollande, en vertu du traité de la Barrière.
De 1722 à 1731 : Établissement de la compagnie des Indes à Ostende; contestation avec la Hollande; traité de Vienne.
De 1737 à 1739 : Guerre de Turquie; subsides considérables fournis par les Pays-Bas; traité de Belgrade.
De 1740 à 1748 : Guerre contre Marie-Thérèse; traité d'Aix-la-Chapelle.
De 1780 à 1790 : Règne de Joseph II; évacuation des forteresses de la Barrière; contestation avec la Hollande au sujet de l'Escaut.
De 1792 à 1795 : Guerre contre la république française.
De 1813 à 1815 : Guerre contre l'empire français.

Aussi M. Nothomb s'écrie, avec juste raison, dans son *Essai historique :* « Depuis deux siècles, pas une génération n'a été exempte de souffrance; l'on combattait parmi nous et l'on nous rançonnait; l'on combattait loin de nous, et c'était encore à nos dépens; se présentait-il par hasard un intérêt qui fût le nôtre, on transigeait. La révolution de 1830 aura coûté à la Belgique moins que les événements de 1814 et de 1815, moins que la révolution de 89, moins qu'aucune des guerres du XVIII[e] et du XVII[e] siècle, et elle lui aura valu l'indépendance. »

tard rallumeront l'incendie éteint. Les trois cent quatre-vingt mille habitants du Limbourg et du Luxembourg, qui eux aussi avaient combattu pour leur indépendance, qui l'avaient conquise, qui avaient autant de droits à la conserver que le reste de la Belgique, trouveront peut-être un jour l'occasion de prouver que les rois de l'Europe n'avaient pas le droit de disposer d'eux sans eux, malgré eux et contre eux.

CHAPITRE XVI.

CONCLUSION. — L'AVENIR DE LA BELGIQUE.

Nous avons raconté les faits. On ne saurait blâmer la Belgique d'avoir accepté cet odieux et ridicule traité. La première condition, pour une nation, c'est d'être ; la seconde, c'est de se développer graduellement selon les lois de sa nature. Entre une restauration ou un partage et l'acceptation de ces conditions imposées par les rois, il n'y avait pas à hésiter. La Belgique a accepté. Mais la situation faite à la Belgique par ce traité peut-elle être durable? Nous ne le pensons pas. Mais la Belgique ne prendra-t-elle pas un développement qui sera son œuvre? Il nous paraît impossible qu'il en soit autrement.

Le morcellement du Limbourg et du Luxembourg ne fut qu'un expédient et non pas une combinaison. La Belgique aura beau être modérée, il est impossible qu'elle s'en tienne longtemps aux limites absurdes qu'on lui a données. Les traités l'ont proclamée neutre, et en même temps ils lui ont imposé des limites qui rendaient cette neutralité illusoire. Qu'est-ce, en effet, qu'une neutralité pareille? La Belgique neutre a sur son territoire une place formidable, avec un rayon de douze cents toises [1], qu'elle doit

[1] Art. 4, § 4, du traité du 19 avril 1839.

faire constamment surveiller par un camp. La Belgique neutre est menacée sur l'Escaut comme sur la Meuse. Par le Limbourg, la Hollande peut l'envahir; par la Flandre, elle peut l'inonder. La Belgique neutre est dépouillée des deux rives de la Meuse et des deux rives de l'Escaut; la Belgique neutre, placée sous une perpétuelle menace de blocus maritime ou militaire, a besoin d'une armée de 80,000 hommes pour défendre cette neutralité que les protocoles sont impuissants à protéger, neutralité sans sécurité de position et d'entour. Mais peu importe; l'absurdité même de l'œuvre de la conférence nous semble destinée à faire la grandeur future de la Belgique.

Il y a une place à prendre en Europe. La France renonce aujourd'hui à ce qu'elle a longtemps appelé ses frontières naturelles, les frontières du Rhin. On ne peut méconnaître le mouvement de l'Allemagne à se recomposer par grandes masses. Déjà de l'Allemagne féodale de la bulle d'or est sortie l'Allemagne moderne, telle que l'a faite le traité de Westphalie; ce traité a engendré les sécularisations de Lunéville qui ont amené les médiatisations de Vienne; la puissance des idées, celle des intérêts soudent les peuples entre eux, et leur volonté est plus forte que les droits douteux de successions princières, qui seuls égrènent encore la confédération germanique en petites principautés. La Prusse refera sa carte quelque jour, et en échange de ces provinces qui semblent ne faire qu'un avec la Belgique, il lui sera facile de se donner des compensations plus rationnelles. Anvers et Cologne, ces deux sœurs que lient le chemin de fer et la gloire de Rubens, ne seront peut-être pas toujours séparées par une barrière fictive que la nature n'a pas jetée entre elles. La Belgique, par sa position comme par ses mœurs, par son caractère, par ses institutions, représente quelque chose. Elle ne serait pas si elle ne représentait rien. Elle a des principes et un but. Ce but ne peut pas être la neutralité du traité de 1839.

Le duché de Prusse, simple fief de la Pologne était inconnu avant la paix de Westphalie; mais il devint le pivot de l'équilibre allemand, et dès lors l'électorat héréditaire des princes de Brandebourg s'agrandit de la Poméranie, de la Silésie, d'une partie de la Pologne, d'une partie de la Saxe, et un siècle ne s'était

pas écoulé que la Prusse était devenue une monarchie puissante.

Il nous semble que la Belgique est appelée à jouer un rôle pareil, à accomplir une destinée semblable. Déjà Mirabeau avait pressenti cette glorieuse destinée. Il écrivait en 1784 :

« Qu'elles se forment en État fédératif, ces dix provinces favorisées de la nature qui leur destine surtout la liberté !... Que les Pays-Bas catholiques soient indépendants, ils feront librement avec leurs voisins des traités de paix, d'union, de sûreté, de navigation, d'échange ; ils jouiront d'une paix profonde... Ils ne connaîtront plus la guerre ; *ils en préserveront toute la partie de l'Europe qui les avoisine.*

« Il y a dans les Pays-Bas catholiques des priviléges, des franchises, du courage, des principes de liberté ; en un mot, peu de contrées sont mieux préparées pour produire des hommes parfaitement libres.

« Qu'ils aspirent donc à cet honneur, ces anciens Belges que César distinguait parmi tous les Gaulois ; qu'ils soient sûrs que pour être libres, il ne faut que le vouloir fortement, et qu'un peuple ne fut jamais conquis malgré lui...

« Quand la politique humaine... voudra-t-elle sincèrement détruire la guerre, dont les succès mêmes sont d'effroyables malheurs ? Quand travaillera-t-elle sur un plan raisonnable à ôter aux conquérants toute occasion, tout prétexte, tout moyen de l'entreprendre ? Quand formera-t-elle de bonne foi le désir d'établir une paix fondée sur l'intérêt de tous, une paix durable, dis-je, c'est-à-dire, après la liberté, ce qu'il y a de bon sur la terre ? Je ne sais si ce jour luira jamais pour l'humanité ; mais si quelque chose pouvait en hâter l'aurore pour notre malheureuse Europe, se serait sans doute la fondation de la république belgique ; et puisque les changements de circonstances, puisque le droit de convenance doivent annuler les traités, il n'en est pas un que la France, l'Angleterre, la Prusse et la Hollande aient plus de raison d'anéantir que celui qui soumet les Pays-Bas à l'Empereur.

« Les politiques objecteront sans doute que pareille révolution donnerait à la France un nouveau degré de puissance, en lui procurant à jamais dans les Pays-Bas un allié, un ami, au lieu

d'un voisin toujours indifférent, quelquefois malintentionné, souvent ennemi.

« Mais les Pays-Bas ne sont-ils pas ouverts à la France, qui s'en empare quand elle veut, qui s'y cantonne, qui y lève de l'argent et des soldats?... Sans doute, il vaut mieux que les Pays-Bas soient libres; et s'il est au pouvoir des hommes d'établir un balance politique vraiment durable, c'est par cette révolution grande et salutaire qu'il faut commencer.

« Que la confédération belgique s'élève, qu'elle embellisse, qu'elle console, qu'elle édifie, qu'elle instruise l'univers ! Le droit le permet, la justice le prescrit, la politique l'ordonne [1]... »

La Belgique peut donc et par conséquent doit devenir un jour le pivot de l'équilibre européen, en profitant des changements que pourront subir les pays limitrophes du Rhin. Elle pourra le devenir un jour du consentement de l'Europe, qui sait aujourd'hui combien elle est prête à défendre sa nationalité; et cet équilibre sera basé encore plus sur le grand principe de la solidarité des peuples que sur des questions de forces et de territoires. L'Angleterre y gagnerait des traités de commerce avantageux et perdrait la crainte de ces grandes guerres du continent qui lui font tant de mal. La France y gagnerait une tranquillité durable et une alliée fidèle dont la prospérité deviendrait la sienne, qui, liée d'intérêts avec elle, ferait ce qu'il lui est interdit de faire. La Prusse y gagnerait un commerce immense, une constitution territoriale plus naturelle et qui lui permettrait de respirer plus librement; l'Europe y gagnerait la paix.

Elle a déjà justifié de son aptitude à remplir ce grand rôle. La Belgique est le pays le plus démocratique de l'Europe; c'est pour cela que la Belgique a traversé sans secousses la grande crise de 1848. Ce qui l'a sauvée, c'est qu'elle a des idées démocratiques, tandis que la réaction contre les idées démocratiques force les autres peuples de l'Europe à avoir encore des passions révolutionnaires. Dans une société démocratique, en effet, que peuvent gagner à une révolution les citoyens libres et égaux? L'égalité pousse les hommes vers les carrières in-

[1] Mirabeau, *Doutes sur la liberté de l'Escaut*. Quatrième lettre, pages 142-154. Londres, 1784.

dustrielles et commerciales; elle accroît, diversifie, divise la propriété foncière; elle inspire à tout homme le désir d'augmenter son bien-être; la liberté donne les moyens de réaliser ce désir. Or toutes ces choses sont directement contraires aux passions révolutionnaires. La Belgique est une nation laborieuse. Or le travail rend les hommes indépendants; il leur donne une haute idée de leur valeur individuelle; il les porte à vouloir faire leurs propres affaires, et leur apprend à y réussir; il les dispose donc à la liberté, mais il les éloigne des révolutions. Enfin la Belgique, par cela même qu'elle est démocratique, se contente de la pratique de la liberté, sans s'égarer dans les spéculations politiques et sociales. Les théories y ont fort peu de crédit; or rien n'est plus révolutionnaire que les théories, qui sont absolues, qui ne peuvent se réaliser que par un changement complet, et qui ne reculent pas devant ce changement, parce qu'elles ne tiennent aucun compte des faits ni des obstacles. Repoussant les théories, se laissant peu émouvoir par les écrits et par les discours, la Belgique n'est pas exposée à changer à tous moments de croyances, de principes religieux, philosophiques, politiques, moraux; elle échappe à cette anarchie intellectuelle qui, loin d'être l'état des peuples démocratiques, n'est au contraire que le résultat de la résistance aux idées démocratiques. La Belgique est donc chargée d'apprendre à l'Eupope que la liberté seule et l'égalité peuvent rendre les révolutions impossibles. Son caractère, son tempérament, ses mœurs, ses efforts la rendent donc aussi propre que sa situation topographique à remplir le rôle que lui destine l'avenir.

Cet avenir de la Belgique est déjà symbolisé par la famille assise sur le trône des Belges. Ce roi demi-anglais, demi-allemand, époux d'une princesse française, nous semble être le gage certain de cet équilibre futur, équilibre que la Belgique est appelée à réaliser par sa situation comme par son caractère. Placée entre l'Allemagne et la France, elle apprendra à celle-ci à connaître les bienfaits de l'ordre et de la modération, à celle-là ceux de la liberté.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIER VOLUME.

DEUXIÈME VOLUME.

TROISIÈME VOLUME.

